



4

AVRIL - SEPTEMBRE 1967

9^e année

cahiers de documentation européenne

PARLEMENT EUROPEEN

Direction générale de la documentation
parlementaire et de l'information

Outre les actes officiels publiés au «Journal Officiel des Communautés», les activités des Communautés européennes font l'objet de publications régulières.

En particulier la Commission des Communautés européennes publie un Bulletin mensuel sur l'activité des Communautés et le Parlement européen relate ses activités dans le périodique «Parlement Européen - Informations».

Le Conseil de Ministres publie un communiqué de presse à l'issue de chacune de ses sessions. Son activité fait également l'objet d'une rubrique dans le Bulletin des Communautés.

Les Cahiers de documentation européenne sont conçus comme un complément à ces publications. Ils relatent les événements les plus marquants concernant l'intégration européenne qui se déroulent en dehors des organes des Communautés.

S O M M A I R E

PREMIERE PARTIE

EVOLUTION DE L'INTEGRATION EUROPEENNE

sur le plan national

	<u>Page</u>
<u>I. Gouvernements et Parlements</u>	
<u>Allemagne</u>	
1. Débat de politique européenne au Bundestag (22 février - 8 juillet)	1
2. Les conversations franco-allemandes de Bonn (12 et 13 juillet)	7
3. M. Strauss, ministre fédéral des finances, et l'intégration européenne (3 avril)	9
<u>Autriche</u>	
L'Autriche et la C. E. E. (novembre 1966 - septembre 1967)	10
<u>Belgique</u>	
1. La célébration du dixième anniversaire des traités de Rome au Parlement (24 mai et 29 juin)	17
2. L'avenir de l'Euratom discuté à la Chambre des Représentants (22 juin)	19
3. Le gouvernement belge et la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté européenne (19 mai et 25 juin)	20
<u>France</u>	
1. Déclarations du Général de Gaulle sur les problèmes européens :	
- à l'occasion de sa Conférence de presse du 16 mai	21
- à l'occasion de son allocution du 10 août	27
- à la Diète polonaise le 11 septembre	27
2. Débats au Parlement français sur la politique gouvernementale à l'égard du Marché commun (18 et 20 avril)	29
3. Extraits d'une déclaration du gouvernement sur la politique étrangère (15 juin)	31
4. Déclaration de M. Couve de Murville à l'O. R. T. F. et à Radio-Luxembourg (12 septembre)	35

5. Extraits du communiqué publié à la suite de la visite de M. Pompidou à Vienne (16 septembre)	36
--	----

Grande-Bretagne

La Grande-Bretagne et le Marché commun

- La tournée du Premier ministre britannique dans les capitales des Six	36
- Problèmes et prises de position (janvier-septembre)	45

Italie

1. Le président de la République italienne, M. Saragat, célèbre le dixième anniversaire des traités de Rome (29 mai)	50
2. Une motion du Sénat sur la relance de l'intégration européen- ne (4 avril)	52
3. L'Italie réaffirme son soutien à l'entrée de la Grande- Bretagne dans la C. E. E. (27-29 juin)	53
4. Note du ministère des affaires étrangères au sujet de l'as- sociation de l'Autriche à la C. E. E. (8 juillet)	55
5. "Responsabilité planétaire et grande Europe", un article du sous-secrétaire aux affaires étrangères, M. Zagari (22 juillet)	56

Luxembourg

Déclaration gouvernementale sur la politique européenne (13 juillet)	57
---	----

Pays-Bas

1. La déclaration d'investiture sur la politique extérieure des Pays-Bas (18 avril)	59
2. Extraits du discours du trône prononcé à l'ouverture des Etats généraux (17 septembre)	60
3. Discours de M. De Jong, Premier ministre des Pays-Bas, devant le Congrès du Mouvement européen (20 mai)	61
4. M. Luns et l'intégration européenne (5 mai)	64
5. Débat sur la politique européenne à la Commission perma- nente des affaires étrangères (7 et 8 juin)	65
6. Questions parlementaires	
- Application de l'article 235 du traité de la C. E. E. (13 avril)	70
- La situation tarifaire de l'Algérie vis-à-vis des Commu- nautés européennes (14 juin)	71
- Projet d'un accord commercial entre la C. E. E. et l'Espagne (8 mai)	72

Pays scandinaves

Les Pays scandinaves et le Marché commun (octobre 1966 - septembre 1967)	73
--	----

Suisse

La situation de la Suisse en matière de politique d'intégration (juillet - septembre)	80
---	----

II. Partis et personnalités politiques

1. Les gaullistes de gauche et l'Europe (26 janvier)	83
2. Déclarations à Madrid de M. Adenauer, à propos de l'unification politique de l'Europe et du projet de traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (16 février)	84
3. Les problèmes européens au XXIIe congrès national du parti social-chrétien (P. S. C.) belge (18 et 19 février)	86
4. Une des dernières prises de position sur l'Europe de Gaetano Martino (avril)	87
5. Prises de position de plusieurs personnalités françaises sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun (avril - juin - juillet)	88
6. Prises de position de M. Spaak :	
- Le dixième anniversaire des traités de Rome (3-5 juin)	90
- Les complexes et les faiblesses de l'Europe (30 et 31 juillet)	91
7. Prise de position des Républicains indépendants "pour une relance de l'Europe" (1er juin)	91
8. Déclarations sur l'Europe de M. François Mitterrand :	
- au cours de sa Conférence de presse du 26 mai	93
- dans une déclaration à la presse du 16 août	94
- dans une interview à un hebdomadaire français	95
9. Déclaration du Mouvement européen aux Pays-Bas sur l'adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés européennes (juillet)	95
10. L'Europe dans la Conférence de presse de M. Waldeck Rochet (6 septembre)	96
11. M. Piccoli, sous-secrétaire du parti démocrate-chrétien italien, prend position au sujet du problème de l'association de l'Autriche à la C. E. E. (22 septembre)	97
12. Un article de M. Carlo Russo sur l'idée d'une Europe de l'Atlantique à l'Oural (29 septembre)	98

III. Organisations et groupes d'intérêt

1. Les agriculteurs britanniques et français et le Marché commun (6 et 7 février)	100
2. Le point de vue de l'industrie néerlandaise au sujet de la politique des transports et de l'énergie (15 juin)	101
3. Le Conseil des organisations néerlandaises d'employeurs et l'intégration européenne (1er mars)	102

Sur le plan communautaire et international

I. Gouvernements

1. Prise de position des six ministres des affaires étrangères sur l'union politique de l'Europe (13 avril)	105
2. Le sommet de Rome des 29 et 30 mai	106

II. Exécutif communautaire

1. Exposé de M. Coppé sur la technologie européenne (13 avril) ...	110
2. Une interview exclusive de Jean Rey, président de la Commission européenne, sur les problèmes qui se posent à la Communauté après la fusion des Exécutifs (11 juillet)	111

III. Mouvements, organisations et personnalités

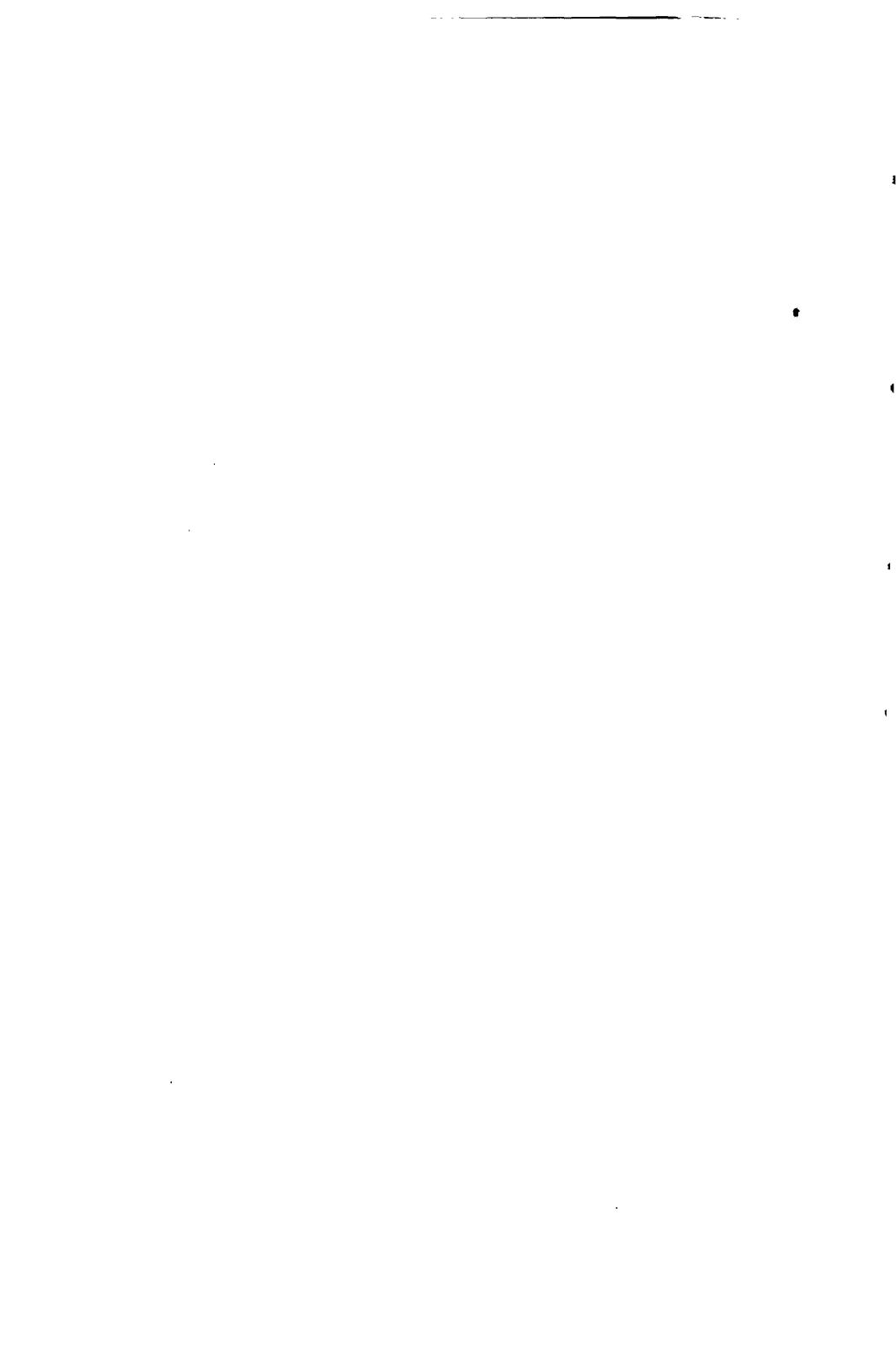
1. La gauche européenne et l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C. E. E. (4 et 5 février)	115
2. Les investissements américains et l'Europe (13 février)	115
3. Le Mouvement européen définit les responsabilités de l'Europe à l'égard d'elle-même (21 et 22 avril)	117
4. La quatrième Conférence des Syndicats des travailleurs agricoles dans la C. E. E. (25 et 26 mai)	118
5. Le XXe Congrès économique Benelux souligne la nécessité d'une action commune du Benelux dans le cadre de la C. E. E. (26 mai)	119
6. Paul VI réaffirme l'intérêt que l'Eglise porte à l'édification d'une Europe unie (30 et 31 mai)	120
7. Huitièmes Etats généraux du Conseil des Communes d'Europe et l'unification européenne (8-10 juin)	121
8. Prise de position du Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe en ce qui concerne les principaux problèmes européens (15 juin)	122

9. Prise de position de l'Association du Traité atlantique
(A. T. A.) sur les problèmes liés à l'unification euro-
péenne (11-15 septembre)..... 125

DEUXIEME PARTIE

BIBLIOGRAPHIE METHODIQUE

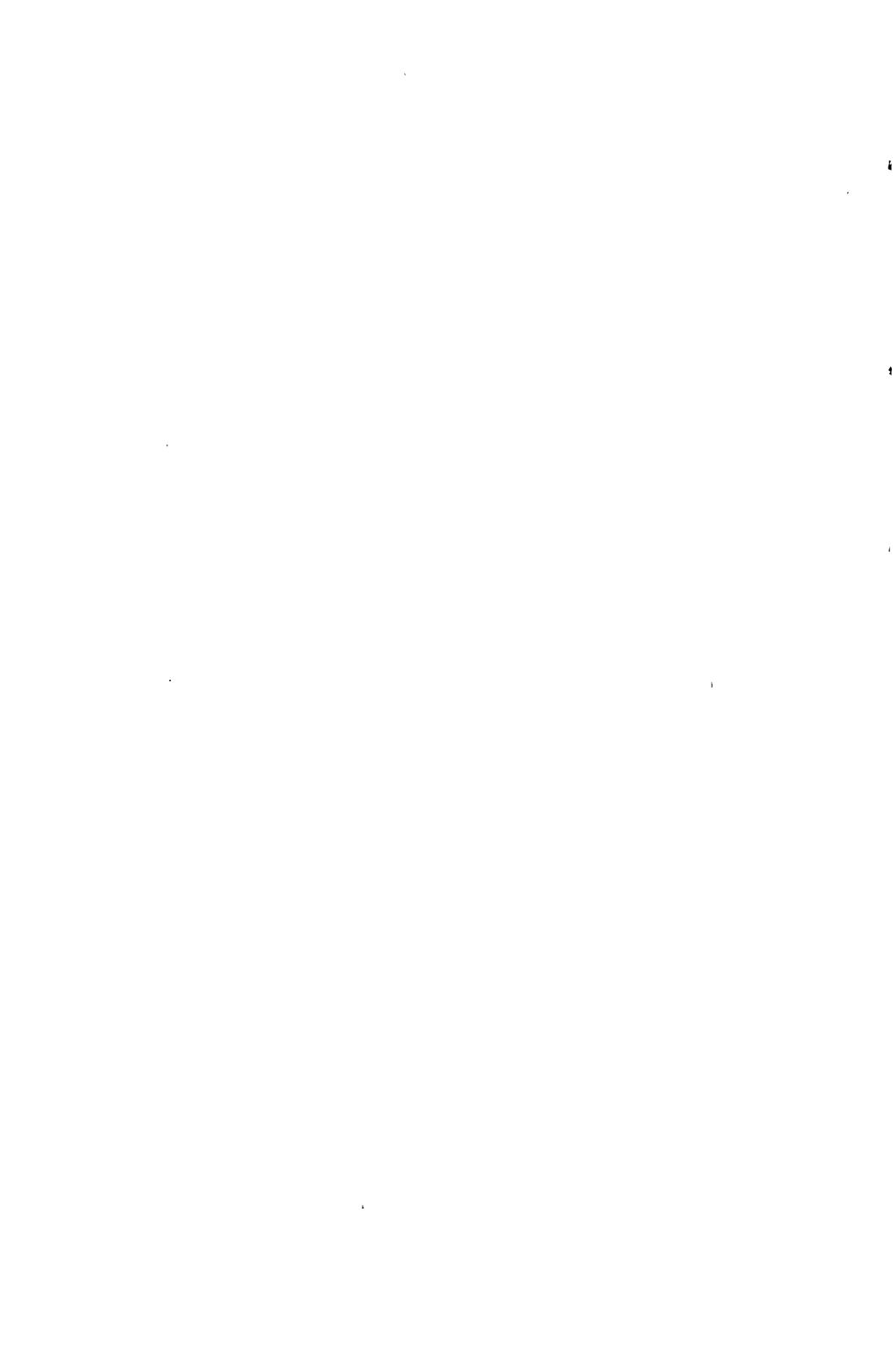
1. Questions politiques et institutionnelles..... 1/B
2. Questions économiques..... 7/B
3. Questions financières et monétaires..... 13/B
4. Concurrence..... 16/B
5. Questions sociales..... 20/B
6. Agriculture..... 23/B
7. Transports..... 28/B
8. Energie..... 31/B
9. Recherche et culture..... 34/B
10. Pays et territoires associés..... 36/B
11. Relations extérieures..... 38/B
12. Défense..... 43/B
13. Questions juridiques..... 44/B



PREMIERE PARTIE

EVOLUTION DE L'INTEGRATION EUROPEENNE

sur le plan national



1 - GOUVERNEMENTS ET PARLEMENTS

Allemagne

1. Débat de politique européenne au Bundestag

Le 22 février 1967, le Bundestag a discuté de l'éventualité d'un élargissement de la Communauté économique européenne. Le débat se fondait sur une interpellation (1) du groupe S.P.D. d'octobre dernier concernant les déclarations faites à Oslo par l'ancien chancelier fédéral, M. Erhard à propos de la C.E.E. Tout en jugeant que sous cette forme la question était dépassée, le S.P.D. estimait cependant qu'après la visite à Bonn du Premier ministre britannique, M. Wilson, il était utile d'avoir un débat sur le thème général de l'Europe.

En outre, le Bundestag s'est saisi de la demande des groupes C.D.U./C.S.U., S.P.D. et F.D.P. concernant le rapport semestriel du gouvernement fédéral sur l'activité de la Communauté européenne, du Conseil de l'Europe et de l'Union de l'Europe Occidentale (2) ainsi que du rapport écrit de la commission budgétaire (13e commission) sur la demande du groupe S.P.D. concernant les répercussions du financement agricole commun sur le budget fédéral (3).

Au cours du débat, M. Brandt, ministre des affaires étrangères, a déclaré que l'objectif de la politique allemande était d'intensifier la coopération entre les peuples européens, afin que l'Europe puisse occuper la place qui lui revient dans le monde. La Communauté économique européenne, fondement économique de l'unification de l'Europe, doit être développée, consolidée et élargie ; elle doit être ouverte à tous les Etats qui reconnaissent ce principe.

Faisant allusion aux entretiens qu'il avait eus avec le Premier ministre britannique, M. Wilson, lors de sa visite à Bonn, M. Brandt a souligné que le gouvernement souhaitait l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté économique européenne. Le gouvernement est disposé à exposer ce point de vue également à Paris, dans le cadre des relations franco-allemandes. Cependant, l'orateur a fait observer qu'il ne fallait pas considérer les entretiens avec le Premier ministre, M. Wilson, et le ministre des affaires étrangères, M. Brown, comme des négociations ; il s'agissait uniquement d'un échange d'informations politiques. Le gouvernement britannique ne prendra de déci-

(1) Interpellation du groupe S.P.D. concernant la politique européenne doc. V/1042

(2) Doc. V/1010

(3) Doc. V/687, V/1383

sions qu'après ses visites en Hollande et au Luxembourg. M. Brandt a déclaré, en outre, que les entretiens avec le chef du gouvernement anglais avaient absolument donné l'impression que les Anglais étaient fermement résolus à adhérer à la C.E.E. en tant que membre à part entière. Le problème est tout autre en ce qui concerne les dispositions transitoires applicables à l'agriculture britannique, domaine pour lequel l'adhésion de l'Angleterre au Marché commun entraînera une transformation notable.

M. Brandt a rappelé par ailleurs que le traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des trois Communautés européennes du 8 avril 1965, a été ratifié dans l'intervalle par tous les Parlements des Etats membres. La fusion des institutions des Communautés européennes, qui est l'objet de ce traité, n'aura pas seulement un effet de rationalisation ; elle marque également un premier pas vers la fusion des Communautés - Il est vrai, que de la fusion des institutions à la fusion des traités, il reste encore un long chemin à parcourir. En tout cas, la fusion facilitera la solution de nombreuses questions concernant les trois Communautés.

Dans son intervention, M. Apel, député S.P.D., a insisté que le fait que le gouvernement britannique aspirait à devenir membre à part entière de la C.E.E. et refusait toute solution de rechange. Le S.P.D. s'oppose à ce que l'on subordonne l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C.E.E. à une européisation de sa politique étrangère et de sa politique de défense. Avec de la bonne volonté, il devrait être possible d'éliminer les obstacles qui empêchent l'accès de la Grande-Bretagne à la C.E.E. Les Anglais sont certainement conscients du fait qu'en tant que membre de la Communauté économique européenne, ils devront, avec les autres partenaires, emprunter la voie qui mène à l'intégration politique complète.

M. Apel a constaté en outre que la Communauté économique européenne s'était développée de façon inégale. On se trouve aujourd'hui devant un marché agricole presque achevé et l'on aura créé "l'union douanière C.E.E." vers le milieu de l'année 1968. Mais il n'existe encore, jusqu'à présent, aucun instrument de politique économique permettant d'assurer le fonctionnement de la C.E.E., de l'organiser et par conséquent, de la protéger de toute crise. Le fait qu'il n'existe pas de politique économique commune a entre autres deux conséquences : d'une part, la C.E.E. est plus sujette aux crises et d'autre part les distorsions de concurrence tendent à se renforcer. L'orateur a rappelé à cet égard que l'absence de politique énergétique a également des effets dans le domaine de la sidérurgie, et se répercute dans d'autres secteurs, où elle provoque également des distorsions de concurrence. Il ne s'agit pas de prévoir pour l'avenir une politique commune en matière de commerce extérieur qui se traduise uniquement par une législation douanière commune. Le traité C.E.E. exige expressément une politique commerciale extérieure comportant l'uniformisation des aides à l'exportation et de l'ensemble de la politique d'exportation ainsi que des mesures communes de protection contre le dumping et les importations à bas prix. La politique commerciale montre clairement les interférences existant entre la politique commerciale d'une part et la politique étrangère d'autre part.

M. Apel a donné ensuite à entendre que le groupe démocrate social se félicitait de ce qu'au cours des derniers mois, le gouvernement Kiesinger/Brandt n'avait pas engagé de discussion sur l'orthodoxie des thèses européennes et les questions relatives à la supranationalité, à la démocratisation de la Communauté et à la valorisation du rôle du Parlement européen, et qu'il se soit plutôt interrogé sur la manière dont on pouvait accomplir de réels progrès européens.

Le porte-parole du S. P. D. s'est félicité de l'intention du gouvernement fédéral de faire progresser la fusion, c'est-à-dire la réunion des trois Exécutifs européens en une commission européenne. La fusion sera profitable à l'Europe ; cependant elle ne résoudra pas tous les problèmes. La rapidité avec laquelle s'effectuera l'intégration européenne dépendra plutôt de la volonté politique des Etats membres, de leur désir de construire l'Europe et de prendre des décisions communes. Il faudrait avant tout réaliser très rapidement l'élargissement géographique de la C. E. E. et mettre en oeuvre la politique économique commune, afin de donner un nouvel élan à la construction européenne.

Dans son intervention M. Furler, député démocrate-chrétien, s'est réjoui de constater que les déclarations du nouveau ministre des affaires étrangères relatives à la politique européenne ne constituaient pas une rupture avec les déclarations de l'ancien gouvernement. Il a fait remarquer également que les difficultés suscitées par l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C. E. E., n'étaient pas insurmontables. Le porte-parole du C. D. U. a mis en relief l'importance de l'adhésion de l'Angleterre pour l'entrée d'autres pays dans la Communauté, ce que montre notamment l'attitude de la Norvège. Il a préconisé une association aussi étroite que possible entre l'Autriche et la C. E. E. ainsi qu'un accord entre l'Espagne et la C. E. E. En ce qui concerne la fusion des Exécutifs, l'orateur a exprimé l'espoir que le premier président de la Commission fusionnée serait M. Hallstein. Au terme de ses déclarations, M. Furler a examiné les problèmes d'Euratom et attiré l'attention sur les éventuels dangers d'un traité de non-prolifération des armes nucléaires.

Intervenant à son tour dans les débats, M. Mende, président du F. D. P., a évoqué les espoirs qu'avait éveillé la politique européenne et les déceptions qui leur ont fait place. Pour l'orateur, la Communauté des Six doit être considérée comme une construction inachevée de l'Europe. Au moment où l'Angleterre s'apprête pour la deuxième fois à frapper à la porte du marché commun, il ne suffit pas que les gouvernements déclarent vouloir mettre tout en oeuvre pour rendre l'adhésion britannique possible. Le gouvernement fédéral devrait employer toute son énergie à prévenir un nouveau veto français. Répondant à cette observation, M. Brandt a répliqué que le gouvernement fédéral ne pouvait pas résoudre les questions européennes à coups de déclarations claironnantes. Il devait avoir égard à son partenaire français ; du reste pour le moment, il n'y a nulle trace de veto de la part du gouvernement français. Au cours de sa dernière visite à Paris, il a convenu avec le ministre français des affaires étrangères, M. Couve de Murville, qu'ils se retrouveraient en avril lorsque le

gouvernement anglais aurait terminé ses entretiens exploratoires dans les capitales des six Etats membres.

M. Fritz Burgbacher, député C.D.U., a demandé que la politique conjoncturelle commune soit dotée d'instruments appropriés, les mesures prises par le gouvernement fédéral dans ce domaine n'ayant d'importance du point de vue de l'économie extérieure qu'à la condition d'être harmonisées avec celles de la C.E.E. Il faudrait également coordonner dans le cadre de la C.E.E. les politiques commerciales vis-à-vis du bloc oriental. L'union douanière et l'union agricole ne pourront connaître une longue existence, en l'absence d'un développement équilibré dans le domaine de la politique économique et de la politique sociale.

M. Metzger, député du groupe S.P.D., a insisté pour que les négociations en vue de l'association d'Israël à la Communauté soient menées rapidement à bon terme. Israël ne peut se satisfaire d'un accord commercial d'une importance très relative. L'orateur a également exprimé l'espoir que les efforts de l'Autriche, du Maroc, et de la Tunisie en vue de conclure également une association avec la C.E.E. seront couronnés de succès.

A l'issue de cinq heures de débats politique et économique, les députés ont abordé le chapitre de la politique agricole. M. Röhner, député C.S.U. a fait un rapport sur les lourdes charges qui grèveront à l'avenir le budget fédéral. Il a rendu compte des débats de la commission budgétaire sur la question du S.P.D. tendant à demander au gouvernement s'il avait donné son approbation au financement agricole en se fondant sur les prévisions des charges budgétaires qu'il faut en attendre. A ce propos, M. Röhner a communiqué que la contribution allemande s'élèverait, pour l'exercice 1968/1969, à environ 2,2 milliards de DM pour un volume total de dépenses du fonds agricole de 7 milliards de DM et s'accroîtrait donc d'environ 1,2 milliard de DM par rapport au projet de budget de cette année. Il conviendrait en outre de considérer que la liquidation des comptes par voie de remboursement n'est effectuée à Bruxelles qu'avec un très grand retard. Il faut s'attendre à ce que l'on règle en 1967 tout au plus les comptes antérieurs à l'année 1965. Ce n'est qu'avec un retard de 3 ans que l'on peut savoir si l'on a trop présumé de sa politique économique.

M. Staratzke (F.D.P.) a fait part des craintes de son parti, lequel redoute que les prestations servies par l'Allemagne au titre de la politique agricole commune, ne puissent être remboursées. A cela M. Dichgans (C.D.U.) qui est également membre du Parlement européen, a répliqué que les libéraux commettaient l'erreur de toujours confronter les résultats avec leurs désirs au lieu de les mettre en parallèle avec le niveau d'évolution que l'on peut raisonnablement attendre de la C.E.E. L'orateur a demandé au ministre des affaires étrangères si, après la suppression des frontières intérieures l'année prochaine, le gouvernement fédéral ne pourrait donner l'exemple en renonçant, tout au moins en ce qui concerne le tourisme, à prélever la taxe sur le chiffre d'affaires. M. Dichgans a invité en outre le gouvernement fédéral à appuyer la proposition du Parlement européen de frapper une monnaie européenne - un nouveau eurofranc d'une valeur de 4 DM -

M. Richarts (C.D.U.) a fait observer que l'agriculture allemande doit affronter une année de transition très difficile. Cette année entraînera pour elle de nouvelles pertes de revenus en raison de l'entrée en vigueur du prix commun des céréales et de réductions injustifiables du montant des crédits budgétaires agricoles. A cela viennent s'ajouter les difficultés que connaîtront passagèrement certains produits de transformation lors de l'entrée en vigueur du Marché commun. M. Richarts a fait observer que si en dépit des difficultés budgétaires, on souscrivait au financement agricole commun, c'était afin de ne pas créer une incertitude supplémentaire à l'échelon européen ; une telle insécurité serait intolérable pour l'agriculture allemande. Il convient toutefois que les milliards, qui sont acheminés à Bruxelles et ceux qui en proviennent, soient soumis à un contrôle sévère. Les scandales qui ont été révélés ces derniers temps ont notamment montré combien cela était nécessaire.

En conclusion du débat sur l'Europe, le Bundestag a invité le gouvernement fédéral à prévoir dans ses futurs rapports semestriels écrits, un chapitre sur l'activité des Communautés européennes, du Conseil de l'Europe et de l'Union de l'Europe occidentale. En outre, le gouvernement doit lui fournir des renseignements sur les crédits budgétaires servant au financement agricole commun.

A l'occasion de l'examen du budget du ministère des affaires étrangères, en séance plénière du Bundestag, le 8 juin 1967, quelques députés ont fait connaître leur position à l'égard de la politique européenne.

M. Metzger (S.P.D.) a souligné à cette occasion que l'intégration européenne avait résisté parce que la Communauté économique européenne avait pu faire entendre une seule voix lors des négociations Kennedy à Genève. Il faut espérer que la C.E.E. puisse faire de même lors de la prochaine Conférence mondiale du commerce qui se tiendra à la Nouvelle Delhi au printemps 1968, puisque la Commission a été chargée de diriger les négociations. Sa présence aux négociations renforcera son prestige dans le monde, notamment auprès des pays en voie de développement.

En ce qui concerne l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, l'orateur a insisté sur l'intérêt de la République fédérale. Les partenaires de la C.E.E. sont contraints de tenir compte de leurs intérêts mutuels. M. Metzger a rappelé à cet égard le fonds de garantie agricole, qui collecte des sommes considérables en faveur des pays agricoles. La République fédérale verse 2 milliards de DM à ce fonds, mais n'en reçoit qu'un milliard. En tant que nation industrielle, la République fédérale a intérêt à élargir ses échanges notamment avec la Grande-Bretagne et d'autres pays de l'A. E. L. E. Elle devrait avoir la possibilité de gagner l'argent qu'elle dépense à nouveau ailleurs pour équilibrer les intérêts au sein de la Communauté. Il est vrai que les traités de Rome ne contiennent pas de dispositions juridiquement obligatoires en ce qui concerne l'adhésion de nouveaux Etats, mais il est conforme à l'esprit du traité de faciliter l'admission d'autres pays. C'est ainsi par exemple que l'article 237 du traité C.E.E. stipule expressément qu'il faudra éventuellement procéder à des adaptations en faveur d'un Etat désireux d'adhérer à la C.E.E., à la

condition cependant que ce pays accepte non seulement le traité, mais aussi les règlements arrêtés depuis son entrée en vigueur.

En ce qui concerne l'association d'Israël, l'orateur a fait observer que ce peuple qui lutte pour son existence avait droit à être associé à la C. E. E. Le traité de commerce actuel est loin d'être suffisant. Au sujet de l'accord d'association avec la Grèce, l'orateur a constaté que les parties à un tel accord avaient l'obligation de mettre tout en oeuvre pour servir les buts de l'accord et par exemple une adhésion extérieure, à condition cependant qu'il s'agisse d'un pays démocratique où la liberté d'association est garantie. Il importe donc du point de vue européen que la Grèce retrouve aussi rapidement que possible une structure démocratique.

Au cours du même débat, MM. Schmidt, député S. P. D., Schiller, ministre de l'économie, Brandt, ministre des affaires étrangères, et le chancelier ont demandé que la position de l'Allemagne à l'égard de la demande d'adhésion de l'Angleterre soit définie plus clairement. Il faudrait faire comprendre au gouvernement français que l'adhésion de l'Angleterre à la C. E. E. commande non seulement le progrès européen, mais aussi l'intérêt de l'Allemagne.

M. Furler, député C. D. U. a évoqué brièvement les résultats de la Conférence de Rome. Certains objectifs ont été atteints, notamment la fusion des Exécutifs mais il reste encore des questions difficiles à résoudre. L'orateur a longuement traité de la position et de l'autorité d'un organe central des Commissions européennes, la Commission. Celle-ci a un droit d'initiative et fait progresser la politique au sein de la C. E. E. Tous les événements décisifs qui se sont produits dans les neuf dernières années sont dus à des initiatives de la Commission. Aussi l'orateur demanda-t-il au ministre des affaires étrangères d'insister sans relâche au cours des négociations ministérielles pour que cette pierre angulaire des traités européens, à savoir la position de la Commission, qui juridiquement n'est pas du tout prédominante, mais qui est malgré tout considérable, et en réalité importante, ne subisse aucun préjudice.

A propos de l'adhésion de l'Angleterre au Marché commun, M. Furler a déclaré que le Bundestag et tous les gouvernements appuieraient la candidature de ce pays. Il a rappelé cependant qu'à l'époque où les traités furent ratifiés, l'Angleterre ne désirait pas du tout adhérer à la Communauté. L'Angleterre fut invitée à participer au Conseil de l'Europe, à la C. E. C. A. et à la Conférence de Messine, mais la politique anglaise n'était pas encore mûre à l'époque pour une politique européenne, telle que la C. E. E. la réalise aujourd'hui. Depuis lors, des changements sont intervenus sur le plan international, changements qui compliquent à nouveau le problème. Il faudrait tout mettre en oeuvre pour atteindre aujourd'hui cet objectif; mais il serait déraisonnable de ne voir que les effets extérieurs. Il est nécessaire de pratiquer aujourd'hui une politique réaliste: l'Angleterre ne peut être admise au sein des Communautés que si les six Etats donnent leur agrément. C'est pourquoi il incombe à la politique allemande, au cours de négocia-

sibles, de mettre un terme à certaines résistances et de réfuter certaines objections qui subsistent à l'égard de l'adhésion de la Grande-Bretagne.

(Deutscher Bundestag, 5ème législature, 96ème séance, 22 février 1967)

(Deutscher Bundestag, 5ème législature, 111ème séance, 7 juin 1967)

2. Les conversations franco-allemandes de Bonn.

Les consultations franco-allemandes, qui se sont déroulées à Bonn les 12 et 13 juillet 1967, ont conduit à des accords concrets tendant à une coopération renforcée entre les gouvernements de la France et de l'Allemagne. Au terme des conversations entre le chancelier fédéral Kiesinger et le président de Gaulle, le porte-parole du gouvernement a communiqué le 13 juillet que les deux délégations gouvernementales avaient pris les décisions suivantes :

- Une commission commune pour la coopération économique, industrielle et technologique, composée de membres du gouvernement ainsi que de personnalités de la vie publique et de l'industrie, sera créée. Des propositions détaillées sur la composition de la commission seront présentées, de part et d'autre, par un ministre. Du côté allemand, c'est le ministre fédéral de l'économie, M. Karl Schiller, qui aura compétence en la matière.
- Une personnalité responsable sera désignée de part et d'autre pour coordonner la coopération générale dans tous les secteurs. Pour s'acquitter de leur tâche, ces personnalités feront appel aux services de la commission interministérielle prévue par le traité d'amitié franco-allemand.
- Une étude sera entreprise sur la situation politique et stratégique en 1970, étude qui portera également sur l'organisation de la sécurité et de la paix en Europe.

Le chancelier fédéral Kiesinger a qualifié d'encourageants les résultats de cette dixième rencontre franco-allemande qui est la deuxième depuis la réanimation, décidée en janvier, du traité franco-allemand. Et il a ajouté : "La coopération particulière et excellente établie entre les peuples allemand et français a répondu aux espoirs qui avaient été fondés sur elle ; elle est bonne et nécessaire, tant pour l'Allemagne que pour la France."

L'échange de vues qu'ont eu le ministre fédéral de l'économie, M. Schiller, et le ministre français de l'économie et des finances, M. Debré, dans le cadre des conversations franco-allemandes a été qualifié d'approfondi et de fructueux par les observateurs politiques de Bonn. Les deux ministres se sont rencontrés les 12 et 13 juillet. Au cours de la première réunion, consacrée à l'examen de la situation conjoncturelle en République fédérale et en France, M. Debré s'est montré particulièrement intéressé par le nouveau programme de politique conjoncturelle du gouvernement fédéral. Le gouvernement français estime qu'un redressement de la conjoncture en Allemagne est extrêmement important

pour le développement de sa propre économie, d'autant plus que le gouvernement français a également arrêté, le 12 juillet 1967, des mesures visant au redressement de la conjoncture.

Les deux ministres ont manifesté l'intention de se rencontrer régulièrement à l'avenir pour s'entretenir de la coopération en matière de politique économique. La France et la République fédérale d'Allemagne travaillent au développement constant de l'économie et à la stabilité.

Les conversations entre MM. Schiller et Debré ne se sont toutefois pas limitées à la politique économique au sens strict. Il a également été question de la coopération en matière de politique industrielle et des problèmes de la politique monétaire internationale. La discussion de ce dernier point était surtout importante puisqu'elle se situait une semaine avant la réunion du groupe des Dix à Londres.

Ainsi qu'on l'a appris au terme de la consultation franco-allemande, la discussion sur la politique européenne a montré que les vives inquiétudes de de Gaulle face à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun n'ont pas faibli. De Gaulle aurait expliqué à ses interlocuteurs allemands que l'Europe des Six ne doit pas se désagréger, et que, d'autre part, le système européen actuel ne doit pas conduire à un système atlantique. La Grande-Bretagne doit encore subir une évolution profonde et fondamentale avant de devenir véritablement un pays européen. D'autre part, de Gaulle ne s'est pas expressément prononcé contre l'entrée de la Grande-Bretagne, mais il a souligné que la C.E.E. perdrait son caractère actuel si la Grande-Bretagne adhérait au Marché commun. Les six pays de la C.E.E. ne doivent donc pas perdre de vue que, dans le cas d'une entrée de l'Angleterre, la physionomie actuelle de la C.E.E. se trouverait modifiée.

Le chancelier fédéral et le président français sont convenus d'autre part de procéder à l'avenir, dans des situations particulières, à des consultations ad hoc supplémentaires entre Bonn et Paris. Ces consultations auront lieu principalement en périodes de crises, indépendamment des rencontres semestrielles prévues au traité franco-allemand. Il n'a pas été fourni d'autres détails sur ce sujet.

Il semble que ces consultations supplémentaires aient été décidées à la demande du chancelier fédéral d'Allemagne qui, surtout pendant la crise du Proche-Orient, avait déploré que Bonn et Paris n'aient pu se concerter. Au cours de la discussion relative à la situation au Proche-Orient, les deux délégations ont constaté que dans les conditions actuelles, il n'était pas possible à la République fédérale et à la France d'entreprendre une action commune en vue de chercher à résoudre la crise qui sévit dans cette région.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, du 14 juillet 1967 ;
Bulletin du gouvernement fédéral, du 13 juillet 1967)

3. M. Strauss, ministre fédéral des finances, et l'intégration européenne

Devant l'assemblée annuelle de la Chambre de commerce germano-suisse, qui s'est tenue à Zurich le 3 avril 1967, le ministre fédéral des finances, M. Strauss, a déclaré qu'à longue échéance, seule une Europe unie, capable de mettre pleinement en oeuvre sur le marché mondial sa puissance économique, aurait des chances de s'affirmer également sur le plan du progrès technique.

Par ailleurs, la déclaration de M. Strauss a été essentiellement consacrée aux problèmes relatifs à l'harmonisation fiscale en Europe, qu'il considère comme une étape importante dans la voie de l'établissement d'un Marché commun européen. Seule cette harmonisation permettra, après l'abolition des barrières douanières, qui doit intervenir au 1er juillet 1968, d'abattre également les frontières fiscales. Pour M. Strauss, la réalisation de l'unité européenne, notamment celle des Six, sera l'oeuvre de toute une génération, qui aura à ne pas relâcher son effort. Le ministre des finances estime que l'existence d'un vaste marché intérieur européen, qui ne restera pas indéfiniment limité aux membres actuels de la C.E.E., sera toujours le moteur de l'unification politique de l'Europe.

Jusqu'à présent, les divergences entre les systèmes fiscaux des différents pays de la Communauté entraînent des distorsions de prix affectant les échanges entre ces pays. M. Strauss estime que la modification des taux de change ne serait pas indiquée comme mesure d'harmonisation, bien qu'elle soit théoriquement applicable, car elle aurait un effet général, alors que la fiscalité a un caractère spécifique. Aussi l'harmonisation fiscale prévue par la Communauté constitue-t-elle la solution qui offre le plus de perspectives. L'harmonisation de la taxe sur le chiffre d'affaires, laquelle intervient pour un quart dans les recettes fiscales des Etats membres de la C.E.E., constitue un premier pas dans ce sens. Il faudra ensuite procéder à l'harmonisation des autres taxes de consommation et à celle des impôts directs. Le ministre fédéral des finances souhaite en outre que soient harmonisés les impôts frappant les concentrations d'entreprises et les marchés de capitaux, ainsi que certains impôts frappant les transports (impôt sur le capital, taxe de circulation, taxe sur l'assurance, taxe sur les véhicules automobiles).

Au cours du dixième congrès international des démocrates-chrétiens qui s'est tenu sur les bords du lac de Constance, à Lindau, le ministre fédéral des finances a prononcé un vigoureux plaidoyer en faveur de la réalisation d'une véritable Europe unie. M. Strauss s'est expressément déclaré favorable à l'ouverture à bref délai, par les six Etats membres de la C.E.E., de négociations en vue de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun. "Isoler brutalement la Grande-Bretagne de notre continent, ce serait une tragédie", a-t-il affirmé. Parlant de la politique européenne du Général de Gaulle, le ministre a déclaré que le président de la République française avait commis l'erreur, inconsciemment, peut-être, mais peut-être aussi volontairement, de croire que l'on pouvait esquiver en se prévalant d'un passé prestigieux et de la tradition, ce qu'impose la loi du nombre. Quels que soient ses réalisations et son

prestige, un pays comme la France n'est pas en mesure d'imposer ses volontés. La France doit en avoir pris conscience lors des négociations de Moscou, qui ont démontré que le gouvernement soviétique n'est pas disposé à considérer la France comme un partenaire égal.

De l'avis de M. Strauss, l'Europe doit s'affirmer dans le monde comme une puissante entité capable d'inspirer la considération. Il voit dans la "politique de clocher" pratiquée jusqu'ici la cause de l'aggravation constante du retard technologique de l'Europe par rapport aux Etats-Unis. Si l'Europe ne parvient pas à s'organiser sur un plan communautaire dans les domaines de la science, de la recherche et de la technique, elle sera distancée pour longtemps par les pays plus avancés.

Au cours du cinquième colloque de l'Union européenne des entreprises de construction libres et privées, qui s'est tenu à Hambourg le 26 mai, M. Strauss a souligné la nécessité d'assurer la compétitivité de l'Europe sur les plans économique, scientifique et technique, ce qui implique son unification. Aucun pays européen n'est aujourd'hui en mesure, ni sur le plan financier, ni sur le plan économique, ni sur le plan humain, de faire face aux nécessités actuelles ou futures. L'Europe prend de plus de plus de retard sur les Etats-Unis et l'U.R.S.S. dans les domaines de la navigation aérienne aux vitesses supersoniques, de la navigation dans l'espace et de l'électronique. L'industrie européenne de l'aéronautique civile est condamnée à disparaître si les Etats membres ne coopèrent pas dans ce domaine. Les jeunes scientifiques allemands qui émigrent aux Etats-Unis ne sont pas attirés uniquement par les traitements élevés, mais aussi par les travaux intéressants qui leur sont proposés. A l'occasion de ce colloque, le ministre fédéral des finances s'est déclaré, une fois de plus, partisan de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, et a ajouté qu'il ne fallait pas oublier non plus les autres pays d'Europe, y compris ceux de l'Europe de l'Est.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 4 avril 1967 ;
Die Welt, 22 mai 1967)

Autriche

L'Autriche et la C. E. E.

Introduction

Dès 1961, l'Autriche avait demandé l'ouverture de négociations avec la C. E. E. Ces négociations débutèrent en 1965 par cinq séries d'entretiens. Avec la 6ème étape de ces négociations, en février 1966, prit fin le mandat que la Commission s'était vu confier par le Conseil de ministres de la C.E.E. Ce n'est qu'au début de décembre 1966 que le Conseil de ministres conféra à l'Exécutif un nouveau mandat, qui ne porte cependant pas encore sur toutes les questions qu'il s'agirait de discuter.

1. Les problèmes qui se posent et les positions des différentes parties

Quelques jours avant la visite officielle en Autriche de M. Podgorny, chef de l'Etat soviétique, le chancelier fédéral Klaus déclarait à Linz, le 11 novembre 1966, que l'Autriche ne signerait avec la C.E.E. aucun traité qui soit en contradiction avec le traité d'Etat et son statut de neutralité. Toutefois, le déficit considérable de la balance des paiements du pays oblige le gouvernement autrichien à hâter la conclusion d'un accord spécial avec la C.E.E. L'effet des discriminations douanières se fait sentir de plus en plus durement dans de nombreux secteurs de l'industrie autrichienne d'exportation. Le remède à l'énorme excédent des importations ne réside pas dans des mesures dirigistes, mais dans l'amélioration de la compétitivité des produits d'exportation autrichiens. Dans une interview accordée au journal parisien "Combat", M. Klaus a déclaré que l'Autriche s'efforçait de conclure avec le Marché commun, un accord spécial qui tienne compte de son statut particulier de neutralité.

Peu avant l'arrivée du chef de l'Etat soviétique à Vienne, les journaux russes renouvelèrent leurs attaques contre le principe de l'association de l'Autriche au Marché commun. Le Kremlin a déjà averti maintes fois et nettement le gouvernement autrichien qu'il considérerait l'entrée de l'Autriche dans le Marché commun comme une "alliance économique indirecte avec l'Allemagne", interdite par le traité d'Etat. Moscou a toujours rejeté l'argument selon lequel l'association de l'Autriche à la C.E.E. est pour ce pays une nécessité vitale du point de vue économique, ne mettant en cause ni sa neutralité ni son indépendance politique. Le Kremlin fait notamment valoir le "caractère atlantique" du traité de Rome et le rôle de premier plan que joue l'Allemagne au sein du Marché commun.

Les entretiens entre le chancelier fédéral autrichien, M. Klaus, et le chef de l'Etat soviétique, M. Podgorny, ont surtout été marqués par l'opposition de l'Union soviétique à l'association de l'Autriche à la C.E.E. M. Podgorny s'est efforcé de dissuader le gouvernement autrichien de conclure une entente avec la C.E.E., laquelle constitue, à ses yeux, une alliance de six Etats membres de l'O.T.A.N. Pour Moscou, la neutralité de l'Autriche est incompatible avec son entrée dans une organisation d'Etats unis par un traité d'alliance militaire. M. Podgorny a cependant laissé entendre que la Russie pourrait tolérer la conclusion d'un accord commercial entre Vienne et Bruxelles. Mais il a attiré l'attention de ses interlocuteurs sur l'article 4 du traité d'Etat, qui interdit à l'Autriche toute entente avec l'Allemagne, sous quelque forme que ce soit. Le gouvernement autrichien ne pourrait conclure un accord avec Bruxelles sans avoir égard à cet article, car il est désormais évident que l'Allemagne joue un rôle prépondérant dans la direction de la C.E.E.

A l'issue de sa visite, M. Podgorny s'est prononcé contre tout rapprochement entre l'Autriche et le Marché commun. La veille de son départ, il a déclaré à la radio et à la télévision qu'aux yeux de l'Union soviétique, "toute forme d'arrangement avec la C.E.E. imposerait à l'Autriche des obligations non seulement économique mais aussi politiques, ce qui serait contraire à l'esprit du traité d'Etat et au principe de la neutralité de l'Autriche". L'opposition catégo-

rique des Russes à tout "arrangement avec le Marché commun, quelle qu'en puisse être la forme", ainsi marquée par le chef de l'Etat soviétique, a causé dans la capitale autrichienne une vive surprise, du fait notamment, que M. Podgorny excluait même la possibilité d'un accord commercial entre Vienne et Bruxelles.

Après le départ de M. Podgorny, le chancelier fédéral, M. Klaus, a déclaré le 24 novembre 1966 aux industriels de Carinthie réunis à Klagenfurt que l'Autriche poursuivait, comme par le passé, ses efforts en vue d'aboutir à un arrangement avec la C.E.E., car il s'agissait d'une question vitale pour l'Autriche. De 50 %, les exportations à destination de la C.E.E. sont déjà tombées à 45 % et les échanges avec les pays de l'Est ne constituent pas une compensation de ce recul. Après avoir souligné que les déclarations de M. Podgorny n'avaient en rien modifié le cours des négociations avec Bruxelles, le Dr. Klaus a poursuivi en ces termes : "Nous continuerons à discuter avec l'Union soviétique, en usant de beaucoup de patience, de nos projets d'arrangement avec la C.E.E., mais cet arrangement, ce n'est pas avec Moscou que nous le négocierons. C'est uniquement entre Bruxelles et Vienne qu'il y a des négociations". Au cours d'une interview accordée à l'"Industriekurier", M. Klaus a répété que le discours télévisé et les déclarations faites par les dirigeants russes en Autriche n'avaient en rien les efforts déployés par l'Autriche pour parvenir à un accord avec la C.E.E.

Le 7 décembre 1966, le Conseil de ministres de la C.E.E. a donné à la Commission, un nouveau mandat définissant les directives à suivre en matière de désarmement douanier entre l'Autriche et la C.E.E., de commerce avec l'Europe orientale et d'agriculture.

Avant l'ouverture des discussions, M. Couve de Murville, ministre français des affaires étrangères, avait rendu compte à ses collègues de la C.E.E. de ses entretiens avec M. Toncic, ministre autrichien des affaires étrangères, qu'il avait rencontré après la visite officielle de M. Podgorny à Vienne et avant la venue de M. Kossyguine à Paris. La France, qui est l'un des trois Etats signataires du traité d'Etat, a rappelé qu'à chaque phase des négociations entre la C.E.E. et l'Autriche, il faudra tenir compte des obligations qu'impose à ce pays son statut de neutralité.

C'est avec une vive satisfaction que les milieux gouvernementaux et économiques autrichiens ont appris que le Conseil de ministres de la C.E.E. avait confié à la Commission, en vue de négociations, un nouveau mandat. Le parti populaire autrichien, qui est le parti de la majorité, a souligné l'importance de l'approbation donnée à ce mandat par la France, le seul pays de la C.E.E. à avoir signé le traité d'Etat de 1955 et à s'être ainsi engagé à veiller au respect des dispositions de ce traité. Pour les milieux gouvernementaux, l'approbation de la France démontre que l'"accord d'un type particulier" avec la C.E.E., auquel l'Autriche s'efforce d'aboutir, est parfaitement compatible avec le traité d'Etat.

A l'issue de la première phase des nouvelles négociations, qui s'est terminée à Bruxelles le 16 décembre 1966, la C. E. E. et l'Autriche ont constaté qu'il était indispensable d'assurer à l'Autriche une large autonomie, afin qu'elle puisse maintenir et développer ses échanges avec l'Europe orientale. La deuxième phase des nouvelles négociations s'est ouverte à Bruxelles le 30 janvier 1967, par la discussion des problèmes agricoles qui se posent entre la C. E. E. et l'Autriche. En dehors des questions agricoles, les conversations ont également porté sur l'élimination des barrières douanières entre l'Autriche et la C. E. E., l'alignement de l'Autriche sur le tarif extérieur commun, ainsi que la situation particulière de l'Autriche quant à ses échanges avec les pays de l'Est.

Dans le cadre d'un accord avec la C. E. E., l'Autriche serait disposée à adopter le tarif extérieur commun en l'espace de deux ans. Dès l'entrée en vigueur du traité, l'Autriche rapprocherait son tarif extérieur de 25 % par rapport à celui de la C. E. E., puis elle le rapprocherait à nouveau de 35 %, à l'expiration de la première année, pour enfin supprimer l'écart restant de 40 % à l'expiration de la deuxième année. Cette proposition a été faite par la délégation autrichienne au cours des journées de négociations avec la Commission de la C. E. E. qui ont pris fin le 2 février 1967. L'Autriche est donc disposée à aligner son tarif extérieur sur celui de la Communauté plus rapidement que la Communauté ne l'escomptait. En effet, la C. E. E. avait proposé un alignement en quatre étapes sur une période de trois ans.

Le mandat qui avait été confié par le Conseil de ministres à la Commission a pris fin à l'issue de ces négociations. Cependant, comme le Conseil de ministres a déjà entrepris d'élaborer un nouveau mandat partiel portant sur les problèmes de politique économique, il semble que les négociations pourront être reprises dans un proche avenir.

A l'issue de cette deuxième phase des négociations, M. Bock, vice-chancelier et ministre des affaires économiques, a déclaré, avant de repartir pour Vienne, qu'il ne pensait pas que la conclusion d'un "accord d'un type particulier" avec la C. E. E. pût se heurter à des difficultés insurmontables. M. Bock pense que la C. E. E. est vraiment disposée à conclure un tel accord avec l'Autriche.

Prenant la parole devant l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe le 25 janvier 1967, à Strasbourg, M. Bock a déclaré que l'Autriche souhaitait conclure avec la Communauté économique européenne, un accord portant exclusivement sur des problèmes économiques. Le statut de neutralité définitive de l'Autriche ne lui permet pas de participer aux décisions politiques de la C. E. E. Du reste, a fait observer le vice-chancelier, l'Autriche demande que soit prévue la possibilité de dénoncer l'accord. Les droits de douane entre l'Autriche et la C. E. E. pourraient être abolis par périodes de quatre ans et l'Autriche, quant à elle, pourrait procéder par périodes de deux ans à l'alignement de ses tarifs sur le tarif extérieur commun de la C. E. E.

Le 15 décembre 1966, l'Autriche a proposé à la C. E. C. A. l'ouverture à bref délai de négociations en vue de la conclusion d'un accord spécial entre l'Autriche et la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Selon Vienne,

la conclusion d'un accord avec la Communauté du charbon et de l'acier devrait être négociée **en même temps que** l'association à la C.E.E., étant donné qu'à défaut de l'adoption simultanée de dispositions applicables aux produits de l'industrie sidérurgique, il résulterait de l'application du traité de la C.E.E., des distorsions de concurrence au détriment de l'Autriche.

Pour ce qui est des produits C.E.C.A., ce sont surtout les aciers fins et les aciers spéciaux qui intéressent l'Autriche. En 1965, 40 % environ des produits sidérurgiques exportés par l'Autriche étaient destinés aux pays de la C.E.C.A. En revanche, ces pays sont intervenus pour 56 % dans le total des importations autrichiennes de produits sidérurgiques et l'Autriche a effectué sur le marché de la Communauté, 26 % de ses achats de charbon et 53 % de ses achats de coke. En outre, 77 % des machines et des véhicules importés par l'Autriche en 1965 provenaient des pays de la C.E.C.A., par laquelle le gouvernement autrichien demande officiellement l'ouverture de négociations entre la Communauté européenne du charbon et de l'acier et l'Autriche, M. Bock a insisté sur l'importance que la C.E.C.A. revêt pour l'Autriche, importance dont témoignent les chiffres cités ci-dessus. Au cours d'une interview accordée en mai 1967 à des journalistes autrichiens, le chancelier fédéral, M. Klaus, a déclaré que l'Autriche avait toujours pour objectif de s'intégrer à la C.E.E. et qu'il n'y avait pour son pays pas d'autre moyen d'échapper aux discriminations frappant son commerce extérieur. Le commerce avec les pays de l'Est ne constitue pas une solution de rechange pour l'économie autrichienne. L'Autriche doit toutefois s'attendre que les négociations avec la C.E.E. à Bruxelles n'avancent pas aussi vite que les Autrichiens le souhaiteraient. Le chancelier autrichien estime que les problèmes politiques joueront désormais un rôle accru dans les négociations visant à la conclusion d'un accord spécial avec la C.E.E.

2. Le veto opposé par l'Italie à l'association de l'Autriche avec la C.E.E.

La décision de l'Italie de s'opposer à l'association de l'Autriche à la C.E.C.A. et à la C.E.E. a une grande portée politique. Elle constitue la riposte de Rome à l'attentat de Cima Vallona, près de la frontière autrichienne qui a coûté la vie à quatre soldats italiens.

On a déclaré à Rome que cette sanction est, de toutes celles qui auraient pu être prises, celle que l'Autriche redoutait le plus. C'est d'ailleurs pourquoi l'Autriche avait déjà demandé depuis longtemps son association au Marché commun et orienté résolument son économie, son commerce et son programme de développement en fonction de cette perspective.

Une partie de la presse italienne attribue au ministre des affaires étrangères, M. Fanfani, l'initiative de ce veto opposé à l'association de l'Autriche à la C.E.C.A.

L'opinion publique autrichienne ne cache pas sa consternation de ce que l'Italie lie officiellement le problème du Tyrol du Sud et celui des négociations entre l'Autriche, d'une part, et la C. E. E. d'autre part, et de ce qu'elle veuille recourir à Bruxelles et à Luxembourg pour faire pression sur Vienne. M. Bock, vice-chancelier, responsable de la politique d'intégration, a déclaré que les deux gouvernements avaient toujours été d'avis que le problème du Tyrol du Sud ne devait influencer en rien sur les relations entre l'Autriche et l'Italie. Il serait dommage qu'on en vienne à établir un lien entre les événements déplorables de la "Sextental" et les négociations engagées entre l'Autriche d'une part et la C. E. E. et la C. E. C. A. d'autre part.

Le gouvernement fédéral autrichien est décidé à réagir vigoureusement contre la politique italienne tendant à bloquer, sous le prétexte des attentats terroristes qui se sont produits dans le Tyrol du Sud, les négociations entre l'Autriche et la C. E. E. L'Autriche a informé de son point de vue tous les gouvernements amis. Le vice-chancelier Bock a pour lui les ambassadeurs des cinq partenaires de l'Italie au sein de la C. E. E. et s'élève contre la tentative de lier la question du Tyrol du Sud à celle de l'intégration souhaitée par l'Autriche. On doit savoir que l'Autriche n'acceptera jamais qu'on lie ces deux problèmes qui n'ont rien de commun et qu'elle compte sur les gouvernements des cinq autres pays de la C. E. E. pour qu'ils ne l'acceptent pas non plus.

Le 3 juillet 1967, à Bonn, le ministre fédéral des affaires étrangères, M. Brandt, a donné au vice-chancelier Bock l'assurance que le gouvernement fédéral allemand considère toujours favorablement les efforts déployés par l'Autriche en vue de la conclusion d'un accord spécial avec la C. E. E. De son côté, M. Bock a fait part au ministre fédéral des affaires étrangères, qui préside le Conseil de ministres des Communautés européennes depuis le 1er juillet 1967, de son vœu de voir les négociations entre la C. E. E. et l'Autriche aboutir à bref délai. Il a également été question, au cours de cette entrevue, de l'intention du gouvernement italien de ne consentir à l'association de l'Autriche à la C. E. E. qu'à la condition que le gouvernement de Vienne fasse preuve de bonne volonté au sujet de la question du Tyrol du Sud. Selon une déclaration faite à la presse par le porte-parole du ministère des affaires étrangères le 3 juillet 1967, le gouvernement allemand compte procéder prochainement à un échange de vues à ce sujet avec le gouvernement italien. Pour les observateurs politiques, l'appui que le ministre des affaires étrangères allemand apporte à l'Autriche dans sa tentative de rapprochement avec le Marché commun semble indiquer que le gouvernement fédéral estime qu'il ne convient pas de lier le problème de l'arrangement avec la C. E. E. à la question du Tyrol du Sud.

Répondant à une question de M. Ertl, député libéral, M. Brandt, ministre des affaires étrangères, a déclaré que le gouvernement fédéral entendait toujours appuyer sans réserve les demandes d'association de l'Autriche à la C. E. E. et à la Communauté européenne du charbon et de l'acier. M. Ertl avait demandé si le gouvernement continuerait d'appuyer la demande d'association de l'Autriche même si le gouvernement italien y opposait son veto "en raison de l'attitude ambiguë du gouvernement autrichien à propos de la question du Tyrol du Sud". M. Brandt a exprimé l'espoir que les difficultés résultant de la déclaration

faite à la fin du mois de juin par le gouvernement italien au sujet des événements du Tyrol du Sud et de l'organisation des relations entre l'Autriche et la Communauté européenne ne tarderaient pas à être surmontées et que les négociations avec Vienne pourraient alors se poursuivre.

Depuis la visite effectuée à Vienne à la mi-septembre par le Premier ministre français, M. Pompidou, l'espoir que nourrit l'opinion publique depuis des années et l'optimisme professé par le gouvernement de M. Klaus quant aux chances d'intégration de l'Autriche paraissent quelque peu ébranlés.

La réserve manifestée par M. Pompidou au sujet des projets d'intégration a partiellement réussi là où les attaques répétées de Moscou et le veto opposé par l'Italie à Bruxelles avaient échoué ; l'opinion publique autrichienne a dû reconnaître qu'elle avait sous-estimé la difficulté d'aboutir à la conclusion d'un "accord spécial" entre la C. E. E. et l'Autriche.

Les Autrichiens s'interrogent désormais sur l'attitude à adopter. Ils se préoccupent de trouver des solutions de rechange à la conclusion d'un accord avec la C. E. E. et à défaut, des solutions transitoires.

La télévision autrichienne a diffusé récemment un très intéressant débat sur la question de l'intégration, débat auquel participaient, outre des rédacteurs en chef de journaux autrichiens, le vice-chancelier Bock et l'ancien ministre des affaires étrangères, M. Kreisky. Alors qu'ils ont défendu ensemble pendant des années, au sein de la grande coalition, la politique d'intégration, MM. Bock et Kreisky se sont vivement opposés l'un à l'autre au cours du débat, M. Kreisky voudrait que le gouvernement mette en oeuvre sans tarder des solutions de rechange. Il propose que l'Autriche s'efforce tout d'abord de conclure avec la C. E. E. un accord préliminaire qui n'exclue, pour l'avenir, aucune possibilité, mais qui atténue la discrimination douanière dont font l'objet les marchandises exportées par l'Autriche dans les pays de la C. E. E. M. Kreisky reste convaincu qu'on ne tardera pas à en venir à la conclusion, entre tous les pays de la C. E. E. et de l'A. E. L. E. d'accords qui n'auront pas forcément un caractère régional mais qui pourront très bien aussi consister en accords bi-latéraux. Il estime que l'Autriche disposerait ainsi d'une marge de manoeuvre plus grande pour ses négociations avec la C. E. E. Un nouveau rapprochement avec le Marché commun pourrait ensuite être réalisé et au cours d'une troisième étape, mais seulement lorsqu'une détente politique radicale sera intervenue en Europe.

Le chancelier autrichien a répliqué que "l'accord spécial" que l'Autriche souhaite conclure avec la C. E. E. constitue déjà en fait d'intégration, un strict minimum. Les négociations de Bruxelles ont déjà abouti à des résultats appréciables qu'il ne faudrait pas remettre en cause sous le prétexte de difficultés politiques qui sont inévitables dans des négociations internationales. L'Autriche devrait s'inspirer de l'exemple de la Grande-Bretagne, qui ne se laisse pas décourager par l'attitude négative de la France.

(Die Welt, 12 et 22 novembre 1966, 4 février 1967 ;

Le Monde, 13 et 14 novembre 1966, 5 et 6 février 1967, 29 juin 1967 ;

Frankfurter Allgemeine Zeitung, 16, 17 et 26 novembre 1966, 3 février 1967, 29 juin 1967, 5 juillet 1967, 8 août 1967 ;
Le Combat, 17 novembre 1966,
Industriekurier, 6 décembre 1966 ;
Neue Zürcher Zeitung, 13 décembre 1966 ;
Europe n° 1, 15 janvier 1967).

Belgique

1. La célébration du dixième anniversaire des traités de Rome au Parlement

M. Radoux (socialiste), a posé le 24 mai 1967 au Premier ministre et au ministre des affaires étrangères deux questions urgentes :

1. "Sont-ils résolus à saisir l'occasion du sommet de Rome pour proposer qu'un vigoureux effort soit entrepris afin de réaliser notamment une union monétaire et une politique commune de l'énergie, indispensable à l'établissement de l'union économique européenne ?"
2. "Le gouvernement belge est-il déterminé à proposer que soient reprises les réunions trimestrielles des ministres des affaires étrangères interrompues depuis le début de 1961, sans préjudice des améliorations à apporter aux consultations qui ont lieu au sein de l'Union de l'Europe occidentale ?"

A la première question, M. Harmel, ministre des affaires étrangères a notamment déclaré : "Il va de soi que, à cette occasion, chaque Etat membre, et en tout cas la Belgique, indiquera les progrès qui leur paraissent nécessaires et possibles particulièrement dans le domaine économique que vous avez évoqué en citant l'énergie, les transports, la fiscalité, le droit des sociétés, les problèmes monétaires aussi, bref tout cet ensemble de questions qui sont sur le métier mais dont certaines tardent à progresser."

Quant à la réponse à la deuxième question, on peut citer ce passage de la déclaration de M. Harmel : "Nous croyons que cette unification des politiques étrangères, et nos pensées en cela se rencontrent certainement, doit se faire dans le cadre du Traité et avec tous ses partenaires. Le site normal du progrès de l'Europe politique, c'est le traité de Rome puisque c'est lui qui a décrit le lieu, qui n'est pas politique, de la construction de l'Europe."

Cela étant, nous croyons que cette unification politique, et ce qui en est un moyen important, l'intégration des politiques étrangères, est la dernière étape à franchir. Cela ne veut pas dire qu'elle doive nécessairement être lointaine. Dans notre intention, elle doit être aussi proche que possible, mais c'est la dernière étape, disais-je, de l'intégration européenne.

Sur ce long chemin, ce chemin qui paraît à plusieurs d'entre nous si long déjà, de l'intégration européenne, nous croyons qu'il serait opportun que, à l'occa-

sion de la réunion de Rome, les ministres des affaires étrangères soient au moins chargés de déterminer au cours de réunions ultérieures comment des échanges de vues entre eux pourraient aboutir à une meilleure harmonie des politiques des Etats membres.

Nous croyons que des réunions informelles peuvent avoir un grand intérêt. Nous croyons que si nous voulons donner une certaine solidité à des instruments de l'unification des politiques étrangères, les ministres des affaires étrangères doivent commencer par débattre de ce problème de savoir comment faire progresser d'une façon organique cette unification des politiques étrangères et que c'est un des thèmes utiles pour leurs prochaines réunions."

(Chambre des représentants, Annales parlementaires, séance du 24 mai 1967).

Un mois plus tard, le 29 juin 1967, M. Moreau de Melen (démocrate-chrétien) a posé à M. Harmel une question orale à propos de ce qui s'était dit à la réunion de Rome. En effet le sénateur belge avait relevé dans le Journal officiel de la République française le texte d'une réponse de M. Couve de Murville à M. Pleven, mettant en cause l'attitude de la Belgique. A l'assemblée nationale, le ministre français déclarait notamment : "Je regrette que M. Pleven n'ait pas assisté à la réunion de Rome, peut-être aurait-il été convaincu après avoir entendu les déclarations de mes collègues des Pays-Bas et de la Belgique : en réalité, ces pays ne veulent pas de cette coopération politique. Ils n'en veulent pas parce qu'ils la craignent et ils la craignent précisément pour la raison que M. Pleven a dite, la crainte d'être obligés de se ranger à l'avis des puissances qui sont plus importantes qu'eux. Alors on se retranche derrière l'Angleterre. Celle-ci est invoquée comme un alibi pour refuser ce début de coopération politique et on nous dit : Acceptez la Grande-Bretagne, et l'Europe politique deviendra possible."

Le ministre belge des affaires étrangères a remercié le sénateur de lui donner l'occasion de préciser l'attitude de la Belgique :

1. "Le gouvernement belge est profondément attaché à l'idéal d'unification politique et est favorable à toute initiative qui permette d'atteindre réellement ce but."
2. "Cette coopération née de l'initiative des six gouvernements sera-t-elle ouverte à d'autres Etats ? Nous ajoutons à ce propos que, sans préjuger l'adhésion au Traité de Rome des pays qui ont présentement introduit leur demande, nous estimions nécessaire une consultation préalable avec eux sur ces questions, afin qu'ils ne soient pas placés ensuite dans un système de délibération politique, d'ailleurs non prévu dans le traité de Rome, mais auquel ils devraient obligatoirement adhérer par la suite, du fait de leur adhésion à ce Traité."
3. "Comment ces délibérations seraient-elles préparées ? Qui les présiderait ? Disposerait-on d'un secrétariat permanent ou non ? Autant de questions auxquelles il faudrait répondre au point de vue de la procédure".

A propos de l'élargissement de la Communauté économique européenne, M. Harmel a enfin déclaré : "L'Europe serait encore incomplète sans la présence de la Grande-Bretagne, qui nous paraît un des instruments "originels" de l'Europe... cela grâce à sa grande tradition parlementaire et à sa situation géographique dans le monde. Cette conception n'interdit toutefois pas la recherche, dans les conditions que j'ai mentionnées, d'une coopération politique, sur les bases actuelles... Nous croyons que la construction politique de l'Europe ne pourra se faire que selon la méthode de la recherche et de la délibération communautaires. Cette conception communautaire implique que nous ayons, les uns vis-à-vis des autres, quelle que soit la dimension de notre pays, le plus grand respect et que ne s'affirme - en ce qui concerne la Belgique, ce ne sera certes pas le cas et j'espère que ce ne le sera pour aucun autre pays - aucune tendance à la prédominance dans ces institutions communautaires."

(Sénat, Annales parlementaires, séance du 29 juin 1967)

2. L'avenir de l'Euratom discuté à la Chambre des Représentants

M. Tindemans (démocrate-chrétien) a demandé, par la voie d'une question orale posée au gouvernement, quelle était sa position au sujet de la crise de la Communauté européenne de l'énergie atomique et plus particulièrement du budget de cette Communauté. A son avis "l'économie sera de plus en plus fonction de l'approvisionnement en énergie et du prix de revient de celle-ci. Les événements du Moyen-Orient ont clairement démontré dans quelle mesure l'Europe dépend du pétrole. Cette vulnérabilité ne peut être éliminée qu'en développant les autres sources d'énergie et, pour l'avenir, en généralisant les applications industrielles de l'énergie nucléaire."

"Il est exact, a répondu M. De Clercq, vice-premier ministre et ministre du budget, que l'Euratom se trouve actuellement dans une situation critique. La Belgique a présenté plusieurs propositions de compromis, malheureusement sans suite favorable jusqu'à présent, dans le but de résoudre l'ensemble du problème du budget de l'Euratom pour l'exercice 1967, et de permettre en même temps d'entamer l'élaboration du programme futur de l'Euratom.

Nous devons admettre qu'à l'avenir on ne pourra plus traiter la situation de l'énergie nucléaire séparément des autres secteurs de l'énergie, tels que les secteurs du charbon, du gaz et du pétrole. Comme l'honorable membre l'a souligné à juste titre, les événements récents du Proche-Orient ont montré dans quelle mesure l'économie de l'Europe occidentale dépend actuellement des ressources en pétrole.

Nous ne pouvons qu'espérer que la fusion des exécutifs qui doit intervenir le 1er juillet prochain nous permettra de raviver l'esprit communautaire, de sorte qu'il soit possible d'aboutir à une politique énergétique d'ensemble mettant

l'Europe en mesure de déterminer elle-même son avenir économique. On ne peut pourtant pas se dissimuler que la réalisation d'une politique européenne indépendante dans le domaine de l'énergie obligera les Etats membres à consentir d'importants sacrifices financiers pour l'acquisition des matières premières de base."

(Chambre des représentants, compte rendu analytique, séance du 22 juin 1967)

3. Le Gouvernement belge et la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté européenne

Au nom du gouvernement belge, réuni en Conseil le 19 mai 1967, M. Van den Boeynants, Premier ministre, a fait savoir à la presse la position de la Belgique au sujet de la demande d'adhésion présentée par plusieurs pays à la Communauté européenne :

"Le Conseil a évoqué, dans la perspective de la prochaine conférence au sommet de Rome, les demandes d'adhésion aux Communautés européennes de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et du Danemark.

La position de la Belgique à l'égard de ces demandes est connue : le gouvernement consacre tous ses efforts à promouvoir avec ses partenaires la création d'une Europe structurée, forte et s'appuyant sur des institutions solides.

Pour autant que ces conditions essentielles soient respectées, le Conseil est favorable, conformément aux termes du traité de Rome, à l'élargissement de la Communauté. Il estime que, compte tenu des déclarations faites par les chefs de ces gouvernements, et particulièrement celle de M. Wilson, les conditions sont réunies pour commencer des négociations. Pour sa part le gouvernement belge y participera avec la ferme volonté de trouver des solutions communautaires aux difficultés qui se présentent."

M. Harmel, ministre belge des affaires étrangères, a commenté, dans une déclaration à un quotidien français, la position de la Belgique sur la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun. Il établit en premier lieu un lien entre cette demande d'adhésion et les efforts nouveaux en vue d'unir politiquement les Etats membres de la C.E.E. : "... Il ne faudrait donc pas que, subrepticement, les Six s'efforcent de créer une union politique quelques instants seulement après que Londres a fait connaître son désir de signer les traités qui ont fondé les Communautés européennes. Une reprise de nos conversations à six sur ce sujet, interrompues depuis avril 1962, ne peut avoir lieu - c'est là le moins que l'on puisse faire - sans qu'on en entretienne parallèlement les Anglais."

Le ministre belge est favorable à l'adhésion de la Grande-Bretagne et cela pour plusieurs raisons :

- la Communauté européenne est ouverte. Les pays qui ont formé cette Communauté ont, dès le départ, exprimé leur désir d'accueillir parmi eux d'autres pays européens. L'élargissement éventuel de la Communauté ne pose donc pas de problème politique nouveau ;
- l'Europe communautaire risquerait de devenir trop petite si l'un de ses membres tendait de par son action à s'y tailler une place éminente et si un autre cherchait à l'imiter dans cette voie ;
- il serait presque incompréhensible que la Grande-Bretagne, qui est attirée vers les Etats-Unis et vers l'Europe, soit rejetée par celle-ci vers ceux-là ;
- la situation économique et sociale de la Grande-Bretagne ne peut être invoquée pour repousser sa candidature. Un tel argument aurait rendu impossible la création de l'Europe communautaire il y a dix-sept ans.

M. Harmel estime, en conséquence, qu'un dialogue doit s'engager. Il ne peut admettre la thèse, basée sur l'article 237 du traité C.E.E., selon laquelle l'avis que la Commission doit émettre à la demande du Conseil devrait nécessairement précéder l'ouverture des négociations qui serait alors décidée par le Conseil. Placés dans une telle situation, la Commission et le Conseil ne sauraient se prononcer en connaissance de cause et donner un avis motivé. Il est préférable que l'avis de la Commission et la décision du Conseil interviennent vers la fin des négociations. Au sens du traité, les Etats membres ont "l'obligation juridique" d'entamer les négociations à la simple demande d'adhésion, "dans la mesure où les Etats qui sollicitent leur adhésion acceptent l'objectif politique final d'unification européenne fixé par le traité de Rome, se rallient à ce que la Communauté a déjà mis en place sans remettre en cause les principes directeurs des règlements et des décisions entrés en vigueur et acceptent les institutions de la Communauté."

(Le Monde, 25-26 juin 1967
Le Soir, 20 mai 1967).

France

1. Déclarations du Général de Gaulle sur les problèmes européens à l'occasion de sa Conférence de presse du 16 mai 1967

Le Sommet de Rome

".....Ce n'est pas la première fois, c'est la troisième que les six Etats de la Communauté européenne se réuniront au sommet. Cela avait eu lieu déjà sur la proposition de la France à Paris et puis à Bonn, en 1961. A cette époque, nous pensions ici que puisque les "Six" avaient pu organiser, commencer à organiser leur économie, il était concevable qu'ils acceptent de ménager entre eux un

début de coopération politique. On sait aussi que la tentative n'avait pas réussi parce que nos partenaires, dans leur ensemble, n'envisageaient pas à cette époque que l'Europe existât par elle-même, et qu'elle pût traiter des questions concernant la politique et la défense, en dehors de l'O. T. A. N., c'est-à-dire indépendamment de l'Amérique et de l'Angleterre.

Or voici que le gouvernement italien a pris l'initiative de réunir dans sa capitale les six chefs d'Etat ou de gouvernement d'abord pour célébrer le dixième anniversaire du traité de Rome et puis aussi pour échanger leurs vues sur les sujets qu'ils choisiraient, y compris les sujets politiques. La France se rendra volontiers à cette invitation.

Je ne préjugerai pas, bien entendu, ce qui pourra être considéré par cette réunion au sommet. Je dirai seulement qu'il semble qu'une impression de solidarité se fait depuis quelque temps jour parmi les "Six". Je parle de leur solidarité vis-à-vis de l'extérieur. Cela tient peut-être en partie à la grande confrontation tarifaire qui s'est terminée la nuit dernière et où on est parvenu à un accord par de réciproques compensations, et qui a montré que les Etats atlantiques, les plus atlantiques, je veux dire les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, les Scandinaves, avaient des intérêts qui différaient essentiellement des intérêts des continentaux.

Cela tient peut-être aussi à la pression très vive exercée par les Américains et par les Britanniques pour amener l'Europe à accepter à ses frais et au profit des balances déficitaires anglo-saxonnes, la création de moyens monétaires artificiels qu'on qualifie de liquidités.

Ces moyens en effet ne devant plus être gagés par l'or constitueraient une source nouvelle d'inflation et d'inflation inépuisable, qui s'ajouterait à celle qui déjà, sous le couvert du Gold Exchange Standard, résulte des émissions et des exportations arbitraires et excessives de dollars. Enfin ce renforcement de l'esprit européen parmi les Six tient peut-être encore à la menace que fait peser sur eux dans le domaine technologique le déferlement conquérant des Américains.

Mais c'est surtout dans le domaine politique conjugué naturellement avec celui de la Défense que le comportement des Etats-Unis soutenus par les Britanniques a pu faire discerner aux Six, quelle raison proprement européenne justifierait leur concert, qu'il s'agisse des questions concernant la sécurité de l'Europe, ou bien la détente, l'entente, la coopération avec les pays de l'Est, en vue d'ouvrir la voie au règlement du problème allemand. Ou bien encore de la guerre qui sévit, qui s'aggrave en Asie, ou encore du concours à apporter au tiers-monde par les pays développés, etc...

Bref, il semble qu'un souffle favorable à des contacts nouveaux et, si je peux dire, moins compassés, effleure actuellement les Six. La France encore une fois se rendra volontiers à l'invitation de Rome, tout en comprenant très bien jusqu'à quel point et pour quelles raisons les claires vérités, les réalités

qui sont devant nous, peuvent apparaître encore comme complexes et diverses à chacun de ses partenaires.

L'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun

Vous m'avez déjà posé la question il y a quelques mois. Eh bien, enfin je m'en vais vous dire ce que je pense. Naturellement je ne préjuge pas ce que pourraient être éventuellement - je dis éventuellement - des négociations. Je ne parle pas de cela et je me mets simplement aujourd'hui sur le plan des idées générales, de la considération d'ensemble du sujet. Et je crois qu'il est nécessaire de le préciser. Je commencerai par dire que le mouvement qui semble porter actuellement l'Angleterre à se lier à l'Europe au lieu de s'en tenir au large, ne saurait que satisfaire la France. Et c'est pourquoi nous prenons acte avec sympathie de ce que paraît indiquer à ce sujet l'intention manifestée et la démarche accomplie par le gouvernement britannique.

De notre part, il ne saurait être, et d'ailleurs il n'a jamais été, question de veto. Il s'agit simplement de savoir si l'aboutissement est possible dans le cadre et dans les conditions de l'actuel Marché commun sans y jeter des troubles destructeurs. Ou bien dans quel autre cas et dans quelle autre condition il pourrait l'être. A moins qu'on ne veuille sauvegarder ce qui vient d'être bâti, jusqu'à ce que éventuellement il apparaisse concevable d'accueillir une Angleterre qui se serait, de son côté, pour son compte, profondément transformée.

J'ai parlé de troubles destructeurs dans le Marché commun. Nous savons tous qu'il a fallu dix ans de gestation pour le construire et qu'il a fallu aussi un inlassable effort de coopération de la part des Six. Personne n'a oublié de quelles confrontations critiques est sortie par exemple la communauté agricole, car en effet il ne s'agissait pas seulement du traité de Rome, mais il s'agissait surtout d'y ajouter des règlements multiples et qui comportaient des équilibres minutieux, entre les intérêts divers des Etats membres.

Pour la communauté agricole, cela a été un ajustement extraordinaire dans ce qui avait trait aux productions, aux prix, aux échanges, aux conditions financières, etc... Et puis encore les Six ne sont-ils pas au bout de leur action de construction, car il leur faut maintenant prendre corps à corps des problèmes très ardues : l'énergie, les impôts, les charges sociales, les transports, etc... Et puis, quand ils auront bâti complètement l'édifice il faudra qu'ils y vivent ensemble, c'est-à-dire que d'année en année ils se soumettent aux règles, aux compromis, aux sanctions, qui sont et seront fixés. Bref, le Marché commun constitue une sorte de prodige.

Y introduire maintenant des éléments massifs et nouveaux au milieu de ceux qu'on a si malaisément accordés, ce serait évidemment remettre en cause l'ensemble et les détails, et poser le problème d'une entreprise toute différente. D'autant plus que si on a pu bâtir ce fameux édifice, c'est parce qu'il s'agis-

sait de pays continentaux qui étaient immédiatement voisins les uns des autres, qui présentaient entre eux des différences de dimensions, mais qui étaient complémentaires par la structure de leur économie, qui formaient par leurs territoires un ensemble compact, géographique et stratégique.

Il faut ajouter que, en dépit et peut-être à cause de leurs grandes batailles d'autrefois - je parle naturellement surtout de la France et de l'Allemagne - ils étaient portés à s'appuyer mutuellement, plutôt que de s'opposer. Ils avaient conscience, ils ont conscience aussi du potentiel de leurs moyens matériels et de leur valeur humaine et ils souhaitent tous, tout haut ou tout bas que leur ensemble constitue un jour un élément qui puisse faire équilibre à n'importe quelle puissance du monde.

Par comparaison avec les motifs qui ont amené les Six à organiser leur ensemble, on comprend très bien pour quelles raisons l'Angleterre, qui n'est pas continentale, qui, à cause de son Commonwealth et de sa propre insularité, est engagée au lointain des mers, qui est liée avec les Etats-Unis par toutes sortes d'accords spéciaux, que l'Angleterre n'ait pas pu se confondre avec une communauté de dimension déterminée et aux règles rigoureuses.

Et, à mesure que cette Communauté s'organisait, on a vu l'Angleterre se refuser d'en faire partie et même manifester à son égard une attitude hostile, parce qu'elle croyait y voir une menace économique et politique. Ensuite, le gouvernement britannique a tâché de négocier sa participation à la Communauté, mais dans des conditions telles que celle-ci aurait été étouffée par cette adhésion.

Après quoi, un autre gouvernement britannique a affirmé qu'il ne voulait plus entrer dans la Communauté et s'est appliqué à resserrer ses liens avec le Commonwealth et avec d'autres pays d'Europe groupés autour de lui en une zone de libre-échange.

A présent, voilà que l'Angleterre paraît avoir adopté un état d'esprit nouveau et se déclare prête à souscrire au traité de Rome, quitte à ce que lui soient accordés des délais exceptionnels et très prolongés et à ce que, pour ce qui la concerne, des changements essentiels soient apportés dans l'application.

Il y a beaucoup de raisons pour penser, comme l'a déclaré du reste, à cause de sa profonde expérience et de sa grande clairvoyance, le Premier ministre britannique, beaucoup de raisons de penser que, pour en arriver là, les obstacles à franchir sont formidables.

Ainsi en est-il des règlements agricoles. On sait que ces règlements tendent à faire en sorte que la Communauté se nourrisse de ce qu'elle produit et à compenser, par ce qu'on appelle des prélèvements financiers, l'avantage que l'un ou l'autre pourrait trouver à importer des denrées moins chères venues d'ailleurs. Or l'Angleterre s'alimente pour une large part - une très large part - de vivres qu'elle achète à bon compte partout dans le monde, et notamment dans le Commonwealth. Qu'elle se soumette aux règles des Six, voilà sa balance des paiements écrasée de prélèvements et la voilà contrainte à augmen-

ter chez elle ce que coûtent les aliments jusqu'au niveau des prix adoptés par les Six, par conséquent contrainte à accroître les salaires de ses travailleurs et à vendre ses fabrications d'autant plus chères et d'autant plus difficilement.

Il est clair que cela ne lui est pas possible, mais d'autre part, faire entrer l'Angleterre dans la Communauté sans qu'elle soit astreinte au règlement agricole des Six, c'est détruire ce règlement-là, c'est le faire éclater. Et, par conséquent, c'est rompre l'équilibre du Marché commun tout entier. C'est enlever à la France une des principales raisons qu'elle a d'en faire partie.

Une autre difficulté essentielle tient au fait que, chez elle, il est de règle que les capitaux circulent librement pour favoriser l'expansion. Comment résoudre le problème ? Comment l'Angleterre pourrait-elle supprimer les écluses qui bloquent les sorties, les mouvements des capitaux vers l'extérieur et, inversement, comment les Six pourraient-ils faire entrer dans leur organisation un partenaire qui serait isolé dans un système aussi exorbitant ? Comment encore ne pas voir à quel point et pourquoi la situation propre à la livre sterling empêche le Marché commun de s'incorporer l'Angleterre ? En effet, si les Six suppriment toute barrière à leurs échanges, cela implique, bien sûr, que les monnaies, leurs monnaies, aient une valeur relative constante et que si l'une d'entre elles était ébranlée, la Communauté la rétablirait aussitôt. Mais cela n'est possible que parce que les devises européennes sont dans une situation solide.

Sans qu'on doive désespérer de voir la livre se maintenir, le fait est qu'on ne sera pas assuré avant longtemps qu'elle y parviendra. On le sera d'autant moins qu'elle a, par rapport à la monnaie des Six, le caractère particulier d'être, comme on dit, de réserve, ce qui fait qu'un grand nombre d'Etats dans le monde, notamment le Commonwealth, détiennent d'énormes créances en livres.

Comment faire à ce sujet ? Je sais bien que l'on dit parfois qu'il est possible de distinguer, de séparer le sort de la livre, monnaie nationale, et celui de la livre monnaie internationale ? On dit parfois aussi qu'une fois dans l'organisation, l'Angleterre s'y trouvant avec sa livre sterling, la Communauté ne serait pas obligée de répondre de ce qui arriverait de sa monnaie. Ce sont là des jeux de l'esprit. La solidarité monétaire est une des règles essentielles, des conditions essentielles du Marché commun. Et elle ne peut pas être étendue à nos voisins d'outre-Manche, à moins qu'un jour la livre se présente dans une situation toute nouvelle et telle que sa valeur définie apparaisse comme assurée, qu'elle soit dégagée du caractère de monnaie de réserve, et qu'ait disparu l'hypothèse des balances débitrices de la Grande-Bretagne à l'intérieur de la zone sterling.

Mais quand et comment en sera-t-il ainsi ? Ce qui est vrai, dès à présent, au point de vue économique le serait éventuellement au point de vue politique. L'idée, l'espoir qui a sans aucun doute porté les Européens à s'unir, c'était l'idée, l'espoir de constituer un ensemble qui serait européen à tous les égards, c'est-

à-dire qui non seulement pèserait son propre poids en fait d'échanges et de production, mais qui serait capable de traiter politiquement, pour lui-même, et par lui-même vis-à-vis de qui ce soit.

Etant donné les rapports particuliers de l'Angleterre, des Britanniques, avec l'Amérique et avec les dépendances, en même temps que les avantages qui en résultent pour eux, étant donné l'existence d'un Commonwealth et les relations privilégiées qu'ils ont avec lui, étant donné que les Britanniques assument encore, croient devoir assumer des obligations spéciales dans diverses régions du monde, ce qui les distingue fondamentalement des continentaux, on voit bien comment la politique des Six, à condition qu'ils en aient une, pourrait s'associer dans certains cas, dans beaucoup de cas, à celle des Britanniques. Mais on ne voit pas du tout comment l'une et l'autre politique pourraient se confondre.

Enfin, il est vrai que les Anglais - c'est tout naturel - envisagent que leur participation à la Communauté aurait pour résultat de conduire celle-ci à devenir, progressivement, tout autre que ce qu'elle est. Et de fait, leurs mandataires étant installés dans les organes dirigeants, le Conseil de ministres, le conseil des suppléants, les commissions, l'Assemblée, représentant dans ces aréopages la masse des intérêts et des servitudes économiques, la politique propre, de leur pays, étant rejoints dans cette enceinte aussitôt par les délégations d'un certain nombre d'autres pays européens qui sont avec eux dans la zone de libre-échange, et y trouvant quant au nombre et à l'audience une importance correspondante, dès lors qu'il en serait ainsi, il va de soi que l'inspiration, les dimensions, les décisions, de ce qui est, aujourd'hui, la Communauté des Six, céderaient la place à une inspiration, des dimensions, des décisions qui seraient complètement différentes.

D'ailleurs, les Britanniques ne dissimulent pas que s'ils se trouvaient dans la place, ils entreprendraient d'obtenir des modifications, et notamment en matière agricole. Mais les conditions dans lesquelles la France se trouve actuellement dans le Marché commun, quant à son industrie, son agriculture, son commerce, sa monnaie et finalement sa politique, seraient sans aucun rapport avec celles qu'elles trouveraient dans l'organisation nouvelle dont je parle.

En vérité, il semble bien que la situation des Britanniques par rapport aux Six, dans le cas où on envisagerait de la changer, où on serait d'accord pour envisager de la changer, ce changement comporterait l'une ou l'autre de trois issues.

Ou bien admettre que l'entrée des Britanniques avec toutes les exceptions dont elle ne saurait manquer d'être accompagnée, avec l'irruption de données nouvelles par leur nature et par leur quantité qu'elle comporterait forcément, avec la participation de nouveaux Etats qui en serait certainement le corollaire, imposerait, en fait, la construction d'un édifice tout nouveau et faisant table rase de celui qui vient d'être construit. A quoi alors aboutirait-on, sinon peut-être à la création d'une zone de libre-échange de l'Europe occidentale, en attendant la zone atlantique, laquelle ôterait à notre continent sa propre personnalité !

Ou bien instaurer entre la Communauté d'une part, les Britanniques et les Etats de la zone de libre-échange d'autre part, un régime d'association qui est d'ailleurs prévu par le traité de Rome et qui multiplierait et faciliterait les rapports économiques des contractants.

Ou bien enfin, attendre, pour changer ce qui est, que l'évolution intérieure et extérieure dont, semble-t-il, l'Angleterre montre les signes, ait été menée à son terme. Autrement dit, que ce grand peuple, si magnifiquement doué, en fait de capacité et de courage, ait accompli lui-même pour son compte, de son côté, la profonde transformation économique et politique qui permettrait de le joindre aux Six continentaux.

Je crois bien que c'est là ce que souhaitent beaucoup d'esprits soucieux de voir paraître une Europe ayant ses dimensions naturelles et qui portent à l'Angleterre une profonde admiration et une sincère amitié. Si un jour elle en venait là, de quel coeur la France accueillerait cette historique conversion."

(Le Figaro, 18 mai 1967)

A l'occasion de son allocution du 10 août

"...si puissante que soit l'attraction de l'Amérique sur les Européens, nous travaillons à déterminer la Communauté des Six à devenir, de son côté et pour son compte, une réalité politique et, par là, un élément essentiel d'un équilibre pacifique du monde.

.....le fait que la France, sans renier aucunement l'amitié qu'elle porte aux nations anglo-saxonnes, mais rompant avec le conformisme absurde et périmé de l'effacement, prenne une position proprement française au sujet de la guerre au Vietnam, ou du conflit au Moyen-Orient, ou de la construction d'une Europe qui soit européenne, ou du bouleversement qu'entraînerait, pour la Communauté des Six, l'admission de l'Angleterre et de quatre ou cinq autres Etats, ou des rapports avec l'Est, ou de la question monétaire internationale, ou - pas plus tard qu'hier - de l'unanime et indescriptible volonté d'affranchissement que les Français du Canada ont manifestée autour du président de la République française, stupéfie et indigné les apôtres du déclin."

(Le Figaro, 11 août 1967)

A la diète polonaise le 11 septembre

"...nous sommes certains que la Pologne doit être pour nous un partenaire de choix dans la grande partie mondiale de cette deuxième moitié du siècle, dont l'enjeu est ou bien la paix et le progrès pour tous, ou bien la guerre et la destruction totale.

C'est le cas tout d'abord, et naturellement en Europe, où tout engage la Pologne et la France à concerter leurs actions respectives en vue de la sécurité, la leur et celle des autres. Or, la sécurité véritable de chaque Etat de notre continent ne saurait évidemment résulter de l'affrontement de deux blocs dressant l'un face à l'autre des forces en garde et des pactes opposés. Au contraire, que viennent à s'établir entre tous, de l'Atlantique à l'Oural, une politique et une pratique délibérées de détente, d'entente et de coopération. Il y aurait alors toutes chances pour que, dans les conditions et l'atmosphère nouvelles qui seraient ainsi créées, les peuples européens puissent aborder en commun et régler eux-mêmes les questions qui sont de leur ressort, parmi lesquelles la principale est le destin du peuple allemand.

La France, qui, comme la Pologne, est voisine de ce grand pays, et a de tout temps, surtout en ce siècle même, gravement souffert des ambitions germaniques, entreprend cependant, après l'effondrement du Reich et dès lors que l'Allemagne en renie les méfaits, d'avoir avec son voisin d'outre-Rhin de francs rapports de réconciliation. En même temps elle s'applique à renforcer en tous domaines ses contacts cordiaux et constructifs avec les Etats de l'est et du centre de l'Europe, comme elle le fait avec ceux de l'ouest. Ne peut-ont espérer qu'ainsi se fonde progressivement pour la sécurité commune un ordre européen auquel participeraient et que garantiraient solidairement tous les pays du continent ? Mais, pour atteindre un tel but, ne faut-il pas que la Pologne et la France suivent côte à côte la route qui y conduit ?

Au demeurant, une Europe qui ne serait plus divisée, de quel poids pèserait-elle pour soutenir et maintenir la paix dans toutes les parties du monde ? Y aurait-il une guerre en Asie, y en aurait-il une en Orient si notre continent avait organisé sa coopération... Quant à l'impulsion que notre continent, s'il se trouvait réuni, serait capable d'imprimer au progrès économique, technologique et scientifique de l'humanité tout entière et au concours qu'il pourrait apporter au développement des peuples qui en ont besoin; il ne tient qu'à nos deux pays d'en donner, en conjuguant leurs efforts dans ces domaines, des signes qui seraient exemplaires.

Pour se prêter un appui réciproque dans leur développement national pour contribuer à l'union de l'Europe, pour aider à la paix et au progrès de tous les hommes, il semble que le destin offre à la Pologne et à la France l'occasion d'une action commune et privilégiée. Mesdames et Messieurs les députés, cette action, nous, les Français, sommes prêts à l'entreprendre avec vous, les Polonais."

(Le Monde, 12 septembre 1967)

2. Débats au Parlement français sur la politique gouvernementale à l'égard du Marché commun

a) A l'Assemblée nationale :

Au cours du débat sur la politique gouvernementale qui se déroule le 20 avril à l'Assemblée nationale, plusieurs orateurs évoquent le problème de l'Europe.

M. Jean de Lipkowski (Union démocratique pour la Ve République) prononce le premier un grand discours où il souligne notamment qu'en politique étrangère pour une grande part, c'est un faux débat qui sépare la majorité de l'opposition.

"S'agissant de l'Europe, expose l'orateur, allons-nous continuer durant cette législation à nous affronter sur des problèmes qui n'en sont plus ? Faire le Marché commun ou ne pas le faire ? Dix ans après la signature du traité de Rome, la construction européenne a dépassé les prévisions de ses instigateurs. Il y a dix ans, M. Giscard d'Estaing se prononçait en faveur du traité, mais demandait que l'on appliquât d'urgence une politique de redressement économique et financière. M. Mendes France (.) affirmait que la France ne pourrait mettre en oeuvre le Marché commun à la date prévue. Oui, dira-t-on, mais il y a Europe et Europe, et vous avez compromis ce qui donnait son véritable sens à l'entreprise, c'est-à-dire que vous avez finalement cassé le mécanisme en portant atteinte au principe de l'intégration. Ce reproche n'a pas de fondement.

Maintenant l'Europe a atteint un point de non-retour sur le plan de l'intégration économique dont le marché commun agricole est le ciment. La solidarité communautaire existe, Elle s'est déjà manifestée. Plus le temps passera et plus se posera la question de savoir si nous voulons faire l'Europe des responsabilités."

Le chemin de l'Europe agricole conduit à une telle imbrication d'intérêt que la liberté de manoeuvre des gouvernements est condamnée à s'amenuiser.

Mais constater les progrès de l'Europe économique ne doit pas nous conduire à éluder ce qui en est le prolongement, c'est-à-dire le problème de l'Europe politique.

C'est ensuite au tour de M. Bernard Destremau (Républicain indépendant) de monter à la tribune pour parler de la construction politique de l'Europe.

"Je rappellerai que dès 1961, dit-il, à une époque où la construction économique de l'Europe était loin d'avoir la consistance qu'elle a aujourd'hui, le gouvernement français s'était d'ores et déjà attaché à la recherche du cadre approprié à sa construction politique."

Le rapprochement récent entre les six puissances européennes, pour ce qui est de certains diagnostics et de certaines orientations, devrait nous amener à reprendre les conversations sur l'Europe politique. Il ne serait en effet ni logique ni convenable qu'après avoir accéléré l'Europe économique, nous freinions l'Europe politique par notre mutisme, notre atonie, notre manque de conviction.....

Il convient également, et cela vaut pour nos partenaires autant que pour nous-mêmes, de ne pas prétexter l'entrée si souhaitable, mais si hésitante de l'Angleterre dans la Communauté européenne pour différer nos entreprises."

Enfin, M. Paul Balmigère (communiste) se demande si le Marché commun a répondu aux promesses faites aux paysans. L'Allemagne devait absorber nos excédents agricoles alors qu'elle continue à s'approvisionner largement dans les pays tiers. La concurrence italienne pour les fruits et légumes n'est plus à démontrer.....

M. Edgar Faure nous a confirmé que nous ne pourrions modifier qu'avec difficulté les habitudes commerciales et les courants commerciaux qui existent. C'est ce que nous avons toujours répondu à ceux qui voulaient présenter aux paysans le Marché commun comme "la grande chance de l'agriculture française."

Dans sa réponse le Premier ministre, M. Pompidou, fait remarquer à ses interlocuteurs : "Et l'Europe ? Dieu sait si l'on nous accusait de vouloir tuer l'Europe, d'être les ennemis de l'Europe ! Aujourd'hui, bien que tout le monde se soit déclaré européen - tout le monde... ou presque - il semble que le sujet ne soit plus d'actualité. Serait-ce que l'achèvement du Marché commun, que les dernières conversations de Bruxelles et de Munich, l'annonce de la Conférence de Rome enfin aient sur ce point quelque peu découragé les critiques ?"

(J.O. A.N. Débats, 21 avril 1967 - Le Monde, 22 avril 1967)

b) Au Sénat

Le Secrétaire d'Etat, M. Pierre Dumas, a déclaré le 18 avril devant le Sénat :

"La France entend poursuivre la construction de l'Europe et le manifeste par ses initiatives, qu'il s'agisse de la mise au point de la Communauté économique, de la fusion des Communautés, de l'action à entreprendre pour l'harmonisation des politiques en matière de fiscalité, d'énergie, etc... C'est dans cet esprit que le Président de la République a accepté volontiers l'invitation du gouvernement italien et se rendra à Rome... Cette rencontre au sommet entre les dirigeants des six pays doit être l'occasion d'un échange de vues franc et général, permettant de déterminer les perspectives actuelles d'une coopération politique entre les Six. Il n'est pas moins vrai que la construction économique et à plus forte raison politique de l'Europe des Six demande encore de longs efforts et beaucoup de ménagements.!"

C'est le 25 avril que s'ouvre le débat sur cette déclaration.

Le président du groupe socialiste, M. Antoine Courrière, prend la parole le premier : "La brusque fièvre européenne qui semble avoir gagné le gouvernement" lui semble suspecte. "Votre Europe n'est que celle des patries, celle des coffres-forts. Celle qui nous est indispensable est celle des peuples."

Le président du groupe communiste, M. Jacques Duclos, lui succède à la tribune. Il affirme que le Marché commun apparaît maintenant "sous son vrai jour", puisque le chômage est désormais "justement attribué à la concurrence exacerbée que suscite l'ouverture des barrières douanières."

Pour M. Pinton de la gauche démocratique, l'Europe dont se satisfait le gouvernement est une "simple union douanière" "nous voulons, dit-il, une union politique fondée sur le suffrage universel."

Une opinion diverse est exprimée par M. Bousch, (U.D. Ve République) selon lequel "l'union douanière européenne va d'un pas plus rapide que l'union économique et nous le regrettons. L'harmonisation des charges fiscales et sociales se fait toujours attendre, tout comme la définition d'une politique énergétique. Sur ces points nous attendons beaucoup de la prochaine réunion de Rome, et nous jugerons l'esprit européen de nos partenaires à leurs propositions concrètes."

Dans sa réponse fort brève, M. Bettencourt, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, conclut : "Le gouvernement poursuivra sa tâche, sa volonté étant d'assurer la prospérité de tous, la construction de l'Europe, le rapprochement des peuples et la paix."

(J.O. Sénat, Débats 25 avril 1967, Le Monde, 27 avril 1967)

3. Extraits d'une déclaration du gouvernement sur la politique étrangère

M. Couve de Murville a fait le 15 juin 1967 devant l'Assemblée nationale une déclaration sur la politique étrangère du gouvernement.

"..... La situation en Europe offre un contraste frappant avec les violences qui se déchaînent en Asie, à l'Est comme à l'Ouest. Pour la première fois depuis longtemps, ce n'est pas dans notre continent que risquent d'apparaître les germes d'un conflit mondial.

Le problème allemand

"Certes, tous les problèmes n'y sont pas réglés. Il en demeure au moins un dont le règlement final commande notre avenir à tous : le problème allemand,

que d'autres appellent celui de la sécurité européenne. Même si tout à cet égard reste ouvert, du moins un premier pas a-t-il été fait : il est admis par tous qu'une solution ne peut être trouvée que par la voie d'un accord qui serait librement discuté entre l'ensemble des parties intéressées. La guerre froide n'est en aucune façon le contexte approprié pour les négociations qui devront un jour intervenir, mais bien la détente, dont nous avons dit souvent qu'elle devait conduire à la coopération et à l'entente.

Telle est la position adoptée par la République fédérale allemande depuis la constitution du gouvernement du chancelier Kiesinger. Nous avons attaché de l'importance à cette affirmation, qui rejoint notre propre conception, comme nous avons salué la volonté marquée par Bonn de chercher à normaliser ses rapports avec l'ensemble des pays de l'Europe orientale. Le gouvernement sait qu'il ne peut s'agir que du début d'un long processus. Mais il est important qu'une évolution soit amorcée.

La France ne peut y trouver qu'une raison supplémentaire pour poursuivre, dans un esprit renouvelé, l'application du traité de coopération franco-allemande de janvier 1963. Nous nous félicitons des contacts noués avec M. Kiesinger et M. Brandt et nous envisageons avec intérêt la nouvelle rencontre, dite "au sommet", qui doit prendre place les 12 et 13 juillet prochain.

Les rapports avec les pays de l'Est

"Une telle coopération, si elle est fondée sur des vues parallèles concernant les réalités internationales, n'est nullement en contradiction, bien au contraire, avec la politique qui est celle de notre pays dans ses rapports avec l'Union soviétique et les autres pays de l'Europe orientale, politique qui est très largement pratiquée aussi par l'ensemble de nos partenaires de l'Europe occidentale et reconnue par eux comme la seule qui soit à la fois désirable et possible.

C'est devenu un lieu commun de dire que nos rapports avec les pays de l'Est sont satisfaisants et se développent régulièrement. En témoignant les chiffres, encore très insuffisants mais toujours croissants, de notre commerce, les efforts faits pour l'enseignement et la pratique du français enfin, ce complexe de comités et de rencontres régulières que nous avons mis sur pied avec la Russie pour travailler dans tous les domaines de la coopération industrielle, technique et scientifique. Il s'agit d'une action d'ensemble qui portera ses fruits à terme, parce qu'en réalité tout était à faire ou à refaire, mais dont les débuts ouvrent des perspectives sérieuses.

Après les voyages effectués l'an dernier par le Général de Gaulle en Union soviétique et par M. Kossyguine en France, le président de la République se rendra au début de l'automne en Pologne, un peu plus tard en Roumanie, deux nations qui à des titres divers sont unies à la nation française par des liens particulièrement amicaux. Le Premier ministre, d'autre part, se rendra en juillet en Russie. Ainsi se poursuivent des contacts qui attestent le renouveau de nos rapports avec l'Europe orientale.

Le Marché commun, dans l'ensemble, est une réussite

"Le troisième aspect de notre politique en Europe est la construction européenne, c'est-à-dire l'association étroite, sur le plan économique d'abord, d'un certain nombre d'Etats de l'ouest du continent.

Pour le moment il s'agit du Marché commun qui, dans l'ensemble est une réussite. A la veille de l'ouverture complète des frontières entre les Six et de la création d'un marché agricole unique, la France commence à se rendre compte du cycle révolutionnaire dans lequel elle s'est engagée en 1957.

(....) La grande négociation tarifaire mondiale, connue sous le nom de négociation Kennedy, qui vient d'aboutir à Genève est, par ses résultats, de nature à accélérer ce mouvement de modernisation économique et de participation toujours accrue aux échanges internationaux. La seule condition que nous étions en droit de poser - et c'est ce que nous avons fait - était que rien ne fût conclu que sur la base d'une stricte réciprocité. Dans l'ensemble - et c'est la raison pour laquelle le gouvernement l'a approuvé - ce qui a été convenu est bien équilibré, en même temps que les secteurs sensibles de notre production ont été suffisamment ménagés.... Voilà sans doute une bonne performance pour leurs premiers pas dans la vie internationale.

Hommage à M. Rey

"C'est pour moi un devoir d'ajouter qu'ils ont été représentés par un membre de leur commission, M. Jean Rey, dont la compétence, la loyauté et les efforts ont été pour une bonne part dans le succès final. Le gouvernement est heureux de lui en rendre publiquement témoignage. Ces mérites ne sont pas étrangers au fait que c'est sur M. Rey que s'est porté le choix des six gouvernements, lorsqu'il s'est agi de désigner le premier président de la Commission unique qui va, à partir du 1er juillet, se substituer aux Commissions existantes du Marché commun et de l'Euratom et à la Haute Autorité du charbon et de l'acier."

Des virtualités politiques

"Comment expliquer que ces virtualités ne se soient traduites encore par aucun commencement, je ne veux pas dire même d'action, mais d'organisation, ne fût-ce que par ces consultations et ces discussions que nous avons ébauchées il y a six ou sept ans ?.....

Tous les partenaires n'ont ni les mêmes traditions, ni les mêmes orientations, ni les mêmes préoccupations. Avec l'Allemagne et l'Italie, la France pourrait facilement s'entendre sur l'intérêt qu'il y aurait à chercher à définir une politique européenne et à s'organiser en conséquence. Les pays du Benelux n'ont pas le sentiment que tout cela soit possible ni même souhaitable. Ils ont une tradition de réserve et une orientation beaucoup moins continentale qui les distinguent de leurs trois

principaux partenaires. La crainte de s'engager avec ceux-ci les maintient dans le doute, sinon la négation, alors qu'au contraire, dans le domaine économique, tous leurs intérêts les poussent à s'associer à nous de la manière la plus étroite. Sans doute est-ce aussi la raison pour laquelle la Belgique et les Pays-Bas sont, parmi les Six, ceux qui considèrent comme un impératif l'adhésion au Marché commun d'une Grande-Bretagne chez laquelle ils retrouvent beaucoup des vues de leur propre politique, et qu'ils voient comme un élément d'équilibre, en leur faveur par rapport à la France et à l'Allemagne.

La candidature anglaise

"J'en viens au problème qui est posé depuis le début, c'est-à-dire depuis que le Marché commun a été créé sans la Grande-Bretagne parce que celle-ci avait refusé de s'y joindre. Bien des choses ont changé, non seulement dans le jugement des gouvernants à Londres, mais en ce qui concerne la Grande-Bretagne elle-même (.....).

La candidature de la Grande-Bretagne soulève, selon l'expression de M. Harold Wilson, des problèmes formidables. En premier lieu, la Grande-Bretagne se présente à nous accompagnée d'autres candidats, l'Irlande, le Danemark et la Norvège, peut-être d'autres. L'entrée de cet ensemble de pays ferait de la Communauté quelque chose de différent de ce qu'elle est aujourd'hui. Le nombre à lui seul rendrait sa gestion beaucoup plus difficile et par conséquent la transformerait en un ensemble infiniment plus lâche. La diversité beaucoup plus grande des intérêts rendrait la conciliation plus ardue et donnerait un tour différent à ce que nous appelons les harmonisations économiques. Enfin des orientations économiques et politiques différentes opposeraient les nations continentales et les autres qui seraient groupées autour du Royaume-Uni. Bref, le système relativement homogène que nous connaissons serait complètement transformé, se rapprochant d'une zone de libre-échange. Il aurait ses mérites propres, mais nous devons voir qu'il s'agirait de tout autre chose.

En second lieu la question est de savoir si, dans les domaines essentiels, la politique de la Communauté peut devenir celle de l'Angleterre. Il s'agit d'abord de la monnaie puisque le système de la zone sterling paraît difficilement compatible avec le fonctionnement de notre Marché commun. Il s'agit ensuite de l'agriculture, car nous ne pouvons envisager de modifications dans les principes ou les conditions d'application d'une politique qui constitue un élément essentiel de l'ensemble qui nous a coûté tant de peine à établir et que la France n'envisagera jamais de laisser se dégrader.

Tels sont les éléments de base qu'il s'agit pour les Six de mettre à l'étude. La Grande-Bretagne a fait acte de candidature, alors qu'en 1961 elle avait simplement demandé à engager une discussion pour déterminer si les conditions d'une accession éventuelle étaient réunies. De ce fait, les procédures du traité de Rome doivent entrer en jeu : le Conseil décide à l'unanimité sur la réponse à faire, après avoir pris l'avis de la commission. C'est ce que nous allons faire.

Une première discussion s'engagera à Bruxelles à la réunion du Conseil du 26 juin. Elle sera poursuivie et nous aurons à demander l'avis de la nouvelle Commission dès que celle-ci sera constituée le 1er juillet.

Nul ne se dissimule qu'il s'agira d'une discussion compliquée et prolongée et que la décision à prendre par les Six est d'une grande importance. C'est cette importance même qui doit nous conduire à mesurer avec le plus grand soin toutes les conséquences ou toutes les implications de nos conclusions....."

(Le Monde, 17 juin 1967)

4. Déclaration de M. Couve de Murville le 12 septembre 1967 à l'O.R.T.F. et à Radio-Luxembourg

Dressant le bilan du voyage en Pologne du Général de Gaulle, M. Maurice Couve de Murville, ministre des affaires étrangères, a notamment déclaré dans des interviews à France-Inter et à Radio-Luxembourg :

"En ce qui concerne le problème allemand, qui est la grande affaire de l'Europe, de même qu'il est posé depuis vingt ans, de même nous n'allions pas le régler en quelques semaines ou quelques mois. La France a défini depuis longtemps les conditions de la réunification. Nous savions qu'il y avait des divergences avec le gouvernement polonais de même que nous savions qu'il y en avait avec le gouvernement allemand. La France n'était chargée par personne d'amener le gouvernement polonais à son point de vue. Nous avons discuté avec franchise et sans équivoque de l'ensemble des problèmes qui se posent à propos de, l'Allemagne. Les positions étaient connues. Nous avons pu une fois de plus constater qu'elles n'ont pas changé. Mais, encore une fois, le but du voyage n'était pas en quelques jours de changer le point de vue de la Pologne."

"La France est une amie de la Pologne, par conséquent elle désire qu'elle s'affirme comme nation et comme Etat. Cela n'a rien à voir avec un renversement des alliances. Il lui paraît normal que les pays européens longtemps démunis des moyens d'affirmer leur personnalité nationale commencent à le faire."

"Cela nous paraît être le début de la solution des problèmes européens, c'est la condition nécessaire de l'entente, de la détente, de la coopération, c'est en définitive la condition essentielle d'une solution du problème européen et en particulier du problème allemand, car c'est seulement les peuples européens conscients et libres qui pourront ensemble parvenir à quelque chose de durable."

(Le Figaro, 13 septembre 1967)

5. Extraits du communiqué publié à la suite de la visite de M. Pompidou à Vienne

Les deux chefs de gouvernement "se sont félicités des progrès accomplis dans le sens d'une normalisation et d'un renforcement des relations entre l'Est et l'Ouest. Ils ont exprimé leur confiance dans le résultat des initiatives prises par la France comme par l'Autriche en faveur d'une détente et d'une coopération plus étroite de tous les pays européens dans le respect de leur souveraineté."

"Le chancelier Klaus a marqué à nouveau à cette occasion l'importance que son pays attache à l'établissement de relations économiques étroites entre l'Autriche et la Communauté en tenant compte du statut de neutralité permanente de l'Autriche et des obligations découlant du traité d'Etat. Le Premier ministre a souligné qu'il comprenait le point de vue du chancelier, compte tenu de ces conditions politiques ainsi que des problèmes posés par la situation économique de l'Autriche et des nécessités de son développement. Dans cet esprit, il a été convenu que les deux gouvernements resteraient très étroitement en contact à ce sujet."

(Le Monde, 17 septembre 1967)

Grande-Bretagne

La Grande-Bretagne et le Marché commun

1. La tournée du Premier ministre britannique dans les capitales des Six

Le 16 janvier 1967, M. Wilson a entamé sa tournée européenne dans les capitales des six pays de la C. E. E. Ce voyage exploratoire était consacré à l'adhésion, souhaitée par la Grande-Bretagne, à la Communauté économique européenne. Au moment de prendre l'avion, le Premier ministre a déclaré : "Ce n'est pas une démarche en l'air. Nous prenons les choses au sérieux."... "Nous abordons ces conversations avec l'intention de résoudre les problèmes s'ils peuvent être résolus." Interrogé sur ce que pensait du Marché commun l'opinion publique britannique, M. Georges Brown a répondu : "Ces derniers temps, il y a eu un changement radical dans l'opinion publique et au Parlement. Je crois qu'il y a toujours des gens qui ont encore des objections sur ce point." En réponse à la question de savoir si les conversations de Rome seraient plus faciles que celles qu'il a eues à Paris, le ministre des affaires étrangères a répondu : "Je ne crois pas que les unes seront plus faciles que les autres. Les mêmes problèmes se posent dans toutes les capitales, mais il pourrait y avoir dans les différents pays une différence d'accent."

1. Les entretiens de Rome

Le 16 janvier 1967, les chefs de gouvernement de l'Italie et de la Grande-Bretagne sont parvenus, à Rome, à un accord de principe au cours de leurs conversations sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C.E.E. Au début des entretiens, M. Wilson a parlé d'un moment historique, non seulement pour la Grande-Bretagne, mais pour toute l'Europe. Selon lui, les problèmes existants devraient être résolus tant sur le plan économique que sur le plan politique. Ses interlocuteurs italiens ont déclaré qu'ils considéraient favorablement les intentions britanniques d'adhérer à la C.E.E. et que la Grande-Bretagne pouvait compter sur l'appui de l'Italie.

Au cours d'une réception offerte par le chef du gouvernement italien, le Premier ministre britannique a déclaré : "La création d'une communauté européenne plus large est bien davantage que l'addition des chiffres inscrits au débit et au crédit de notre balance européenne, aussi nécessaire et importante soit-elle. Ce que nous essayons de faire, c'est traduire dans les faits une vision, celle d'une Europe forte et unie qui sera en mesure de jouer un rôle efficace dans le monde."

Après les entretiens, M. Wilson a souligné l'intérêt de Londres pour une participation non seulement à l'intégration économique de l'Europe, mais aussi à son intégration politique. Il a notamment offert de faire bénéficier la Communauté des connaissances technologiques acquises par son pays. M. Moro, Premier ministre italien, et M. Fanfani, ministre des affaires étrangères, ont déclaré que personne en Europe ne pouvait fournir une contribution technologique aussi importante que celle de la Grande-Bretagne.

A l'issue des entretiens, M. Aldo Moro, dans une déclaration finale, a qualifié cette rencontre de particulièrement amicale et constructive. Les conversations ont été menées dans un esprit de franchise et ont témoigné d'une grande cordialité, tous les problèmes ayant été examinés et discutés de manière approfondie.

La position des socialistes italiens est très claire, et M. Pietro Nenni l'avait expliquée le 4 janvier 1967. Si les élections françaises devaient ne rien changer à la situation, avait-il dit, les Cinq plus la Grande-Bretagne et les pays prêts à adhérer à la Communauté devraient marcher de l'avant sur la voie de l'intégration économique et politique sans se laisser arrêter par le Général de Gaulle. En d'autres termes, il faut faire l'Europe sans la France gaulliste, mais avec l'Angleterre socialiste. Cette position est également celle du parti républicain de M. La Malfa. On en trouve un écho dans "l'Avanti" du 15 janvier, qui juge très normal que la Grande-Bretagne demande à son bénéfice des clauses de sauvegarde analogues à celles que les Six ont déjà réclamées pendant les négociations. Ce sont des "questions marginales qui ne touchent pas la substance du problème" et ce serait "donner une preuve flagrante de mauvaise foi et de mauvaise volonté politique" que de les considérer comme des conditions. Pour le journal socialiste il va de soi que l'Europe devra donner à Londres l'engagement ferme qu'espère le Premier ministre britannique.

Domenico Bartoli donnait dans le "Corriere della Sera" le mot de la situation. Il relève que "la politique extérieure italienne est le fruit de décisions collégiales auxquelles participent le chef de l'Etat, les président et vice-président du conseil et le ministre des affaires étrangères. Il est légitime d'imaginer que l'influence du Président Saragat et le pouvoir réel de M. Moro s'exerceront sur une ligne médiane entre les positions plus nettes de MM. Nenni et Fanfani." Et M. Domenico Bartoli conclut que "l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun ne consistera pas à venir occuper une place vitale que la France aurait évacuée."

2. Les entretiens de Paris

Avant sa visite à Paris, le Premier ministre britannique fit une halte à Strasbourg où il prononça devant l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe un discours très écouté.

Le Premier ministre commença son allocution en affirmant l'appartenance de son pays à l'Europe. M. Wilson remonta loin dans l'histoire de son pays, évoquant la conquête des îles britanniques par les envahisseurs anglo-saxons, danois et normands venus du continent européen et qui, avec les éléments celtiques autochtones, ont jeté les bases de la conscience nationale et de la démocratie britanniques. Les grandes démocraties situées de l'autre côté de l'Atlantique ont les mêmes racines européennes. Cette base spirituelle commune a été le prélude aux efforts déployés actuellement pour créer une unité européenne, grande vision qui domine l'histoire de notre siècle.

Le Premier ministre évoqua son discours du 10 novembre 1966 devant la Chambre des communes, par lequel il avait proclamé sa décision d'entamer de nouvelles conversations avec la C.E.E. afin d'obtenir que la Grande-Bretagne entre dans la Communauté. Le chef du gouvernement britannique a rejeté l'idée selon laquelle l'élargissement de la C.E.E. aurait pour effet d'affaiblir cette dernière. Selon lui, la Grande-Bretagne apportera de nombreux éléments positifs à la Communauté ; il ne saurait donc être question que l'adhésion de la Grande-Bretagne obère la C.E.E. A cet égard, M. Wilson a attiré l'attention sur la réduction du déficit et l'amélioration de la balance des paiements auxquelles la Grande-Bretagne est parvenue au cours des deux dernières années. De même, la modernisation de l'industrie britannique a marqué des progrès. Enfin, le Royaume-Uni apporte à la C.E.E. tout le potentiel de sa recherche et de sa technique scientifiques.

Pour ce qui est des désirs britanniques et des conditions pour une adhésion à la C.E.E., M. Wilson n'alla pas au-delà de ce qu'il avait déclaré le 10 novembre 1966 devant la Chambre des communes. La Grande-Bretagne, estime-il, doit être disposée à accepter le traité de Rome sous réserve des modifications nécessaires du fait de l'adhésion d'un nouveau membre et à la condition que sur les points où la Grande-Bretagne entrevoit des difficultés, il soit tenu compte de ses préoccupations. M. Wilson a ensuite évoqué l'article 237, aux termes duquel l'adhésion d'un nouveau membre présuppose l'accord entre les

membres actuels de la Communauté et l'Etat postulant. C'est ainsi que des accords doivent être réalisés sur le nombre de voix dont la Grande-Bretagne disposera au Conseil de ministres de la C.E.E. Les quote-parts dans le budget de la Communauté économique doivent être fixées à nouveau. Si ces questions soulevées par la Grande-Bretagne trouvent une réponse satisfaisante, le traité de Rome ne constituera pas un obstacle à son adhésion à la C.E.E. Le traité de Rome pose quelques problèmes délicats à la Grande-Bretagne, mais il en a posé aussi pour les premiers Etats signataires. La Grande-Bretagne a l'avantage non seulement de ne pas être obligée de signer un texte dont elle ignore les répercussions pratiques, mais aussi d'avoir pu suivre de près l'évolution au cours des dix années d'existence du traité de Rome ; les résultats des études qu'elle a faites ont été satisfaisants et encourageants.

A la suite de ses entretiens avec le Président de Gaulle, M. Wilson a déclaré le 25 janvier 1967 au cours d'une Conférence de presse que sa visite à Paris n'avait pas pour objet de parvenir à une décision sur le désir d'adhésion à la C.E.E. M. Wilson a souligné également qu'il n'était pas venu à Paris pour poser des questions auxquelles l'on n'aurait pu répondre que par un oui ou par un non. Selon lui, il est tout à fait normal que les membres de la Communauté européenne se consultent entre eux avant de prendre une décision.

Les conversations sur le fond menées à Paris ont notamment porté sur deux points : les questions monétaires, dont M. Wilson s'est entretenu en détail avec M. Pompidou, Premier ministre, et les questions agricoles. De l'avis du gouvernement français, avis qui est bien connu, l'adhésion à la C.E.E. ne saurait être la thérapeutique qui permettra de résoudre les difficultés économiques et financières de la Grande-Bretagne. La France demande que la livre soit assainie avant l'adhésion éventuelle de l'Angleterre à la C.E.E. D'autre part, la France ne partage pas l'optimisme des Britanniques qui estiment que la balance des paiements pourra être équilibrée avant la fin de l'année. Paris estime également que Londres doit renoncer à faire partager à la livre sterling le privilège du dollar d'être l'une des monnaies de réserve mondiales. En ce qui concerne les problèmes agricoles, Paris n'est pas seul à exiger que Londres sacrifie à la politique agricole commune de la C.E.E. son système de prix de garantie et de subventions et accepte pour les produits agricoles des augmentations de prix de 10 à 14 %.

Dans une interview donnée à la radio après ces entretiens, M. Couve de Murville, ministre français des affaires étrangères, s'est exprimé d'une manière beaucoup plus réservée que le Premier ministre britannique au cours de sa Conférence de presse. M. Couve de Murville a déclaré que les conversations avaient été très franches et qu'à l'avenir aucun malentendu ne serait plus possible de part et d'autre. De l'avis du ministre, il importe d'examiner les obligations et les risques assumés par les six partenaires de la C.E.E. dans l'hypothèse d'une demande britannique d'adhésion à la C.E.E., la livre sterling étant une monnaie non européenne.

Après son retour à Londres, M. Wilson, au cours de la séance de la Chambre des communes consacrée aux questions orales, n'a répondu que brièvement aux questions concernant son voyage à Paris. Malgré la demande de l'opposition, il n'a pas accepté de présenter au Parlement un rapport détaillé. Aussi ce dernier a-t-il seulement appris que les conversations s'étaient déroulées dans d'assez bonnes conditions et qu'elles avaient été meilleures qu'on ne l'avait espéré. M. Wilson a déclaré que les questions politiques avaient été examinées d'une manière au moins aussi détaillée que les problèmes purement économiques. Ce n'était pas le lieu de discuter les plans concernant la structure politique future de l'Europe, tels que le plan Foucher. Les questions de défense ainsi que le problème d'un desserrement des liens existant entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis ont joué un rôle moins important que l'on ne pensait. En réponse à une question de M. Heath sur le problème de la livre sterling, M. Wilson a précisé qu'en dépit des efforts qu'il avait déployés, les malentendus subsistaient du côté français quant au rôle de la zone sterling et quant à la compatibilité entre la position de la livre en tant que monnaie de réserve et l'appartenance de la Grande-Bretagne à la C. E. E.

Le Conseil des ministres français, réuni le 1er février 1967 sous la présidence du chef de l'Etat, a établi un premier bilan, réservé, des entretiens menés avec le Premier ministre britannique sur la C. E. E. Rendant compte de ces entretiens, M. Couve de Murville souligna que leur objet avait seulement été de procéder à un échange de vues et non pas d'entamer des négociations direct

3. Les entretiens de Bruxelles

Les conversations exploratoires de deux jours que M. Wilson a menées à Bruxelles ont pris fin le 1er février 1967. Comme on s'y attendait, les contacts entre M. Wilson et le gouvernement belge n'ont pas donné de résultats tangibles. Le Premier ministre britannique a certes trouvé à Bruxelles des interlocuteurs intéressés, mais il ne semble pas qu'il ait déjà obtenu des assurances expresses de la part de MM. Van den Boeynants, Premier ministre, et Harmel, ministre des affaires étrangères. De l'avis du gouvernement belge, déjà exprimé avant la visite de l'hôte britannique, une Communauté européenne doit également s'appuyer sur la Grande-Bretagne. Mais cela ne saurait signifier que l'adhésion de la Grande-Bretagne doit être poursuivie à tout prix. Avec beaucoup de précautions on a également donné à l'interlocuteur britannique que la Belgique ne voulait pas se trouver isolée par rapport aux autres partenaires de la C. E. E.

Les entretiens menés avec le gouvernement belge ont surtout porté sur les questions monétaires, financières et institutionnelles. Le problème du rôle de la livre sterling a été abordé dans des termes moins dogmatiques qu'à Paris. Cependant, on n'a pas minimisé la portée de cette question. Il semble également qu'au cours des entretiens de Bruxelles consacrés à la livre sterling, M. Wilson n'ait pas réagi, comme il l'avait fait à Paris, où il avait déclaré

que le fait que la livre était considérée comme monnaie de réserve n'avait aucune répercussion sur l'appartenance de son pays à la Communauté.

A l'issue des entretiens, M. Harmel a déclaré que les difficultés soulevées par l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C. E. E. étaient moins d'ordre politique que d'ordre technique. En tout état de cause, les chances d'une conclusion heureuse des négociations avec la Grande-Bretagne sont maintenant plus grandes qu'elles ne l'étaient il y a quatre ans.

Après les entretiens avec le gouvernement belge, M. Wilson et son ministre des affaires étrangères ont rencontré MM. Mansholt et Marjolin, les deux vice-présidents de la C. E. E., ainsi que M. Rey, commissaire responsable des relations extérieures. A cette occasion, ils ont passé en revue les problèmes généraux soulevés par l'élargissement de la Communauté et traités du traitement particulier qui devait être réservé au Commonwealth dans l'hypothèse d'une adhésion de la Grande-Bretagne à la C. E. E. En outre, la Commission a confirmé la nécessité d'un élargissement de la Communauté. M. Mansholt a souligné que les procédures introduites par la C. E. E. dans le secteur agricole ainsi que les décisions et résolutions prises par la Communauté ne pourraient guère ou ne pourraient même pas être modifiées au cas où la Grande-Bretagne adhérerait à la C. E. E. Il en va de même pour le financement agricole. Les problèmes de politique monétaire n'ont pas été abordés au cours des conversations entre M. Wilson et la Commission.

Prenant la parole au cours d'une Conférence de presse, M. Wilson a déclaré : "Pour ce qui est de la livre sterling, il n'existe aucun doute en Europe. En revanche, de profonds regrets se manifestent, non pas chez les gouvernements, mais parmi les spéculateurs qui ont décidé, en juillet dernier, de vendre à court terme et qui doivent maintenant racheter à un taux plus élevé." M. Wilson ajouta qu'il pensait avoir entièrement répondu aux questions d'ordre économique et aux questions relatives à la livre sterling soulevées par les ministres belges. Selon lui, les balances sterling sont et ont été particulièrement stables. Le problème de la livre sterling ainsi que celui de la gestion de la balance sterling ne soulève pour le Marché commun aucune difficulté à l'heure actuelle et n'en soulèvera aucune à l'avenir.

Quant à l'observation du ministre français des affaires étrangères déniait à la livre la qualité de monnaie européenne, M. Wilson déclara : "La livre est la monnaie de la Grande-Bretagne, la Grande-Bretagne est une nation européenne, la livre est donc une monnaie européenne." Il ajouta que les récentes mesures prises par le gouvernement français auraient certainement pour effet de faire accepter le franc français dans une zone plus grande que la zone actuelle.

4. Les entretiens de Bonn

Les entretiens germano-britanniques qui se sont déroulés à Bonn le 15 et le 16 février 1967 ont exclusivement porté sur les problèmes soulevés par l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C. E. E. Comme l'indiquent les milieux diplomatiques, les soucis de la Grande-Bretagne quant à son agriculture et ses réserves en devises ont joué un rôle important dans l'examen de la question de l'adhé-

sion britannique à la C.E.E. Au cours des entretiens, on en est rapidement arrivé aux problèmes difficiles que pose au budget britannique et à la balance britannique des paiements la contribution annuelle en devises de près de 200 millions de livres au fonds agricole de la Communauté.

Le gouvernement fédéral continuera d'intervenir en faveur de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C.E.E. Cette promesse a été faite par le chancelier fédéral allemand au Premier ministre britannique avant son départ pour Londres. M. Kiesinger a dit textuellement : "Le déroulement des conversations a renforcé les allemands dans leur conviction qu'ils devaient continuer d'intervenir en faveur de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté économique européenne. Nous espérons que les négociations et les efforts futurs aboutiront à un résultat positif".

Parmi les autres résultats de la conférence germano-britannique, il convient de noter la décision d'augmenter à l'avenir la fréquence des réunions de l'actuelle commission économique germano-britannique. Celle-ci examinera les questions économiques soulevées par l'adhésion projetée de la Grande-Bretagne à la C.E.E. En outre, elle s'occupera des questions liées aux négociations Kennedy.

Après les entretiens de Bonn, M. Wilson a précisé que sa visite dans la capitale fédérale avait essentiellement eu pour objet de dégager clairement la volonté britannique d'adhérer à la C.E.E., à la condition toutefois que les intérêts vitaux de la Grande-Bretagne soient sauvegardés. Certes, a déclaré le chef du gouvernement britannique, certains problèmes et certaines difficultés subsistent. Les entretiens ont eu pour objet non seulement de mettre en lumière les difficultés existant du côté britannique, mais également d'entendre exposer "par nos amis" leur avis à ce sujet. "Le gouvernement fédéral a manifesté beaucoup d'esprit de coopération à cet égard", a souligné M. Wilson.

En réponse à la question de savoir si le gouvernement fédéral avait donné un conseil définitif quant à la date à laquelle la Grande-Bretagne devrait présenter une demande d'adhésion à la C.E.E., M. Wilson a répondu que ce problème ne se poserait qu'une fois terminées ses conversations exploratoires dans les capitales de la C.E.E. Le gouvernement britannique prendrait alors d'autres contacts avec les six pays de la C.E.E. et avec les membres de l'A.E.L.E.

M. Wilson a poursuivi en précisant que les entretiens de Bonn avaient été d'une aussi "grande utilité" que tous les autres entretiens exploratoires effectués en Europe. Il a répondu ainsi à la question de savoir si la Grande-Bretagne, après les entretiens de Bonn, se sentait désormais encouragée davantage que par le passé à présenter une demande officielle d'adhésion à la C.E.E. Le Premier ministre britannique souligna la volonté de la Grande-Bretagne de coopérer avec les autres pays d'Europe à l'unification européenne dans le domaine politique également. A Bonn, comme dans les autres capitales de la C.E.E., il s'est, a-t-il dit, exprimé "dans le même esprit et dans les mêmes termes" que lors du grand discours sur l'Europe qu'il avait prononcé en janvier devant

le Parlement européen à Strasbourg, M. Wilson a souligné qu'il n'avait pas, dans les capitales des Six, adopté une position différente. Au cours de ses entretiens avec MM. Kiesinger et Brandt, aucun des interlocuteurs n'a essayé d'amener l'autre à modifier sa position au sujet de l'adhésion britannique. Les conversations ont été un véritable échange de vues.

Le 16 février 1967, dans une déclaration devant la Chambre des communes, le Premier ministre britannique a précisé que les entretiens de Bonn ont confirmé l'identité de vues existant entre les deux pays, identité démontrée par "la réaction prompte et amicale du gouvernement allemand à ma déclaration du 10 novembre." Les conversations ont montré, a dit M. Wilson, l'exactitude des vues britanniques quant à la position allemande sur l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E.

Dans une déclaration faite le 17 février 1967 devant la presse à Bonn, M. Ahlers, porte-parole adjoint du gouvernement fédéral, a indiqué que son gouvernement, dans le cadre des consultations franco-allemandes, s'efforcera de dissiper les réserves françaises à l'égard de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E. Selon M. Ahlers, le chancelier fédéral, dans un rapport présenté au cabinet fédéral et consacré à la visite à Bonn du Premier ministre britannique, s'était prononcé en faveur d'efforts patients pour amener la France à changer d'attitude à l'égard de la Grande-Bretagne. Le 17 février 1967, le gouvernement fédéral a informé le gouvernement français de la teneur des conversations menées avec le chef du gouvernement britannique.

5. Les entretiens de La Haye

Les conversations exploratoires néerlandais-britanniques menées le 27 février 1967 à La Haye et consacrées à l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E. n'ont encore fourni aucune indication sur les conditions d'une demande d'adhésion de la Grande-Bretagne. Devant la presse, ni le Premier ministre britannique, ni M. Luns, ministre néerlandais des affaires étrangères, n'abordèrent ces questions en termes précis.

Après la conférence de presse, M. Wilson a déclaré que le gouvernement britannique poursuivait ses sondages auprès des pays de l'A.E.L.E. après la visite qu'il allait faire à Luxembourg, M. Georges Brown, ministre britannique des affaires étrangères, informera l'A.E.L.E. des conversations avec les pays de la C.E.E. M. Wilson a précisé que la Grande-Bretagne n'avait cependant pas l'intention de se présenter avec des décisions définitivement arrêtées. Les décisions ne seront prises que lorsque les négociations seront définitivement terminées. M. Wilson dit textuellement : "Chaque conversation que nous avons menée avec les responsables des pays membres de la C.E.E. a apporté un peu plus de lumière. Nous avons pu non seulement exposer notre propre point de vue, mais également bénéficier de l'expérience acquise dans le passé par les membres de la C.E.E. avec le Marché commun. Nous connaissons maintenant les méthodes de travail de la C.E.E."

En réponse à la même question, M. Luns a indiqué qu'en ce qui concerne les possibilités d'adhésion de la Grande-Bretagne, il ne comptait ni en mois ni en années. Pour ce qui est des chances d'une demande d'adhésion britannique, compte tenu de la position française, M. Luns a déclaré qu'il n'était pas prophète. Selon lui, la position de la Grande-Bretagne s'est toutefois nettement améliorée depuis le premier refus opposé par la France à la demande d'adhésion britannique, et cela tant en ce qui concerne l'appui fourni par les membres de la Communauté que l'opinion publique en Grande-Bretagne même.

Parlant du rôle de la livre comme unité de réserve du système monétaire international, le Premier ministre britannique, qui, après la Conférence de presse, reprit l'avion de Londres le 28 février 1967, répéta que, grâce à l'assainissement progressif de l'économie britannique, la livre, au lieu d'être un obstacle à l'établissement du Marché commun européen, aurait plutôt pour effet de renforcer ce dernier. Selon M. Wilson, la question d'un système monétaire unifié n'a pas encore été abordée au cours des conversations exploratoires qui ont été menées jusqu'à présent.

Répondant aux critiques de l'opposition conservatrice, estimant que l'intervention de la Grande-Bretagne en faveur du traité de non-prolifération des armes nucléaires réduisait les chances de la Grande-Bretagne d'entrer dans la C. E. E. M. Wilson a déclaré devant la Chambre des communes que ce traité revêtait une extrême importance et qu'il serait dangereux de ne pas en poursuivre la réalisation. M. Wilson estime que le Marché commun et la non-prolifération sont deux choses fondamentalement distinctes. Les réserves formulées par les gouvernements européens concernent, à son avis, les méthodes d'inspection prévues, et non la renonciation aux armes nucléaires. Comme membre des Communautés européennes, la Grande-Bretagne pourrait coopérer à l'élaboration d'une solution permettant de renforcer l'Euratom.

6. Les conversations de Luxembourg

Le Premier ministre britannique et le ministre britannique des affaires étrangères se sont rendus à Luxembourg, dernière étape de leur tournée dans les capitales des pays membres de la C. E. E.

Au cours des conversations menées à Luxembourg, M. Werner, chef du gouvernement, a déclaré que le Grand-Duché estimait que l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté aurait pour effet de renforcer les Communautés européennes et d'accroître leur influence politique et économique. Les conversations à Luxembourg ont porté essentiellement sur des questions institutionnelles, sur l'agriculture, sur les échanges avec le Commonwealth, sur la libéralisation des mouvements de capitaux et sur les problèmes monétaires en général. A cet égard, on a appris que la question avait été soulevée de savoir si la Grande-Bretagne ne devrait pas, dans un protocole spécial à l'accord d'adhésion, renoncer à invoquer les dispositions du traité de Rome sur l'aide réciproque dans le domaine monétaire en cas de difficultés de paiement, chaque fois que les problèmes de la balance des paiements seront plus particulière-

ment dus au rôle de la livre sterling comme monnaie-clé. En ce qui concerne les problèmes du Commonwealth, on a exprimé l'espoir qu'un accord international sur les céréales, accord qui doit être conclu dans le cadre des négociations Kennedy, permettrait de réduire dans une large mesure les difficultés qui, du fait de l'adhésion britannique, pourraient se poser aux producteurs agricoles des pays du Commonwealth de la zone tempérée. La question de l'association des pays africains et caraïbes du Commonwealth avec une C. E. E. élargie a également été abordée. Au cours des conversations M. Wilson a confirmé qu'il était disposé à accepter les modalités institutionnelles du traité de la C. E. E.

Au sujet de la sidérurgie, M. Wilson déclara que la Grande-Bretagne, indépendamment du projet de nouvelle nationalisation de l'industrie sidérurgique, désirait se joindre à la Communauté du charbon et de l'acier et qu'elle ne croyait pas à l'existence de difficultés majeures à cet égard. Il semble que la Haute Autorité considère actuellement que les difficultés résident davantage dans le secteur sidérurgique que dans celui des charbonnages. Les exportations de charbon de la Grande-Bretagne vers le Marché commun sont devenues peu importantes. On croit cependant que la Grande-Bretagne, qui produira cette année plus que la Communauté réunie, devra se décider à adopter une politique d'importation libérale, non seulement à l'égard des Six, mais aussi à l'échelle mondiale, conformément à la conception d'une future politique commune de l'énergie. De même, les subventions britanniques aux charbonnages devront être subordonnées aux réglementations de la Communauté du charbon et de l'acier. En outre, une contribution de la Grande-Bretagne au système de pré-réquisition financière qui vient d'être adopté pour la Communauté du charbon et de l'acier, système visant à réduire le prix du charbon de coke, semble indispensable.

II. Problèmes et prises de position

Depuis un certain temps déjà, la question de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté économique européenne fait l'objet de discussions, notamment depuis la remise de la demande d'adhésion officielle à Bruxelles. On connaît les objections soulevées, du côté français en particulier, contre l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C. E. E. De même, dans le rapport de la Commission de la Communauté européenne sur l'élargissement de la Communauté, les problèmes et les difficultés ont été clairement exposés.

Le 4 juillet 1967, la Grande-Bretagne a réitéré devant le Conseil des ministres de l'Union de l'Europe occidentale (U. E. O.) à La Haye son désir et sa volonté de faire partie d'une Europe unifiée économiquement et politiquement. La déclaration britannique sur l'Europe, que M. George Brown, ministre des affaires étrangères, avait présentée à La Haye comme document de séance, a été publiée ensuite à Londres sous forme de livre blanc. Le gouvernement britannique considère le discours de M. Brown à La Haye comme une déclaration

préliminaire aux négociations relatives à l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C. E. E.

Devant l'Assemblée de l'U. E. O. à La Haye (1), M. Brown a souligné que son gouvernement accepterait sans réserves les traités des Communautés européennes et que, dans le cas d'une évolution ultérieure de la Communauté, il était désireux de collaborer avec les six pays de la C. E. E., également dans le domaine politique et militaire. Pour la première année de la période transitoire, M. Brown proposa une période de stand still permettant les adaptations mutuelles. Selon lui, une grande partie des mesures d'adaptation internes auxquelles la Grande-Bretagne sera contrainte pourraient être prises dès la fin de l'année de stand still. En revanche, les transformations, notamment en matière agricole, exigent un délai approprié, dont la durée devrait être négociée avec les Six.

En ce qui concerne le problème du Commonwealth, M. Brown a évoqué deux points particuliers : le marché du sucre et la position de la Nouvelle-Zélande. La Grande-Bretagne est liée jusqu'en 1974 par l'accord sur le sucre conclu avec les pays du Commonwealth. Pour ce qui est de la Nouvelle-Zélande, le voyage d'information de M. Wilson dans les capitales des Six a déjà montré que les pays de la C. E. E. sont disposés à la considérer comme un cas spécial. Pour les territoires dépendant de la Grande-Bretagne, l'association semble être la meilleure solution. On est disposé à négocier d'éventuelles exceptions à cette règle, par exemple pour Hong-Kong.

En ce qui concerne le marché des capitaux, la Grande-Bretagne est disposée à assumer pleinement les obligations découlant de son appartenance à la Communauté, si on lui accorde une période transitoire. Quant aux tarifs douaniers, la Grande-Bretagne envisage d'accepter le tarif extérieur commun, qui sera fixé à l'issue des négociations Kennedy. Des négociations devraient avoir lieu sur l'adaptation de la structure des tarifs douaniers britanniques à celle de la C. E. E. au cours de la période transitoire.

Aucun pays européen, a déclaré M. Brown, n'est actuellement suffisamment puissant pour satisfaire à lui seul aux besoins du temps présent. Avec 300 millions d'habitants, le futur Marché commun européen sera plus important que celui des Etats-Unis. "Après la guerre, l'Europe a connu un essor économique remarquable, mais dans les dernières crises politiques elle n'a pas joué un rôle majeur". A son avis, il n'y a pas d'autres alternative à un grand marché où les entreprises européennes pourraient travailler sans barrières douanières. M. Brown a ajouté : "Nous acceptons les bases de la Communauté européenne et souscrivons à la lettre et à l'esprit des traités et aux obligations qu'ils comportent". La Grande-Bretagne souhaite une phase de négociations aussi brève que possible, afin de pouvoir entamer prochainement la coopération commune. M. Brown estime que les questions à régler sont peu nombreu-

(1) Voir texte du discours in : The Times, du 5 juillet 1967.

ses. Ce dont la Grande-Bretagne a besoin, c'est d'une période transitoire d'une certaine durée permettant les adaptations mutuelles, et tout d'abord un "stand still" d'un an. Ce stand still permettrait à la Grande-Bretagne de s'adapter et aux autres membres de l'A. E. L. E. de conclure des traité avec le Marché commun.

En conclusion, le ministre britannique des affaires étrangères s'est déclaré disposé, au nom de son gouvernement, à discuter toutes les questions soulevées par les membres actuels de la C. E. E. M. Brown a dit que sa propre liste des points devant faire l'objet de négociations "n'était pas énorme". Aucun des problèmes soulevés du côté britannique ne devrait se révéler insoluble. M. Brown a exprimé l'espoir que la Communauté, dans sa réponse à la Grande-Bretagne, exposerait les problèmes d'une manière tout aussi libre et franche et qu'elle indiquerait tous les autres points qui devaient être réglés par des négociations. Le ministre britannique des affaires étrangères voudrait empêcher que l'on ne formule à l'égard de son pays une série d'exigences supplémentaires lorsque les problèmes en suspens auront été résolus. Pour conclure, M. Brown a exprimé l'espoir que ses déclarations favoriseront l'examen de la demande d'adhésion britannique et permettront l'ouverture rapide de négociations, dès que la Commission de la C. E. E. aura présenté son avis au Conseil de ministres.

M. Brandt, ministre fédéral des affaires étrangères, a parlé des déclarations du ministre britannique des affaires étrangères comme d'un événement de portée historique dont l'importance ne saurait être sous-estimée. M. Bettencourt, secrétaire d'Etat français, a parlé d'une décision importante de la Grande-Bretagne. Conformément aux traités, la Communauté européenne devrait maintenant examiner la demande britannique et en tirer les conséquences.

Au cours de la session qu'a tenue le 10 juillet 1967 le Conseil de ministres des Communautés européennes, M. Couve de Murville, ministre français des affaires étrangères, a confirmé à nouveau le point de vue du gouvernement français selon lequel l'élargissement de la C. E. E. par l'adhésion de quatre ou de cinq nouveaux membres aura pour effet de modifier la nature de la Communauté économique. A son avis, cet élargissement entraînera une modification de la constellation politique en Europe et ne sera pas sans avoir des répercussions sur les relations entre l'Est et l'Ouest et sur la question allemande.

Après avoir une fois de plus attiré l'attention sur la situation de la livre ainsi que sur les problèmes agricoles, M. Couve de Murville a ajouté que l'élargissement du groupe des Etats africains associés par l'association des pays de langue anglaise créera des difficultés supplémentaires, d'autant plus que les pays d'Amérique latine pourraient se sentir encore plus discriminés du fait de cet élargissement. Au sein de la C. E. E., l'adhésion britannique compliquera davantage le problème de la mise en oeuvre d'une politique commune des transports et d'une politique énergétique commune.

S'il était permis à la Grande-Bretagne et à d'autres pays d'Europe d'adhérer à la C.E.E. dans un proche avenir, cela pourrait représenter une grave menace pour l'économie française. Cette opinion a été exprimée par M. Debré, ministre français des finances, dans une interview accordée au journal "France-Soir" du 31 juillet 1967. L'adhésion de la Grande-Bretagne représenterait un risque considérable si ce pays refusait d'accepter sans aucune exception ni réserve le développement du Marché commun à son stade actuel. Au cours de la décennie écoulée, les membres de la C.E.E. sont parvenus à un accord sur les questions monétaires et les mouvements des capitaux; selon M. Debré, la situation actuelle empêche toute adhésion de la Grande-Bretagne comme membre à part entière de la Communauté.

Dans un article publié dans "Le Monde", M. Callaghan, chancelier de l'Echiquier, s'est félicité des progrès réalisés au sein du Fonds monétaire international, tout en soulignant la volonté de son pays d'entamer des négociations au sujet du rôle de la livre sterling en tant que monnaie de réserve. A cet égard, il ne s'agit pas, selon lui, d'une question de prestige mais d'une question pratique. Une communauté élargie pourrait aboutir à la création d'une monnaie européenne comprenant toutes les monnaies nationales, y compris la livre.

Au cours d'une interview donnée à la radio, Lord Chalfont, le nouveau ministre britannique des affaires européennes, a évoqué la possibilité de créer une organisation atlantique de libre échange qui ferait contrepoids à la Communauté économique européenne. Le ministre a mentionné cette possibilité pour le cas où les négociations d'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E. échoueraient. Lord Chalfont a ajouté : "Nous pourrions imaginer une sorte de groupement atlantique, et nous pourrions même en être réduits à nos propres ressources. D'autres pays dans le monde agissent de même et nous sommes suffisamment forts pour les imiter. Mais nous ne le voulons pas."

En août dernier, M. Wilson, chef du gouvernement britannique, a remanié son cabinet. Pour les négociations sur l'adhésion de la Grande-Bretagne, le fait que le Premier ministre lui-même se soit attribué le portefeuille de l'économie revêt une certaine importance. De même, l'exclusion de M. Douglas Jay, ancien ministre du commerce et adversaire de la C.E.E., est une mesure qui a une certaine portée. Au sein du cabinet précédent, M. Jay était l'adversaire le plus résolu de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C.E.E. Il a été remplacé par M. Anthony Crosland, ancien ministre de l'éducation, qui passe pour être un européen convaincu.

Après le remaniement ministériel, l'opposition, au sein du groupe travailliste, à la politique européenne de MM. Wilson et Brown, qui s'est fortement accrue ces derniers temps, a trouvé en M. Jay, ancien ministre du commerce, un porte-parole éloquent et parfaitement informé. Dans deux articles parus dans le "Guardian", M. Jay, sur la base de chiffres très détaillés, a montré que si la Grande-Bretagne adhérait à la C.E.E., les besoins en devises s'accroîtraient. Selon lui, les règlements agricoles de la C.E.E., les devises consacrées au Fonds agricole de la C.E.E. ainsi que les pertes

considérables auxquelles il faut s'attendre sur les marchés de l'A.E.L.E., du Commonwealth et dans le reste du monde auront vraisemblablement pour effet de porter la charge grevant la balance britannique des paiements à 1 milliard de livres plutôt qu'à 500 millions de livres, comme l'avait estimé le gouvernement travailliste.

Dé l'avis de M. Jay, l'augmentation du coût de la vie, du niveau des salaires et des coûts de production qui résultera de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E., auront pour effet de diminuer la compétitivité des produits britanniques sur les marchés mondiaux. M. Jay estime que cet effort est inutile, la Grande-Bretagne, en raison des préférences du Commonwealth et de la convention de Stockholm (A.E.L.E.), disposant déjà d'une zone de libre-échange comprenant 250 millions d'habitants. Aussi une longue période transitoire précédant une éventuelle adhésion à la C.E.E. n'est pas une solution, car elle ne résout pas les problèmes en suspens (charge supplémentaire de la balance des paiements, pertes sur les marchés du Commonwealth, de l'A.E.L.E. et sur les marchés mondiaux).

(The Guardian, 16, 26, 27 et 30 janvier 1967, 21 février 1967, 7 mars 1967, 11 juillet 1967 ;
The Times, 17 et 26 janvier 1967, 8 et 17 février 1967, 8 mars 1967, 5 juillet 1967 ;
Le Monde, 26, 27 et 28 janvier 1967, 15 et 18 février 1967, 3 mars 1967, 6, 9/10 et 12 juillet 1967, 12 août 1967 ;
Frankfurter Allgemeine Zeitung, 2 février 1967 ;
Neue Zürcher Zeitung, 3 et 28 février 1967, 10 mars 1967, 30 août 1967 ;
Industriekurier, 21 septembre 1967)

Italie

1. Le président de la République italienne, M. Saragat, célèbre le 10ème anniversaire des traités de Rome

Le 29 mai a été solennellement célébré à Rome le 10ème anniversaire de la création de la C. E. E. et de l'Euratom.

Au cours de la cérémonie, qui s'est déroulée au Capitole en présence du président de Gaule et des chefs de gouvernement des six pays membres, le Président de la République italienne, M. Saragat, a prononcé un discours dans lequel, après avoir retracé les événements historico-politiques qui, depuis la fin du second conflit mondial, ont amené les six pays de la Communauté, grâce à des initiatives diverses et caractéristiques, à signer les traités de Rome, il a affirmé que ". le bilan des 10 premières années d'existence de la Communauté a largement dépassé les prévisions les plus optimistes."

Le Président Saragat a rappelé alors les résultats obtenus par la Communauté, résultats qui ". sont la preuve de la naissance et de la consolidation dans la conscience de nos peuples, de l'idée unitaire de l'Europe, idée liée beaucoup plus qu'à des notions géographiques, à la vocation originale grecque, latine, germanique et chrétienne de nos peuples, qui postule comme idéal un homme forgé par le droit romain, par le christianisme, par la Renaissance, par le siècle des lumières et par les révolutions politiques et sociales des trois derniers siècles, un homme qui souhaite ardemment la liberté, la vérité et la justice, qui refuse l'oppression. Nous sommes conscients que les motifs qui peuvent nous conduire à des divergences de vues sont cependant nombreux, mais en même temps nous sommes convaincus que les raisons qui nous unissent sont encore plus importantes et doivent nous encourager à nous prévaloir des expériences passées pour établir de nouveaux contacts et nous rapprocher de notre but, avec prudence et avec mesure, mais également avec confiance et avec une intention claire."

Passant à l'examen des problèmes qui attendent une solution, le président Saragat a déclaré ensuite : "De nouveaux problèmes nous attendent, parmi lesquels celui des dimensions géographiques et historiques de la Communauté, avec l'adhésion d'autres pays et, en premier lieu, de la Grande-Bretagne, dont le nom est pour ainsi dire synonyme de liberté politique. Aussi formons-nous le voeu que les négociations puissent bientôt s'ouvrir. Il s'agit, en effet, de la demande d'adhésion non d'un parti mais de la nation toute entière. Travailleurs, conservateurs et libéraux se sont unis pour appuyer la demande du gouvernement britannique et cette demande la Chambre des communes l'a approuvée à une majorité voisine de l'unanimité."

Un problème qui attend également de nous une solution est le problème des rapports de la Communauté avec les Etats-Unis d'une part, et avec d'autres pays de l'Europe, en particulier de l'Europe orientale, de l'autre. Il reste en-

fin à l'ordre du jour, comme je l'ai déjà dit, le problème de plus en plus urgent des rapports entre pays industrialisés et pays en voie de développement.

Gardons-nous de perdre de vue, les origines historiques du Marché commun et l'objectif politique que l'on se proposait d'atteindre par le biais de l'économie. Il se peut qu'au fil des ans bien des esprits aient clairement constaté que les progrès économiques seuls ne suffisent pas pour avancer dans la voie de l'unité politique européenne. Son avènement exige surtout une forte volonté politique commune. Bien que l'objectif politique soit toujours commun à nous tous, il y a encore nombre de difficultés à surmonter dans les options entre les multiples modalités d'exécution et l'ordre des priorités. Pourtant, je crois que certaines expériences de cette décennie devraient nous avoir appris quelque chose à nous tous, y compris le fait que le point de départ n'est pas celui d'arrivée, que l'approche graduelle représente parfois une méthode indiquée pour surmonter des difficultés, à première vue insurmontables.

Nous sommes conscients qu'il n'existe aucune incompatibilité entre l'idéal européen et l'idéal de la patrie, de même qu'il ne saurait y en avoir entre les libertés et les droits individuels et le devoir de tout citoyen de servir son propre pays. Nous pouvons tirer un autre enseignement des expériences passées, celui, à savoir, qu'un ordre continental fondé exclusivement sur le concept des puissances, est un ordre illusoire, ouvert aux antagonismes des Etats et à l'anarchie, qui finissent par détruire le patrimoine spirituel et la structure même des nations.

Je crois donc que nous devons tous rendre le plus grand hommage aux promoteurs et aux défenseurs de l'idée européenne et former les voeux les plus sincères pour ceux qui portent aujourd'hui ce flambeau et poursuivent cette oeuvre. Ce voeu s'adresse en particulier aux protagonistes de la conférence au sommet qui fera suite demain à la cérémonie solennelle de ce jour, et souligne par là le fait que tous les six gouvernements sont venus à Rome non seulement pour célébrer les succès obtenus en commun, notamment dans le domaine économique, mais également pour reprendre, pleins de bonne volonté, le dialogue interrompu au printemps 1962.

Le rythme de notre marche en avant pourra être maintenu dans la mesure où nous saurons conserver cet esprit de renouveau, ce sens de l'essentiel et cette foi en l'Europe dont nous nous sommes pénétrés et que la tradition issue des développements du Marché commun a fait épanouir en nous. Notre succès sera certain dans la mesure où nous n'oublierons pas que seule une Europe démocratique, unie, fermement consciente du destin commun qui la lie aux autres grandes démocraties de la zone atlantique et en premier lieu aux Etats-Unis d'Amérique - ces Etats-Unis, qui à deux reprises dans ce siècle ont contribué de façon décisive à la sauvegarde de la liberté de l'Europe occidentale - une Europe ouverte à tous les peuples qui ont des idéaux, des valeurs, des principes communs, et qui ressentent la nécessité urgente de manifester à nouveau dans le monde la présence européenne, pourra constituer un facteur détermi-

nant de la paix mondiale, capable de contribuer de façon décisive au développement équilibré de la vie internationale. "

En conclusion de son discours, le Président Saragat a assuré que la rencontre à Rome de tant de personnalités politiques pour célébrer le 10ème anniversaire des traités ne pourrait pas ne pas avoir une influence décisive sur l'avenir de l'Europe. Et il a ajouté : "... dans cette assemblée sont véritablement et le plus noblement représentés tous les hommes de bonne volonté des six pays. Leur présence nous permet de saisir, en même temps, avec la valeur immense de ce qui a été accompli l'ensemble encore plus vaste des tâches qui nous attendent. Elle demeurera, pour tous ceux qui ont vécu cette heure, le témoignage de la grandeur morale, culturelle et politique de l'Europe ; d'une Europe que nous envisageons comme une force indépendante, qui maintiendra certes ses liens d'amitié, de coopération et d'alliance avec les Etats-Unis, mais qui exercera sa propre action sur la direction des affaires mondiales. "

(Relazioni Internazionali n° 22, 3 juin 1967)

2. Une motion du Sénat italien sur la relance de l'intégration européenne

Un groupe de 70 sénateurs, parmi lesquels MM. Angelini, Battino Vittorelli, Battaglia, Carboni, Gronchi, Micara et Moro, a présenté le 11 avril 1967 au Sénat une motion sur la relance de l'intégration européenne. Dans cette motion les sénateurs invitent le gouvernement à lancer et à appuyer un plan organique pour la réalisation progressive d'une Europe supranationale et démocratique, car seule une telle Europe pourra servir, en même temps que les intérêts essentiels de l'Europe, les intérêts véritables de l'Italie.

Ce plan devra comprendre :

1) Dans le domaine des institutions :

- une invitation à l'Exécutif européen :

a) pour qu'il étudie les grandes lignes d'une politique commerciale à long terme et ouverte aux pays tiers, que les Six se sont engagés à réaliser d'ici à 1970

b) pour qu'il élabore, ensuite, une politique monétaire commune qui aboutisse rapidement à la création d'une monnaie européenne ;

c) pour qu'il donne une impulsion vigoureuse à la politique sociale de la Communauté, en tenant compte des problèmes qu'elle pose sur les plans de la prévoyance, de l'assistance et de la protection sanitaire ;

d) pour qu'il veille à ce que le monde du travail soit l'artisan et le principal bénéficiaire des avantages de l'intégration européenne, en conservant sa représentation au sein de l'Exécutif.

- une véritable politique commune de l'énergie, fondée sur le principe de la compétitivité et de l'énergie au prix le plus bas ;
- une politique commune des transports et des infrastructures dans ce secteur.

Ce plan devra en outre prévoir :

- la transformation, à brève échéance, d'Euratom, compte tenu notamment des propositions italiennes, en une structure nouvelle dotée de compétences plus larges dans le secteur de la recherche scientifique, de la technologie, y compris le secteur spatial, et à laquelle la Grande-Bretagne apportera la contribution indispensable de ses réalisations et de ses moyens ;
- l'élection au suffrage universel direct du Parlement européen disposant de pouvoirs accrus. En attendant que se réalisent les conditions propices à l'adoption à l'unanimité par le Conseil de ministres de la Communauté du projet de Convention adopté par le Parlement européen, le Sénat invite les commissions compétentes (la 1ère et la 3ème), auxquelles a été confié le projet de loi n° 989 relatif à l'élection au suffrage universel direct des membres italiens du Parlement européen, à en entreprendre l'examen ;
- la création immédiate de l'Université européenne à Florence, création à laquelle la Grande-Bretagne pourra dès le début s'associer et qui sera également un témoignage concret, et presque un symbole, de la ferme volonté des Six, réunis à l'occasion du dixième anniversaire de la signature des traités de Rome, de faire progresser l'oeuvre entreprise.

2) En ce qui concerne les objectifs politiques, ce plan devra prévoir la définition progressive d'une politique étrangère et d'une politique de défense européenne commune, qui devra être réalisée en confiant à l'Exécutif unique des trois Communautés dont les compétences devront être étendues en conséquence la tâche de formuler des propositions précises. L'Exécutif devra présenter des suggestions concrètes sur la réforme de l'Alliance atlantique, sur l'établissement d'un "equal partnership" et sur la structure et l'organisation de la défense européenne, conformément aux suggestions faites à plusieurs reprises par des parlementaires européens et en particulier par l'Assemblée de l'U. E. O. Il devra en outre formuler des propositions sur la politique commune de l'Europe à l'égard de l'Amérique, des pays de l'Est et du tiers monde, ainsi que sur le problème de la réunification de l'Allemagne, en tenant compte, là encore, des solutions que les Assemblées européennes, et en particulier l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, ont suggérées ou suggèrent encore.

3. L'Italie réaffirme son soutien à l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C. E. E.

Le Président du Conseil, M. Aldo Moro, accompagné du ministre des affaires étrangères, M. Amintore Fanfani, s'est rendu, du 27 au 29 juin, en visite of-

ficielle à Londres. A l'issue des entretiens que les deux hommes d'Etat italiens ont eu avec le Premier ministre, M. Wilson, et le ministre des affaires étrangères, M. Brown, un communiqué conjoint a été publié, dans lequel il était notamment déclaré : "Le Président Moro et le Premier ministre, M. Wilson, ont discuté la question de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne. Les deux hommes d'Etat ont redit leur conviction que l'entrée de la Grande-Bretagne renforcerait l'unité politique et économique de l'Europe et permettrait aux pays de l'Europe occidentale de contribuer plus efficacement au maintien de la paix et à l'amélioration des relations entre l'Est et l'Ouest. M. Wilson a souligné l'importance que le gouvernement britannique accorde à une prompte ouverture des négociations avec la Communauté économique européenne au sujet de la candidature britannique."

"Après avoir confirmé l'appui sans réserve que le gouvernement italien accorde à l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C. E. E., M. Moro a réaffirmé qu'il était convaincu que les problèmes inhérents à cette adhésion pourraient être résolus de façon satisfaisante pour les deux parties dans le courant de la négociation, et a estimé qu'il était souhaitable que les négociations s'ouvrent le plus rapidement possible."

"Après avoir rappelé, d'une part, les propositions avancées par M. Fanfani au cours de diverses réunions internationales, et, d'autre part, l'appui chaleureux accordé à plusieurs reprises par le gouvernement britannique au principe d'une coopération technologique européenne, MM. Wilson et Moro ont particulièrement souligné l'importance et l'urgence qu'il y a pour les pays européens de coordonner leurs efforts dans le domaine de la coopération technologique. Les développements industriels de cette espèce, si l'on veut qu'ils soient efficaces et utiles et qu'ils permettent à l'Europe de se maintenir à l'avant-garde du progrès technologique, ne peuvent être réalisés qu'à une échelle européenne. Les deux Premiers ministres sont convaincus que la coopération dans ce domaine est indispensable au renforcement, non seulement industriel, mais également politique, de l'Europe. Ils ont tous deux souligné les très grands avantages que la Communauté économique européenne pourrait retirer de l'adhésion de la Grande-Bretagne, en raison de l'expérience considérable des Britanniques dans le domaine de la technologie avancée. En attendant, il a été convenu d'accroître les contacts bilatéraux entre les deux pays ... Le Président Moro et le Premier ministre, M. Wilson, ont examiné le problème du traité de non-prolifération des armes nucléaires - Ils ont estimé, l'un et l'autre, que ce traité, s'il était conclu, pourrait grandement contribuer au maintien de la paix et à la stabilité dans le monde, à condition cependant qu'il prévoie la mise en oeuvre de mesures appropriées et soit ratifié par le plus grand nombre d'Etats possible. MM. Wilson et Moro ont donc exprimé l'espoir que les négociations en cours à Genève pourront rapidement aboutir à une solution satisfaisante"

(Relazioni Internazionali n° 27, 8 juillet 1967)

4. Note du ministère des affaires étrangères au sujet de l'association de l'Autriche à la C. E. E.

Au sujet du veto opposé par l'Italie aux négociations entre la Communauté européenne et l'Autriche à la suite des attentats terroristes commis dans le Haut Adige, le ministère italien des affaires étrangères a publié une note qui répond aux déclarations du ministre autrichien des affaires étrangères. Celui-ci avait déploré le 29 juin 1967 devant le Parlement l'absence de volonté, du côté italien, de répondre à l'offre de collaboration des autorités de Vienne en vue d'arrêter ce terrorisme. La note dit :

"En ce qui concerne la déclaration faite à Vienne par le ministre des affaires étrangères, M. Toncic Sorini, en réponse à une question parlementaire relative à des offres du gouvernement de Vienne de participer à des commissions d'enquête et à d'autres initiatives semblables pour examiner les circonstances dans lesquelles des actes de terrorisme ont été commis dans le Haut Adige, on fait remarquer dans les milieux officiels italiens que le gouvernement italien n'a cessé de défendre l'idée que, pour la lutte contre les terroristes, qui ont leurs bases et trouvent refuge en territoire autrichien, la coopération du gouvernement de Vienne est essentielle.

L'exemple le plus significatif est qu'il n'a pas encore été donné suite aux demandes précises adressées à cet égard au gouvernement autrichien dans la note présentée par l'Ambassade d'Italie à Vienne le 6 octobre 1966, d'adopter des mesures concrètes de prévention et de répression dans le cadre d'une action méthodique et efficace tendant à arrêter définitivement la perpétration d'actes terroristes dans le Haut Adige. Le gouvernement de Vienne a attendu jusqu'au 19 juin dernier pour répondre à la note précitée, et encore sa réponse se limite-t-elle à une tentative de réfuter l'énergique protestation de l'Italie quant à la responsabilité du gouvernement autrichien dans le terrorisme du Haut Adige et à une nouvelle offre de participer à une commission d'enquête.

Dans les milieux officiels italiens, on souligne qu'il ne s'agit dès lors pas de créer des commissions mixtes ou de procéder, avec la participation de représentants des deux pays, à des reconnaissances sur les lieux des attentats criminels commis dans le Haut Adige, mais qu'il est nécessaire que les autorités autrichiennes chargées de la sécurité prennent des dispositions adéquates et adoptent des mesures spécifiques de police à l'égard des terroristes qui se trouvent en territoire autrichien, en apportant une collaboration efficace aux forces de l'ordre italiennes. Pour atteindre ce but, il n'est nul besoin de nouvelles offres autrichiennes, ni d'initiatives ou de négociations bilatérales par la voie diplomatique ; il suffit que, sur le territoire autrichien aussi, les terroristes soient poursuivis et rendus inoffensifs."

(Relazioni Internazionali, 8 juillet 1967)

5. "Responsabilité planétaire et grande Europe", un article du sous-secrétaire aux affaires étrangères, M. Zagari

Le sous-secrétaire d'Etat italien aux affaires étrangères, M. Zagari, a écrit pour la revue "Relazioni internazionali" un article qui, se fondant sur une analyse de la situation internationale, met en lumière la nécessité pour l'Europe d'acquiescer, en réalisant son unité, les moyens de faire entendre sa voix lors de la discussion des problèmes mondiaux qui conditionnent la paix entre les peuples.

"A Glassboro comme à Yalta, écrit M. Zagari, l'Europe était absente, révélant ainsi son incapacité à prendre part en tant que protagoniste à la grande discussion internationale. Ce n'est pas la première fois que cela arrive, au contraire, on pourrait même dire que cette carence caractérise l'Europe d'aujourd'hui. Mais si jusqu'à présent d'aucuns avaient pu invoquer comme alibi à leur inaction, le fait que l'Europe n'était pas directement concernée par des événements se déroulant dans des régions aussi éloignées que le Vietnam, aujourd'hui, cet alibi s'est effondré en raison de la crise intervenue au Moyen-Orient. C'est à nos portes que la guerre a éclaté et que l'équilibre mondial a failli s'écrouler, et, cependant, l'Europe s'est contentée d'observer les événements en s'abstenant, comme à l'accoutumée, d'intervenir. Une fois encore, la solution de la crise - si solution il y a dans l'immédiat - dépendra d'un accord direct entre les deux puissances dans les mains desquelles se trouve l'équilibre mondial. Il importe donc de trouver une force capable de redresser le gouvernail et de contraindre les plus grandes puissances mondiales à se mettre d'accord sur une politique globale qui embrasserait tous les problèmes de l'heure, de celui de la non-prolifération des armes nucléaires à celui du désarmement, et de celui de la sécurité collective à celui d'un plan de développement du tiers monde Une telle politique ne peut être le fait que d'une force nouvelle, c'est-à-dire d'une Europe renforcée dans ses structures, intégrée sur le plan politique et, avant tout, d'une Europe à laquelle aurait adhéré la Grande-Bretagne"

" Le problème de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun est donc essentiel. Ce n'est qu'avec la Grande-Bretagne que l'Europe parviendra à renforcer ses structures démocratiques, à atteindre une dimension politique et économique à l'échelle de l'histoire, et à faire face aux problèmes posés par l'écart technologique. Les rapports internationaux ont évolué de telle façon qu'il nous est impossible de renvoyer plus longtemps la solution du problème de l'union politique et économique de l'Europe, et que cette solution ne peut être trouvée que dans l'adhésion de la Grande-Bretagne à l'Europe des Six"

Après avoir réfuté à la fois les thèses totalement opposées à l'entrée de la Grande-Bretagne et celles qui lui sont inconditionnellement favorables, M. Zagari affirme qu'il importe au contraire de ". poursuivre avec fermeté et persévérance les grands objectifs assignés par les traités de Rome, lesquels ont été acceptés sans condition par la Grande-Bretagne ; d'engager

une discussion sur les différents problèmes qui feront l'objet de la négociation; de faire preuve jusqu'au bout d'une volonté politique capable d'avoir raison des obstacles techniques qui peuvent encore s'opposer à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun En conclusion, nous nous trouvons devant l'un des tournants décisifs de l'histoire. Ce n'est que si elle parvient à surmonter cette passivité résignée qui l'a tenue à l'écart de la politique mondiale de l'après-guerre jusqu'à nos jours que l'Europe pourra jouer un rôle décisif dans la solution du problème fondamental de notre époque, qui est de promouvoir le développement économique et le progrès social, et cela non pas en vase clos ni dans une oasis au milieu du désert, mais au contraire, à l'échelle de notre planète, en élaborant une stratégie de paix à longue échéance."

(Relazioni Internazionali n° 29, 22 juillet 1967)

Luxembourg

Déclaration gouvernementale sur la politique européenne

M. Pierre Grégoire, membre des affaires étrangères, a fait devant la Chambre, le 13 juillet 1967, une déclaration en réponse à une interpellation parlementaire sur la politique extérieure de son gouvernement.

Parmi les problèmes évoqués par le ministre, il y a lieu de citer ceux qui ont trait à la sécurité et aux Communautés européennes.

"Pour nous, a déclaré le ministre, la sécurité européenne ne saurait nullement signifier le démantèlement unilatéral de nos défenses et le retrait d'Europe des forces affectées à l'Alliance atlantique, alors que nous restons confrontés, dans un rayon très proche, avec un potentiel militaire considérable, doté des moyens techniques les plus modernes et les plus puissants. Il ne saurait être question non plus de troquer, pour ainsi dire, la dissolution du "Pacte de Varsovie" contre la dissolution de l'O. T. A. N. ; en effet, nous savons bien que le Pacte de Varsovie reste sous-tendu d'un réseau serré d'accords bilatéraux auxquels il faut ajouter les liens étroits entre les partis au pouvoir dans les pays de l'Est, de telle manière que la disparition d'une superstructure apparente ne changerait pas nécessairement la réalité d'une situation politique et militaire solidement établie. Sous le terme de la sécurité européenne, certains essaient, enfin, de faire passer un règlement entre Etats européens à l'exclusion de l'Amérique ; à notre jugement, un équilibre n'est possible en Europe que si nous restons fermement appuyés sur la solidarité atlantique.

La sécurité européenne ne saurait donc signifier ni un abandon unilatéral, quel que soit son déguisement, ni une négociation engagée dans des conditions inégales, mais bien un effort réciproque qui tendrait à éliminer les causes profondes, politiques et militaires, de la tension actuelle.

Les causes politiques tout d'abord. Cela signifie en premier lieu qu'un règlement équitable soit donné au problème allemand - plus concrètement : que des progrès soient faits vers la réunification de ce pays artificiellement partagé. Seule l'élimination de cette situation tout à fait anormale, laissée par la seconde guerre mondiale, pourra amener la consolidation définitive des frontières orientales de l'Allemagne et permettre ainsi de créer en Europe centrale une situation territoriale stable et reconnue de tous."

"... Il faudra encore que nos propres rapports avec les pays de l'Est puissent être libéralisés tant en ce qui concerne le mouvement des personnes que les échanges économiques. Beaucoup a déjà été fait dans cette direction, mais tout progrès ultérieur suppose la modification, à l'Est, d'un ensemble de conceptions et de pratiques inconciliables avec un développement de la liberté des mouvements et des échanges.

Cette normalisation des conditions politiques et économiques en Europe devrait être accompagnée d'un désarmement qui ne sera réel qu'à la condition qu'il se fasse en profondeur et qu'il concerne toutes catégories d'armements, classiques et nucléaires."

Le ministre a retracé ensuite les grandes lignes de la thèse française de l'affaiblissement de la Communauté des Six par l'adhésion de plusieurs autres Etats européens aux traités de Rome et de Paris, telle que M. Couve de Murville l'a défendue au cours de la réunion des Conseils du 10 juillet 1967.

M. Grégoire a expliqué les raisons pour lesquelles son gouvernement ne pourrait se rallier à cette thèse : "Pour ma part, tout en ne méconnaissant pas la valeur de certains des arguments avancés par le gouvernement français, j'ai déclaré au Conseil qu'il fallait maintenant faire un choix entre l'Europe actuelle et ce que nous considérons comme "la meilleure Europe", en nous gardant d'appliquer uniquement des critères économiques, monétaires, agricoles, etc. D'autre part, j'ai dit au Conseil que les problèmes soulevés par M. Couve de Murville pourraient à mon avis être surmontés s'ils étaient posés dans le contexte de la politique générale de la Communauté et de ses objectifs d'avenir. Il ne faut pas oublier tout d'abord que les traités européens sont des accords ouverts puisque, par exemple, l'article 237 de la C.E.E. prévoit l'adhésion d'autres pays européens. Bien entendu, ces pays devront accepter les traités tels qu'ils sont, ainsi que la réglementation prise en application des textes constitutionnels communautaires. A mon avis, les seuls aménagements possibles et admissibles concernent les dispositions institutionnelles comme par exemple la pondération des voix et les stipulations budgétaires et financières, notamment les différentes clés de répartition.

Toute autre dérogation aux traités et à leurs applications devrait avoir un caractère transitoire. En fonction du nombre et de l'importance de ces dérogations transitoires les pays membres pourront juger si le candidat devrait adhérer immédiatement ou s'il devait disposer d'une période transitoire avant son adhésion complète."

"... De l'avis du gouvernement luxembourgeois, une Communauté qui comptera dix ou onze membres fonctionnera plus difficilement qu'à six, mais nous croyons que la difficulté réelle résiderait dans l'application extensive de la règle de l'unanimité. Si par contre, la règle de la majorité qualifiée était appliquée strictement dans une Communauté élargie pour tous les problèmes qui ne sont pas vitaux, celle-ci pourrait à notre avis fonctionner parfaitement."

"... Notre gouvernement admet aussi que la Communauté actuelle des Six pourra difficilement assimiler en même temps trois ou quatre nouveaux Etats, mais des solutions peuvent être envisagées consistant par exemple dans un échelonnement dans le temps des différentes adhésions ou bien, dans un premier stade, dans la création d'une zone de libre échange entre la Communauté et certains des candidats."

(Bulletin de documentation du service luxembourgeois d'information et de presse, 15 juillet 1967)

Pays-Bas

1. La déclaration d'investiture sur la politique extérieure des Pays-Bas

M. De Jong, Premier ministre des Pays-Bas, a présenté sa déclaration d'investiture le 18 avril, dont voici quelques extraits :

"Dans la sphère des relations internationales, le gouvernement continuera d'appliquer les principes politiques qui ont été dégagés par les cabinets précédents en coopération étroite avec les Etats Généraux. Cela vaut en particulier pour la question si importante des affaires européennes. La politique menée depuis des années par le gouvernement à l'échelon des Communautés européennes et de l'Union de l'Europe occidentale sera poursuivie comme par le passé. Le cabinet espère pouvoir apporter, en coopération avec d'autres pays, une contribution aux possibilités de détente, déjà plus grande, entre l'Est et l'Ouest. A ce point de vue, et afin que les problèmes existant au centre de l'Europe puissent être amenés progressivement à leur évolution, le gouvernement continuera de voir dans une Alliance atlantique puissante - adaptée aux changements et en mesure de poursuivre une politique commune et efficace - un facteur important et positif.

Le gouvernement attache un grand prix à la conclusion rapide d'un traité mondial sur la non-dissémination des armes nucléaires. Il estime qu'un tel traité ne portera pas nécessairement préjudice aux objectifs du traité d'Euratom ni aux possibilités qu'il ouvre. C'est pourquoi il poursuivra avec confiance les négociations en la matière tant au sein d'Euratom que dans le cadre de toute autre alliance. En particulier, le gouvernement, dans ce domaine, est l'auteur d'initiatives prises dans le cadre du Benelux, qui doivent contribuer à surmonter les divergences qui subsistent encore.

Dans son programme, le gouvernement accorde une grande priorité à l'accroissement de l'aide au développement et à l'intensification de la coopération avec les pays en voie de développement. L'aide au développement, au cours des prochaines années, devra encore être accrue, tant en valeur absolue qu'en rapport avec le revenu national. Le moyen principal sera de porter graduellement à cette fin l'aide publique à 1 % du produit national.

Le gouvernement présentera aux Etats Généraux un plan pour l'octroi de l'aide néerlandaise au développement. Dans ce programme, il sera tenu compte de l'accroissement de l'aide au titre de la lutte contre la faim en Asie et en Afrique.

En vue d'inciter l'industrie néerlandaise à participer à nos efforts, le gouvernement présentera aussi rapidement que possible un projet de loi en ce qui concerne les garanties des risques politiques liés aux investissements dans les pays en voie de développement. Le gouvernement se promet d'un tel système de garanties une intensification du courant des investissements particuliers vers les pays en voie de développement.

Le renforcement des structures économiques fait l'objet d'une politique globale. Ce qui signifie :

- la création d'un climat d'investissement favorable et l'accroissement des économies nationales, comme condition de maintien d'un niveau d'investissement élevé ;
- la lutte contre l'inflation et le contrôle de la position concurrentielle de notre pays par rapport à l'étranger ;
- l'acceptation d'établissements étrangers de nature à renforcer la structure de notre économie.

De même encore, dans le dessein de renforcer les structures économiques, le gouvernement continuera de consacrer son attention à la recherche et à ses obligations.

Le gouvernement reconnaît d'ailleurs l'importance qui s'attache, tant dans le domaine régional qu'en ce qui concerne certains secteurs, à une politique plus spécifique prolongeant la politique globale."

(Débats de la Seconde Chambre, session extraordinaire de 1967, séance du 18 avril 1967)

2. Extraits du discours du trône prononcé à l'ouverture des Etats Généraux

Le 17 septembre, la reine Juliana a ouvert la session des Etats Généraux en prononçant, selon la tradition, le discours du trône exposant les grandes lignes

de la politique que se propose de mener le gouvernement néerlandais. En ce qui concerne les problèmes européens et internationaux; la reine a déclaré ce qui suit :

"Notre pays coopérera sans réserve à l'achèvement du Marché commun et à la construction de l'union économique européenne. Le gouvernement attache une importance capitale, en attendant, à l'examen des demandes d'adhésion à la C. E. E. présentées par la Grande-Bretagne, l'Irlande et les pays scandinaves. Un nouvel empêchement de cette adhésion, qui maintiendrait la division en Europe occidentale, inquiéterait profondément le gouvernement et aurait sans aucun doute une répercussion défavorable sur la poursuite de l'intégration européenne.

Le gouvernement s'attend que la prochaine conférence du Benelux aura pour résultat une coopération plus étroite encore.

La situation des pays en voie de développement requiert une attention croissante du gouvernement dans l'établissement de sa politique. Celui-ci propose d'augmenter sensiblement, en 1968, la contribution néerlandaise à l'aide aux pays en voie de développement. De plus, il a l'intention d'exploiter plus que par le passé les ressources existant dans notre peuple. L'aide sera rendue plus efficace en étant concentrée sur un plus petit nombre de pays.

Sur le plan international également, par exemple, lors de la deuxième conférence mondiale pour le commerce et le développement qui doit se tenir prochainement, le gouvernement demandera des mesures propres à assurer la croissance sociale et économique dans les pays en voie de développement ... "

(Réunion jointe des deux Chambres pour l'ouverture de la session de 1967-1968 des Etats Généraux)

3. Discours de M. De Jong, Premier ministre des Pays-Bas, devant le Congrès du Mouvement européen

Dans l'introduction du discours prononcé le 20 mai 1967 à Nimègue devant le Congrès du Mouvement européen, le Premier ministre a donné un aperçu des efforts entrepris pour parvenir à l'intégration européenne.

En dépit de toutes les déficiences, l'orateur a porté un jugement positif sur le passé. "En 1968, l'union douanière et le marché commun agricole seront réalisés, en 1970, nous aurons un système harmonisé de taxation sur le chiffre d'affaires, plus de vingt pays se sont associés à la C. E. E. et un Exécutif supranational unique s'occupera de la gestion des trois Communautés."

En ce qui concerne l'évolution ultérieure, le gouvernement néerlandais estime qu'il convient avant tout que l'intégration européenne s'étende à l'ensem-

ble de l'Europe libre et non pas uniquement à l'Europe des Six. Cette intégration doit reposer sur une base démocratique. Cela signifie qu'il sera nécessaire de conférer aux Communautés une structure constitutionnelle très démocratique. La position de l'Exécutif doit donc être aussi forte que possible. Enfin, il importe de poursuivre l'interpénétration des économies des Etats européens, car l'union douanière ne représente qu'un premier jalon ; peu de progrès ont été réalisés dans les domaines des transports, de la politique énergétique, de la politique sociale et de la politique commerciale.

Les négociations Kennedy ont montré que la Commission pouvait être l'élément moteur de la Communauté. La fusion des Exécutifs peut contribuer, dans une grande mesure, à renforcer cette institution. Toutefois, plus le sort des citoyens européens se décidera à Bruxelles, plus le problème du contrôle parlementaire au niveau européen, qui a été loin de progresser au rythme de l'ensemble du processus d'intégration, deviendra urgent. Le gouvernement estime qu'un accroissement rapide des pouvoirs du Parlement européen est un problème de la plus haute importance, même si, en raison des conceptions de certains pays européens sur la mission et la position des parlements nationaux, l'accord requis à cet effet ne pourra pas être réalisé dans les délais jugés nécessaires par les Pays-Bas.

En ce qui concerne le caractère ouvert des Communautés européennes, le premier ministre a déclaré : "Le premier principe de l'intégration européenne a toujours été que l'Europe unie devait comprendre le plus grand nombre possible de pays démocratiques. Six Etats seulement ont signé les traités européens en 1957. Sous l'impulsion du Royaume-Uni, un certain nombre de pays européens poursuivirent leur propre voie. Dix années plus tard, on constate que, du point de vue politique, la Grande-Bretagne a commis, à l'époque, une grave erreur. Le traité de la C. E. E. stipule que tout Etat européen peut demander à adhérer à la Communauté. Le gouvernement néerlandais a toujours insisté pour que les Six réagissent positivement à l'égard d'une demande d'adhésion. Aussi le véritable refus auquel s'est heurtée la Grande-Bretagne en 1963 a-t-il été ressenti comme un choc dans notre pays. A l'heure actuelle, la quasi-totalité de la population britannique appuie son gouvernement dans sa nouvelle demande d'adhésion aux Communautés et cela rend la demande anglaise d'autant plus pressante. Evidemment, il y a certains problèmes difficiles qui doivent être résolus avant que l'adhésion de la Grande-Bretagne ne puisse devenir effective. Le président de la République française n'a pas manqué d'insister longuement là-dessus. Contrairement au chef de l'Etat français, nous estimons que si la volonté politique existait chez tous les partenaires il devrait sans aucun doute être possible de trouver une solution technique à ces problèmes dans le cadre du traité de Rome."

"On dit que le caractère des Communautés sera modifié si d'autres pays y adhèrent ; ces nouvelles adhésions constitueraient des obstacles à l'intégration européenne. Nous ne pouvons guère nous imaginer en quoi ces obstacles pourraient consister. A partir du moment où il est établi que de nouveaux Etats membres souhaitent participer à l'intégration européenne, leur adhésion ne

peut que renforcer les Communautés et donner aux affaires européennes de nouvelles impulsions. On soulève également la question de savoir si l'adhésion de plusieurs membres ne rendra pas plus difficile la formation des décisions au sein de la Communauté. Les Pays-Bas estiment que cette question ne présente guère de risques si l'on est disposé à appliquer la procédure prévue à cet effet par les traités. Dans le domaine institutionnel, le Royaume-Uni peut accepter tout ce que les Six acceptent actuellement."

"Nous pouvons escompter que la Grande-Bretagne et les autres pays ayant posé leur candidature se feront les champions d'une politique d'équilibre dans les Communautés en ce qui concerne les relations entre les différents partenaires européens et qu'ils seront un facteur de stabilité en matière de coopération européenne."

"Les conceptions politiques des Pays-Bas et de la Grande-Bretagne à l'égard de l'Alliance atlantique suivent des voies parallèles et, enfin, il y a entre les Pays-Bas, la Grande-Bretagne et les pays scandinaves des affinités remarquables en ce qui concerne la manière dont il convient d'envisager certains problèmes politiques et administratifs."

A propos de là politique de la Communauté en matière de coopération avec les pays en voie de développement et, en vue, en particulier, de l'expiration en 1969 de la Convention d'association de Yaoundé, l'orateur s'est demandé si, étant donné la position de l'Europe dans le monde, il n'était pas souhaitable de supprimer toute discrimination entre les pays en voie de développement et s'il n'était pas plus équitable d'étendre les préférences tarifaires accordées par les pays industrialisés à tous les pays en voie de développement. Le Premier ministre a ajouté qu'à son avis, on n'avait pas assez pris en considération la position des pays en voie de développement au cours des négociations Kennedy. De ce fait, il importe qu'à l'avenir on tienne davantage compte, au sein du G.A.T.T. également, des intérêts de ces pays.

"La fédération européenne et l'Alliance atlantique", a conclu M. De Jong, "sont, j'en suis pleinement convaincu, complémentaires et non pas à l'opposé l'un de l'autre. Elles se renforcent mutuellement et sont toutes deux nécessaires à un développement vigoureux et pacifique de notre continent. C'est pourquoi je m'élève contre toute conception qui tendrait à y voir une opposition insurmontable et qui rangerait les pays européens d'office dans un camp atlantique ou dans un camp continental. L'Europe devra effectivement se réorganiser avant de pouvoir devenir un partenaire à part entière de l'Alliance atlantique. Mais cela ne signifie pas que nous devrions, pour surmonter les difficultés inhérentes à l'Europe, prendre nos distances à l'égard de l'Alliance atlantique et moins encore que nous devrions nous cantonner dans un isolationnisme européen dénué de sens, impuissant et dangereux. Ce faisant, nous porterions préjudice à l'idéal d'une Europe

unie, non seulement unie dans le chef des nations qui la composent mais également unie aux autres pays du monde libre, d'une puissance dans le monde au service de la paix et de la stabilité, de la liberté et de l'aide aux peuples déshérités du globe."

("Nieuwe Europa", n° 5 - mai 1967)

4. M. Luns et l'intégration européenne

A l'occasion de la remise du prix Charlemagne, qui lui a été décerné par la ville d'Aix-la-Chapelle le 5 mai 1967, le ministre néerlandais des affaires étrangères, M. Luns, a prononcé un discours dans lequel il a notamment souligné que la plus grande lacune de la Communauté européenne réside dans le nombre limité de ses membres et que l'adhésion de la Grande-Bretagne et de pays comme le Danemark et la Norvège contribuera à la faire disparaître.

C'est pourquoi l'adhésion de ces pays est, du point de vue de l'unification de l'Europe, une chose tellement naturelle qu'elle ne peut souffrir de nouveau retard.

Dans son discours, M. Luns est allé jusqu'à parler des limites de l'organisation actuelle et d'une défectuosité de la Communauté du fait qu'elle n'englobe que la moitié de l'Europe occidentale.

"Une autre lacune est également", selon l'orateur, "le fait que les pouvoirs du Parlement sont restés en retrait de l'évolution générale de la Communauté, une faute qui se fera sentir plus lourdement à mesure que le développement de l'intégration se poursuivra."

"Le retard, notamment sur le plan institutionnel, montre", a poursuivi M. Luns, "les dangers d'une stagnation, mais il est encore un autre danger, celui de voir l'Europe absorbée par ses propres problèmes au point de négliger ses relations vitales avec le reste du monde. Tous les efforts entrepris perdraient leur sens si l'Europe se repliait sur elle-même et se cantonnait dans l'isolationnisme. Un tel isolationnisme ne serait d'ailleurs qu'une illusion dans le monde d'aujourd'hui, tout comme il serait également vain de croire que l'Europe puisse, dans une position isolée, c'est-à-dire sans la participation des Etats-Unis notamment, résoudre les grands problèmes européens. Nous ne voulons pas seulement être des Européens à vocation atlantique, mais aussi des Européens à vocation mondiale."

Enfin, M. Luns voit l'unité politique de l'Europe dans un avenir plus lointain. "L'objectif final est l'unification politique qui nous conduira réellement au seuil des Etats-Unis d'Europe. A cet effet, il ne faut pas suivre des chemins détournés et sans issue, mais nous engager dans la voie principale de l'intégration, celle même que nous avons poursuivie jusqu'à présent", a déclaré le ministre.

"En ce qui concerne mon propre pays, je peux vous dire", a conclu M. Luns, "que nous sommes disposés à faire partie d'une fédération européenne non pas dans un avenir éloigné, mais demain, voire même aujourd'hui. Nous ne perdons pas cet objectif de vue et nos efforts sont orientés en ce sens."

(Nieuwe Rotterdamse Courant, 5 mai 1967)

5. Débat sur la politique européenne à la Commission permanente des affaires étrangères

A l'occasion du débat public que la Commission a consacré au rapport sur la mise en oeuvre, en 1966, des traités de la C. E. E. et d'Euratom, M. Luns, ministre néerlandais des affaires étrangères, a fait rapport sur la réunion commémorative du dixième anniversaire de la signature des deux traités, réunion qui a eu lieu les 29 et 30 mai 1967 à Rome. Au cours de cette réunion, le Premier ministre des Pays-Bas a fait, en ce qui concerne la coopération politique, la déclaration suivante :

"Dans le domaine de la coopération politique en Europe, condition essentielle d'une véritable union européenne, nous sommes en mesure de réaliser des progrès bien plus importants si nous ne nous limitons pas au cadre étroit des Six. Une voix réellement européenne ne pourra jamais, de l'avis de mon gouvernement, être seulement la voix des Six. C'est pourquoi le gouvernement néerlandais a toujours estimé que l'ouverture de consultations politiques n'aurait de sens que si le Royaume-Uni y participait dès le départ. Vous savez tous que le Royaume-Uni était disposé à le faire." Le gouvernement néerlandais part du point de vue que cette coopération doit être intergouvernementale. Dans le cadre des Six, les Pays-Bas sont prêts à coopérer sur le plan politique uniquement sur la base d'une intégration.

Au cours des débats, le représentant des Pays-Bas a expressément souligné qu'une reprise des consultations entre les Six serait un pas dans la voie vers une Europe divisée et éloignerait davantage encore les pays européens idéal d'une Europe unie et des principes sur lesquels cette coopération aurait dû être fondée. Les Pays-Bas pouvaient d'autant moins l'approuver que la Grande-Bretagne venait de manifester son intention de signer les traités de Rome en acceptant toutes les règles. "Je voudrais souligner que nous n'avons nul besoin de créer un forum spécial pour des discussions politiques entre les Six, puisque nous nous rencontrons régulièrement au sein de l'U. E. O. et que, dès qu'une situation donnée rend nécessaire une discussion politique directe, nous nous réunissons tout aussi régulièrement à Bruxelles. Institutionnaliser ces rencontres ce serait s'aligner sur la conception française d'une union politique dans une Europe restreinte, convention qui est diamétralement opposée à la nôtre.

Nous avons en fin de compte approuvé l'idée d'une nouvelle rencontre des chefs d'Etat ou de gouvernement. Celle-ci se situera probablement encore dans le courant de l'année 1967. Cette conférence au sommet ne sera pas préparée par les ministres, vu la demande expresse des Pays-Bas d'éviter toute apparence d'une institutionnalisation."

Le ministre des affaires étrangères a confirmé d'autre part que M. Moro avait déclaré au cours de la conférence, qu'une rencontre institutionnalisée des chefs de gouvernement pourrait venir enrichir l'éventail des instruments dont dispose la Communauté. Elle le peut uniquement, selon M. Luns, si les Six ont la volonté unanime de renforcer la Communauté par cette forme de consultation.

Le texte initial du communiqué allait dans le sens d'une institutionnalisation des discussions politiques. Les représentants néerlandais ont, en fin de compte, fait une ultime concession en se déclarant d'accord pour en examiner les possibilités. "Devant cette Chambre, je peux déclarer que ces possibilités sont extrêmement réduites", a poursuivi M. Luns. "Je suis fort sceptique quant aux résultats de ces consultations. Des mois peuvent encore s'écouler avant que nous nous apercevions qu'il y a encore un paragraphe 5 dans le communiqué." L'orateur a motivé le rejet d'une discussion politique institutionnalisée en déclarant : "on diminue l'importance des institutions de la Communauté et, de surcroît, les possibilités de faire peu à peu de ces institutions des organes politiques. C'est ce que nous avons toujours voulu et c'est dans ce but que nous avons signé les traités de Rome."

Si, contre toute attente, la Grande-Bretagne ne devait pas devenir membre en raison de l'attitude obstinée d'un des membres de la Communauté, le ministre prévoit, outre une crise au sein de la Communauté, une opposition encore plus résolue du gouvernement néerlandais à l'organisation de consultations politiques.

L'orateur a rappelé le point de vue adopté par le gouvernement néerlandais au cours des discussions sur ce qu'il était convenu d'appeler le deuxième plan Fouchet. "A l'époque, nous avons été bien loin dans le compromis en acceptant l'institutionnalisation des discussions politiques sur la base de la souveraineté des Etats membres. Une condition cependant fut posée qui, sans doute, le serait de nouveau aujourd'hui : qu'à un moment donné, la coopération intergouvernementale devrait déboucher sur la coopération supranationale. A ce moment, nous avons réussi à gagner les autres pays à notre cause, mais - je pense encore à l'heure actuelle que ce fut une erreur - le chef de l'Etat français refusa cette proposition le 23 avril 1962."

En réponse à une question relative aux possibilités d'une consultation politique des Sept dans le cadre de l'union de l'Europe occidentale, M. Luns a déclaré que les discussions n'y seraient guère fructueuses en raison du fait que son collègue français, par exemple, n'y apparaît jamais. Il n'empêche que l'orateur demeure favorable à l'organisation de discussions politiques à Sept.

Enfin, le ministre a déclaré qu'il était disposé à coopérer étroitement avec la commission de la Chambre au sujet de propositions éventuelles visant à des consultations politiques entre les Six.

Au cours de la Conférence au sommet, le problème de la Grande-Bretagne a également été évoqué. Initialement, on avait tenté d'en faire la principale question de l'ordre du jour. Les Pays-Bas s'y sont opposés, vu que le traité de Rome indique de façon très précise, dans son article 237, la procédure à suivre pour examiner ce genre de demande. Dès lors, on peut considérer comme un succès le fait que les Six se soient déclarés d'accord pour suivre la procédure de l'article 237 et de renvoyer cette question au Conseil de ministres à Bruxelles.

Le gouvernement des Pays-Bas ne partage pas les objections de Paris au sujet de la position de la livre sterling ni au sujet des engagements que la C. E. E. assumerait en raison de la position de la livre comme monnaie de réserve. L'opinion de Paris ne résiste d'ailleurs pas à une analyse de la genèse de l'article 108 du traité de la C. E. E.

Le Général de Gaulle songe à la possibilité d'une association de la Grande-Bretagne à la C. E. E. Ni le Royaume-Uni, ni les gouvernements des Pays-Bas, de la Belgique ou de la République fédérale n'y voient une issue.

Au sujet du fait que l'économie de la Communauté subirait éventuellement un ralentissement en raison de l'adhésion de la Grande-Bretagne, M. Luns a déclaré que ce dernier pays devait accepter la C. E. E. telle quelle et que le Royaume-Uni partageait au demeurant ce point de vue. S'il est vrai que la Grande-Bretagne n'est pas, à l'heure actuelle, un pays des plus forts du point de vue économique, il est tout aussi vrai que la France ne l'était pas davantage en 1958. Aussi l'orateur ne veut-il pas voir dans la situation de fait d'un pays un motif suffisant pour s'opposer à son adhésion.

La fusion des Exécutifs

En ce qui concerne le roulement de la présidence de la Commission européenne, M. Luns a communiqué qu'à l'époque, on s'était efforcé de faire admettre le principe d'une seule présidence pour l'ensemble du Benelux. Lors de la nomination du président du nouvel Exécutif, cette proposition a de nouveau été formulée, mais les Pays-Bas l'ont refusée dans les deux cas.

Au sujet de la démocratisation de la Communauté et, en particulier, du renforcement des pouvoirs du Parlement européen, le gouvernement promet de faire tout ce qui est en son pouvoir pour aboutir à une solution. "Je dois malheureusement répéter, au sein de cette réunion de la Commission, que, en dépit du fait que la République fédérale d'Allemagne, le Luxembourg, la Belgique et, dans une moindre mesure l'Italie soient en faveur de la démocratisation, les Parle-

ments et les peuples de ces pays ne manifestent guère ou en tout état de cause beaucoup moins d'enthousiasme pour ce projet que ce n'est le cas chez nous. "

M. Westerterp (K. V. P.) a rappelé au ministre la promesse qu'il avait faite il y a deux ans de s'efforcer, lors de la fixation du nouveau règlement intérieur du Conseil, dont l'adoption se fait à la majorité simple des voix, d'y faire insérer un article prévoyant la publication des procès-verbaux de cette institution. M. Luns a pris acte de cette intervention.

Au cours de la réunion, la question de l'association de pays tiers à la Communauté a également été abordée. Le ministre des affaires étrangères a communiqué que le gouvernement néerlandais avait informé le Conseil que, dans les circonstances actuelles, il ne voyait pas l'intérêt de faire avancer les associations de l'Algérie et des autres pays du Maghreb.

En ce qui concerne l'Algérie, le ministre a déclaré qu'il était injuste que le pays soit toujours traité par la Communauté comme un département français, que cette situation de fait était sans fondement juridique et qu'il convenait en l'occurrence de prévoir un autre arrangement.

En accord avec M. Berkhouwer (V. V. D.), M. Luns a estimé qu'il n'était pas raisonnable d'échafauder une philosophie spéciale de l'association. Il convient d'apprécier chaque demande d'association à sa propre valeur.

La Commission a décidé de soumettre à la Chambre une motion présentée par M. Oele (P. v. d. A.) sur la suite à réserver à l'accord d'association C. E. E. - Grèce. La Commission estime que l'absence de règles parlementaires et démocratiques en Grèce a pour conséquence de supprimer un facteur essentiel de l'application de l'accord d'association. Elle invite le gouvernement à user de son influence pour que les négociations sur l'exécution de cet accord soient suspendues aussi longtemps qu'en Grèce les représentants élus par le peuple sont entravés dans leur liberté de mouvement pour des raisons politiques et que la démocratie parlementaire ne peut y fonctionner (1).

Dans une motion présentée par M. Berkhouwer (V. V. D.) sur les relations avec Israël, la Commission souhaite la réalisation de l'association avec la C. E. E. recherchée par cet Etat (1). Le gouvernement voit dans cette motion un encouragement pour sa politique.

En ce qui concerne le chapitre relatif à l'harmonisation en matière sociale, le ministre des affaires sociales, M. Roolvink, a notamment répondu aux questions ayant trait à la réunion du Conseil du 5 juin. "Ce n'est un secret pour personne", a-t-il déclaré, "que la France s'efforce, d'une manière habile d'ailleurs, de restreindre au minimum la liberté de mouvement de la Commission, voire même de la lui supprimer totalement." Le gouvernement néerlandais s'est élevé contre cette attitude. Les points de vue des autres membres du Conseil se situaient entre ces deux extrêmes. Le gouvernement néerlandais s'est notamment efforcé, appuyé en cela par le Luxembourg et à un degré

(1) Ces deux motions ont été adoptées le 28 juin par la seconde Chambre.

moindre par l'Italie, de s'opposer à l'institution de procédures de consultation des partenaires sociaux qui auraient pu, en pratique, aboutir à restreindre les pouvoirs de la Commission.

M. Berkhouwer s'est prononcé en faveur de l'établissement d'un passeport européen, qui pourrait remplacer les passeports nationaux. Cela mettrait davantage en relief l'idée de "l'Europe de l'homme de la rue".

En ce qui concerne la primauté du droit communautaire sur le droit national, à propos de laquelle M. Westerterp (K. V. P.) avait posé une question, M. Polak, ministre de la Justice, a déclaré que l'Italie pose un problème à cet égard du fait qu'il n'y a toujours pas de jurisprudence uniforme dans ce pays. L'orateur a annoncé qu'il attirerait l'attention du Conseil des ministres de la Justice sur la question. Du fait que le ministre n'est pas très optimiste quant à la possibilité de voir son collègue italien procéder à une modification de la constitution de son pays, il a estimé qu'il fallait s'en remettre à la Cour de Justice des Communautés. Cette Cour a d'ailleurs rendu quelques arrêts qui vont dans le sens des conceptions des Pays-Bas.

Parlant de la résolution du Parlement européen sur la primauté du droit communautaire, le ministre de la Justice s'est déclaré d'accord avec M. Westerterp qui avait, vainement d'ailleurs, préconisé à Strasbourg de faire d'abord un usage plus large des possibilités de délégation des pouvoirs des Parlements aux gouvernements nationaux, dès l'instant où le Parlement européen disposerait de pouvoirs accrus. Le fait qu'un recours plus intense à la délégation de pouvoirs est souhaitable, sera utilisé par le ministre comme argument dans sa plaidoirie pour l'extension des pouvoirs du Parlement européen.

Enfin, le problème de la stagnation de l'Euratom a été abordé. Une motion présentée par M. De Goede (Démocratie 66), se prononçant pour la transformation d'Euratom en une Communauté technologique européenne où la Grande-Bretagne aurait sa place et qui, par une extension de ses pouvoirs, pourrait devenir l'instrument d'une mise en commun des activités, n'a été mise au vote.

M. De Block a estimé qu'il ne fallait pas voter cette motion, du fait que l'Euratom se trouve actuellement dans une impasse et qu'aucun progrès n'a été réalisé en ce qui concerne la mise au point d'une solution aux problèmes généraux de technologie, solution qui constituait la grande tâche que la C. E. E. A. s'était assignée elle-même en 1965.

Par ailleurs, il convient de se demander, selon le ministre, s'il est bien opportun de chercher la solution dans le cadre d'Euratom, alors qu'on la recherche dans un cadre plus vaste, à savoir celui de l'O. C. D. E.

(Seconde Chambre, Commission permanente des affaires étrangères, session extraordinaire de 1967, réunion des 7 et 8 juin 1967)

6. Questions parlementaires

- Application de l'article 235 du traité de la C. E. E.

M. Vredeling (parti du travail) a posé le 23 mars au gouvernement un certain nombre de questions sur l'application de l'article 235 du traité de la C. E. E. Il désire notamment connaître l'avis de celui-ci sur la légalité ou l'illégalité des accords suivants, qui ont été conclus par les représentants des gouvernements des Etats membres de la Communauté économique européenne, réunis au sein du Conseil :

accord du 9 juillet 1961 relatif aux mesures à prendre et aux procédures à suivre pour l'application de l'accord créant une association entre la Communauté économique européenne et la Grèce ;

accord interne du 20 juillet 1963 relatif aux mesures à prendre et aux procédures à suivre pour l'application de la convention d'association entre la Communauté économique européenne et les Etats africains et malgache associés à cette Communauté et

accord du 12 septembre 1963 relatif aux mesures à prendre et aux procédures à suivre pour l'application de l'accord créant une association entre la Communauté économique européenne et la Turquie.

M. Luns, ministre des affaires étrangères, répond le 13 avril que les accords mentionnés ci-dessus, doivent être considérés comme des conventions au sens de la constitution. C'est à ce titre que le gouvernement les a soumis pour approbation, aux Etats Généraux. En aucun de ses articles, le traité de la C.E.E. n'interdit aux Etats membres de conclure de telles conventions, de même ne pose-t-il aucune condition quant à leur forme. Le gouvernement est donc convaincu que les accords en question ont été conclus légalement.

Cela vaut également, par exemple, pour les conventions relatives au protocole financier, annexées aux accords créant une association avec la Turquie et avec la Grèce.

M. Vredeling demande en outre au gouvernement de bien vouloir faire connaître son opinion sur le caractère obligatoire au nom que revêt pour les institutions communautaires, l'accord intervenu entre les Etats membres visant à la mise en oeuvre des articles 95 à 97 du traité de la C. E. E. Cet accord n'a pas été publié et le Parlement européen n'en a pas encore été saisi.

A cette question, M. Luns répond que la procédure adoptée par le Conseil, le 21 juin 1960, en ce qui concerne un règlement de standstill relatif à la ristourne d'impositions intérieures, accordée aux produits exportés vers un autre Etat membre, et à l'établissement de taxes compensatoires, ne constitue qu'un accord politique intervenu entre les Etats membres. Par conséquent, il ne lie

pas les institutions communautaires. Selon le ministre, cet accord ne peut être publié, le procès-verbal des réunions du Conseil, dans lequel il figure, ne pouvant être divulgué.

M. Luns ajoute que le gouvernement estime que les Etats membres sont libres de conclure entre eux des accords politiques qui ne doivent pas obligatoirement répondre aux exigences formelles du traité de la C. E. E. Le recours devant la Cour de Justice est possible pour les accords cités en premier lieu, mais non pas pour les accords politiques intervenus entre les Etats membres.

(Seconde Chambre, session extraordinaire 1967; Annexe, 179)

- La situation tarifaire de l'Algérie vis-à-vis des Communautés européennes

Répondant à une question de M. Westerterp (parti populaire catholique) sur la non-application des abaissements des droits d'entrée, intervenus dans les échanges intracommunautaires, aux produits provenant d'Algérie, le 14 juin le gouvernement a fait la déclaration suivante :

Depuis l'indépendance de l'Algérie, la situation de ce pays par rapport à la C. E. E. n'a pas encore été réglée. Lors des pourparlers préliminaires, qui ont eu lieu les 29 et 30 novembre 1965 au Conseil de ministres, au sujet de la modification des droits d'importation à partir du 1er janvier 1966, la question a été soulevée de savoir dans quelle mesure les abaissements des tarifs intérieurs de la C. E. E. devaient à nouveau être étendus à l'Algérie. A ce propos, les pays du Benelux ont fait remarquer que la situation en vigueur à ce moment-là, selon laquelle l'Algérie était traitée comme un Etat membre, n'avait aucun fondement juridique, qu'elle était contraire aux dispositions du G. A. T. T. et ne pouvait s'expliquer que par des raisons historiques et politiques. Les pays du Benelux ont toutefois estimé qu'il n'était pas souhaitable de confronter l'Algérie de façon brutale avec les droits d'entrée appliqués à l'égard des pays tiers.

Rappelons à ce propos la demande que le gouvernement algérien avait adressé au président de la Commission de la C. E. E. , le 28 décembre 1962, en vue d'entamer des pourparlers au sujet d'éventuelles relations économiques entre la C. E. E. et l'Algérie. L'Algérie demandait en outre qu'en attendant le résultat de ces entretiens, la situation existante soit maintenue. Une demande analogue était formulée dans la lettre que le ministre algérien des affaires étrangères adressait au président du Conseil de la C. E. E. , le 18 décembre 1963.

Les entretiens exploratoires qui se sont engagés ensuite entre la Commission européenne et l'Algérie n'ont toutefois pas encore mené à des négociations.

Le Conseil de ministres de la C. E. E. n'a pas pris de décision formelle au sujet du régime tarifaire applicable à l'égard de l'Algérie, étant donné que les

Etats membres de la C. E. E. n'ont pu se mettre d'accord entre eux. Dès lors, les Etats membres ont décidé d'agir à leur guise en attendant un règlement définitif avec l'Algérie. L'Italie et les pays du Benelux ont décidé de maintenir pour les produits algériens des droits d'entrée identiques à ceux qui étaient perçus, en date du 31 décembre 1965, sur les produits en provenance des Etats membres.

Pour ce qui est des produits agricoles qui relèvent d'un système de prélèvements, l'Algérie est considérée comme un pays tiers.

L'Allemagne maintient à l'égard de l'Algérie le régime qu'elle applique aux Etats membres de la C. E. E.

En France, le régime existant est maintenu. A l'exception du vin, les produits algériens ne sont frappés d'aucune taxe, et les produits agricoles, auxquels est appliqué un système de prélèvements, bénéficient d'un contingent à droit nul.

(Seconde Chambre, session extraordinaire 1967, Annexe, 453)

- Projet d'un accord commercial entre la C. E. E. et l'Espagne

Dans une réponse du 8 mai à une question de M. Nederhorst (parti du travail) relative au projet d'un accord commercial entre la C.E.E. et l'Espagne et à la priorité à accorder à Israël, le ministre des affaires étrangères a déclaré que le gouvernement était en principe d'accord pour collaborer à un accord entre la C. E. E. et l'Espagne, sur la base duquel les deux partenaires s'accorderaient des préférences réciproques en tenant compte du développement économique de l'Espagne.

Les Pays-Bas ont toujours été d'avis que le contenu de l'actuel accord commercial entre la C. E. E. et Israël était insuffisant. Entre-temps, Israël lui-même d'ailleurs a fait savoir que cet accord ne lui était pas assez profitable et qu'il demandait donc l'association avec la C. E. E. Le gouvernement estime qu'il faut s'efforcer, dans la mesure du possible, de donner une suite favorable à la demande d'Israël.

Le ministre est prêt à demander que la priorité soit accordée à la demande d'association d'Israël.

A Bruxelles, les Pays-Bas ont toujours défendu le point de vue selon lequel les avantages qui pourraient être accordés à l'Espagne pour des produits qui jouent également un rôle important dans les exportations d'Israël vers la C. E. E. , ne devaient pas porter préjudice aux exportations de ce dernier pays. Le ministre confirme volontiers que ce point de vue sera maintenu également à l'avenir.

(Seconde Chambre, session extraordinaire 1967, Annexe, 267)

Pays scandinaves

Les pays scandinaves et le Marché commun

Introduction

Les efforts de la Grande-Bretagne pour être accueillie dans la Communauté économique européenne ont fortement influencé la politique des pays scandinaves. Bien que le Danemark, la Norvège et la Suède soient plus favorables qu'il y a cinq ans au Marché commun, les problèmes de fond sont restés les mêmes. Le principal partisan d'une adhésion rapide à la C. E. E. est le Danemark ; vient ensuite non sans quelques hésitations la Norvège, cependant que la Suède demeure avant tout soucieuse de préserver sa neutralité politique et que la Finlande, maintenant associée à la zone européenne de libre-échange, reste dans l'expectative.

Depuis 1961/1962, le succès remporté par l'extension de l'A. E. L. E. a modifié la situation. Avant tout, cette organisation a développé au-delà de toute prévision les échanges entre les pays nordiques. Elle a permis de réaliser cette union douanière nordique si longtemps désirée. Depuis l'entrée en vigueur de l'A. E. L. E. , les échanges entre les quatre pays nordiques se sont accrus de 170 % tandis que les échanges commerciaux à l'intérieur de l'ensemble de la zone économique de libre-échange ont augmenté de 110 %, et que le volume total des échanges extérieurs des pays de l'A. E. L. E. s'est accru de 70 %.

La Suède représente aujourd'hui pour la Norvège un marché plus important que l'Allemagne de l'Ouest et constitue de loin le principal marché d'exportation pour les produits industriels danois. A l'intérieur de la zone de l'A. E. L. E. , le "marché nordique" fait de plus en plus contrepoids à la C. E. E. A elles seules, les importations suédoises en provenance du Danemark et de la Norvège ont atteint respectivement 713,2 (625,4) millions de couronnes suédoises et 592,8 (537,8) millions de couronnes suédoises tandis que les exportations suédoises vers le Danemark se sont élevées à 908,7 (794,2) millions de couronnes suédoises et celles à destination de la Norvège, à 1.117,0 (904,6) millions de couronnes suédoises. Les importations en provenance de Grande-Bretagne ont légèrement régressé (1.570,3 contre 1.572,0 millions de couronnes suédoises) et les exportations suédoises vers la Grande-Bretagne ont augmenté (1.274,2 contre 1.064,8 millions de couronnes suédoises (1). Dans les échanges avec ses voisins scandinaves, la Suède a pu réaliser un excédent de 1,5 million de couronnes suédoises.

(1) Sources : Industriekurier des 22 juin 1967 et 25 juillet 1967 ;
Neue Zürcher Zeitung du 17 mai 1967.

Positions des différents Etats scandinaves

La Norvège

En octobre 1966, M. Per Borten, Premier ministre norvégien, a déclaré que son pays rejetait les propositions danoises relatives à une démarche commune des pays scandinaves auprès de la C. E. E. Parlant devant un auditoire composé d'étudiants danois, le chef du gouvernement norvégien a précisé que la Norvège se refusait à envisager autre chose qu'une démarche commune des pays membres de l'A. E. L. E. et qu'elle n'appuierait donc aucune proposition de nature à porter atteinte à la solidarité des pays de l'A. E. L. E. Des négociations entre, d'une part, les pays scandinaves, et d'autre part, la C. E. E. ne pourraient aboutir qu'à l'élévation de nouvelles barrières douanières en Europe.

De son côté, le 20 octobre 1966, le ministre norvégien du commerce, M. Karl Willoch, a insisté sur les dangers qu'impliqueraient pour la solidarité des pays membres de l'A. E. L. E., des tentatives isolées d'adhésion à la C. E. E. Il a rejeté la proposition du Danemark tendant à suggérer que, sans la participation de la Grande-Bretagne, les pays scandinaves s'emploient à obtenir leur association avec la C. E. E. Le ministre du commerce a repris les mêmes thèses lors de la visite qu'il a effectuée durant ce même mois à Bruxelles auprès de la Commission de la C. E. E. et du gouvernement belge.

La nouvelle demande d'adhésion de la Grande-Bretagne a infléchi la politique européenne de la Norvège dans un sens favorable. Le 13 juillet 1967, le parlement norvégien a adopté par 136 voix contre 13 la proposition gouvernementale visant à présenter à Bruxelles une nouvelle demande d'adhésion à la C. E. E. A la différence des controverses passionnées qui avaient précédé les premiers contacts de la Norvège avec la C. E. E. en 1961, le problème majeure, soit l'abandon des droits de souveraineté, a été cette fois très calmement débattu. Le ministre des affaires étrangères, M. Lyng, fit observer qu'une Communauté élargie, permettrait d'accroître la zone d'influence.

Ce changement d'attitude est apparu très manifestement dans les déclarations du premier ministre norvégien, M. Borten, dont le parti centriste paysan marquait une opposition extrêmement vive et qui avait été lui-même il y a cinq ans adversaire farouche d'une adhésion de la Norvège à la C. E. E. et partisan de son association. En effet, le Premier ministre norvégien, prenant en cela ses distances vis-à-vis de son propre parti, a déclaré que la Norvège en tant que partie intégrante de l'Europe occidentale, devait aider à combler le fossé économique qui divise celle-ci. De plus, la Norvège doit demeurer dans le sillage de l'Angleterre et du Danemark, si elle veut prévenir les conséquences qu'une éventuelle dissolution de l'A. E. L. E. ne manquerait pas d'avoir pour elle. Les sociaux-démocrates ont insisté tout particulièrement pour qu'une démarche soit entreprise à Bruxelles, alors qu'on pouvait noter que les partis bourgeois représentant le gouvernement, tenaient compte à maintes reprises des préoccupations de leurs électeurs.

Le 24 juillet 1967, le gouvernement norvégien a adressé au Président du Conseil de ministres une lettre dans laquelle il faisait part de son désir d'adhérer à la C. E. E., conformément à l'article 237. La Norvège a renoncé à aborder des questions de détail dans la demande officielle, se bornant à exprimer la conviction que ces questions de détail pourront être réglées au cours de négociations futures.

Le Danemark

M. Anders Andersen, président du Conseil agricole danois, s'est prononcé, le 7 octobre 1966, à Aarhus, en faveur d'une tentative isolée du Danemark, au cas où une demande commune d'adhésion ne pourrait être présentée à bref délai, conjointement avec la Grande-Bretagne ou d'autres pays scandinaves. Il a souligné qu'il n'était pas opposé à une adhésion simultanée du Danemark, de la Grande-Bretagne et des autres pays nordiques à la Communauté, et que, personnellement, il préférerait même cette solution ; mais s'il se révélait qu'une telle démarche commune n'est pas possible, le Danemark se devait d'entamer seul des négociations en vue de son adhésion. Une démarche danoise en ce sens ne pourrait nuire aux intérêts économiques de l'agriculture danoise. "L'affirmation selon laquelle une adhésion isolée aurait des conséquences désastreuses pour nos exportations de produits agricoles procède d'une connaissance insuffisante des problèmes qui se posent en la matière", a déclaré M. Andersen, qui a en outre insisté sur le fait que sa qualité de membre de l'A. E. L. E. n'apportait au Danemark aucun avantage du point de vue de ses exportations agricoles.

Le 11 octobre 1966, le Premier ministre danois, M. Krag, se trouvait à Bruxelles, où il eut des entretiens avec M. Hallstein et quelques membres de la Commission de la C. E. E. A l'occasion de cette visite, le chef du gouvernement danois a fait une conférence sur le thème "l'Europe et le Danemark" à l'Institut royal des relations internationales. Il a notamment déclaré qu'à son avis, l'adhésion individuelle du Danemark n'est pas possible dans les conditions actuelles. Cette adhésion, qui ne résoudrait pas les problèmes du Danemark, ne serait d'ailleurs pas souhaitable non plus du point de vue européen. Il conviendrait cependant de relancer la politique européenne, mais seules la Grande-Bretagne et la France peuvent le faire ; si le dialogue s'établissait à nouveau entre la Grande-Bretagne et la France, une initiative des pays nordiques pourrait être utile. Politiquement, le problème de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun constitue pour l'Europe un problème clef.

Après une session du Conseil nordique à Oslo et la Conférence suédo-danoise qui s'est tenue à Copenhague dans la deuxième quinzaine du mois d'octobre 1966, il est apparu que certaines divergences de vues séparaient les quatre pays nordiques à propos de la C. E. E. Les déclarations faites devant le Conseil de l'Europe, au sujet d'une éventuelle initiative nordique par le Premier

ministre danois, M. Krag, (qui pourtant avait déclaré expressément devant le Conseil qu'une tentative isolée du Danemark en vue de son association avec la C. E. E. était exclue dans les circonstances actuelles) et les déclarations du ministre danois du commerce, M. Dahlgaard, qui avait annoncé que le Danemark agirait seul si une initiative commune des pays de l'A. E. L. E. n'était pas prise à bref délai, avaient suscité certains remous politiques dans les pays scandinaves.

Le ministre norvégien du commerce, M. Willoch, avait déclaré à ce sujet au Parlement de son pays qu'il ne pouvait croire qu'un pays nordique pût envisager ainsi le démantèlement de l'A. E. L. E. L'adhésion des pays scandinaves à la C. E. E. sans la Grande-Bretagne et sans les autres pays membres de l'A. E. L. E. est inconcevable. Les pays scandinaves se doivent d'adopter une attitude commune, aussi bien dans les négociations du G. A. T. T. que dans des conversations avec la C. E. E.

Le ministre norvégien du commerce ayant parlé ultérieurement, à la radio, des initiatives danoises, pour souligner que l'on s'inquiétait de plus en plus de ces initiatives, le ministre danois du commerce, qui est également membre du Conseil des ministres de l'A. E. L. E., a répliqué en déclarant que le Danemark ne pouvait donner l'assurance qu'il ferait toujours partie du même bloc économique. Le Danemark ne peut pas prendre des engagements qui le lient pour des années ; toutefois il souhaite aboutir à une solution commune du problème du marché européen.

Le gouvernement danois a transmis à la Commission de la C. E. E. de Bruxelles, également en juillet 1967, un memorandum en vue de son entrée dans le Marché commun. Dans le secteur industriel, la demande danoise d'adhésion présentée en 1967 diffère sur un point essentiel de celle de 1961. A cette époque, le Danemark avait exigé que pour toute une série de produits, notamment pour l'industrie sidérurgique ainsi que pour l'industrie du cuir et du caoutchouc le désarmement douanier n'ait lieu qu'après un certain délai. Cette fois, l'industrie danoise n'a plus demandé de période transitoire spéciale pour lui permettre de s'adapter au Marché commun. Selon les rumeurs émanant de Copenhague à ce sujet, la déclaration gouvernementale danoise est centrée sur les points suivants :

1. Dans le domaine industriel, le Danemark pourra se contenter d'une brève période d'adaptation.
2. Dans le domaine agricole, le Danemark peut aisément se dispenser d'une période transitoire.
3. Le Danemark désire être dûment associé aux négociations entre la Grande-Bretagne et la C. E. E. relatives à l'adaptation du marché britannique des produits alimentaires.
4. Le Danemark souhaite l'organisation de consultations sur certaines questions intéressant l'union économique, et plus particulièrement sur les règles de la C. E. E. concernant le droit d'établissement.

5. Le statut particulier du Groënland et des îles Féroé appelle une réserve quant à la situation de ces territoires, pour lesquels il convient d'envisager une réglementation analogue à celle appliquée à certains départements français d'outre-mer.

Depuis la création de l'A. E. L. E. il y a sept ans, le Danemark, Etat industriel encore jeune de 4,6 millions d'habitants, a accru dans de fortes proportions sa production et son commerce extérieur. Toutefois aujourd'hui on estime généralement que ce marché de cent millions de consommateurs, dont on a tant vanté les mérites, ne compensera pas à la longue de façon satisfaisante les pertes que l'on redoute d'un Marché commun de 170 millions de consommateurs.

L'agriculture danoise ressent plus fortement que par le passé le protectionnisme agricole de la C. E. E. et, par conséquent, elle constitue l'élément stimulant dans la question de l'adhésion. Certes le Danemark n'est plus depuis longtemps un pays agricole ; toutefois, et c'est un point capital, le Danemark est éminemment exportateur de produits agricoles. Les agriculteurs ont besoin des marchés étrangers où ils écoulent environ les 2/3 de leur production et le pays a besoin de ces importations rentrées de devises. Les marchés de loin les plus importants pour les produits agricoles danois se trouvent en Angleterre et en Allemagne.

L'industrie danoise, elle aussi, pousse maintenant davantage le Danemark à adhérer à la C. E. E. ; elle a presque totalement abandonné ses réserves d'antan ; en particulier la crainte que lui inspirait la concurrence des pays membres de la C. E. E. a faibli. Cela provient des succès prestigieux obtenus par l'industrie sur les marchés de l'A. E. L. E., succès qui ont donné aux entreprises une certaine dose de confiance et d'assurance. En dépit de hausses de salaires plus fortes que partout ailleurs en Europe et de taux d'intérêt élevés, l'industrie a enregistré en matière d'exportation des succès qu'on était même à cent lieues d'imaginer lors de l'entrée dans la zone de libre-échange. En outre, le fait que tout dernièrement les exportations industrielles ont dépassé les exportations agricoles n'est pas lui non plus sans importance.

Encouragée par ces succès, l'industrie danoise n'a subordonné son adhésion à la C. E. E. à l'octroi d'aucun régime spécial en faveur de certaines branches ; on veut accepter le traité de Rome et les règlements actuels sans aucune exception. On estime toutefois nécessaire de prévoir une période de transition, si courte soit-elle, afin de ne pas livrer entièrement l'industrie au jeu de la concurrence des pays de la C. E. E. L'agriculture, quant à elle, veut mettre à profit, sans période de transition, les chances que lui offre la C. E. E. de reconquérir les marchés perdus.

La Finlande

Au mois de novembre 1966, M. Rafael Paasio, Premier ministre finlandais, a déclaré qu'il n'était pas possible à son pays d'adhérer à la Communauté économique européenne. Prenant la parole à l'occasion du Congrès du parti socialiste, à Helsinki, M. Paasio s'est exprimé dans les termes suivants : "Pour les pays neutres, il est très difficile d'adhérer à la C. E. E. , car cela reviendrait à reconnaître l'existence d'un pouvoir de décision supranational". Le ministre a ajouté que la politique étrangère de son parti, dont l'influence est prépondérante au sein de la coalition gouvernementale populaire, vise au maintien de bonnes relations avec tous les pays, et notamment à l'entretien de bons rapports avec l'Union soviétique, rapports qui constituent la pierre angulaire de ces relations.

La Suède

Sous le titre de "Nouveaux contrecoups de la C. E. E. ", la Fédération des industries suédoises constate que les exportateurs suédois devront bientôt faire face à une augmentation de 2 à 6 % des droits de douane, en raison de l'alignement des droits nationaux de la République fédérale d'Allemagne et des pays du Benelux sur le tarif extérieur commun de la C. E. E. La Fédération des industries suédoises craint en outre que conformément à la politique générale de la C. E. E. , la République fédérale adopte en 1968 le système de la taxation sur la valeur ajoutée. Les produits suédois d'exportation perdraient alors, selon l'étude effectuée par la Fédération, le maigre avantage dont ils bénéficient jusqu'à présent sur le marché allemand. Les produits suédois exportés en Allemagne seraient frappés d'une taxe de 10 % environ, tandis que les marchandises allemandes exportées en Suède bénéficieraient d'un dégrèvement équivalent, car elles seraient exonérées de la taxe sur la valeur ajoutée.

A l'occasion de l'ouverture de la foire de Jönköping, M. Tage Erlander, Premier ministre de Suède, a émis des réserves à l'égard des initiatives prises par le Danemark, notamment en vue d'organiser éventuellement, de concert avec les autres pays scandinaves, au besoin avant la Grande-Bretagne ou même sans elle, des démarches tendant à permettre leur adhésion à la C. E. E. Le Premier ministre a souligné qu'à son sens, la Suède n'a aucun intérêt à entamer des négociations séparées avec la C. E. E. Se prononçant dans le même sens, le 27 septembre 1966, dans une déclaration radiodiffusée, M. Gunnar Lange, ministre suédois du commerce, a affirmé que pour l'instant, il n'est pas question d'une initiative isolée de la Suède, du Danemark et de la Norvège excluant la Grande-Bretagne, en vue de leur adhésion à la C. E. E. De l'avis du ministre du commerce, d'autres formes de coopération que celle de l'association entre les deux Communautés économiques seraient sans doute concevables s'il apparaissait que les nécessités économiques prennent le pas sur les préoccupations politiques inspirées du traité de la C. E. E.

Le 4 octobre 1966, les chefs des gouvernements danois et suédois ont eu des entretiens politiques à Copenhague. Les discussions ont porté sur l'abaissement des droits de douane dans le cadre des négociations Kennedy et sur la forme d'un futur Marché commun européen. De l'avis des observateurs politiques, les deux chefs de gouvernement ne conçoivent pas exactement de la même façon, l'évolution future du marché. En tout cas, la proposition faite par le Premier ministre danois, M. Krag, devant le Conseil de l'Europe à Strasbourg, tendant à suggérer que les pays scandinaves prennent l'initiative de rapprochement avec la C.E.E., a été accueillie avec scepticisme. Au cours d'un dîner, M. Tage Erlander a déclaré : "Je doute qu'il soit utile, dans les conditions actuelles, que les pays nordiques prennent une initiative à l'égard de la C. E. E. ". La C. E. E. a assurément résolu beaucoup de questions économiques au cours des derniers temps, mais de gros problèmes subsistent. Les deux chefs de gouvernement considèrent que le Danemark, la Suède, la Norvège et la Finlande devraient adopter une attitude commune dans les négociations Kennedy.

Prenant la parole lors d'une Conférence de presse donnée à Genève, le 9 février 1967, M. Gunnar Lange, ministre suédois du commerce, président en exercice du Conseil de l'A. E. L. E. pour le premier semestre de 1967, fait connaître son opinion sur certaines questions douanières et certains problèmes d'intégration. Il a souligné que l'A. E. L. E., dont l'un des objectifs principaux est la création d'un vaste marché en Europe occidentale, n'est pas une fin en soi. (M. Nilson, ministre suédois des affaires étrangères, avait fait des déclarations analogues en septembre 1966, à l'occasion de l'ouverture de la Foire internationale de St-Eric). Il est évident que la réalisation de ce marché demandera encore un certain temps et en attendant, il importe de renforcer la coopération entre les pays membres de l'A. E. L. E. Le manifeste de l'A.E.L.E. publié à Londres au cours de l'été de 1961 reste d'actualité. Selon ce manifeste, les pays membres de l'A. E. L. E. sont tenus de consulter leurs partenaires avant d'entreprendre des conversations exploratoires ou des négociations portant sur l'intégration politique.

Le 28 juillet 1967, la Suède a demandé à Bruxelles l'ouverture de négociations en vue de sa participation à la C. E. E. En transmettant la demande, M. Lindh, ambassadeur auprès des Communautés européennes, a souligné que le gouvernement suédois n'excluait aucune des formules de participation à une C. E. E. élargie prévues par le traité C. E. E. L'adhésion était jugée avantageuse par le gouvernement suédois dès 1961-1962. En remettant la lettre du ministre du commerce au président du Conseil, M. Lindh a fait valoir qu'on espérait que les négociations avec la Communauté permettraient à la Suède de contribuer à l'élargissement de la Communauté économique sous une forme compatible avec la politique de neutralité de son pays. Le gouvernement suédois est par ailleurs disposé à négocier avec la Communauté européenne du charbon et de l'acier ainsi qu'avec la Communauté européenne de l'énergie atomique.

Les trois partis de l'opposition, quelques ministres du gouvernement socialiste ainsi que la Fédération de l'industrie s'étaient unanimement prononcés en faveur d'une demande d'adhésion à la C. E. E., conformément à l'article 237,

sous réserve pour la Suède de conserver sa neutralité. La demande actuelle reflète en revanche une certaine indécision de la part du gouvernement suédois. Au fond, la Suède n'est pas encore politiquement mûre pour une véritable adhésion, mais elle ne veut pas l'avouer trop ouvertement en égard à son économie et aux objections des partis bourgeois de l'opposition. La déclaration de Stockholm, selon laquelle la Suède désirait se joindre à une Communauté économique élargie sur la base la plus large possible tout en conservant sa politique de neutralité, est évidemment trop vague pour les autres capitales. Certes, tous les partis en Suède s'accordent à dire qu'il faut poursuivre comme par le passé la politique de neutralité, mais les partis du centre et de la droite estiment que cette politique est compatible avec une adhésion à la C. E. E., sous réserve de garanties de la part de la C. E. E. Le gouvernement a déclaré à l'étranger que l'atténuation des tendances supranationales qui s'étaient fait jour à l'intérieur de la C. E. E. permettait à la Suède d'envisager une adhésion. On ne peut cependant négliger le fait qu'au fond la Communauté nourrit une ambition politique. Or à cela, - et le ministre du commerce Lange l'a laissé clairement entendre, - la Suède ne peut et ne veut pas souscrire. Ce que Stockholm préférerait par dessus tout, c'est bénéficier à la fois des avantages de la Communauté et de l'autonomie absolue, ce qui lui permettrait également de conclure des accords commerciaux illimités avec des tiers.

(Die Welt, 1er septembre 1966, 28 et 29 novembre 1966, 13 janvier 1967, 21 septembre 1967 ;
Frankfurter Allgemeine Zeitung, 29 septembre 1966, 9 février 1967, 15, 24 et 25 juillet 1967 ;
Neue Zürcher Zeitung, 30 septembre 1966, 2 décembre 1966, 12 février 1967, 17 mai 1967, 30 juillet 1967 ;
Industriekurier, 29 octobre 1966, 25 juillet 1967 ;
Le Monde, 7 février 1967).

Suisse

La situation de la Suisse en matière de politique d'intégration

M. Schaffner, conseiller fédéral, a communiqué à la presse, le 7 juillet 1967, que le Conseil fédéral a fait connaître par la voie diplomatique aux institutions de la C. E. E. à Bruxelles et aux gouvernements des six Etats de la C. E. E. sa position à l'égard du problème de l'intégration, telle qu'elle a été révélée le 27 juin au sein du Conseil national.

En réponse à l'interpellation de M. Weber sur les négociations Kennedy, M. Schaffner avait déclaré que l'issue positive des négociations Kennedy ne résoud pas de façon définitive le problème de l'intégration de la Suisse. S'il est vrai que l'absurde séparation du marché européen persiste, il devrait cependant être plus facile aujourd'hui de trouver des solutions efficaces. Par l'abais-

sement de ses droits de douane extérieurs, la C. E. E. a manifesté son intention de devenir un partenaire commercial ouvert aux échanges mondiaux. Elle a ainsi montré qu'elle tient compte des intérêts de ses partenaires économiques les plus intimes ; le point mort des relations dans le secteur des échanges extérieurs devrait donc être ainsi dépassé.

La Suisse s'efforce, comme elle l'a toujours fait, de créer un vaste marché européen, libre et ouvert au monde entier. S'il s'avérait que l'élargissement de la C. E. E. permettrait de se rapprocher de cet objectif, la Suisse serait décidée à participer à cette évolution. Sa situation géographique centrale et l'intensité de ses relations économiques et spirituelles représentent à cet égard les meilleures garanties. La Suisse estime donc, la situation en matière de politique d'intégration demeurant mal définie, ne pas devoir faire une nouvelle déclaration à Bruxelles, et cela même si d'autres pays de l'A. E. L. E. devaient le faire. La Suisse serait également disposée à prendre en considération des formules de solutions nouvelles, à condition qu'elles comportent un droit de vote correspondant à l'importance économique de la Suisse et qu'elles soient compatibles avec la structure de l'Etat suisse.

Le 75ème rapport du Conseil fédéral sur les mesures économiques envers l'étranger et sur d'autres problèmes de politique commerciale traite également du développement de la C. E. E.

On y trouve en outre le rappel de la position suisse face à la poursuite de l'intégration européenne telle qu'elle a été définie à la Conférence de l'A. E. L. E. à Stockholm les 2 et 3 mars 1967. Dans cette déclaration, il est rappelé que, tous les partenaires de l'A. E. L. E. demeurant d'accord pour participer à un grand marché européen, la libre circulation désormais réalisée au sein du marché de l'A. E. L. E. doit être maintenue et incorporée harmonieusement dans une Communauté élargie. Même si l'on peut constater avec satisfaction que le problème de la neutralité a connu un certain affermissement dogmatique, aucune solution entièrement satisfaisante n'est encore en vue pour les problèmes des pays neutres. Ensuite, il est important, dans la situation complexe qui reste caractérisée par l'incertitude et de rapides modifications, d'assurer une souplesse aussi grande que possible et de laisser la porte ouverte à toutes les possibilités de résolution du problème de l'intégration européenne.

Après rappel de la déclaration de l'A. E. L. E. à Londres le 28 avril 1967, le chapitre relatif à l'A. E. L. E. expose que l'activité interne de cette association au cours du premier semestre 1967 s'est concentrée sur les problèmes qui se posent du fait des entraves non tarifaires aux échanges et de l'application des règles de concurrence de la Convention de Stockholm. Par la suppression, intervenue le 31 décembre 1966, des derniers droits de douane qui étaient encore perçus sur les produits industriels échangés à l'intérieur de la zone, les problèmes douaniers sont passés à l'arrière-plan.

En septembre 1967, au cours d'une réunion jointe, la commission de la politique extérieure et la commission de l'économie extérieure du Conseil des Etats se sont occupées de la situation en matière de politique d'intégration.

Après la réunion des deux commissions, M. Schaffner, conseiller fédéral, a donné un aperçu de la situation à l'intention de la presse accréditée au Palais fédéral. A ce sujet, il a constaté qu'aucune modification fondamentale n'était intervenue depuis la réponse à différentes interpellations au cours de la session de printemps et de la session de juin. Après la Grande-Bretagne, l'Irlande et le Danemark, la Norvège et la Suède ont déposé, au cours de l'été, une demande d'ouverture de négociations sans en préciser les modalités, a indiqué M. Schaffner. La C.E.E. n'a cependant pas encore formulé d'avis. M. Schaffner a de nouveau souligné que la position suisse à l'égard du problème de l'intégration se caractérise par la constance et la rectitude et qu'elle n'est soumise à aucune fluctuation temporaire. Le but poursuivi par le Conseil fédéral a été exposé il y a déjà 7 ans, dans le discours relatif à l'adhésion de la Suisse à l'A. E. L. E., qui n'était envisagée que comme une première étape dans la voie de la création d'un vaste marché européen. Depuis lors, la Suisse s'occupe de mettre fin, par des moyens judiciaires, à l'absurde division du marché européen.

Comme l'a d'autre part indiqué M. Schaffner, les faits ont jusqu'à présent clairement démontré que la Suisse n'a, par sa réserve, ni manqué une chance, ni porté préjudice de quelque façon aux autres Etats tiers. Aucun partenaire de l'A. E. L. E. aussi impatient fût-il, ni aucun autre pays européen n'est parvenu à conclure un traité global avec la C. E. E. C'est pourquoi, la Suisse a fait porter ses efforts de négociation dans des directions où, compte tenu des circonstances, un progrès pouvait être escompté, citons par exemple le Kennedy round.

Pour répondre clairement à la question de savoir sous quelle forme la Suisse pourrait organiser ses relations avec la C. E. E., il faudrait d'abord que la lumière soit faite sur les différentes possibilités envisagées par la C. E. E. pour le règlement de ses relations extérieures. D'après M. Schaffner, il n'est pas exclu que les problèmes liés à une extension de la Communauté, qui ont pris un retard important par rapport à la consolidation intérieure de la C. E. E., puissent maintenant faire l'objet d'un examen plus approfondi à Bruxelles. La nouvelle Commission unique des Communautés européennes a été priée de présenter un memorandum avant la fin du mois de septembre. Selon toute probabilité, ce memorandum analysera, en se fondant sur la demande britannique d'adhésion, les effets possibles d'une extension de la Communauté actuelle sur sa capacité et son fonctionnement. L'avis des Etats membres de la C. E. E. sur cet ensemble de problèmes fournira, aussi à la Suisse, de nouveaux et importants éléments d'appréciation.

(Neue Zürcher Zeitung, 9 et 20 juillet 1967, 30 septembre 1967)

II - PARTIS ET PERSONNALITES POLITIQUES

1. Les gaullistes de gauche et l'Europe

La convention de la gauche Ve République qui est placée sous le double parrainage de MM. Louis Joxe et Edgard Pisani, regroupe plusieurs organisations se réclamant à la fois de la gauche et du gaullisme. Cette convention a publié le 26 janvier un manifeste politique dans lequel elle définit notamment sa position sur la construction de l'Europe.

"L'Europe a été lancée sur une mauvaise voie depuis la fin de la guerre par des hommes et des partis qui ont voulu s'en faire une exclusivité et qui, par anticommunisme, ont poussé à l'édification d'un ensemble fédéral dirigé contre le bloc oriental. Cette politique a fait long feu parce qu'elle ne correspond aucunement aux aspirations des peuples et menace l'identité des nations. L'unification européenne doit être l'oeuvre des hommes de progrès et de raison. Elle devra rassembler toutes les nations qui appartiennent à l'Europe historique et géographique et accepteront des règles communes établies par un accord unanime.

Il est en effet exclu que l'Europe puisse être réunie alors que certains pays, à l'Ouest, se trouvent dans une situation de dépendance le plus souvent délibérée à l'égard des Etats-Unis d'Amérique et ne cessent de réclamer l'établissement d'une communauté atlantique qui lui serait fatale.

Les avantages qui résultent du Marché commun montrent aux Européens la voie d'une coordination de plus en plus étroite, celle de programmes discutés et exécutés de concert sur les plans de l'économie, de la science, de la technique, du progrès social et de la culture. Il importe que les nécessités de la planification européenne aient la priorité sur les intérêts et les prétentions des grandes sociétés du capitalisme international. Seule une socialisation concertée pourra donner aux peuples européens la conscience de leur communauté d'intérêts et garantir leur indépendance."

Pour les gaullistes de gauche, "la nation est une réalité fondamentale de l'ordre politique" et il lui incombe de garder en toutes circonstances "la maîtrise de ses moyens de production et de se doter quand elle le peut des armes qui sont aujourd'hui les seules décisives."

(Le Monde, 28 janvier 1967)

2. Déclarations à Madrid de M. Adenauer à propos de l'unification politique de l'Europe et du projet de traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

Le 16 février 1967, l'ancien chancelier fédéral, M. Adenauer, a prononcé à l'Athénée de Madrid, un plaidoyer pour l'unification politique de l'Europe, qui avait quelque chose de pathétique.

L'ancien chancelier fédéral Adenauer souligna d'abord le risque que court actuellement l'Europe de devenir la victime d'antagonismes entre puissances mondiales, en raison de l'importance considérable que revêt pour le monde sa capacité de production, ou d'être détruite, sa situation géographique et la densité de sa population y aidant, au cours d'un conflit armé. La menace politique qui pèse sur l'Europe est beaucoup plus forte qu'il y a quelques années. Aussi se doit-elle de s'unir politiquement. Si les grandes puissances peuvent tenir pour négligeables les prétentions d'un quelconque pays européen, il est certain qu'une Europe unie saurait, elle, faire entendre sa voix.

M. Adenauer en vint à la tournée de sondage qu'il effectue en Europe le Premier ministre britannique, M. Wilson, pour s'informer des conditions dans lesquelles la Grande-Bretagne pourrait adhérer à la C. E. E. On ne connaitra que plus tard les résultats des entretiens exploratoires et des négociations, mais ce qui est certain, dès maintenant, c'est que l'adhésion à la C. E. E. et l'unification politique de l'Europe sont deux choses différentes. M. Adenauer souligna, non sans gravité, que c'est surtout l'union politique qu'il importe de réaliser. Certes, les négociations sur l'union politique européenne sont en veilleuse depuis 1962, mais l'idée de l'unification européenne n'est pas morte pour autant. De l'avis de l'ancien chef du gouvernement allemand, quiconque occupe un poste de responsabilité doit maintenant s'être rendu compte de la gravité du danger qui menace l'Europe; on n'a plus le temps d'attendre pour agir d'avoir trouvé une solution parfaite qui satisfasse tous les Etats partenaires. Si l'Europe veut conserver ou renforcer son influence politique, il faut qu'elle agisse, sans tarder, car à notre époque la roue de l'histoire tourne terriblement vite.

Si tous les Etats membres du Marché commun ne sont pas disposés à réaliser une union politique, il faudrait tout au moins que ceux qui y sont disposés s'unissent. Selon l'ancien chancelier, la France et l'Allemagne pourraient constituer, dès maintenant, le noyau de l'union politique européenne. Peu importe que cette union revête la forme d'une fédération, d'une confédération ou toute autre forme juridique, ce qui compte, c'est d'agir, d'entreprendre. Les événements de ces dernières semaines ont montré que le traité franco-allemand peut très bien constituer un instrument d'unification politique de l'Europe.

L'effort d'intégration ne devra pas se borner à l'Europe des Six. L'Espagne, notamment, devra être intégrée à la Communauté : sa situation géographique, son histoire et ses traditions le commandent. Mais il convient aussi de tourner les regards vers l'Est : on ne doit pas non plus refuser à ces pays la possibilité d'adhérer à la C. E. E.

Pour l'ex-chancelier, les négociations nucléaires actuellement en cours entre les Etats-Unis et la Russie sont d'une importance vitale pour l'Europe. Mais avant de prendre des engagements définitifs, il faudrait savoir exactement de quoi il s'agit. Il est inconcevable, pour peu qu'on ait égard aux intérêts de l'Europe, que seules les puissances non nucléaires soient soumises à un contrôle et que les puissances nucléaires y échappent. On ne peut admettre que les Etats non nucléaires soient soumis au contrôle des puissances nucléaires.

Parlant des négociations en cours sur la non-dissémination des armes nucléaires, l'ancien chancelier fédéral rappela ensuite qu'en 1954, à la conférence de Londres des neuf puissances, la République fédérale d'Allemagne s'est engagée à l'égard de huit puissances à ne pas fabriquer d'armes atomiques et à permettre aux autres puissances signataires du traité de s'assurer qu'elle respecte cet engagement. Le traité a été conclu. On a institué, à Bruxelles, une autorité chargée d'exercer ce contrôle. Le représentant des Etats-Unis auprès de cette autorité s'est déclaré satisfait des modalités et de la mise en oeuvre de ce contrôle.

Selon M. Adenauer, l'Union soviétique tente de jouer de ce traité pour s'assurer le contrôle de tout le secteur atomique allemand, escomptant que le développement rapide de l'utilisation de l'énergie atomique dans le secteur économique lui assurera du même coup un contrôle plus ou moins étendu de l'économie allemande. De ce fait, non seulement les Allemands, mais encore des régions entières de l'Europe occidentale tomberaient sous la dépendance de l'Union soviétique.

Certaines de ces dispositions, qui ont été rendues publiques, sont significatives de l'esprit dans lequel le traité sur la non-dissémination des armes nucléaires a été conçu :

"Le contrôle du respect et de la mise en oeuvre du traité sera assuré par l'engagement que souscriront les Etats non nucléaires de soumettre à un contrôle international leurs recherches atomiques pacifiques."

"Le traité pourra être modifié à la majorité simple, sauf opposition d'un Etat atomique, par une conférence réunissant tous les Etats signataires."

Ces clauses tendent tout simplement à organiser la subordination aux Etats nucléaires des Etats non nucléaires et de leur économie. Si l'on veut bien se rappeler que selon des prévisions sérieuses des savants européens, l'énergie nucléaire permettra, dans quelques années, de produire du courant électrique au tiers de son coût actuel, on comprendra que le traité vise à établir l'empire des Etats nucléaires sur les autres Etats. Les Européens risquent donc de se voir soumis, pour ce qui est de la production d'énergie atomique à des fins pacifiques, au contrôle des Russes. C'est pourquoi la réalisation d'une Union politique européenne est d'une importance vitale pour l'Europe. Il s'impose donc d'établir aussi rapidement que possible un statut de l'Europe, de créer une Union politique européenne que les grands Etats eux-mêmes ne puissent ignorer.

Au lendemain de ses déclarations à l'Athénée de Madrid, l'ancien chancelier allemand qualifia le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de "plan Morgenthau au carré". Il garde l'espoir que le gouvernement fédéral ne signera pas ce traité, qui équivaldrait, pour l'Allemagne, à un arrêt de mort économique. Selon lui, les objectifs du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires sont beaucoup moins militaires qu'économiques. En fait, il permettrait aux puissances nucléaires d'éliminer la concurrence, dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, des Etats qui ne disposent pas de la souveraineté atomique, et de les maintenir en état d'infériorité sur les plans scientifique et social.

Le plan Morgenthau primitif avait pour objet d'assurer, à la faveur du contrôle de puissances étrangères, la limitation de la production et des exportations allemandes, de façon à faire de l'Allemagne un Etat agricole. Le plan Marshall fit échouer ce projet. En comparaison, les nouveaux plans de contrôle de l'énergie atomique sont beaucoup plus dangereux et diaboliques, estime l'ex-chancelier. Le seul moyen de faire obstacle à ces projets est d'unifier politiquement le continent européen en y englobant également, s'ils y sont disposés, les Etats d'Europe occidentale satellites de l'Union soviétique. Aucun Etat européen n'est actuellement en mesure de s'opposer isolément aux projets de contrôle atomique. Mais si, formant une Union, les Etats européens s'élevaient ensemble contre le traité sur la non-dissémination des armes nucléaires, on devrait bien les écouter.

(Die Welt, 17 février 1967; Frankfurter Allgemeine Zeitung, 20 février 1967).

3. Les problèmes européens au XXIIe Congrès national du parti social-chrétien (P. S. C.) belge

Les 18 et 19 février s'est tenu, à Bruxelles, le XXIIe Congrès statutaire du parti social-chrétien. Les travaux ont été consacrés aux problèmes de politique étrangère, au renouveau de l'action politique dans le pays et aux activités du gouvernement et du Parlement.

M. Léo Tindemans, député d'Anvers et secrétaire général de l'Union européenne des démocrates-chrétiens, a présenté un rapport sur la politique étrangère. Le rapporteur a passé en revue les questions concernant le Benelux, la C.E.E., l'O. T. A. N., les relations Est-Ouest et les problèmes du Congo.

Evoquant les questions du Marché commun, M. Tindemans a déclaré noter un malaise grandissant. Si les deux grands pays de la C. E. E. choisissent d'aller leur propre chemin dans le domaine de la politique étrangère, les petits pays seront obligés de réfléchir à leur propre sécurité, à leur avenir, à leur mission. L'accession de la Grande-Bretagne au Marché commun est devenue une nécessité pour les petits pays pour des raisons d'ordre politique. L'amitié de

la Grande-Bretagne a toujours été une constante de la politique étrangère de ces petits pays, pour lesquels le moment semble venu de proclamer très haut que, sans la Grande-Bretagne, cela ne va plus. En ce qui concerne l'O. T. A. N., le rapporteur a conclu que la seule politique sérieuse est de reformer l'O. T. A. N. par le dedans. Quant aux relations Est-Ouest, M. Tindemans a insisté sur la nécessité du dialogue et de la promotion de la détente. De meilleures relations commerciales, des échanges culturels et des contacts scientifiques plus poussés peuvent y contribuer.

Cet exposé fut suivi d'un large débat. Le baron Snoy a approuvé les conclusions relatives à la nécessité de l'adhésion du Royaume-Uni. M. Mertens de Wilmars estime, quant à lui, que les pays scandinaves devraient être intéressés aux négociations en vue de l'élargissement du Marché commun. M. Raymond Scheyven, député de Bruxelles, a annoncé pouvoir accepter l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, mais pas à n'importe quel prix. Le ministre des affaires étrangères Pierre Harmel a notamment déclaré : "Il n'est pas question de modifier le traité de Rome en quoi que ce soit. Mais nous croyons que, sur cette base, une extension du Marché commun est souhaitable. C'est dans la force d'une Europe élargie que naîtra un meilleur équilibre avec les Etats-Unis et un meilleur dialogue avec les pays de l'Est." M. Van Eslande, ministre des affaires européennes, pense qu'un élargissement du Marché commun à la Grande-Bretagne et aux pays scandinaves est souhaitable, dans le respect du traité de Rome. A ses yeux, une adhésion anglaise à la C. E. E. se justifierait autant par des motifs économiques que par des motifs politiques. Le ministre a affirmé que son "petit pays peut mener une grande politique" au sein du Benelux, de la C. E. E. et de l'O. T. A. N. et qu'il appartient au P. S. C. d'être le moteur de cette politique qui doit conduire à une véritable intégration européenne.

(Le Soir, 19/20 février 1967 et La Libre Belgique, 20 février 1967)

4. Une des dernières prises de position sur l'Europe de Gaetano Martino

L'ancien ministre italien des affaires étrangères avait été invité à apporter sa contribution au numéro spécial de la revue "L'Europe en formation", consacré au dixième anniversaire de la signature des traités de Rome. Voici des extraits de son article intitulé : "Les promoteurs des traités visaient l'unité politique."

"Quand on considère l'Europe telle qu'elle était il y a dix ans, il est impossible de ne pas voir les grands, dis-je, les miraculeux résultats dus à l'unité économique et sociale. Le Marché commun - comme on appelle désormais la Communauté économique européenne - a non seulement accéléré, stimulé et accru le progrès économique de l'Europe, mais il a servi de modèle et d'exemple à d'autres pays et à d'autres continents..."

Ceci dit et établi, il convient pourtant d'observer que le développement économique n'a pas été accompagné d'un développement politique comparable. Les clauses expressément politiques des traités de Rome n'ont pas été appliquées jusqu'à présent... On a tendance à l'heure actuelle à se contenter des résultats acquis, se bornant à les consolider, à éviter de faire de nouveaux pas en avant qui pourraient être dangereux, et à créer dans un cadre plus vaste les mêmes conditions que celles qui lient les économies nationales. Certes, ce n'est pas là la véritable évolution vers une unification politique, mais ce peut en être le commencement...

Les plus grands hommes politiques européens qui ont quelque responsabilité se rendent parfaitement compte que non seulement toutes les raisons qui ont présidé à l'élaboration des traités de Rome restent intactes, mais encore que d'autres s'y sont ajoutées qui devraient raisonnablement conduire à intensifier le mouvement vers l'unité. Je fais allusion en particulier à la renaissance ou à la recrudescence des mythes nationalistes ainsi qu'au fossé scientifique et technologique qui sépare l'Europe des Etats-Unis et de l'Union soviétique.

Au moment où les traités de Rome entrent dans leur seconde décennie, je crois que doit s'imposer à tous le souvenir de cette célèbre phrase de Robert Schuman : "L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble." Il faut par conséquent s'armer de prudence et de patience; intensifier notre oeuvre dans les limites et les conditions imposées par le moment historique; ne dédaigner aucune circonstance propice qui puisse nous aider à surmonter les obstacles nombreux et importants que nous rencontrerons sur le chemin qui nous reste à parcourir..."

(L'Europe en formation, n° 85, Avril 1967)

5. Prises de position de plusieurs personnalités françaises sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun

M. Jean Lecanuet, président du centre démocrate : "Je me réjouis profondément, a-t-il dit, de la décision de la Grande-Bretagne de présenter sa candidature au Marché commun, c'est une décision que j'attendais depuis fort longtemps.

Il va sans dire que l'entrée de la Grande-Bretagne doit entraîner de sa part l'acceptation des traités et des règlements qui ont suivi pour l'organisation économique européenne et tendre, au-delà de l'unité économique, à l'unité politique de l'Europe libre. Si ces conditions sont remplies, je souhaite que les six pays du Marché commun, et en particulier la France, favorisent l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C. E. E.

Grâce à la Grande-Bretagne, l'Europe sera plus forte et plus démocratique. Cette Europe, ainsi renforcée, pourra manifester sa personnalité à la fois dans l'Alliance atlantique et dans la recherche de la détente avec l'Est."

Pour M. Gaston Defferre, président du groupe de la Fédération de la gauche à l'Assemblée nationale : "L'adhésion de l'Angleterre peut nous permettre de rétablir l'équilibre. Si nous la refusons, la Grande-Bretagne ne restera pas seule. Elle se rangera dans le camp américain. Cela aggravera encore le déséquilibre entre l'Europe des Six et le monde anglo-saxon. L'Europe deviendra alors, comme le disent certains, la "Suisse du monde".

Le dernier sondage effectué à ce sujet révèle que plus de 50 % des Français sont partisans de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun.

Refuser d'engager une négociation, refuser de la mener jusqu'à ce qu'il soit possible de se rendre compte si les points de vue en présence peuvent être conciliés, est donc une procédure inadmissible et qui, une fois de plus, ne tiendrait pas compte de la volonté de la majorité des Français."

M. Jacques Vendroux (U.N.R.), président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale a déclaré : "La Grande-Bretagne confirme donc, comme il était prévu, son désir d'entrer dans la C.E.E."

Nul doute que notre propre désir soit de l'y accueillir. Mais jusqu'où ira Londres dans sa volonté d'obtenir de ses éventuels futurs partenaires l'aménagement de certains articles du traité de Rome ? S'agit-il de trouver quelques compromis sur les dispositions d'ordre secondaire ou au contraire d'amender l'esprit et la lettre des textes au point d'aboutir à la mise en place d'une véritable zone de libre échange ?

Dans le premier cas, la France devra sans doute apporter sa contribution à l'intérêt général et se montrer compréhensive. Dans le second, l'intérêt général, au contraire, exigera qu'elle incite ses partenaires à se faire avec elle les gardiens vigilants des traités, qui, au stade actuel de leur application, ne peuvent plus subir de nouvelles orientations."

Enfin, M. Giscard d'Estaing, ancien ministre des finances, a exprimé au Daily Mail que le Général de Gaulle "n'opposerait pas cette fois son veto à l'entrée de la Grande-Bretagne dans l'Europe, cela est tout à fait certain."

Au cours du colloque sur l'Europe, organisé par le Federal Trust for Research and Education et le groupe Britain and Europe, auquel il participe, M. Giscard d'Estaing a développé cette opinion : "Nous devons être conscients en abordant les problèmes soulevés par l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C.E.E. des intérêts réciproques qui sont en jeu. L'Europe de 1950 était à la recherche de solutions à des difficultés passées. Celle d'aujourd'hui est

ournée vers l'avenir. Nous attendons que la Grande-Bretagne vienne joindre sa voix à l'Europe."

(Le Monde, 6 mai 1967)

6. Prises de position de M. Spaak

L'ancien ministre belge des affaires étrangères a fait publier dans un grand quotidien bruxellois plusieurs articles où il prend position sur certains problèmes européens d'actualité, dont notamment la célébration du dixième anniversaire des traités de Rome et les complexes et les faiblesses de l'Europe.

Le dixième anniversaire des traités de Rome

Invité par le gouvernement italien à participer à cet événement, M. Spaak a estimé qu'il ne pouvait s'associer à la commémoration de la signature des traités instituant la C. E. E. et l'Euratom. Il regrette que "les partenaires de la France s'inclinent devant un caprice injustifié et injustifiable", consistant à écarter par deux fois le Président de la Commission de la C. E. E., M. Hallstein : la France lui refuse le droit de prendre la parole à l'occasion de l'anniversaire des traités fêté le 29 mai 1967 à Rome, et le fait remplacer à la tête de la Commission unique issue du traité du 8 avril 1965.

A son avis "le gouvernement allemand est tout aussi coupable que le gouvernement français. En acceptant d'écarter M. Hallstein pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la valeur de l'homme et la bonne marche de l'organisation, il crée une situation pleine de dangers pour l'avenir."

"En refusant de se prêter à la manoeuvre qui lui était proposée, M. Hallstein a rendu à la Communauté européenne un nouveau service. Mais son geste sera vain si dans le monde officiel et responsable, on accepte sans protester l'état de fait qu'il a créé."

"Est-ce que le Parlement européen qui a toujours réclamé plus de droits et plus de responsabilités laissera, sans protester, écarter celui qui avait son estime et sa confiance ? Est-ce qu'il se fera, par son silence, le complice d'une politique anti-européenne dans son esprit et dans sa réalisation ?"

La conférence du Général de Gaulle, en date du 16 mai dernier, n'a fait que confirmer l'ancien ministre belge dans son attitude. "L'injustice et l'ingratitude m'indignent, qu'elles s'adressent à un homme qui a bien servi ou à un peuple dont une grande partie des ennuis sont la conséquence des efforts qu'il a faits pour notre salut commun."

Les complexes et les faiblesses de l'Europe

M. Spaak constate que les Etats de l'Europe occidentale se réfugient dans une position de faiblesse, de neutralité, d'égoïsme. Ainsi, "lors de la dernière réunion de l'Alliance atlantique à Luxembourg, ses quinze membres ont été d'accord pour se consulter sur les problèmes du Moyen-Orient, tout en renonçant à essayer de se mettre d'accord et en émettant même la singulière théorie qu'il valait peut-être mieux qu'il existe entre eux certaines divergences. Il ne fallait à aucun prix que l'on puisse penser que les pays d'Occident formaient un bloc. Singulière pudeur, singulière prudence. Dès qu'un conflit éclate, l'U.R.S.S. réunit les pays communistes, s'efforce d'obtenir leur acquiescement à sa politique et se glorifie de l'avoir obtenu. Les chefs des pays arabes se rencontrent pour tenter de se mettre d'accord. Les pays africains et ceux de l'Amérique latine ne cachent pas leurs efforts pour coordonner leur action et les non-engagés se montrent particulièrement actifs, sinon particulièrement heureux, dans leurs initiatives. Une seule appartenance apparaît comme devant être dissimulée : celle de l'Alliance atlantique."

L'auteur impute ce désarroi à l'action menée par le gouvernement français qui préfère pour l'Europe le rôle de second dans une coopération avec l'U.R.S.S., que celui d'un partenaire dans une alliance avec les Etats-Unis et qui, pour cette même raison, refuse d'accueillir la Grande-Bretagne au sein de la Communauté européenne. Il repousse l'argument suivant lequel les partisans de l'unification européenne et de l'Alliance atlantique auraient choisi une attitude de résignation à l'égard des Etats-Unis. "Vivant dans la peur des Russes et de la charité des Américains, nous voulions rendre à l'Europe, avec sa richesse économique retrouvée, son importance économique." Il exprime enfin le voeu qu'une "telle Europe économiquement unie retrouve le goût de sa grandeur politique et la volonté de jouer son rôle."

(Le Soir, 3, 4 et 5 juin, 30 et 31 juillet 1967).

7. Prises de position des Républicains indépendants "pour une relance de l'Europe"

Le groupe d'études "Europe" des Républicains indépendants français a adopté, quelques jours avant le Sommet de Rome, un important rapport, prenant position, "pour une relance de l'Europe", sur les points suivants :

Candidature britannique : Les Républicains indépendants "souhaitent que les six gouvernements adoptent une procédure qui permette au gouvernement britannique de faire la preuve concrète qu'il est prêt à entrer dans le Marché commun sans porter atteinte aux résultats acquis ni à sa finalité politique."

Europe politique : "Les réalisations économiques du Marché commun démontrent la valeur de ses méthodes institutionnelles. Le progrès même de l'oeuvre entamée demandera de plus en plus des arbitrages et des actes en fait po-

litique. La structure institutionnelle du Marché commun en est parfaitement capable pour peu qu'on l'utilise à cette fin : n'a-t-on pas vu dans le Kennedy round comment il a été possible au Conseil de ministres d'indiquer à la Commission les grandes lignes de son action et avec quelle efficacité le représentant unique de l'Europe a pu défendre les intérêts européens face au négociateur américain ?" Ils estiment donc nécessaire d'utiliser les institutions "du Marché commun pour aborder les problèmes qui se posent non plus sous leur angle purement économique, mais dans leur dimension politique".... c'est ainsi, pensent-ils, qu'il faut "apporter des réponses communes ou au moins concertées" aux trois problèmes qui posent aux six pays "un défi commun" : déficit de la balance des paiements américaine, investissements américains en Europe, retard technologique de cette dernière.

Relations avec l'Est : "Le traité du Marché commun prévoit la mise sur pied d'une politique commerciale commune, notamment donc vis-à-vis des démocraties populaires. Il serait néfaste de s'opposer à la définition d'une telle politique dans le cadre du Marché commun sous prétexte que le traité du Marché commun est purement économique : il le serait tout autant d'aborder cette tâche politique sous l'angle purement économique". Ils estiment en conséquence qu'il serait "souhaitable d'instaurer vis-à-vis de l'Est une politique européenne qui combine, dans le cadre d'une conception globale, les positions diplomatiques, les échanges économiques, les prêts à long terme, la présence culturelle, les échanges touristiques des principales puissances occidentales."

Relations avec les pays du bassin méditerranéen : Une approche purement mercantile ne saurait suffire. Il faut définir une politique méditerranéenne, qui prépare "les conditions à long terme d'une stabilité économique et politique."

Institution du Marché commun : Les succès du Marché commandant "de dépasser le stade purement économique et de considérer désormais les problèmes européens dans leur dimension politique, même si, pour le moment encore, les moyens d'action communs sont principalement économiques", "ceci suppose un changement d'attitude vis-à-vis des institutions du Marché commun : du moment qu'elles ne cherchent pas à se substituer aux autorités nationales légitimes, il n'y a aucune raison de les tenir en lisière. Il s'agit au contraire de les utiliser, en les adaptant, à la solution des problèmes nouveaux qui se posent". Ceci nécessite un "renforcement immédiat des institutions". Le rapport demande donc au Conseil de laisser à la Commission "un nombre croissant de dossiers techniques", pour "pouvoir se consacrer aux dossiers plus purement politiques"; de plus, des affaires de nature législative (statut de société européenne, brevet européen) "gagneraient à être transmises plus tôt au Parlement européen."

Ministres des Six : Il faudrait que les "ministres techniques" s'habituent à venir siéger "ensemble à Bruxelles aussi naturellement qu'ils peuvent siéger à Paris ou à Bonn, dans les cabinets nationaux". De plus, comme "des ministres nationaux ne peuvent, sans inconvénient, siéger trop longtemps à Bruxelles",

il conviendrait d'assurer, face à la Commission, "une représentation politique permanente de chaque pays, en nommant à cette fin des ministres ou secrétaires d'Etat plus spécialement chargés des affaires européennes."

Parlement européen : Il est nécessaire de concentrer "son travail vers des textes de portée générale", d'affermir ses responsabilités, et de lui créer un mode d'élection "de nature à renforcer sa légitimité démocratique."

(Agence Europe, 1er juin 1967)

8. Déclarations sur l'Europe de M. François Mitterand au cours de sa Conférence de presse du 26 mai

"Il convient de donner à l'Europe des Six, celle qui existe, en la prenant telle qu'elle est, un contenu économique et social nouveau. La représentation des syndicats ouvriers et agricoles devra jouer un rôle considérablement accru au sein des institutions communes... Aucune exclusive ne pourra être acceptée à l'encontre des partis politiques présents dans les parlements nationaux. Ceux-ci auront accès au Parlement et au Conseil de l'Europe selon la règle constitutionnelle. Aucun syndicat normalement représentatif ne sera écarté du Conseil économique de Bruxelles; chacun devra disposer d'une place adéquate à son importance réelle.

Si les formations politiques de la gauche démocrate et socialiste ont accepté que l'élan fût donné à l'Europe, que ses premiers fondements fussent édifiés sans définition préalable de ses futures structures économiques, c'est parce qu'il leur a paru primordial de briser d'abord le cadre périmé des nationalismes. Mais à partir de la construction actuelle, réduire, puis éliminer la domination des cartels, des trusts et des groupes de pression internationaux devient un objectif essentiel.

- Il faut aller vers la multiplication des secteurs communs. A l'Europe du marché agricole et industriel, de l'atome, du charbon et de l'acier, il faut ajouter, par exemple, l'Europe du Plan, l'Europe de la technologie, l'Europe de la santé, l'Europe de la monnaie;

- L'Europe actuelle doit accepter son élargissement territorial par l'**accession** au marché agricole et industriel comme à tout autre domaine commun aux six pays qui, à l'instar de la Grande-Bretagne, souhaiteraient adhérer aux traités qui constituent la charte même de la construction européenne et qui définissent, sous réserve d'aménagements provisoires, les obligations communes.

Dans cet esprit, une étude devrait être entreprise sans délai par les autorités européennes pour que soit mesurée la capacité d'absorption et d'élargissement du Marché commun à court et à moyen terme, compte tenu des réalités économiques et démographiques;

- On ne peut concevoir la réussite de l'Europe en voie de construction si les pays qui la composent se livrent à une compétition économique inspirée chez chacun d'entre eux par un esprit de domination nationale. Chaque pays doit en même temps assurer sa propre expansion et veiller à ne pas déséquilibrer, fût-ce à son profit, la nouvelle Communauté. L'absence d'une politique économique commune préalablement définie et planifiée, s'imposant aux initiatives nationales, annonce l'échec de l'Europe. Les démocrates-socialistes n'oublieront donc jamais, pour servir leur double objectif communautaire et socialiste, de rechercher la finalité d'un pouvoir fédéral politique commun."

(Le Monde, 28/29 mai 1967)

- Dans une déclaration à la presse du 16 août

"..... Qu'on s'en réjouisse ou qu'on le déplore, la France est engagée dans le processus européen. La diplomatie gaulliste elle-même, en dépit de ses entretiens, contrainte par la rigueur des faits, a fini par signer les accords qui ont donné vie au Marché commun. Dans une entreprise de cette envergure, toute nation qui regardera derrière elle sera pétrifiée.

Sans Europe, la France, de même que ses cinq autres associés, sera livrée aux hégémonies. Sans expansion au sein d'une communauté dont les frontières intérieures ont été abolies, la France sera la proie de ses propres partenaires. L'expansion dans l'Europe et par l'Europe, dans le Marché commun et par le Marché commun est donc la seule perspective d'indépendance effective et honnête offerte à notre pays. Nous avons franchi le point de non-retour. Toute autre politique supposerait la mobilisation des Français pour une aventure autarcique dont on n'ose imaginer le prix.

Certes, il ne saurait être question de bâtir n'importe quelle Europe. Sur ce point, la Fédération de la gauche s'est exprimée clairement : elle a choisi l'Europe des peuples et du suffrage universel contre l'Europe des technocrates et des cartels, de même qu'elle a pris position en faveur de l'adhésion de la Grande-Bretagne afin de serrer au plus près la réalité de l'histoire, de la géographie et de l'économie et de donner plus de poids à l'Europe dans la compétition universelle. A cet égard, il est paradoxal de constater que le Général de Gaulle s'oppose à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun sous le prétexte qu'il convient de donner d'abord à la Communauté des Six, efficacité et cohésion, alors qu'il s'applique à priver d'unité et d'autorité cette même Communauté..."

(Le Monde, 18 août 1967)

- Dans une interview à un hebdomadaire français

Le chef de l'opposition en France, M. Mitterand, a accordé, à l'Express, une interview le 11 septembre. On l'a interrogé sur ses rapports avec le parti communiste qui souhaite, comme le Général de Gaulle, faire sortir la France de l'orbite américaine, alors que lui-même considère cela impossible sans une Europe organisée, M. Mitterand a répondu en ces termes : "Je remarquerai, pour commencer, que si la Fédération tient le plus grand compte des autres partis de gauche, elle entend se déterminer elle-même et proposer aux Français les objectifs que, par sa propre analyse, elle croit justes. Partant de là, elle considère notamment que l'Histoire retiendra comme une faute capitale du Général de Gaulle d'avoir bloqué la construction de l'Europe. Il s'est fait, ainsi, l'allié objectif de la pénétration américaine qu'il dénonçait en paroles.

Il a ouvert le Marché commun à l'arrivée sans contrôle de la puissance économique américaine. Il n'est pas possible d'engager la gauche à son tour dans une telle voie. Je ne prendrai pas moi-même cette responsabilité. Je l'ai dit à tous mes interlocuteurs, y compris aux dirigeants du parti communiste.

Le rapprochement avec l'Est, l'organisation de la coexistence pacifique ne seront possibles et durables que s'il existe une personnalité européenne et non plus un morcellement de nations moyennes et petites.

L'Europe a été conçue en un temps où les démocraties de l'Ouest participaient à la guerre froide dans le camp américain. J'ai voté les traités qui l'ont faite. Mais je comprends qu'il reste de cette situation dépassée un réflexe de refus du côté communiste. Ce réflexe doit être surmonté.

Et puis, là encore, je vous répondrai, comme je l'ai fait il y a un instant, qu'il n'est au pouvoir de personne de s'opposer à la force des choses...

L'Europe est le courant même qui nous dégagera de la guerre froide, de la rivalité des blocs, des risques multiples de guerre chaude."

(L'Express, 11 septembre 1967)

9. Déclaration du Mouvement européen aux Pays-Bas sur l'adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés européennes

Le Mouvement européen des Pays-Bas a pris connaissance, avec une vive inquiétude, des déclarations faites du côté français au sujet de la demande d'adhésion aux Communautés européennes présentée par la Grande-Bretagne.

Le Mouvement européen estime que les prétendus arguments d'ordre technique invoqués par la France à l'encontre d'un élargissement des Communautés européennes doivent en réalité masquer le refus politique du gouvernement français de se conformer à cette exigence des traités de Paris et de Rome, qui prévoit que les Communautés sont ouvertes à tous et sur laquelle est fondée la demande d'adhésion du gouvernement britannique.

Les problèmes que soulèvera l'entrée de la Grande-Bretagne et d'autres candidats, comme le Danemark, l'Irlande et la Norvège, devraient être examinés en premier lieu au cours de négociations entre les six gouvernements des Etats membres et les gouvernements des pays candidats à l'adhésion; la Commission européenne jouant ici le rôle que lui assignent les traités.

La proposition française, de procéder à une étude préalable et approfondie, retardera considérablement l'ouverture des négociations. Le Mouvement européen s'est élevé vigoureusement contre cette proposition.

Le Mouvement européen attend avec confiance le rapport que la Commission des Communautés européennes déposera avant la fin du mois de septembre sur l'adhésion de nouveaux membres. Il espère que ce rapport offrira un nouveau point de départ qui permette de promouvoir l'élargissement des Communautés européennes. Il invite les parlements et les gouvernements de Belgique, de la République fédérale d'Allemagne, d'Italie, du Luxembourg et des Pays-Bas à poursuivre avec opiniâtreté leurs efforts en ce sens.

(Nieuw Europa, juillet/août 1967)

10. L'Europe dans la Conférence de presse de M. Waldeck Rochet

Le 6 septembre, le secrétaire général du parti communiste français a donné une Conférence de presse, au cours de laquelle il a abordé le problème de l'unification européenne.

"Le Marché commun, a-t-il déclaré, qui est entré en application, est aujourd'hui dominé par les trusts et les monopoles capitalistes.

Nous proposons aux autres partis de gauche de lutter ensemble pour que les institutions qui le régissent perdent leur caractère technologique et que soient défendus les intérêts des travailleurs des six pays du Marché commun.

Cela exige notamment la présence, au sein des institutions communautaires d'une représentation des syndicats ouvriers et paysans avec des pouvoirs réels, ainsi que la possibilité pour les parlements nationaux d'exercer un contrôle réel de la politique du Marché commun....

Le parti communiste français est favorable à une coopération économique et politique toujours plus étroite entre tous les pays d'Europe, mais dans le respect de l'indépendance nationale.

Nous sommes hostiles à l'instauration d'un gouvernement supranational à l'échelle de la petite Europe des Six, parce que cela aurait pour résultat de liquer notre indépendance nationale, de placer l'Europe occidentale sous l'hégémonie allemande et, en même temps, sous la tutelle américaine, car on sait que les dirigeants de l'Allemagne de l'Ouest sont pour une Europe des Six liée étroitement aux Etats-Unis.

En fin de compte, une telle combinaison politique aboutirait à couper l'Europe en deux, alors que la sécurité des peuples et la paix en Europe exigent le développement d'une coopération étroite entre tous les pays de l'Europe, sans discrimination de régime social, qu'ils soient de l'Est ou de l'Ouest."

A la suite de son exposé liminaire, on a notamment interrogé M. Waldeck Rochet sur la position du parti communiste vis-à-vis de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Voici sa réponse :

"Je réponds directement à votre question. Pour nous, la solution d'avenir ne réside pas dans l'adhésion d'un pays ou de deux pays supplémentaires au Marché commun, mais nous pensons, je le répète, qu'au-delà du Marché commun, il faut surtout chercher à développer la coopération économique entre tous les pays, y compris évidemment avec l'Angleterre."

(L'Humanité, 7 septembre 1967)

11. M. Piccoli, sous-secrétaire du parti démocrate-chrétien italien, prend position au sujet du problème de l'association de l'Autriche à la C. E. E.

Le sous-secrétaire du Parti démocrate-chrétien, M. Piccoli, a pris position par un article publié dans l'hebdomadaire "L'Europa" au sujet des relations austro-italiennes et en des problèmes posés à la suite du veto opposé par l'Italie à la poursuite des négociations en vue de l'association de l'Autriche à la C. E. E. M. Piccoli écrit notamment :

"Les dirigeants politiques italiens et autrichiens ont l'occasion de battre en brèche le terrorisme : celui-ci pourra même tenter de continuer son action brutale et absurde, il finira bien par se trouver acculé au mur de ses contradictions et de ses crimes; il est bloqué par l'opinion publique qui, même dans le Haut Adige, s'oriente de plus en plus vers une période d'ouverture de collaboration, de compréhension. Les obstacles qui empêchent de franchir le pas vers une telle solution, nous les connaissons. Certains d'entre eux sont de nature diplomatique et se rapportent surtout à une répercussion précise sur les pouvoirs de l'Etat sur notre souveraineté. Il est clair que les pouvoirs des mi-

norités devront trouver un contrôle constant et rigoureux de la part des autorités nationales. Il est non moins certain qu'une internationalisation du conflit ne doit en aucune manière être synonyme d'une diminution de la souveraineté italienne dans le Haut Adige. Si l'on y met de la bonne volonté, ces obstacles pourront être surmontés au cours des semaines à venir. Le "non" opposé à l'association de l'Autriche au Marché commun restera un acte ferme, loyal et juste tant que l'Autriche n'aura pas pris les mesures pour empêcher le terrorisme. Le gouvernement autrichien ne peut pas ne pas réfléchir à ses lourdes responsabilités et fermer les yeux sur les dangers d'une dégradation croissante de la situation. D'autres résistances, illégitimes celles-là, essayeront de s'opposer à une solution honorable du problème et viendront de la mentalité du passé. Il est, de part et d'autre de la frontière, des hommes qui ne sont pas disposés à faire peau neuve et qui affectent de croire que seules la force, la violence et l'opposition féroce sont les instruments d'une politique des régions frontalières. J'ai dit au Parlement, il y a un mois, et je le répète ici, que si nous interrogeons nos soldats tombés voilà un demi-siècle durant la grande guerre - l'année prochaine, nous célébrerons l'anniversaire de cet immense sacrifice du peuple italien pour Trente et pour Trieste - leurs paroles seraient des paroles allant dans le sens de la recherche de la paix, dans le sens d'un effort patient de compréhension, parce que les différences de culture et de langue se conjuguent en un apport et non en un élément de lutte ou de séparation.

Mon souhait est que, tous ensemble, nous puissions oeuvrer en vue d'un objectif de paix et de justice qui soit capable de mettre un terme à une situation malheureuse qui n'a que trop duré."

(L'Europa n° 2, 22-29 septembre 1967)

12. Un article de M. Carlo Russo sur l'idée d'une Europe de l'Atlantique à l'Oural

M. Carlo Russo, membre du Conseil national de la démocratie-chrétienne italienne, a consacré à l'idée d'une Europe "de l'Atlantique à l'Oural", un article publié dans la revue "l'Europa".

"S'il est vrai, écrit M. Russo, qu'il n'est personne pour contester que, du point de vue non seulement géographique mais également culturel et historique, les limites de l'Europe dépassent largement celles de l'actuelle Communauté, il n'en demeure pas moins que vouloir transposer cette réalité sur le plan politique relève aujourd'hui de la plus pure utopie. En effet, bien que l'Oural délimite géographiquement l'Europe, ce massif montagneux est situé au coeur de l'Union soviétique, Etat dont l'intérêt pour les régions asiatiques s'est considérablement accru après la dernière guerre, tant pour des motifs économiques que politiques. Si les mots ont un sens, une Europe s'étendant jusqu'à l'Oural ne pourrait que signifier un désengagement soviétique en Asie, ce qui corres-

pond bien au dessein de la Chine de rendre "l'Asie aux Asiatiques", mais certainement pas aux intentions des dirigeants de l'Union soviétique, et ne servirait d'ailleurs en rien la cause de la paix et de l'équilibre dans le monde."

M. Russo observe ensuite que cette proposition contraste avec les objections de la France à l'entrée de l'Angleterre et d'autres pays dans la C. E. E., objections inspirées par la crainte qu'un élargissement excessif ne dénature la Communauté et ne la vide de son contenu politique. "Expliquer comment il est possible, poursuit M. Russo, de concilier le "non" opposé à l'Angleterre et l'idée d'une Europe s'étendant jusqu'à l'Oural, dépasse l'entendement humain et contribue à renforcer l'idée que la proposition avancée par le président français constitue un exemple classique de "fuite en avant". Si, en revanche, la formule de l'Europe s'étendant jusqu'à l'Oural signifie que l'Europe communautaire doit prendre conscience de ce que Leningrad et Varsovie, Prague et Budapest font partie intégrante de l'histoire et de la culture européenne, et que, par conséquent, la "petite Europe" doit pratiquer une politique ouverte aux rencontres et à la compréhension, et se présenter, non pas comme une citadelle fermée, mais comme partie intégrante d'une réalité plus vaste et attirante, alors elle ne peut que faire l'accord."

A propos de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, M. Russo, après avoir déclaré que, par réaction contre l'opposition persistante de la France à l'entrée du Royaume-Uni dans la Communauté, il est périodiquement proposé de répondre à un éventuel nouveau veto par un accord des cinq avec l'Angleterre, poursuit qu' "il est difficile de savoir si les auteurs de cette proposition la considèrent comme valable en soi ou bien au contraire comme un moyen de pression en vue de surmonter des résistances non justifiées. Dans un cas comme dans l'autre, elle est d'ailleurs dénuée de fondement, notamment parce qu'elle est rejetée par l'Angleterre elle-même." Après avoir fait ressortir le chemin parcouru par les Anglais pour arriver à poser leur candidature, M. Russo précise que l'Angleterre a opté pour l'Europe telle qu'elle se présente aujourd'hui, c'est-à-dire une Europe avec la France, car une Europe sans la France serait vidée de son contenu et perdrait tout attrait pour la Grande-Bretagne.

(L'Europa, 29 septembre - 6 octobre, n° 3)

III - ORGANISATIONS ET GROUPES D'INTERET

1. Les agriculteurs britanniques et français et le Marché commun

Une délégation d'agriculteurs du Royaume-Uni conduite par M. Williams, président de la National Farmers' Union a rencontré à Paris, les 6 et 7 février 1967, une délégation agricole française composée notamment de M. Blondelle, président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture.

Les délégations ont procédé à un examen de la situation actuelle de l'agriculture dans leurs pays respectifs et elles ont confirmé que les politiques dans chacun de leurs pays devraient procurer aux agriculteurs un revenu équitable qui leur donnerait confiance dans l'avenir de leur profession. Les deux délégations se sont mutuellement informées des méthodes de soutien des prix et des revenus agricoles, des mesures d'organisation des marchés et des dispositions relatives aux investissements productifs et à l'amélioration des structures. Elles ont alors procédé à une étude des principales conséquences pour l'agriculture européenne de la possibilité, pour le Royaume-Uni et certains autres pays européens, de devenir membres d'une Communauté élargie.

La délégation britannique conçoit que faire partie d'une Communauté élargie entraînerait l'acceptation d'une politique agricole commune et que d'une manière générale les clauses du traité de Rome sont acceptables. Les Farmers' Union ont fait remarquer toutefois que l'élargissement de la C. E. E. modifierait l'équilibre actuel de la production et des échanges agricoles entre les participants eux-mêmes et avec les autres pays. Ceci rendrait nécessaire des aménagements ou des compléments aux règlements actuels, notamment pour inclure des produits agricoles importants non encore couverts. La délégation britannique a estimé qu'il serait essentiel, au sein d'une Communauté élargie, d'établir une procédure de révision annuelle des conditions économiques et des perspectives de l'agriculture pour aboutir à des décisions précises et simultanées sur les prix et sur la politique de production.

La délégation française a indiqué que dans le système communautaire le revenu des producteurs agricoles doit être assuré par les mécanismes de marché comprenant notamment la fixation annuelle des prix, la protection à la frontière commune par des prélèvements ou des droits de douane, l'organisation des producteurs, le financement commun d'un certain nombre d'interventions sur les marchés et d'actions sur les structures agricoles et commerciales. Elle a souligné que la politique agricole commune qui s'élabore et se met en place progressivement nécessite de sérieux efforts d'adaptation de la part des

agriculteurs qui doivent en recueillir le bénéfice à mesure que l'intégration communautaire entraîne un progrès général.

Les deux délégations sont d'avis que la condition fondamentale d'une agriculture efficace et en expansion au sein d'une Communauté élargie est une saine structure des prix et des mesures d'organisation conçues pour protéger les producteurs contre les effets de fluctuations excessives du marché, pour les aider à développer et à améliorer la commercialisation de leurs produits, pour tenir compte des problèmes régionaux particuliers et pour rémunérer équitablement les agriculteurs de leurs investissements, de leur travail et de la gestion de leurs exploitations. Elles ont également souligné qu'il serait essentiel que les autorités de la Communauté reconnaissent d'une manière précise la nécessité de tenir pleinement compte des opinions communes exprimées par les organisations agricoles européennes. Les deux délégations attachent la même importance à l'adoption d'une procédure de révision annuelle.

Les deux délégations ont reconnu la valeur de ces échanges de vues et elles sont convenues de maintenir et de développer ces contacts.

(Assemblée permanente des chambres d'agriculture, communiqué de presse)

2. Le point de vue de l'industrie néerlandaise au sujet de la politique des transports et de l'énergie

Dans son rapport annuel de 1966, l'Association des employeurs néerlandais expose le point de vue de l'industrie néerlandaise au sujet de la politique commune des transports.

L'Association estime qu'il est nécessaire de disposer d'un appareil de transport souple. Le trafic doit pouvoir s'effectuer librement sur toute l'étendue du marché. Aussi l'Association s'oppose-t-elle à toutes propositions dont l'objet sera trop exclusivement la protection des transporteurs nationaux. Ce qu'il faut rechercher c'est une tarification très souple, une réglementation malléable de la capacité, la possibilité de contrats de transports particuliers, en dehors des marges fixées, entre le chargeur et le transporteur, la libération du trafic international, une exploitation rentable des chemins de fer, l'uniformisation des documents et des conditions de transport, la suppression du système de la répartition des chargements par les bourses d'affrètement, enfin l'assouplissement en matière de frêts de retour, dont également ceux à charge dans d'autres pays de la C. E. E.

En ce qui concerne le secteur de l'énergie, l'Association se prononce en faveur d'un marché ouvert qui permet à l'utilisateur de se procurer l'énergie au prix le plus bas possible et aux produits de circuler librement. Un tel marché se fonde en principe sur la liberté totale de la concurrence entre les modes d'énergie qui, seule, garantit, à la longue, des prix aussi bas que possible.

Pour cela, il faut, d'une part, un minimum d'interventions des pouvoirs publics et, d'autre part, des règles de concurrence aussi égales que possible pour tous les modes d'énergie intéressés.

("Handels - en Transport Courant" du 15 juin 1967)

3. Le Conseil des organisations néerlandaises d'employeurs et l'intégration européenne

Le Conseil de la fédération du Patronat néerlandais a pris contact avec l'informateur chargé de préparer la formation du nouveau gouvernement à la suite des élections néerlandaises de février 1967, pour attirer son attention sur certains problèmes et l'informer des desiderata des employeurs en matière de politique économique et sociale.

Pour ce qui est de l'intégration européenne, les organisations néerlandaises d'employeurs déclarent ce qui suit :

"L'union douanière devant être réalisée pour le 1er juillet 1968, ce qui, en soi, est souhaitable, il importe de hâter l'élimination des entraves techniques et administratives aux échanges intracommunautaires et l'adaptation des monopoles. Le maintien des règles actuelles en matière de trafic de perfectionnement actif est particulièrement important pour l'économie néerlandaise.

Il convient de favoriser la concentration des entreprises de la C. E. E. , afin d'améliorer leur capacité concurrentielle.

La libéralisation des mouvements de capitaux, la suppression des discriminations et l'harmonisation des dispositions nationales relatives au marché des capitaux doivent être réalisées dans le plus bref délai possible.

Les mesures nationales prises en vue de remédier aux difficultés de certains secteurs ou de certaines régions sont de nature, bien qu'elles soient parfois nécessaires, à gêner le processus d'intégration. Les Etats membres doivent donc coordonner leur action dans ce domaine.

Les effets de la réalisation du marché commun des produits agricoles, réalisation qui est déjà très avancée depuis que des règlements relatifs à divers produits ont été arrêtés, ne doivent pas être remis en question par l'octroi, actuel ou futur, d'aides nationales.

La C. E. E. devra mettre en oeuvre sans tarder une politique commerciale commune et veiller à ce que les négociations Kennedy aboutissent à un résultat positif. A cet égard, il faudra faire en sorte que des obstacles non tarifaires ou paratarifaires ne puissent être opposés aux nouvelles possibilités d'exportation.

La coordination de la politique de la Communauté à l'égard des pays en voie de développement s'impose.

Tous les pays d'Europe vivant en régime d'économie libre de marché sont appelés à devenir membres à part entière de la C. E. E. et il convient de faciliter leur adhésion. Dans certains cas particuliers, on pourra envisager simplement leur association.

Il est souhaitable d'assurer, au niveau officiel, une coordination poussée des relations économiques extérieures. "

("De Katholieke Werkgever", n° 5, 1er mars 1967)

EVOLUTION DE L'INTEGRATION EUROPEENNE

sur le plan communautaire et international

I - GOUVERNEMENTS

1. Prise de position des six ministres des affaires étrangères sur l'union politique de l'Europe

"Le représentant de l'O. R. T. F. , M. Maurice Ferro, a posé à tous les ministres des affaires étrangères des six pays membres du Marché commun, au cours d'une émission télévisée, les questions suivantes : "La communauté d'ordre économique est-elle une fin en soi ? Les six ministres ne penseraient-ils pas qu'elle devrait être complétée par des institutions de caractère politique ? Et, dans l'affirmative, lesquelles ?" De leurs réponses, il ressort qu'ils sont tous partisans de l'union politique de l'Europe mais qu'ils ne pensent pas pour autant que la création d'institutions nouvelles s'impose.

M. Joseph Luns (Pays-Bas), qui passe pour être le plus fervent partisan de l'Europe intégrée, a donné la réponse la plus négative : "Contrairement à ce que vous pensez, ma réponse sera négative, dit-il. La Communauté économique n'a pas besoin d'être coiffée par des institutions politiques. Les institutions existantes, le Conseil, la Commission, sont parfaitement à même d'accomplir leur tâche comme le traité l'a prévu. Il y a même un certain danger si on coiffe le Marché commun par des institutions politiques. Il y a le danger que les organes de la Communauté s'en trouvent affaiblis."

M. Maurice Couve de Murville (France) émet une opinion presque identique : "Le Marché commun, tel qu'il est, comporte déjà des institutions politiques. Le Conseil de ministres de Bruxelles, de même que la Commission sont des institutions politiques. La question qui se pose plutôt, est de savoir si ce qui a été entrepris dans le domaine économique entre les six pays du Marché commun peut et doit être poursuivi dans le domaine politique.

Il n'est pas douteux que dans l'esprit des auteurs du traité et dans l'esprit de ceux qui ont appliqué ce traité, a ajouté le ministre français, la réponse est affirmative, c'est-à-dire que normalement, ce qui a été commencé sur le plan économique, doit se développer sur le plan politique."

M. Willy Brandt (République fédérale d'Allemagne) souhaiterait la création d'un secrétariat ou d'une commission qui aiderait à rapprocher les politiques des six gouvernements. "Du côté allemand, nous avons toujours considéré qu'il fallait compléter la coopération politico-économique par une intégration politique, au sens propre du terme. Mais j'ai perdu l'habitude de penser sous forme de plans, de projets..."

M. Amintore Fanfani (Italie) estime qu'il n'y a pas de doute possible sur le but final, qui est "l'unité politique des Six", mais celle-ci est éloignée. C'est pourquoi, dit-il, "pour la reprise d'une discussion constructive entre responsables, le gouvernement italien a adressé aux gouvernements des autres pays membres du Marché commun une invitation à se retrouver à Rome pour une rencontre "au sommet" à l'occasion de la célébration du dixième anniversaire du traité de Rome."

M. Pierre Harmel (Belgique) a déclaré pour sa part : "Je crois qu'il faut d'abord bien rappeler que le Marché commun est déjà une institution politique. Unifier les législations sociales, aussitôt après les législations fiscales, ensuite les législations commerciales, peut-être aboutir à une unification monétaire, c'est couvrir plus de la moitié, et peut-être la part principale, des actions des Etats en les fusionnant les uns avec les autres. Par conséquent, nous sommes patients et nous croyons que les progrès sont irréversibles." Avec une défense commune et une politique étrangère commune, l'unification de l'Europe serait totale, a estimé encore M. Harmel.

Enfin, M. Pierre Grégoire (Luxembourg) est partisan de l'Europe politique, mais sans institutions technocratiques, dotées de mécanismes fonctionnant de façon automatique."

(Le Monde, 13 avril 1967)

2. Le sommet de Rome des 29 et 30 mai

Les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays de la Communauté se sont réunis à Rome les 29 et 30 mai 1967 pour célébrer le dixième anniversaire de la signature des traités de la C. E. E. et d'Euratom. Au cours d'une réunion tenue à la Farnesina le 30 mai par les Chefs d'Etat ou de gouvernement et les ministres des affaires étrangères, M. Moro, président du Conseil des ministres italien, a notamment déclaré :

"que les taux d'accroissement du produit national brut, du revenu individuel et des échanges commerciaux, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la C. E. E. , ont dépassé dans une mesure très sensible ceux qui ont été enregistrés dans les mêmes secteurs et au cours de la même période par d'autres pays n'appartenant pas à la Communauté et dotés, eux aussi, d'un potentiel économique élevé. Cela signifie que les progrès que nous avons accomplis ne peuvent être attribués uniquement à la conjoncture internationale favorable, mais qu'ils sont en grande partie le résultat de la collaboration et de la solidarité, c'est-à-dire le fruit du processus d'intégration progressive des diverses économies nationales. Je voudrais ajouter que les avantages du système que nous appliquons se sont surtout manifestés lors des périodes de conjoncture difficile que nous avons traversées : à ce moment-là, on a pu constater que l'ouverture des marchés pouvait servir à contrebalancer fortement les effets négatifs des dé-

séquilibres produits à l'intérieur des différents Etats. Ces expériences et ces résultats doivent donc nous encourager à persévérer dans la voie dans laquelle nous nous sommes engagés et à mener à bien l'oeuvre si bien commencée.

.....

Les progrès économiques que nous avons accomplis et accomplirons dans l'avenir resteront dépourvus d'une authentique signification humaine si nous ne réussissons pas à en faire bénéficier toutes les couches de la population de la Communauté et si nous ne réussissons pas à opérer à temps une répartition équitable des richesses. Il pourrait apparaître particulièrement utile à cet égard de préciser les principes de certaines préférences à adopter pour les travaux communautaires dans le domaine de l'emploi et la révision, dès que possible, du Fonds social européen dont le fonctionnement ne s'est pas révélé, ces derniers temps, pleinement conforme aux exigences qui en ont motivé la création.

.....

En ce qui concerne Euratom, principal instrument du progrès technologique de la Communauté, il est indispensable d'en favoriser le renforcement et l'efficacité afin que tous les pays membres puissent bénéficier dans la même mesure des résultats de ses travaux scientifiques et techniques. Il faut en effet prévoir que dans l'avenir des tâches de caractère plus général devront être assurées par une Communauté unique sur le plan technologique, afin de faire face à une compétition naturelle à l'échelon mondial.

En matière de coopération culturelle, nous souhaitons que l'on puisse également reconsidérer la question de la création d'une Université européenne à Florence qui devrait être un centre d'incitation pour la collaboration entre nos pays, notamment dans le secteur de la technologie, dans lequel l'Europe doit s'empresse de mettre tout en oeuvre pour combler le retard qui la sépare des pays plus avancés. Il s'agit là d'une de ces initiatives que le gouvernement italien a jugé utile de défendre et qui ont déjà suscité des approbations extrêmement significatives.

.....

Enfin, nous sommes convaincus qu'au terme de cette expérience de dix ans et dans le cadre des perspectives qui s'offrent pour l'avenir, une force européenne unie, prenant toujours davantage conscience de ses possibilités et de ses responsabilités, pourra s'insérer dans le système d'équilibre entre l'Est et l'Ouest avec autorité sur le plan politique et avec toute la vigueur nécessaire sur le plan économique. Aussi sommes-nous favorables à l'idée de prévoir une série de rencontres des ministres des affaires étrangères, lesquels pourraient développer et approfondir notre coopération, en créant progressivement une aptitude à retrouver un dénominateur commun dans toutes les questions où une position européenne se révélerait particulièrement indispensable et pourrait apparaître comme un facteur de stabilité mondiale."

L'intervention du Président Moro a été suivie de celle du Général de Gaulle qui, parlant de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté, a déclaré :

"Il ne fait pas de doute qu'il s'agit de savoir si nous pouvons rester ce que nous sommes. Il est nécessaire que la Communauté voit de façon complète et au fond où tout cela peut la conduire avant d'accepter des démarches extérieures... Nous pensons que nos gouvernements doivent examiner ensemble à Bruxelles, et avec tout le temps nécessaire, les conséquences de cette demande d'adhésion. Il est bon que l'examen entre les Six soit approfondi, étant donné l'immensité du problème et les différences d'opinions que nous pouvons avoir. La façon dont il est possible de conduire une telle négociation est prévue par le traité de Rome. Il s'agit de l'article 237. Aussi, sommes-nous d'accord pour que les ministres se penchent sur cette question. Le Conseil de ministres examinera la situation lorsqu'il se réunira à Bruxelles, et il prendra sa décision à l'unanimité. Nous sommes aussi d'accord pour que le Conseil demande l'avis de la Commission."

Au sujet d'éventuelles réunions périodiques des ministres des affaires étrangères, le président de la République française a déclaré :

"Vous savez que la France a toujours pensé qu'il était nécessaire que des contacts aient lieu entre les Six. Nous avons fait autrefois des propositions dans ce sens. Nous pensons que, pour l'Europe, européenne, ces contacts sont utiles. Si les Six veulent aller vers l'Europe politique, comme ils sont allés vers l'Europe économique, nous souhaitons..... des réunions périodiques."

A l'issue de la réunion au sommet, le communiqué suivant a été publié :

"1. Les 29 et 30 mai, sur invitation du président du Conseil des ministres italien, M. Aldo Moro, se sont réunis à Rome : le président de la République française, le Général de Gaulle, avec le président du Conseil des ministres français, M. Georges Pompidou, le président du Conseil des ministres belge, M. van den Boeynants, le chancelier de la République fédérale d'Allemagne, M. Kurt Kiesinger, le président du Conseil des ministres luxembourgeois, M. Pierre Werner, le président du Conseil des ministres néerlandais, M. Piet de Jong, qui étaient accompagnés par leurs ministres des affaires étrangères respectifs, MM. Fanfani, Couve de Murville, Harmel, Brandt, Grégoire, Luns, et le ministre belge des affaires européennes, M. van Elslande.

Les chefs d'Etat ou de gouvernement des six pays membres de la C. E. E. ont participé le 29 mai au Capitole à la célébration du dixième anniversaire de la signature du traité de Rome instituant la Communauté économique européenne et l'Euratom, sous la présidence de M. Giuseppe Saragat, président de la République italienne.

A la cérémonie ont également pris part les représentants des institutions et des organismes des Communautés européennes ainsi que les représentants des pays associés et des signataires des traités de Rome. La célébration de cet

événement historique a constitué une nouvelle et solennelle affirmation de la solidarité des pays membres et de leur volonté de poursuivre la tâche dans la voie indiquée par les traités de Rome.

2. Le 30 mai, les chefs d'Etat ou de gouvernement et leurs ministres des affaires étrangères, sur la base d'un rapport introductif du président Moro, ont procédé à un échange de vues sur le développement des Communautés. Ils ont été d'accord pour constater que les résultats obtenus jusqu'à présent constituent un succès sans précédent du nouvel esprit de collaboration qui s'est créé entre les pays membres et qui a permis de concilier leurs intérêts en vue de l'intérêt commun supérieur.

Forts de l'appui des parlements et des opinions publiques de leurs pays respectifs, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont confirmé l'engagement d'accomplir les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs définis dans les traités de Rome.

3. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont exprimé l'intention de mettre en vigueur, à partir du 1er juillet 1967, le traité du 8 avril 1965 sur la fusion des institutions des trois Communautés.

Ils ont souligné à cette occasion l'importance d'une telle décision dans la mesure, en particulier, où elle constitue une étape vers la fusion des trois traités.

4. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont procédé à un échange de vues sur les demandes d'adhésion de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et du Danemark et ont reconnu que, conformément aux traités, cette question devra être examinée par le Conseil de ministres des Communautés.

5. Les Etats participants à la conférence sont convenus d'étudier les possibilités de resserrer graduellement leurs liens de nature politique par les méthodes et les procédures suggérées par les expériences et par les circonstances. Les ministres des affaires étrangères ont été chargés de continuer l'examen de ce problème.

6. Les chefs d'Etat ou de gouvernement sont convenus de se réunir de nouveau, probablement dans le courant de cette année.

7. Les chefs d'Etat ou de gouvernement sont également convenus de remettre à l'étude le projet déjà examiné à la conférence de Bonn du 18 juillet 1961 relatif à la création d'une Université européenne à Florence. "

(Le Monde, 1er juin 1967

Relazioni Internazionali, n° 23, 10 juin 1967)

II - EXECUTIF COMMUNAUTAIRE

1. Exposé de M. Coppé sur la technologie européenne

Le 13 avril dernier, le professeur Coppé, en sa qualité de vice-président de la Haute Autorité, a prononcé à Rotterdam un plaidoyer en faveur d'une technologie européenne.

D'après M. Coppé, l'Europe, si elle veut rattraper son retard technologique sur les Etats-Unis, doit s'inspirer des méthodes américaines. La Communauté ne peut se contenter d'abaisser les barrières douanières et de coordonner les politiques économiques des pays membres. Elle doit voir les choses en grand, non seulement dans le domaine économique, mais dans d'autres aussi, et notamment dans celui de la défense.

Et M. Coppé d'énumérer les trois domaines principaux dans lesquels il est indispensable de voir grand. D'abord, il importe que la recherche scientifique et technique puisse s'effectuer dans un marché aux dimensions continentales. Deuxièmement, il faut adapter tout l'appareillage industriel au nouveau marché élargi, ce qui suppose que la politique de concentration industrielle et le marché des capitaux soient réalisés à l'échelle européenne. Enfin, il importe de se rendre compte que, dans le domaine de la recherche, l'Etat a un rôle à jouer aussi bien que les universités et les entreprises. L'Etat doit intervenir dans deux cas : lorsque les coûts sont trop élevés ou lorsque les risques sont trop grands pour être supportés par des particuliers ou des institutions privées.

En établissant ses programmes de recherche, la Communauté devrait envisager deux possibilités. La première consisterait à choisir des secteurs de premier plan, tels que les sciences nucléaires, la recherche spatiale, l'aéronautique ou l'électronique ; la seconde, à mettre l'accent sur des secteurs nouveaux, comme les techniques d'amélioration de l'équipement social, des transports et de l'éducation.

La recherche technique est appelée à jouer un rôle absolument fondamental dans l'expansion économique future de l'Europe. Si elle veut garder un taux de croissance raisonnable de quelque 3 à 4 % par an, l'Europe ne peut se permettre de négliger la technologie. Si elle ne désire pas devenir un satellite au point de vue économique, c'est pour son compte propre qu'elle doit mener la recherche et non sur la base de licences concédées par des pays tiers.

M. Coppé a dit son espoir de voir rapidement Euratom devenir dans le domaine technologique, ce que, du point de vue économique, la C. E. C. A. est depuis longtemps pour la Communauté, à savoir un prototype de communauté dont les objectifs seraient au nombre de trois :

- rendre nos pays capables de concurrencer les pays tiers ;
- insuffler une vie nouvelle aux secteurs économiques faibles ou vulnérables, surtout aux secteurs clés dont dépendent un certain nombre d'autres industries et activités ;
- prévoir les grandes lignes de l'évolution future - en 1975, en effet, selon certains experts, la production industrielle américaine se composera pour quarante pour cent de produits non encore découverts actuellement.

Enfin, l'orateur a déclaré qu'il suffirait, selon lui, de modifier tout au plus deux articles du traité de Rome pour permettre la réalisation d'une Europe scientifique unie.

("Nieuwe Rotterdamse Courant" du 14 avril 1967)

2. Une interview exclusive de Jean Rey, président de la Commission européenne, sur les problèmes qui se posent à la Communauté après la fusion des Exécutifs

Après son élection à la présidence de la Commission européenne unique, M. Jean Rey a accordé une interview exclusive à un journal belge.

La première question qui est posée à Jean Rey concerne les diverses candidatures, preuve d'attraction de la Communauté, mais aussi poids inquiétant. Celui-ci convient en effet que "la Communauté sera moins maniable si elle devient nombreuse. Plus nous aurons de membres, plus le poids de l'organisme sera lourd. . . Il est clair que cela provoquera un certain alourdissement de la machine. Est-ce inquiétant ? Nous autres, commissaires européens, nous avons toujours répondu que cela dépendait des institutions, que si l'on affaiblissait les institutions ce serait vraiment très malheureux de voir, dans ce cas, un certain nombre d'Etats rejoindre la Communauté et la paralyser en fait, pas du tout dans les intentions, mais la paralyser quand même ; mais si, au contraire, les institutions communautaires conservent leur pleine autorité et leur plein dynamisme, l'ensemble de la machine peut parfaitement fonctionner et fonctionner tout aussi bien avec des gens plus nombreux. Ceci a été dit aux ministres anglais, MM. Wilson et Brown, à peu près par tout le monde, pendant les conversations qu'ils ont eues de janvier à mars avec les ministres européens. Il ne faut pas toucher au vote majoritaire qui doit pouvoir fonctionner au Conseil et il faut renforcer les pouvoirs du Parlement. Les Anglais ont été très impressionnés par cette démonstration qui leur a été faite."

Le nouveau président réfute ensuite l'hypothèse selon laquelle la fusion des Exécutifs risquerait de troubler l'examen actuel des nouvelles candidatures. "Je crois que ces deux processus peuvent marcher de pair. La révision des traités, en vue d'unifier les trois traités européens, doit se faire à partir de la mise en place de la Commission unique. Mais cette révision va prendre trois ans. C'est donc un travail de longue haleine, qui doit se faire tranquillement et qui se fera, je l'espère, sans trop de difficultés. Il y en aura quelques-unes, mais elles ne semblent pas avoir de rapport avec le problème de l'élargissement des Communautés déjà existantes, par la venue de nouveaux membres. "

Il est ensuite appelé à se prononcer sur les chances actuelles de l'union politique. "Ce qui est certain, c'est qu'elle est nécessaire et que tout le monde s'en rend compte. On en était déjà conscient à Rome, lors de la réunion au sommet qui a eu lieu au mois de mai, mais les événements du Proche-Orient ont mis en lumière, d'une façon aveuglante, le fait que l'Europe devrait commencer à avoir une véritable autorité politique et commencer à parler avec une certaine unité en matière de politique étrangère... Ce ne sont ni les Russes, ni les Américains qui peuvent s'associer économiquement avec les Israéliens et les Arabes. Nous seuls pouvons le faire... Puisqu'on discute tellement depuis des années sans parvenir à s'accorder sur ce que devrait être l'union politique, sur la façon dont il faudrait la construire, sur les pouvoirs que devrait avoir un organisme parlant au nom des six pays, il me semble que justement la meilleure manière de prouver le mouvement, ce serait en marchant. Si nous nous atelions à une besogne européenne comme celle-là les problèmes se résoudraient progressivement par eux-mêmes. Les Européens ne pourraient rien faire de plus efficace pour construire leur union politique que de s'atteler à une tâche concrète et de s'efforcer de la résoudre. "

L'exemple du Proche-Orient représente nettement une occasion où les six gouvernements n'ont pas su adopter une position commune. "Il est évident dit-il que les Six auraient pu avoir une vision plus pragmatique de la construction de l'Europe, au lieu de se livrer à des discussions théoriques sur le point de savoir si l'on devait commencer à six ou sept et à l'aide de quels mécanismes et avec quelles autorités. Si, au contraire, les Six avaient dit : nous sommes tous d'accord pour faire quelque chose, empoignons ces problèmes, voyons comment nous pouvons les résoudre, les institutions existant déjà pouvaient le faire. La Commission du Marché commun pourrait négocier bien davantage, si les ministres le décidaient, avec Israël et avec les Etats arabes... Nous ne demandons pas tant à ces institutions qu'une volonté commune. C'est l'absence de volonté commune qu'il faudrait tâcher de surmonter. "

On interroge alors Jean Rey sur le point de savoir si les projets d'Europe unifiée risquent d'être gelés par la position de la France.

Il répond : "Je ne fais pas de commentaires sur la politique des Etats membres. Je trouve que notre rôle est de les concilier et non pas de les juger... Si jamais nous portons ces jugements, je crois que la sagesse nous commande de

ne jamais les rendre publics, mais au contraire de nous efforcer, avec une perpétuelle patience, de trouver les points de ralliement. . . Notre rôle est plutôt d'essayer de trouver les moyens, les formules, les transitions, les procédures qui permettent de faire démarrer la négociation qui ne démarre pas et, par conséquent, de construire des compromis. Je crois que c'est cela notre métier. Cela ne nous empêche pas, indépendamment de ce rôle de conciliation, d'avoir un rôle d'animation en indiquant les voies, qu'à notre avis, il faut suivre, les choses qu'il faut construire. Dans ce domaine, j'ai souvent dit à mes collègues et je le redirai, nous ne pourrions pas nous contenter d'être le clergé de l'Europe, mais nous devons en rester les prophètes . "

En somme, Jean Rey affirme son optimisme sur l'entrée de la Grande-Bretagne : "Je suis bien convaincu que les choses finiront par s'arranger. . . A mon avis, le mouvement qui pousse les Anglais vers le continent et qui pousse le continent à s'unir est un mouvement irrésistible, qui répond à une nécessité tellement profonde qu'il peut être parfois entravé, paralysé, mais jamais définitivement arrêté par les accidents de la politique. "

Pense-t-il donc voir un jour une Europe discuter d'égale à égale avec les Etats-Unis ? "Elle le fait déjà répond le nouveau président de la Commission unique. Au Kennedy round, nous parlions d'égal à égal avec les Etats-Unis et nous n'étions que la Communauté. . . Dans le domaine de l'armée, de la puissance militaire, de la puissance financière, de la puissance industrielle, ils sont beaucoup plus puissants que nous. Dans le domaine du commerce, nous sommes leurs égaux. Le commerce de la Communauté est égal en volume et en valeur, quand il ne lui est pas supérieur, au commerce des Etats-Unis. Nous sommes les premiers acheteurs de biens industriels et de biens agricoles du monde entier. Nous en achetons plus que les Américains. . . Si nous voulons que cela soit la même chose dans d'autres domaines, cela dépend de notre union. Nous avons évidemment un grand retard, mais les retards se rattrapent. Si les Européens, qui sont 180 millions dans la Communauté, pouvaient réussir à rallier les Anglais, les Nordiques et les Suisses, par exemple, et former, en conséquence, une Communauté de 250 millions d'habitants avec toute la puissance industrielle et la puissance de production qu'elle comporte, nous représenterions vraiment un partenaire avec lequel les Américains parleraient d'égal à égal. "

Dans la question suivante, il est fait allusion à une certaine tendance d'atlantisme dont Jean Rey ferait preuve. Il reconnaît en effet que "la Commission tout entière, déjà sous l'inspiration de Walter Hallstein, n'a jamais caché, primo, qu'il fallait faire l'Europe ; secundo, que l'Europe devait jouer son rôle dans le monde en accord avec les Etats-Unis et non en opposition et, qu'en conséquence, une coopération dans tous les domaines entre l'Europe unie, d'une part, et les Etats-Unis, d'autre part, était une chose indispensable. . . Par contre, si l'on me demande si je suis ou si j'ai été partisan d'une seule communauté dans laquelle on fondrait ensemble les Etats-Unis et l'Europe, je n'ai pas souvenir d'avoir défendu cette idée, qui ne me paraît pas bonne. . .

Nous voulons devenir les Etats-Unis d'Europe, nous ne souhaitons pas du tout devenir les Etats-Unis d'Afrique, d'Amérique ou du monde entier... "

On demande pour terminer à Jean Rey de quoi à son avis, dépend l'avenir de l'Europe. "De son union essentiellement affirme-t-il. Je ne vois pas de raison d'être pessimiste, elle a fait tant de progrès... Nous achevons notre union douanière, elle est pratiquement faite ; nous commençons à construire une politique commune ; nous avons construit la politique agricole ; nous avons surmonté la violente crise politique de 1965-1966, au point que nous avons fêté tous ensemble le dixième anniversaire du traité de Rome. Et nous avons réussi cet équilibre qui avait été tellement demandé dans la Communauté : construire, d'un côté, la politique agricole commune et, de l'autre, le Kennedy round, la libération du commerce extérieur. Dans ces conditions, je trouve que les affaires européennes ne vont pas mal du tout. C'est sur le plan politique que l'Europe est encore beaucoup trop faible et je crois que l'effort de la prochaine décade sera vraiment de bâtir dans ce domaine là de nouvelles étapes. Cela paraît tout à fait possible. "

(Le Soir, 11 juillet 1967)

III - MOUVEMENTS, ORGANISATIONS ET PERSONNALITES

1. La gauche européenne et l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C. E. E.

Le congrès de la gauche européenne qui s'est tenu à Paris les 4 et 5 février 1967, sous la présidence de sir Geoffrey de Freitas et avec la participation notamment de MM. Mitterand, Karl Mommer, Mario Zagari, a adopté une résolution dans laquelle "la gauche européenne prend acte avec une grande satisfaction de la volonté affirmée par le gouvernement travailliste de demander l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne et de devenir membre à part entière dans une Communauté ainsi élargie, volonté soulignée encore récemment par le Premier ministre Harold Wilson.

La gauche européenne est convaincue que l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C. E. E. ajoutera un apport précieux dans tous les domaines, et notamment dans les domaines scientifique et technique.

La gauche européenne est décidée à s'appuyer sur les traditions britanniques pour relancer les efforts de démocratisation des Communautés qui doivent aboutir à de véritables Etats-Unis d'Europe.

La gauche européenne déclare solennellement que puisque la Grande-Bretagne accepte le traité de Rome et ses implications pour l'unification politique future de l'Europe, la condition essentielle de son adhésion est remplie et que, par conséquent, rien ne devrait plus s'opposer à son entrée dans la Communauté. "

(Courrier socialiste européen, n° 2, 1967)

2. Les investissements américains et l'Europe

Le 13 février à Rome, le représentant permanent des Etats-Unis à l'O.C.D.E., M. Philip H. Trezise, a prononcé, à l'Institut du commerce extérieur, une conférence sur le volume des investissements américains en Europe.

Lorsque l'Europe aura acquis les dimensions d'un grand marché intégré, qui sont celles qui ont seules permis aux Etats-Unis de parvenir au niveau de développement économique actuel, le problème des investissements américains disparaîtra de lui-même. Mais pour le moment, ce sont précisément ces investissements qui contribuent pour une large part à accélérer le rythme lent avec lequel le vieux continent, péniblement mais inéluctablement, s'achemine vers son intégration économique.

Grâce aux dimensions de son marché intérieur - a poursuivi l'orateur - l'industrie américaine a fait des bénéfices considérables qu'aujourd'hui elle exporte en partie sur le marché européen pour élargir ses débouchés ; ce faisant, elle contribue à réduire le retard technologique dont souffre l'Europe et à conduire celle-ci vers l'intégration de ses différents marchés. Dans quelques années, lorsque cette intégration sera un fait accompli, la tendance se renversera fatalement et comme jadis l'Europe recommencera à investir aux Etats-Unis des sommes beaucoup plus considérables que les Américains n'en déversent dans l'économie européenne.

Il est de plus en plus évident qu'un grand nombre de phénomènes, qui ont été, un certain temps, considérés comme purement américains, ne le sont que parce qu'à l'origine ils se sont manifestés aux Etats-Unis dans le cadre du processus d'industrialisation croissante d'un vaste marché. Ce processus est parvenu à un point où il est conseillé aux Européens de se rendre de temps en temps aux Etats-Unis afin de pouvoir constater l'évolution que connaîtra leur économie.

D'autre part, le progrès que l'on enregistre aux Etats-Unis n'est pas le produit de vertus propres ; il est dû au fait que les Etats-Unis disposent de l'économie la plus grande, la plus homogène et la plus concurrentielle du monde. Ce sont ces facteurs qui ont donné lieu à l'intégration industrielle et à des grandes entreprises en mesure de bénéficier des économies que permet une production à grande échelle ; c'est grâce à ces facteurs qu'il fut possible d'adopter les méthodes de gestion que réclame une administration rationnelle d'entreprises semblables ; ce sont eux qui ont favorisé le développement des nouvelles techniques nécessaires pour lutter contre la concurrence.

C'est seulement maintenant que l'Europe est en train de surmonter les inconvénients que représente sa division politique et si, dans son élan vers une intégration des pays qui la composent, elle enregistre de nombreux succès, elle le doit également aux investissements américains. En effet, grâce à ces investissements, on a pu réaliser ce progrès technologique qui constitue l'une des conditions du succès de l'intégration européenne.

Pour la prochaine décennie, a conclu M. Trezise, on peut raisonnablement prévoir une évolution saine en Amérique et en Europe, un afflux de capitaux dans les deux directions, en liaison avec des possibilités particulières et des échanges technologiques et commerciaux de plus en plus importants.

(Il Sole - 24 Ore, 14 février 1967)

3. Le Mouvement européen définit les responsabilités de l'Europe à l'égard d'elle-même

Ce thème a en effet fait l'objet d'une conférence d'étude qu'a tenue le Mouvement européen, les 21 et 22 avril 1967 à Bad Godesberg. La résolution suivante a été adoptée :

"Le MOUVEMENT EUROPEEN, attaché à la création d'une Europe unie fondée sur le maintien et le développement de la démocratie, sur l'expansion économique et la justice sociale . . .

SOULIGNE unanimement l'apport que constituera pour une Europe unie l'entrée de la Grande-Bretagne et d'autres pays démocratiques d'Europe, dans la Communauté européenne dont le capital démocratique, le potentiel économique, financier et technique, la capacité de jouer dans le monde un rôle décisif en faveur de la détente et de la coopération recevront une impulsion nouvelle.

Il RECOMMANDE une adhésion dont les conditions particulières soient réduites à une période transitoire d'adaptation.

Le Mouvement européen SOULIGNE l'urgence d'un effort nouveau dans le domaine de la recherche et des industries de technologie avancée, et l'apport majeur que constituera dans ce domaine l'adhésion de la Grande-Bretagne et d'autres pays européens.

Il DEMANDE que l'Exécutif européen et les institutions financières européennes se voient confier la mission de développer la recherche en commun et de contribuer au financement du développement des industries nouvelles . . .

Le Mouvement européen INSISTE sur la nécessité d'adopter dans le domaine économique et social une politique plus active pour favoriser le plein emploi, l'accélération de l'expansion, la stabilité monétaire, le développement régional, l'amélioration du niveau de vie et la sécurité des travailleurs . . .

Le Mouvement européen SOULIGNE à nouveau que ces objectifs exigent le renforcement des institutions communautaires et le respect strict de la lettre et de l'esprit des traités de Rome. Il DEMANDE que des décisions soient prises sur la mise en place de la Commission unique, que les initiatives de cet Exécutif unique soient étendues et encouragées, que les contacts soient plus largement établis avec les représentants des forces vives, notamment avec le Comité économique et social, aussi bien qu'avec le Parlement européen dont les pouvoirs sont appelés à s'amplifier.

Le Mouvement européen DEMANDE que l'idée de l'union politique de l'Europe soit reprise en vue d'aboutir essentiellement à une politique étrangère commune qui permettra à son tour une mise en commun des moyens de défense.

Mais il DECLARE que des réunions périodiques entre gouvernements ne sauraient suffire au dégagement d'une politique, ni à la réalisation d'une coordination progressive : une instance communautaire chargée de suivre avec continuité le développement des situations, d'élaborer des solutions et de provoquer des réunions à mesure que les problèmes se posent, est la condition minimum sans laquelle les volontés ne sauraient se rencontrer ni l'unité s'affermir.

A mesure que se développeront les tâches économiques, techniques et politiques qui ne peuvent être abordées qu'au niveau de l'Europe, il est d'autant plus indispensable de renforcer le contrôle démocratique par une assemblée élue au suffrage direct des peuples et d'assurer une participation plus immédiate des citoyens aux décisions qui commandent leur vie de tous les jours, par une décentralisation des pouvoirs et une renaissance de l'autonomie, des moyens, et de la vie culturelle dans les collectivités locales. "

4. La quatrième Conférence des Syndicats des travailleurs agricoles dans la C. E. E.

C'est à Narbonne, les 25 et 26 mai, qu'a eu lieu la quatrième Conférence des Syndicats des travailleurs agricoles (C. I. S. L.) dans la C. E. E., au cours de laquelle plusieurs résolutions ont été adoptées.

Dans la première résolution concernant l'intégration syndicale, la Conférence "exprime sa satisfaction de la réalisation accélérée du marché commun agricole dans la C. E. E. et confirme la volonté des organisations affiliées de faire marcher de pair avec l'intégration économique et sociale, une intégration syndicale et une politique commune des syndicats de travailleurs agricoles, à adapter d'une manière prévisionnelle à cette intégration sociale et économique. "

Au sujet de la demande d'adhésion de l'Angleterre, le Danemark et l'Irlande, la Conférence "attend, des organes compétents de la C. E. E., un examen immédiat et positif de ces demandes. Estime que l'entrée de ces pays constitue un facteur positif pour l'unification politique de l'Europe. Elle s'attend à voir cette adhésion renforcer la démocratisation d'une plus vaste Communauté, tant par l'attribution de plus larges compétences et droits de contrôle au Parlement européen que par la coopération qu'apporteront les puissantes organisations syndicales libres de ces pays à la préparation et à l'application de la politique communautaire à tous les niveaux. "

Enfin il est dit dans la Résolution générale que la Conférence "note à regret l'absence de l'indispensable évolution - qui devrait se faire parallèlement à la politique de marché et de prix - d'une politique commune des structures et d'une politique sociale commune dans le domaine agricole. Faute de progrès décisifs en ces domaines, la politique agricole commune reste incomplète et déséquilibrée ... "

"La Conférence revendique une participation plus large des organisations professionnelles des travailleurs et exploitants agricoles dans la préparation et l'exécution des mesures communautaires en matière de politique de marché et de prix, de politique commerciale, de structure et de politique sociale. Elle rappelle, à cet effet, l'insuffisance de l'activité et des compétences des comités consultatifs des produits et du comité consultatif pour les problèmes de la politique de structure agricole."

5. Le XXe Congrès Economique Benelux souligne la nécessité d'une action commune du Benelux dans le cadre de la C. E. E.

Le Comité Benelux au Grand-Duché a organisé le 26 mai à Luxembourg un Congrès réuni sous la présidence de M. A. Weicker. Dans son discours d'ouverture, le président du Congrès a souligné le degré insuffisant de cohésion des trois pays du Benelux au sein de la Communauté européenne. A son avis, il est plus indispensable que jamais de coordonner les politiques économiques financières et sociales des trois pays et d'oeuvrer au sein du Benelux en vue d'arriver à un point de vue commun dans toutes les questions soulevées dans l'enceinte plus large de la C. E. E.

M. V. Leemans a souligné l'aspect institutionnel qu'à son avis devrait revêtir le renforcement de la coordination entre les politiques des trois Etats. Il a cité, à ce sujet, un texte fondamental extrait du rapport sur la réalisation et le fonctionnement de l'Union Economique Benelux relatif à l'exercice 1965-1966 : "Conscients de la responsabilité particulière de chaque pays du Benelux en la matière, les trois gouvernements ont décidé de se concerter, au cours du prochain exercice, sur la coopération future des pays du Benelux. D'autre part, les gouvernements examinent s'il s'indique de tenir des consultations intergouvernementales au sujet d'un resserrement de la collaboration entre les pays partenaires, voire d'une extension de celle-ci à d'autres domaines tout en gardant à l'esprit que l'Union Economique Benelux doit être considérée à la lumière d'événements mondiaux qui, sur le plan tant politique qu'économique et social, ont subi de profondes modifications depuis 1958, année de la signature du traité d'Union Benelux."

A la suite de ces exposés, le Congrès a adopté une résolution par laquelle il

- souligne l'urgence croissante d'une action Benelux commune dans le cadre du Marché commun ;
- insiste particulièrement sur la nécessité de préciser les problèmes économiques et sociaux qui requièrent par priorité cette action ;
- à cette fin et pour l'accomplissement d'une collaboration plus étroite entre les trois pays, invite les gouvernements à constituer dans le cadre du traité Benelux un organe exécutif doté d'instruments suffisants ;

- insiste pour que les institutions intergouvernementales deviennent, dans les matières soumises aux compétences de l'Union, des organes de décision plus efficaces, sous réserve d'un contrôle parlementaire adéquat.

Le Congrès a encore entendu un exposé de M. H. J. de Koster, membre du Parlement néerlandais, sur la position du Benelux dans le développement économique et social de la C. E. E. En conclusion de cet exposé, le Congrès a adopté une deuxième résolution par laquelle il se déclare d'avis que l'achèvement de l'Union économique unira plus étroitement l'économie des trois pays, ce qui implique nécessairement de considérer l'économie de ces pays comme une seule unité. Il demande en conséquence que les programmes à moyen terme, actuellement établis séparément par chacun de ces pays, soient combinés dans un Programme Benelux commun. Il suggère enfin que dans les zones frontalières entre les trois pays, des programmes régionaux soient établis, notamment un programme commun des ports et un programme commun "Delta".

(Notes d'un observateur)

6. Paul VI réaffirme l'intérêt que l'Eglise porte à l'édification d'une Europe unie

Recevant en audience spéciale le 29 mai les membres des Commissions de la C. E. E. et de l'Euratom, Paul VI s'est félicité avec eux de l'excellent travail accompli en vue de la réalisation de l'union européenne "... union que tant de bons esprits, aujourd'hui, considèrent non seulement comme désirable, mais comme nécessaire et urgente, sur le plan économique d'abord, et ensuite s'il se peut - et, bien entendu, dans le respect des diversités imposées par l'histoire - sur le plan politique ...". Il a déclaré que "... l'Eglise suit de très près tout ce qui se rapporte à la construction de l'Europe. Les déclarations de Nos prédécesseurs à ce sujet, celles de Pie XII comme de Jean XXIII, ont été largement répandues et vous sont connues. Et vous savez que Nous avons nous-même, plus d'une fois, encouragé de tout Notre pouvoir ceux dont l'action s'exerçait en faveur de l'unité européenne. Y aurait-il là, de la part d'une puissance spirituelle, comme l'Eglise, un dessein politique ? Nullement. Mais il y a rencontre, il y a harmonie entre un grand dessein politique et les principes généraux touchant l'homme et la société, dont l'Eglise a été constituée gardienne et qu'elle s'efforce de promouvoir de toutes ses forces pour le bien de l'humanité."

"... Vous travaillez pour la paix, a poursuivi Paul VI, l'Eglise aussi travaille pour la paix. Voilà notre point de rencontre. Et si l'Eglise agit ainsi en vertu de principes supérieurs et suivant des méthodes qui conviennent à une société de nature spirituelle, c'est qu'elle estime que, dans l'ordre des choses de ce monde, les moyens que vous employez sont parmi les plus aptes à atteindre le but désiré ... Vous et vos devanciers, vous avez mis en place et vous perfectionnez de jour en jour un réseau concret de relations fondées non plus sur la

prédominance du plus fort, mais sur des intérêts communs, qui conduisent à la conclusion d'accords et à l'échange de services. En faisant tomber ainsi les barrières et les antagonismes, vous visez à assurer un ordre durable en Europe occidentale, et à y rendre impossible effectivement, - on a des raisons de l'espérer, cette fois, - de nouvelles guerres européennes. Et par là que vous édifiez ainsi la paix sur un continent, vous contribuez à la raffermir dans le reste du monde. Voilà pourquoi l'Eglise vous approuve et vous encourage. Voilà pourquoi elle vous offre de tout coeur l'appui de ses principes moraux et de ses forces spirituelles, qui sont, pour l'édifice de l'Europe qui se construit, un élément de cohésion de premier ordre. "

L'importance que l'Eglise attache à l'unification européenne a été à nouveau soulignée par Paul VI le 31 mai à l'occasion de la visite officielle du Général de Gaulle au Vatican. Après avoir fait l'éloge de la contribution apportée par la France "à l'heureux affermissement de la Communauté européenne", le Souverain Pontife a déclaré que ce n'est qu'une "étape sur la route de la paix et de la véritable fraternité entre tous les peuples du globe. Il faut", a-t-il poursuivi, "viser plus loin, élargir l'horizon aux dimensions du monde. Et c'est ce qu'a voulu rappeler Notre récente encyclique sur le "développement", ce "nouveau nom de la paix" en notre siècle. Nos fils de France ont bien saisi la portée de cet acte de Notre Magistère et Nous l'évoquons d'autant plus volontiers devant Votre Excellence que Nous savons combien elle partage personnellement Nos préoccupations et Nos espoirs en ce domaine. ... Attitude sagement réaliste et bien digne d'être relevée. Qui ne voit, en effet, que c'est seulement par une solidarité courageuse que pourront s'atténuer les divergences économiques entre les peuples et s'établir une paix solide et durable, dans la justice et dans la liberté ? Cette paix, Votre Excellence le sait, est l'objet de Nos soucis constants, comme elle le fut de Nos deux prédécesseurs, auxquels Votre Excellence rendit également visite, Pie XII et Jean XXIII. "

(Relazioni Internazionali n° 23, 10 juin 1967)

7. Huitièmes Etats généraux du Conseil des Communes d'Europe et l'unification européenne

Du 8 au 10 juin se sont déroulés à Berlin les travaux des huitièmes Etats généraux du Conseil des Communes d'Europe avec participation d'environ 4.000 maires et représentants d'autres administrations locales des six pays de la C. E. E. et d'autres Etats européens.

Au cours des travaux, présidés par M. Cravatte, vice-président du Conseil des ministres de Luxembourg, sont intervenus entre autres, M. Brandt, ministre allemand des affaires étrangères et M. Poher, président du Parlement européen.

A l'issue des travaux, les congressistes ont adopté une résolution dans laquelle il est dit, entre autres :

"Les huitièmes Etats généraux des Communes et des Pouvoirs locaux d'Europe, réunissant 4.000 élus représentant 50.000 communes, départements, et collectivités locales, constatent que la célébration du Xème anniversaire des traités de Rome n'a pu masquer les difficultés qui ralentissent ou même empêchent la construction d'une véritable Europe politique ; soulignent que les résultats déjà obtenus dans le domaine économique l'ont été grâce aux Institutions européennes et notamment à la Commission exécutive de la C. E. E. , que l'existence et le rôle d'un organisme de caractère communautaire indépendant des Etats est indispensable pour résoudre les problèmes et permettre d'accomplir des progrès dans la construction européenne ; craignent que l'esprit qui a présidé à la fusion des trois Exécutifs européens ait pour résultat d'affaiblir l'autorité et l'indépendance de l'organe communautaire, au moment où celui-ci aurait au contraire besoin d'être renforcé.

Conscients qu'une autorité politique est nécessaire pour prendre les grandes décisions qui sont indispensables à l'Europe pour traiter d'égal à égal avec les grandes puissances, constatent que, faute d'une autorité politique commune, la carence de l'Europe dans la crise du Proche-Orient laisse, une fois de plus, l'initiative politique et diplomatique aux deux grandes puissances, et ceci dans des événements qui compromettent le maintien de la paix dans le respect du droit des peuples et, en particulier, du droit de l'Etat d'Israël à une existence normale.

Déclarent :

- 1) que l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne constituerait un élément important pour accroître le poids économique et politique de l'Europe ;
- 2) que le seul moyen de savoir si le gouvernement du Royaume-Uni accepte le traité de Rome est d'engager des négociations entre les Six et la Grande-Bretagne ;

Souhaitent que l'Europe unie soit un lien entre l'Ouest et l'Est et contribue ainsi au rapprochement des peuples et au maintien de la paix dans le monde. "

(Relazioni Internazionali n° 25, 24 juin 1967)

8. Prise de position du Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe en ce qui concerne les principaux problèmes européens

A la suite de la crise internationale déclenchée par le conflit israélo-arabe, le Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe, réuni à Bruxelles sous la présidence de Jean Monnet, a publié, le 15 juin, un communiqué déplorant le

manque d'efficacité de l'Europe à un moment aussi crucial pour la paix mondiale, et réitérant la nécessité de poursuivre avec détermination la réalisation de l'unité européenne.

Ce communiqué déclare notamment :

"que l'Europe ne pourra jouer le rôle essentiel qui doit être le sien, surtout dans l'organisation de la paix entre l'Est et l'Ouest que si elle s'organise et parle d'une seule voix dans les questions internationales, comme elle vient de le faire avec succès dans le Kennedy round. Dans la phase actuelle, l'Europe, en accueillant la Grande-Bretagne, en devenant économiquement unie et forte, en établissant des rapports d'égalité avec les Etats-Unis, en entamant une coopération économique avec l'Union soviétique dans les pays de l'Europe de l'Est, créera, par voie de conséquence, des conditions nouvelles qui lui permettront d'aborder concrètement l'unité politique et démocratique de l'Europe, la démocratisation des institutions européennes existantes, l'organisation de la paix, et, parmi d'autres, la solution du problème allemand. En progressant vers ces objectifs, nous changerons le contexte dans lequel se présentent les difficultés en matière de politique étrangère et de défense, difficultés qui sont actuellement insolubles.

C'est pourquoi le Comité a adopté sur ces questions les résolutions ci-après que les partis politiques, qui sont membres du Comité, sont convenus de soumettre dans les prochains mois à l'approbation de leurs parlements respectifs

a - adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté économique européenne

En réponse à la demande d'adhésion présentée par la Grande-Bretagne au titre de l'article 237 du traité de Rome, l'Assemblée se prononce en faveur de l'ouverture et de la conclusion rapide de négociations sur les dispositions à convenir, en vue de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne telle qu'elle est aujourd'hui, avec les mêmes droits et les mêmes obligations que les six pays qui en sont déjà membres. L'Assemblée se prononce en faveur de l'adhésion des autres pays démocratiques de l'Association Européenne de Libre Echange qui accepteraient également d'entrer dans la Communauté économique européenne telle qu'elle est aujourd'hui, avec les mêmes droits et les mêmes obligations que les six pays qui en sont déjà membres - ou à défaut en faveur de l'établissement de formes d'association ou d'accord appropriées avec eux.

b - organisation du développement technologique de la Communauté européenne

L'Assemblée demande au gouvernement d'inviter les institutions de la Communauté économique européenne : à prendre avant le 31 décembre 1968 les mesures nécessaires à la création de sociétés européennes éliminant entre autres les obstacles fiscaux aux fusions, - tout en maintenant les droits des travailleurs qui leur ont été accordés sur la base des législations existantes, - et à l'organisation d'un marché financier européen ; à déterminer rapidement les

domaines technologiques qu'elles estiment essentiels à l'avenir de l'Europe, notamment dans la perspective de l'entrée de la Grande-Bretagne ; à établir au plus tôt un programme européen de développement technologique dans ces domaines, définissant les objectifs à atteindre, le budget commun nécessaire pour contribuer à son financement, les organismes communs investis de pouvoirs d'exécution qui devraient être prévus.

c - établissement de rapports d'égalité avec les Etats-Unis

L'Assemblée demande que soit négociée l'organisation de rapports d'égalité entre les Etats-Unis et l'Europe qui s'unit, au fur et à mesure qu'avancera l'unification européenne. L'Assemblée, se félicitant du succès du Kennedy round qui a fait la preuve que l'Europe unie peut négocier à égalité avec les Etats-Unis, demande que dès maintenant soit négociée entre les Etats-Unis et la Communauté économique européenne, la constitution d'un "Comité d'Entente" où seraient représentés sur une base paritaire les institutions communes et le gouvernement américain. La mission de ce Comité serait de permettre à la Communauté et aux Etats-Unis, avant les décisions qu'ils ont à prendre touchant les grandes questions d'intérêt mutuel, telles que le système monétaire international, les balances des paiements, les investissements américains, les échanges technologiques, l'aide aux pays en voie de développement, d'exposer et éventuellement de débattre la vue européenne et la vue américaine de ces questions.

d - résolution relative à la coopération de la Communauté économique européenne avec l'U. R. S. S. et les pays de l'Europe de l'Est

L'Assemblée demande au gouvernement d'inviter les institutions de la Communauté économique européenne à prendre les initiatives nécessaires auprès de l'Union Soviétique et des pays de l'Europe orientale en vue de constituer un Comité de Coopération chargé d'assurer des consultations permanentes sur les questions économiques et culturelles d'intérêt mutuel. Le premier objet de ces consultations sera de rechercher l'élargissement des échanges notamment par des mécanismes de règlement multilatéral, les possibilités de crédit et l'intensification des échanges des connaissances technologiques. Cet élargissement de la base matérielle des rapports avec l'Est doit faciliter une collaboration croissante entre l'Est et l'Ouest dans les autres domaines, aidant notamment au règlement des problèmes qui les divisent actuellement. "

(Relazioni Internazionali, n° 25, 24 juin 1967)

9. Prise de position de l'Association du Traité Atlantique (A. T. A.) sur les problèmes liés à l'unification européenne

La treizième assemblée générale de l'Association du Traité Atlantique (A. T. A.) s'est tenue du 11 au 15 septembre à Luxembourg, sous la présidence de M. Paul-Henri Spaak.

Voici deux paragraphes de la résolution votée à l'unanimité par l'assemblée, qui illustrent la position de l'A. T. A. à l'égard de l'unification européenne :

"... Le Marché commun constitue le cadre le mieux adapté à la réalisation de l'unité européenne. Nous insistons donc auprès des gouvernements afin que, sans plus d'atermoiements, de véritables négociations soient engagées entre les Six et le Royaume-Uni, puisque aussi bien ce dernier a accepté les dispositions et les objectifs politiques du traité de Rome. Des négociations analogues devraient également être ouvertes avec le Danemark, la Norvège et tous les autres pays qui ont pris les mêmes engagements que la Grande-Bretagne. A défaut de ces négociations, tout espoir de voir un jour se réaliser l'unité européenne s'évanouirait, ce qui provoquerait inévitablement un affaiblissement de l'Alliance Il convient de souligner qu'en dépit de tout ce que l'on en dit, l'Europe ne peut être, et ne sera jamais limitée par l'Elbe et les frontières des Etats communistes. En ce qui nous concerne, nous exhortons tous les gouvernements et les peuples d'Europe occidentale et orientale à prendre plus profondément conscience du fait qu'ils appartiennent à une seule et même civilisation et ont un patrimoine culturel et historique commun. Nous les exhortons également à se pénétrer des efforts qu'il convient d'entreprendre en vue de maintenir la paix et le progrès économique et social dans l'Europe toute entière"

(Relazioni Internazionali n° 38, 23 septembre 1967)



DEUXIEME PARTIE

BIBLIOGRAPHIE METHODIQUE

Cette bibliographie représente une sélection des titres des ouvrages acquis ainsi que des périodiques dépouillés à la Bibliothèque du Parlement européen pendant la période couverte par la présente édition des Cahiers.

1. Questions politiques et institutionnelles

-
1. - BODENHEIMER, Susanne J. : The "Political Union" debate in Europe: a case study in intergovernmental diplomacy.
(Foreign Affaires, n° 3, April 1967, p. 24-54).

 2. - BONESCHI, Mario : Elettività del Parlamento Europeo.
(Centro Italiano di Studi Europei "Luigi Einaudi". Roma : L'Italia e l'Europa. T. 2 Roma, 1966. p. 473-477).
(18.858)

 3. - BRUGMANS, Henri : Vingt ans d'Europe. Témoignages, 1946-1966.
Discours et articles réunis à l'occasion du soixantième anniversaire de l'auteur.
Bruges, de Tempel, 1966. 362 p., tabl. 8°
(Collège d'Europe. Bruges : Cahiers de Bruges. N.S., 16).
(18.890) (bibliographie)

 4. - CENTRO ITALIANO DI STUDI EUROPEI "LUIGI EINAUDI". Roma:
L'Italia e l'Europa. (Convegno nazionale . . . Roma, 5-7 maggio 1965).
A cura di Gian Piero Orsello. Pref. di Giovanni Gronchi. T. 1-2.
Roma, Ed. A. B. E. T. E., (1966). 2 vol. 8°
(18.858)

 5. - COLLOQUE SUR LA FUSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES.
1966. Liège : La Fusion des Communautés Européennes au lendemain
des accords de Luxembourg. Colloque org. à Liège les 27, 28 et 29
avril 1966.
Textes rass. par Jean-Maurice Dehousse
Liège, Faculté de Droit, La Haye, Nijhoff, 1967. 281 p. 8°
(Institut d'Etudes Juridiques Européennes).
(Collection scientifique de la Faculté de Droit de l'Université de Liège,
24).
(16.927/1) (notes bibliogr.)

6. - CUBE, Walter von: Ist Europa ein Vaterland?
(Zeitschrift für Politik, n^o 1, März 1967, p. 1-7).
-
7. - DEUTSCHER GEWERKSCHAFTSBUND. Düsseldorf: Europa: wirtschaftliche Notwendigkeit - politische Möglichkeit.
(Im Auftr. d. Deutschen Gewerkschaftsbundes hrsg. von Karl Braukmann).
Köln-Deutz, Bund-Verl., (1966). 239 p. 8^o
(15. Europäisches Gespräch).
(18.870)
-
8. - EUROPE (L'), tâche d'avenir. (Par) Arthur Calteux, Joseph Bech, Konrad Adenauer (e. a.) (N^o spécial publ. à l'occasion du 15e anniversaire de la création de "La Voix Fédéraliste Européenne").
Luxembourg, (Mouvement Européen Luxembourg), 1966. 124 p., ill. 8^o
(La Voix Fédéraliste Européenne, n^o 2/3, 1966)
-
9. - FRANCE Germany and the Western Alliance. A study of elite attitudes on European integration and world politics. (Par) Karl W. Deutsch (e. a.)
New York, Scribner, (1967). XI, 324 p., tabl., fig. 8^o
(769) (notes bibliogr.)
-
10. - HALLSTEIN, Walter: Le Dynamisme de la Communauté Européenne.
(Centre d'Informations Internationales. Paris: Bulletin, n^o 47, 31 mai 1967, p. 3-12).
-
11. - HELLMANN, Rainer: Europäisches Parlament: Tribüne einer Gemeinschaft. Verschleissgefahr im Kompetenzstreit.
(Der Volkswirt, n^o 10, 10. März 1967, p. 372-374).
-
12. - HIRSCH, Etienne: Relations between the officials of the European Communities and the Governments of the member states.
(Government and Opposition, n^o 3, April-July 1967, p. 436-442).
-
13. - HOFFMANN, Stanley: Obstinate or obsolete? The fate of the Nation-State and the case of Western Europe.
(Internationale Spectator, n^o 3, 8 februari 1967, p. 253-313).
-
14. - HOUDBINE, Anne-Marie, VERGES, Jean-Raymond: Le Parlement Européen dans la construction de l'Europe des Six. Préf. de Paul Reuter.
Paris, P. U. F., 1966. VIII, 184 p. 8^o
(Travaux et recherches de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris. Série Europe, 2).
(18.900)
-

15. - INGLEHART, Ronald: An End to European integration?
(The American Political Science Review, n° 1, March 1967, p. 91-105).
-
16. - KAPTEIJN, P. J. G.: De Politieke verschraving van de Europese Gemeenschappen. De E. E. G.: een politiek verschijnsel?
(Internationale Spectator, n° 1, 8 januari 1967, p. 51-72).
-
17. - KRONENBURG, Rolf: Das Verhältnis der Staatenvertretung zur parlamentarischen Versammlung beim Europarat und den Europäischen Gemeinschaften. Inaugural-Dissertation
(S. 1., 1966). XIX, 257 p. (multigr.) 4°
(Thèse. Univ. Köln. 1966).
(19.010) (bibliographie)
-
18. - LAGRANGE, Maurice: Le Pouvoir de décision dans les Communautés Européennes: théorie et réalité.
(Revue Trimestrielle de Droit Européen, n° 1, janvier-avril 1967, p. 1-29).
-
19. - LAMBERT, John: Decision-making in the Community: the Commission-Council dialog.
(Government and Opposition, n° 3, April-July 1967, p. 391-397).
-
20. - LANDRINI, Claudio: Robert Schuman, cet inconnu L'homme qu'il ne faut pas oublier.
Luxembourg, Impr. Saint-Paul, 1967, 96 p., ill., 1 ct. 8°
(19.040)
-
21. - LINDBERG, Leon N. : The European Community as a political system: notes toward the construction of a model.
(Journal of Common Market Studies, n° 4, June 1967, p. 344-387).
-
22. - LINDHORST HOMAN, J.: De Problematiek van het supra-nationale en het inter-gouvernementele.
(Internationale Spectator, n° 1, 8 januari 1967, p. 27-50).
-
23. - MAAS, H. H.: Delegation van bevoegdheid in de Europese Gemeenschappen.
(Sociaal Economische Wetgeving, n° 1, januari 1967, p. 2-18).
-
24. - MANIN, Philippe: Le R. P. F (Rassemblement du Peuple Français) et les problèmes européens. Préf. de C.-A. Colliard.
(Travaux et recherches de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris. Série Europe, 3).
(19.055) (bibliographie)
-

25. - MARC, Alexandre: Pour en finir avec l'Europe.
(L'Europe en Formation, n° 82, janvier 1967, p. 1-4).
-
26. - MERSSCHE, Paul van de: Het Europees openbaar ambt.
Leuven, Nauwelaerts, 1965. 552 p. 8°
(Centrum voor Politieke Studiën. I. E. S. P. O. Leuven).
(772) (bibliographie)
-
27. - NOEL, Emile: Il Comitato dei rappresentanti permanenti presso le
Comunità Europee.
(Il Politico, n° 4, dicembre 1966, p. 655-687).
-
28. - NOEL, Emile: The Committee of permanent representatives.
Journal of Common Market Studies, n° 3, March 1967, p. 219-251).
-
29. - NOEL, Emile: La Fusion des institutions et la fusion des Commu-
nautés Européennes.
Nancy, (Idoux, 1966). 51 p. 8°
(Université de Nancy. Publications du Centre Européen Universitaire.
Collection des conférences européennes, 1).
(18.935)
-
30. - PFLIMLIN, Pierre: Métamorphose de l'Europe.
(Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion, n° 225, mars-avril
1967, p. 270-286).
-
31. - PIE XII, Jean XXIII, Paul VI parlent de l'Europe.
(Pais), Communauté Européenne, (1966). 20 p. 4°
(14.718) (bibliographie)
-
32. - POLITICS (The) of European integration. (Par) Altiero Spinelli (e. a.)
(London, Weidenfeld & Nicolson, 1967. pp. 317-482. 8°
(Government and Opposition, n° 3, April-July 1967).
-
33. - RITTSTIEG, Helmut: Wirtschaftsverbände und europäische Gemein-
schaften. Eine Untersuchung zur institutionalisierten Interessenver-
tretung.
Hamburg, Appel, 1967. XXIII, 277 p. 8°
(Schriftenreihe zur europäischen Integration, 3).
(18.951) (bibliographie)
-
34. - ROSENBERG, Ludwig: Europa - Partner der freien Welt.
(Gewerkschaftliche Monatshefte, n° 1, Januar 1967, p. 1-5).
-
35. - ROUGEMONT, Denis de: The Campaign of the European congresses.
(Government and Opposition, n° 3, April-July 1967, p. 329-348).
-

36. - SANTERO, Natale: Sovranazionalità e Parlamento Europeo.
(Centro Italiano di Studi Europei "Luigi Einaudi". Roma: L'Italia e l'Europa. T. 2. Roma, 1966. p. 327-332).
(18. 858)
-
37. - SCHEINMAN, Lawrence: Some preliminary notes on bureaucratic relationships in the European Economic Community.
(International Organization, n° 4, Autumn 1966, p. 750-773).
-
38. - SCHURMANS, H.: De Begrotingscontrole in de Europese Gemeenschappen.
(Tijdschrift voor Bestuurswetenschappen en Publiekrecht, n° 5, september-oktober 1966, p. 280-284).
(18. 761)
-
39. - SIDJANSKI, Dusan: Pressure groups and the European Economic Community.
(Government and Opposition, n° 3, April-July 1967, p. 397-416).
-
40. - SNOY ET D'OPPUERS, J. C.: Les Options politiques européennes.
(Bulletin Social des Industriels, n° 335, mars 1967, p. 188-192).
-
41. - SPINELLI, Altiero: The Eurocrats. Conflict and crisis in the European Community. (First publ. as Rapporto dull'Europa).
Transl. by C. Grove Haines.
Baltimore, Johns Hopkins P., (1966). XI, 229 p., tabl., fig. 8°
(18. 017/1)
-
42. - THOMPSON, Dennis: The European Economic Community after the 1965 crisis.
(The International and Comparative Law Quarterly, n° 1, January 1967, p. 1-28).
-
43. - VERNANT, Jacques, SCHEUNER, Ulrich: Deutsch-französische Zusammenarbeit nach dem Regierungswechsel in Bonn.
1. Französische Perspektiven.
2. Deutsche Aspekte.
(Europa-Archiv, n° 5, 10. März 1967, p. 157-168).
-
44. - WEIL, Gordon L.: The Merger of the institutions of the European Communities.
(The American Journal of International Law, n° 1, January 1967, p. 57-65).
-
45. - WEILL-RAYNAL, Etienne: L'Election de l'Assemblée Parlementaire Européenne au suffrage universel.
(La Revue Socialiste, n° 199-200, janvier-février 1967, p. 142-153).
-

46. - ZAGARI, Mario: Il Movimento socialista per il rilancio dell'Europa.
(Iniziativa Europea, n° 89, 1966, p. 1-4).
-
47. - ZELLENTIN, Gerda: Form and function of the opposition in the European Communities.
(Government and Opposition, n° 3, April-July, 1967, p. 417-435).
-

2. Questions économiques

48. - AIDES (Les) financières à l'expansion industrielle régionale en Allemagne, Italie et Grande-Bretagne.
Paris, La Documentation Française, 1967. 13. p., tabl., fig. 4^o
(Notes et Etudes Documentaires, n^o 3363, 14 février 1967).
-
49. - ARMONIZZAZIONE (L') della imposta sulla cifra d'affari in Europa.
1-4.
Roma, La Documentazione Italiana, 1967. 4 fasc. 8^o
1: Le Direttive C. E. E.
2: La Legge francese n^o 66-10
3: Il Progetto di legge tedesco
4: Il Progetto di studio olandese
(La Documentazione Italiana, n^o 52, 21 giugno 1967; n^o 53,
24 giugno 1967; n^o 54, 28 giugno 1967; n^o 55, 1 luglio 1967).
-
50. - BALASSA, Bela: Trade creation and diversion in the European common market.
(The Economic Journal, n^o 305, march 1967, p. 1-17).
-
51. - BAUMGART, Egon R.: Produktionsvolumen und Produktionsfaktoren der Industrie im Gebiet der Bundesrepublik Deutschland.
(Vierteljahrshefte zur Wirtschaftsforschung, n^o 4, 1966, p. 398-417).
-
52. - BOEYNANTS, Paul van den: Une stratégie du progrès en vue de l'Europe 1970.
(Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion, n^o 223, novembre-décembre 1966, p. 739-756).
-
53. - BRAUN, R.: L'Industrie cotonnière belge: meurtre ou suicide. Crise mortelle provoquée, ou malaise temporaire suivi d'assainissement bienfaisant?
(Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion, n^o 223, novembre-décembre 1966, p. 729-737).
-
54. - CALABRESE, Enzo M.: Programmazione nazionale e programmazione comunitaria.
(Mondo Economico, n^o 2, 14 gennaio 1967, p. 21-23).
-

55. - CARRE, Jean-Jacques: Evolution de la productivité en France depuis 1949 et prévisions pour 1970.
Paris, La Documentation Française, 1967. 38 p., tabl., fig. 4°
(Notes et Etudes Documentaires, n° 3375, 23 mars 1967).
-
56. - CATIN, Roger: Le Ve plan français de développement économique et social et l'industrie textile.
(Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion, n° 223, novembre-décembre 1966, p. 778-782).
-
57. - CENTRO INFORMAZIONI E STUDI SULLE COMUNITA EUROPEE PER LE VENEZIE. Venise: Il Diritto di stabilimento e la libera prestazione dei servizi nell'ambito del Mercato Comune Europeo. Atti del Convegno org. in collab. con il Centro Italiano di Studi Finanziari, Venezia, Fondazione "Giorgio Cini", Isola di S. Giorgio 4-5 dicembre 1965.
Padova, CEDAM, 1966. 222 p. 8°
(C. I. S. C. E., 12).
(19.042)
-
58. - CHABANOL, Daniel: Les Politiques communes dans la C. E. E.: courant technocratique ou impératif économique?
Analyse & Prévision, n° 6, juin 1967, p. 399-416).
-
59. - COMMERCE (Le) intérieur français.
Paris, La Documentation Française, 1967. 72 p., tabl. 4°
(Notes et Etudes Documentaires, n° 3353, 10 janvier 1967).
-
60. - CONVEGNO DI STUDIO SU MEZZOGIORNO E PROGRAMMAZIONE. 1965. Naples: Programmazione e mezzogiorno. Atti Napoli 5-6 giugno 1965.
(Roma, S. E. T. I. 1966). 105 p. 8°
(Mondo Operaio. Quaderni, 2).
(18.583)
-
61. - DEBATIN, Helmut: Abgrenzung der Besteuerungskompetenzen in der EWG.
(Aussenwirtschaftsdienst des Betriebs-Beraters, n° 7, Juli 1967, p. 249-254).
-
62. - DETROZ, Albert: Les Organismes d'action régionale.
Luxembourg, (S. P. C. E.), 1966. 119 p. 8°
(Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Haute Autorité: Collection d'économie et politique régionale. 1: La Conversion industrielle en Europe, 6).
(13.551).
-

63. - ECONOMIA e Finanza in Italia.
(Rivista di Politica Economica, n° 1, gennaio 1967, p. 75-93).
-
64. - ECONOMIE (L') italiennes en 1965.
Paris, La Documentation Française, 1967. 31 p. tabl. 4°
(Notes et Etudes Documentaires, n° 3361, 6 février 1967).
-
65. - FEDI, Riccardo: La Programmazione economica dei sei paesi.
(Mondo Economico, n° 10, 11 marzo 1967, p. 15-18).
-
66. - FRANZMEYER, Fritz: Die Selbstfinanzierung der Unternehmen in der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft.
(Vierteljahrshefte zur Wirtschaftsforschung, n° 4, 1966, p. 427-437).
-
67. - GESAMTVERBAND DER TEXTILINDUSTRIE IN DER BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND.
Frankfurt.: Die Textilindustrie d. Bundesrepublik Deutschland im Jahre....
Frankfurt a.M., Textil-Statistik. 1960- 4°
1966. (1967). 123 p., tabl., fig., 1 ct. h.-t. (11. 715)
-
68. - GISCARD D'ESTAING, Valéry: Existera-t-il encore une industrie française en 1985?
(Jeune Patron, n° 202, février 1967, p. 24-29).
-
69. - GUERRA, Eugenio: Via libera all'imposta sul valore aggiunto.
(Mondo Economico, n° 9, 4 marzo 1967, p. 15-16).
-
70. - HARDORP, Benediktus: Mehrwertsteuer und Steuerharmonisierung im Gemeinsamen Markt.
(Der Betriebs-Berater, n° 5, 20. Februar 1967, p. 173-177).
-
71. - HENSCHEL, Rudolf: Konzertierte Aktion - Autonomie und Planung.
(Gewerkschaftliche Monatshefte, n° 4, April 1967, p. 200-206).
-
72. - HOEHNEN, Wilfried: Steuerpolitische Massnahmen zur Beeinflussung der Investitionstätigkeit westlicher Industrieländer.
(WWI-Mitteilungen, n° 2, Februar 1967, p. 37-44).
-
73. - HUFFSCHMID, Bernd: Die Neue Strategie. Erlösverbesserungen durch Kontore und Fusionen.
(Der Volkswirt, n° 13, 31. März 1967, p. 489-490).
-
74. - INTEGRATION communautaire et l'évolution des investissements dans la C. E. E.
(Revue Economique, n° 1, janvier 1967, p. 1-3).
-

75. - INTRODUZIONE (L') dell'imposta sul valore aggiunto e le sue ripercussioni in Italia.
(Mondo Economico, n° 9, 4 marzo 1967, p. 21-29).
-
76. - KUHR, Dieter: Der Stand der wirtschaftlichen Integration Europas im Frühjahr 1967.
(Gewerkschaftliche Monatshefte, n° 4, April 1967, p. 235-240).
-
77. - LEVY, J. P.: La Rénovation des structures industrielles et commerciales de l'industrie textile.
(Industrie Lainière Française, n° 1092, février 1967, p. 1-6).
-
78. - MANUELLI, Ernesto: Some problems of the steel industry in Europe today. The steel common market 15 years after the establishment of E. C. S. C.
(Review of the Economic Conditions in Italie, n° 1, January 1967, p. 14-25).
-
79. - MATTHES, Heinrich: Industrialisierung Südtaliens.
(Wirtschaftsdienst, n° 2, Februar 1967, p. 91-96).
-
80. - MEIER, Gert: Aktuelle Fragen zur Umsatzausgleichsteuer.
(Aussenwirtschaftsdienst des Betriebsberaters, n° 3, 15. März 1967, p. 97-101).
-
81. - MERLO, Luciano: Mercato comune europeo e turismo mediterraneo.
(Parallelo 38, n° 2, febbraio 1966, p. 70-75).
(18. 846).
-
82. - MESENBERG, Heinz: Die Neue französische Mehrwertsteuer.
Bonn, 1966. 17 p. (multigr.) 4⁰
(Grüner Brief, 86).
(18. 759)
-
83. - NEUNREITHER, Karlheinz: Zwischenbilanz der mittelfristigen Wirtschaftspolitik der EWG: Koordinierte Globalsteuerung mit leichter Hand.
(Europa-Archiv, n° 2, 25. Januar 1967, p. 53-62).
-
84. - ONORATO, B. M.: L'Industria farmaceutica italiana verso il M. E. C. Analisi degli elementi deformanti la struttura industriale e di mercato. Criteri programmatici e applicativi per una riconversione equilibrata.
Roma, Ciranna, (1962). 251 p. tabl., 1 dpl. 8⁰
(19.021) (bibliographie)
-

85. - PRODOTTI (I) italiani nel mercato comune e nel mondo.
(Il Mezzogiorno e le Comunità Europee, n° 36, dicembre 1966,
p. 4-42).
-
86. - PROJETS (Les) gouvernementaux de réorganisation de l'industrie
aérospatiale.
(L'Usine Nouvelle, -° 2, 12 janvier 1967, p. 11-15).
-
87. - RELAZIONE al disegno di legge industria cantieristica navale.
Roma, La Documentazione Italiana, 1967. 2 fasc. 4°
(La Documentazione Italiana, n° 3, 7 gennaio 1967; n° 4, 10 gennaio
1967).
-
88. - SALOMONSON, F.: Problems and experiences in the application of
the Treaty of Rome to the insurance industry.
(Common Market Law Review, n° 3, December 1966, p. 289-307).
-
89. - SOAVI, Michel, KEMLÉN, Michèle: Problèmes d'organisation écono-
mique européenne. Préf. de Charles Rousseau.
Paris, P. U. F. , 1966. 131 p. tabl. , 8°
(Travaux et recherches de la Faculté de Droit et des Sciences Econo-
miques de Paris. Série Europe, 1. - Travaux de l'Institut des Hautes
Etudes Internationales).
(18.835) (bibliographie)
-
90. - SIEKLUCKA, Catherine: Les Aides à l'industrie cinématographique
dans la Communauté Economique Européenne. Préf. de Gérard Lyon-
Caen.
Paris, P. U. F. , 1967. VIII, 90 p. , tabl. 8°
(Travaux et recherches de la Faculté de Droit et des Sciences Econo-
miques de Paris. Série Europe, 5).
(19.057) (bibliographie)
-
91. - STEUERHARMONISIERUNG (Die) in der Europäischen Wirtschaftsge-
meinschaft.
(Internationale Wirtschaftsbriefe, Fach 2, Umschau und Vorschau,
p. 185-190).
-
92. - STUDI sulla programmazione economica regionale.
(Palermo, Santi Ando), 1966. 40 p. , tabl. 4°
(Documentazioni Economiche, n° 1-2, gennaio-febbraio 1966).
(18.634)
-
93. - VERENIGING VOOR DE STAATSHUISHOUDKUNDE. La Haye: De Euro-
pese economische integratie. Welke voorzieningen van al dan niet
communautaire aard zijn vereist om de in het Verdrag van Rome
beoogde gemeenschappelijke markt naar behoren te doen functioneren?
Preadviezen van P. Verloren van Themaat (e. a.)
's-Gravenhague, Nijhoff, 1966. 147 p. 8°
(19.062) (notes bibliogr.)
-

94. - VERGES, Jean: La Crise de la C. E. C. A.
(Droit Social, n^o 6, juin 1967, p. 341-349).
-
95. - VERSICHERUNGSWIRTSCHAFT im Gemeinsamen Markt. Die Niederlassungsfreiheit in der Schadensversicherung. Hrsg. von Emil Frey. Mit Beitr. von Paul Braess (e. a.)
Baden-Baden, Nomos Verlagsges., (1967). 234 p. 8^o
(Schriftenreihe zum Handbuch für europäische Wirtschaft, 31).
(19.124) (notes bibliogr.)
-
96. - WIEBRINGHAUS, Hans: Gerichtshof für Europa? Voraussetzungen und Möglichkeiten der Gründung eines obersten europäischen Gerichtshofs.
Leiden, Sijthoff, 1967. 129 p. 8^o
(Europäische Aspekte. Reihe E: Recht, 6).
(18.958)
-
97. - ZIMMERMANN, Richard: Die Umsatzausgleichsteuer im passiven Veredelungsverkehr mit EWG-Mitgliedstaaten.
(Aussenwirtschaftsdienst des Betriebsberaters, n^o 3, 15. März 1967, p. 91-97).
-

3. Questions financières et monétaires

-
98. - ALTMAN, Oscar L. : Euro-dollar.
(Finances et Développement, n° 1, mars 1967, p. 11-19).
-
99. - BEELS, Th. : Zijn wij op weg naar een Europese kapitaalmarkt?
(Economisch-Statistische Berichten, no 2583, 8 maart 1967,
p. 262-263).
-
100. - BLESSING, Karl : Im Kampf um gutes Geld.
Frankfurt a.M., Knapp, (1966). 317 p. 8°
(18.989).
-
101. - BOSMAN, H.W.J. : L'Intégration monétaire en Europe occidentale.
(Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion, n° 224, janvier-
février 1967, p. 84-88).
-
102. - CAMPEN, Ph.C.M. van: La Communauté Economique Européenne
face au problème de la réforme du système monétaire international.
(Cahiers Européens, n° 25, avril 1967, p. 42-51).
-
103. - CHOFFEL, Jean : Une Nécessité; un marché financier européen.
(Communauté Européenne, n° 105, avril 1967, p. 9-11).
-
104. - DAHLGRUEN, Rolf : Das finanzpolitische Konjunkturinstrumenta-
rium in der Bundesrepublik und in anderen Ländern. Vortrag.
Berlin, Deutsche Weltwirtschaftliche Gesellschaft, 1966. 11 p. 8°
(18.659)
-
105. - GOMMERS, P.H. : De E.E.G. en de gouden standaard.
(Politiek, n° 2, februari 1967, p. 47-50).
-
106. - GROSSE, Niels : Amerikanische Direktinvestitionen in Europa.
(Europa-Archiv, n° 1, 10. Januar 1967, p. 23-32).
-
107. - GUERRE (La) des monnaies.
Lyon, Chronique Sociale de France, 1966. 159 p. 8°
(Chronique Sociale de France, n° 5-6, décembre 1966).
-
108. - IMPRESE (Le) americane in Europa.
Roma, La Documentazione Italiana, 1966, 8 p. 4°
(La Documentazione Italiana, n° 106, 19 dicembre 1966).
-

109. - LA VOLPE, Giulio : Una bilancia delle operazioni economiche dell'Italia per lo studio della congiuntura monetaria e creditizia. (Rivista di Politica Economica, n° 1, gennaio 1967, p. 3-19).
-
110. - LEYDENBACH, Joseph : Luxembourg et l'intégration financière en Europe. (Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion, n° 223, novembre-décembre 1966, p. 798-803).
-
111. - LIVRE (La) sterling. Paris, La Documentation Française, 1967. 45 p., tabl. 4° (Notes et Etudes Documentaires, n° 3359, 31 janvier 1967).
-
112. - MULDAU, Bernd : US-Investitionen in der EWG. Hamburg, Verl. Weltarchiv, 1966. 126 p. 8° (Veröffentlichungen d. Hamburgischen Welt-Wirtschafts-Archivs). (18.986) (bibliographie)
-
113. - NAETS, Guido : Europese kapitaalmarkt (Tijd, n° 5, februari 1967, p. 3-5).
-
114. - OFFICE BELGE DU COMMERCE EXTERIEUR. Bruxelles : Les Organismes financiers internationaux. Bruxelles, O.B.C.E., (1966). 95 p., tabl. 8° (Informations du Commerce Extérieur. Suppl. Série C, n° 2, mai 1966 (18.869)
-
115. - REFORME (La) du système monétaire international (Par) Emile Roche (e. a.) Paris, Ed. France-Empire, (1967). 187 p. tabl. 8° (19.130)
-
116. - RIST, Marcel : Vers une amélioration du marché des capitaux en République Fédérale Allemande. (Analyse & Prévision, n° 1, janvier 1967, p. 19-33).
-
117. - SCAPERLANDA, Anthony : The E.E.C. und U.S. foreign investment: some empirical evidence. (The Economic Journal, n° 305, march 1967, p. 22-26).
-
118. - TREMELLONI, Roberto : Il Problema della liquidità monetaria internazionale. (Mondo Economico, n° 2, 14 gennaio 1967, p. 29-31).
-
119. - TREMPONT, Jacques : Les Liquidités internationales. (Reflets et Perspectives de la Vie Economique, n° 6, novembre 1966, p. 441-451).
-

120. - WERNER, Pierre : Les Pays de Benelux face à l'intégration financière européenne. Exposé le 26 mai 1967, à l'occasion du 20e Congrès Economique Benelux à Luxembourg.
(S. l., 1967). 17 p: (multigr.) 4⁰
(19.134)
-

4. Concurrence

121. - ARMAND, Louis : Pour une association des entreprises transnationales (Entreprise, n° 597, 16 février 1967, p. 20-23).

122. - ASZKENAZY, H. : Le Mouvement de concentration dans le marché commun. (Les Problèmes de l'Europe, n° 35, 1967, p. 24-30).

123. - BAARDMAN, B. : Groepsvrijstelling voor alleenverkoopcontracten in het E. E. G. -kartelrecht. (Sociaal-Economische Wetgeving, n° 11/12, november/december 1966, p. 587-594).

124. - BECKER, Karl-Wilhelm : Probleme der Wettbewerbspolitik in der EWG. (Europa, n° 2, 15. Februar 1967, p. 42-43).

125. - BEITZKE, Günther : Internationalrechtliches zur Gesellschaftsfusion (Probleme des europäischen Rechts. Festschrift für Walter Hallstein ... Frankfurt a.M., 1966 p. 14-35). (19.088)

126. - BOERNER, Bodo : Dumping und Diskriminierung. (Probleme des europäischen Rechts. Festschrift für Walter Hallstein ... Frankfurt a.M., 1966 p. 36-62). (19.088)

127. - CATALANO, Nicola : La Jurisprudence de la Cour de Justice à l'égard des contrats dits "d'exclusivité". (Cahier de Droit Européen, n° 1, 1967, p. 20-48).

128. - COOSEMANS, A. : La Concentration de l'industrie sidérurgique dans le marché commun. Sous 1. dir. de P. Bairoch. Bruxelles, Univ. Libre, Ed. de l'Inst. de Sociologie, (1966). 109 p., tabl. fig. 4° (Institut de Sociologie. Centre d'Economie Politique). (19.061) (bibliographie)

129. - ESCAICH, René : La Réglementation de la concurrence dans la Communauté européenne. (L'Europe en Formation, n° 84, mars 1967, p. 22-25).

30. - FEDERATION DES INDUSTRIES BELGES. Bruxelles : L'Entreprise face aux défis de notre temps.
(Bruxelles), F.I.B., (1967) 143 p. tabl., 1 fig. 8°
(21e rapport annuel, 1966).
(7523)
-
131. - FIKENTSCHER, Wolfgang : Das Verhältnis von Kartellrecht und Recht des unlauteren Wettbewerbs im deutschen und europäischen Recht.
(Probleme des europäischen Rechts. Festschrift für Walter Hallstein Frankfurt a.M., 1966. p. 127-161).
(19.088)
-
132. - GERVEN, Walter van : Principes du droit des ententes de la Communauté Economique Européenne. Préf. de G. van Hecke.
Bruxelles, Bruylant, 1966. XII, 369 p. 8°
(19.049) (notes bibliogr.)
-
133. - GESSLER, E. : Grundfragen der europäischen Handelsgesellschaft.
(Der Betriebsberater n° 10, 10. April 1967, p. 381-387).
-
134. - GOTZEN, Paul : Die Aktiengesellschaft in den Niederlanden.
(Internationale Wirtschafts-Briefe, Fach 5, Niederlande, Gruppe 3, p. 123-138).
-
135. - HOLDERBAUM, Klaus : Chancen für eine europäische Kartellbehörde? (Europarecht, n° 2, 1967, p. 116-133).
-
136. - KIRSCHSTEIN, Friedrich : Die Gruppenfreistellungsverordnung der EWG-Kommission für Alleinvertriebsvereinbarungen.
(Wirtschaft und Wettbewerb, n° 6, Juni 1967, p. 373-378).
-
137. - MOEHRING, Philipp : Die Gesetzliche Regelung der Unternehmensverbindungen im neuen Aktiengesetz.
(Neue Juristische Wochenschrift, n° 1-2, 12. Januar 1967, p. 1-10).
-
138. - MONOPOLE (Le) des brasseries (belges) serait-il menacé?
(Le Droit et les Affaires, n° 110, 26 juin 1967. Les Documents de la Quinzaine, n° 29, p. 1-3).
-
139. - NERI, Sergio : Sul divieto dei cartelli e sulla disciplinadelle posizioni dominanti nel mercato comune.
(Rivista di Diritto Europeo, n° 1, gennaio-marzo 1967, p. 3-46).
-
140. - PETRELLA, Riccardo : L'Interpenetrazione delle imprese nel M. E. C. (Nord e Sud, n° 86, febbraio 1967, p. 106-114).
-

141. - RIFORMA (La) del diritto delle società in Francia.
Roma, La Documentazione Italiana, 1967. 7 p. 4^o
(La Documentazione Italiana, n^o 2,4 gennaio 1967).
-
142. - SARAGO, Luigi : Il Problema della creazione di una società commerciale di tipo europeo.
(Rivista di Diritto Europeo, n^o 1, gennaio-marzo 1967, p. 47-62).
-
143. - SCHUMACHER, Hermann : Die Grundig-Entscheidung und das Territorialitätsprinzip des Warenzeichenrechts im Gemeinsamen Markt.
(Wirtschaft und Wettbewerb, n^o 1, Januar 1967, p. 3-11).
-
144. - SCHWARZ, Theo : Der Schutz der Wettbewerbsordnung vor verbotenen Kartellen - Ueberlegungen zur Durchsetzbarkeit des Kartellverbots im GWB.
(Wirtschaft und Wettbewerb, n^o 3, März 1967, p. 175-1193).
-
145. - SILJ, Alessandro : L'Industrie européenne face à la concurrence internationale.
Lausanne, Centre de Recherches Européennes, 1966. 113 p.,
tabl. 8^o (18.802)
-
146. - SOCIETA (Le) commerciali nelle direttive della C.E.E., 1-
Roma, La Documentazione Italiana, 1967- 4^o
(La Documentazione Italiana, n^o 21, 3 marzo 1967, n^o 22, 6 marzo 1967).
-
147. - SPORMANN, Kurt : Die Gruppenfreistellung zweiseitiger Alleinvertriebsvereinbarungen.
(Aussenwirtschaftsdienst des Betriebs-Beraters, n^o 5, 15. Mai 1967
p. 175-178).
-
148. - STUDIENVEREINIGUNG KARTELLRECHT. Düsseldorf : Beiträge zum EWG-Kartellrecht. Erstattet für das Internationale Kartellrechtsforum 1966 in Brüssel.
Köln (etc.), Heymann, 1967. 240 p. 8^o
(19.127) (notes bibliogr.)
-
149. - SWANN, D., McLACHLAN, D.L. : Concentration or competition : a European dilemma? An essay on anti-trust and the quest for a 'Europea' size of company in the common market.
(London, P.E.P.), 1967. 59 p., tabl. 8^o
(Chatham House. P.E.P. : European series, 1).
(18.855) (notes bibliogr.)
-

150. - UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES. Institut d'Etudes Européennes. Groupe d'Etudes des Aspects Juridiques des Relations Economiques entre l'Europe et l'Amérique: Brevets et marques au regard du droit de la concurrence en Europe et en Amérique. (Colloque, Bruxelles, 15-16 novembre 1966).
Bruxelles, 1966 13 fasc. (multigr.) 4° (18.754)
-
151. - VERS la société commerciale de type européen
(L'Usine Nouvelle, n° 18, 4 mai 1967, p. 139-141).
-
152. - WERTHEIMER, H.W.: National trademark law and the common market rules of competition. A case study of the trademark implications in the Consten-Grundig case. 1-
(Common Market Law Review, n° 3, December 1966, p. 308-325).
-

5. Questions sociales

-
153. - ASSOCIAZIONE INDUSTRIALE LOMBARDA, Milan : Comparazione dei salari e del costo del lavoro in Europa. 6a ed. Milano, 1966. 106, XVI p., tabl., fig. 8° (12.533/1)
-
154. - AUBERT, Jean-Yves : Travailleurs étrangers en Allemagne (Projet, décembre 1966). (Problèmes Economiques, n° 997, 9 février 1967, p. 19-24).
-
155. - BERTEN, A. : L'Etablissement des travailleurs migrants et de leur famille en Belgique. (Revue du Travail, n° 12, décembre 1966, p. 1503-1526).
-
156. - BRENNER, Otto : Für ein Grundsatzprogramm der europäischen Gewerkschaftsbewegung. (Gewerkschaftliche Monatshefte, n° 1, Januar 1967, p. 6-9).
-
157. - BUTER, H. G., KULAKOWSKI, J. : L'Europe dix ans après la signature des traités de Rome. (Les Syndicats Libres C.I.S.L. et la Communauté Européenne, n° 8, février 1967, p. 1-2bis).
-
158. - CONFERENZA triangolare sull'occupazione. Documenti preparatori, 1-2. Roma, La Documentazione Italiana, 1967. 2 fasc. 8° (La Documentazione Italiana, n° 57, 7 luglio 1967; n° 58, 11 luglio 1967).
-
159. - COOL, A. : De Europese verantwoordelijkheid van de syndicaten. (Internationale Spectator, n° 1, 8 januari 1967, p. 73-88).
-
160. - FEDERATION DES INDUSTRIES BELGES. Bruxelles: Les Conditions d'embauchage de la main-d'oeuvre étrangère. (Fédération des Industries Belges. Bulletin, n° 6, 20 février 1967, p. 1-23).
-
161. - FORMATION (La) professionnelle. Paris, Ministère des Affaires Sociales, 1966. 325 p. 8° (Revue Française du Travail, n° 3, juillet-septembre 1966).
-

162. - GRANDJEAT, Pierre : Les Migrations de travailleurs en Europe.
Paris, Librairie Sociale et Economique, 1966, 95 p., tabl. 8^o
(Cahiers de l'Institut International d'Etudes Sociales, 1).
(18.833) (notes bibliogr.).
-
163. - GUIZZI, Vincenzo : L'Europa e gli zolfatari.
(Nord e Sud, n^o 86, febbraio 1967, p. 56-63).
-
164. - KERSTEN, Otto : Die Internationale Arbeit des D. G. B.
(Aussenpolitik, n^o 5, Mai 1967, p. 313-315).
-
165. - LOUSSOUARN, Yvon : Droit d'établissement.
(Revue Trimestrielle de Droit Européen, n^o 1, janvier-avril 1967,
p. 62-75).
-
166. - MELCHIOR, Roger : Le Fonds Social Européen.
(Lettre de l'OCIFE, n^o 1, juin 1967, p. 27-29; 32).
-
167. - MOMIGLIANO, Franco : Sindacati, progresso tecnico, programma-
zione economica.
Torino, Einaudi, 1966. XVII, 281 p. 8^o
(Serie di politica economica).
(18.498) (notes bibliogr.).
-
168. - NIESSEN, Hermann : Ein Deutsches Versäumnis bei der Verwirk-
lichung der Niederlassungsfreiheit der EWG.
(Aussenwirtschaftsdienst des Betriebs-Beraters, n^o 1, 15. Januar
1967, p. 12-15).
-
169. - PAYS-BAS. Sociaal-Economische Raad. La Haye : Advies over de
arbeid van vrouwen in Nederland in het kader van de situatie op de
arbeidsmarkt en het te voeren arbeidsmarktbeleid. Uitgebracht aan
de Staatssecretaris van Sociale Zaken en Volksgezondheid.
('s-Gravenhage), S.E.R., (1966). 54 p., tabl., fig. 4^o
(Uitgave van de Sociaal-Economische Raad, n^o 15, 1966).
(18.896)
-
170. - PISTOJ, Piergiovanni : La Circolazione dei lavoratori italiani
nell'area comunitaria.
(Mondo Economico, n^o 21, 27 maggio 1967, p. 11-16).
-
171. - PREVIDENZA (La) sociale in Italia : fiscalizzazione, defiscalizza-
zione e assicurazioni di vecchiaia.
Milano, Istituto per gli Studi di Economia, 1967. X p. 4^o
(Mondo Economico, n^o 5, 4 febbraio 1967. Suppl.)
-

172. - SCHARZ, Karl : Europäische Bevölkerungskonferenz 1966.
(Institut für Raumforschung : Informationen, n° 2, 31. Januar 1967,
p. 35-45).
-
173. - SINAY, H. : La Suspension du contrat de travail en droit français.
(Rivista di Politica Economica, n° 1, gennaio 1967, p. 349-365).
-
174. - SPITAELS, Guy : Le Mouvement syndical en Belgique.
Paris, La Documentation Française, 1967. 35 p., tabl., fig. 4°
(Notes et Etudes Documentaires, n° 3356, 20 janvier 1967).
-
175. - SPITAELS, Guy, LAMBERT, Simone : L'Année sociale
Bruxelles, Université Libre de Bruxelles, Institut de Sociologie,
(1966-). 8°
1965. (1966). 310 p., tabl., fig.
1962-1964 voir: SPITAELS, Guy ; L'Année sociale
(15.268)
-
176. - TRINE, A. : Les Principales obligations des employeurs en matière
sociale dans les 6 pays de la C.E.E.
Bruxelles, C.E.D.-Samson, (1966). (rel. mob.) 8°
(18.838)
-

6. Agriculture

-
177. - ALLEMAGNE. Ernährung, Landwirtschaft und Forsten (Bundesministerium).
Bonn: Statistisches Jahrbuch über Ernährung, Landwirtschaft und Forsten der Bundesrepublik Deutschland.... Bearb.i.d.Abt. VI "Planung und Wirtschaftsbeobachtung"....
Hamburg, Berlin, Parey. 8^o
1966/1967. (1967). XXVI, 341 p., tabl.
(R. 11.703)
-
178. - BUBLOT, Georges, DEFORT, Maurice: La Surface agricole utile dans les pays de l'Europe. Son évolution depuis 1948. La surface agricole utile par personne active agricole en 1964 dans les pays de l'Europe et dans les pays d'outre-mer exportateurs mondiaux de produits agricoles.
(Agriculture, n^o 4, décembre 1966, p. 479-490).
-
179. - BUCHLER, J. P. : L'Agriculture et la viticulture au Grand-Duché de Luxembourg.
Luxembourg, Service Information et Presse, 1967. 28 p., tabl. 4^o
(Bulletin de Documentation, n^o 2, 20 février 1967).
-
180. - CHABANOL, Daniel: Aspects structurels de la politique agricole.
(Analyse & Prévision, n^o 2, février 1967, p. 87-110).
-
181. - CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE. Sezione Italiana.
Rome: Problemi e prospettive della suinicoltura italiana nel quadro della C. E. E. Rel. gen.: Osvaldo Massi.
Roma, (Tipo-litogr. Ferri), 1966. 51 p., tabl. 8^o
(19.050)
-
182. - COMITE GENERAL DE LA COOPERATION AGRICOLE DES PAYS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE. Bruxelles: La Coopération agricole dans la Communauté Economique Européenne.
Bruxelles, COGECA, (1967). 70 p., tabl. 8^o
(18.927)
-
183. - COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE. Bruxelles: Aides apportées aux agriculteurs migrants dans les pays de la C. E. E. Bruxelles (S. P. C. E.), 1966. 91 p., tabl. 4^o
(Etudes. Série Agriculture, 22).
(18.933)
-

184. - CONSTRUCTEURS (Les) français du machinisme agricole discutent des problèmes d'exportation.
(Moniteur du Commerce International, n^o 621, 25 janvier 1967, p. 419-442).
-
185. - COOPERATION (La) agricole en France. Quelques aspects des coopératives agricoles dans les pays de la Communauté Economique Européenne.
Paris, La Documentation Française, 1967. 35 p. 4^o
(Notes et Etudes Documentaires, n^o 3371, 9 mars 1967).
-
186. - DEGAND, J. : Le Règlement laitier de la C.E.E. et ses impacts sur l'économie laitière de la région herbagère.
(Agricultura, n^o 4, décembre 1966, p. 463-477).
-
187. - DEUTSCHE LANDWIRTSCHAFTS-GESELLSCHAFT. Francfort s.M. : Welternährung zwischen Ueberfluss und Mangel. Vortr. d. Winter-tagung, Wiesbaden, 17-21.1.1966.
Frankfurt/M., DLG-Verl., (1966). 219 p., ill., tabl., fig. 8^o
(Archiv der Deutschen Landwirtschafts-Gesellschaft, 37).
(13.127).
-
188. - DUSSUMIER-LATOUR, M. J. : Influence prévisible de la T.V.A. sur les structures de la coopération agricole.
(Union Agricole, n^o 271, février 1967, p. 92-101).
-
189. - ECKERT, Dieter: Die Angleichung des Lebensmittelrechts in der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft.
(Neue Juristische Wochenschrift, n^o 11, 16. März 1967, p. 473-480).
-
190. - EHLE, Dietrich: Verfassungsrechtliche und kartellrechtliche Beurteilung der Erzeugerorganisationen.
(Aussenwirtschaftsdienst des Betriebs-Beraters, n^o 2, 15. Februar 1967, p. 47-52).
-
191. - EHLERMANN, Claus-Dieter: Die Schutzklauseln in den Agrarverordnungen der EWG.
(Europarecht, n^o 4, 1966, p. 305-334).
-
192. - FONDS (Le) Européen d'Orientation et de Garantie Agricole.
(Les Annales du Marché Commun, n^o 1, février 1967, p. 15-18).
-
193. - GUSTAV-STRESEMANN-INSTITUT. Bergisch-Gladbach: Regionale Wirtschaftspolitik und Agrarstrukturpolitik in der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft.
(Hiltrup b. Münster, Landwirtschaftsverl., s.d.) 184 p., tabl., fig. 8^o
(Europäische Hefte, 3).
(18.786)
-

194. - HARTIG, Hilmar H. : EWG-Agrarfinanzierung.
(Wirtschaftsdienst, n° 1, Januar 1967, p. 32-38).
-
195. - HERMANN, Ferdinand: Die zwischenbetriebliche Kooperation im
Gemeinsamen Markt aus kartellrechtlicher Sicht.
(Aussenwirtschaftsdienst des Betriebs-Beraters, n° 3, 15. März
1967, p. 81-86).
-
196. - HERRING, J. : Hoe verder met het E.E.G.-landbouwbeleid? 1-
(Economisch-Statistische Berichten, n° 2584, 15 maart, p. 288-290;
n° 2585, 22 maart 1967, p. 315-317;
-
197. - MARCHAL, André: "La Guerre des oranges". L'Espagne face à la
C.E.E.
(Revue du Marché Commun, n° 98, janvier 1967, p. 8-18).
-
198. - ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUES. Paris: Food consumption in the O.E.C.D. countries.
- La consommation de denrées alimentaires dans les pays de
l'O.C.D.E. T. 1-
Paris, O.C.D.E., 1963- (multigr.) 8°
(5): Années; 1964/65 et 1965/66. (1967). 57 p., tabl.
(14. 819)
-
199. - ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUES. Paris: Production de fruits et légumes dans les
pays membres de l'OCDE.
Situation actuelle et perspectives 1970
Paris, O.C.D.E., 1966- 4°
3. Italie. 1966. 60 p., tabl., fig.
4. Pays-Bas. Suisse. 1966. 87 p., tabl., fig.
(18. 713)
-
200. - ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUES. Comité de l'Agriculture. Paris: Le Marché de la
viande bovine et ses facteurs.
(Paris), O.C.D.E., (1967). 114 p., tabl. 4°
(19. 100)
-
201. - ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE. Rome: Production yearbook. - Annuaire de la
production. - Anuario de produccion.
Rome, F.A.O., 1960- 4°
20: 1966. (1967). XVI, 763 p., tabl.
(11. 627)
-

202. - ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE Produits (Division). Rome: Rapport de la FAO sur les produits.
Rome, F.A.O., 1962- . (multigr.) 4^o
1966: (1966). X, 251 p., tabl., fig.
-
203. - ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE Produits (Division). Riz (Section). Rome: Politiques nationales rizicoles, 1966.
Rome, F.A.O., 1966. II, 156 p., tabl. 4^o
(Etudes sur les politiques en matière de produits, 18).
(18.651)
-
204. - ORGANISATIONS (Les) professionnelles agricoles françaises. Ed. mise à jour p. Jacques Desoutter.
Paris, Chambres d'Agriculture, 1967. 44 p. 4^o
(Chambres d'Agriculture, n^o 358, 15 février 1967. Suppl.)
-
205. - ORLANDO, Giuseppe: Previsioni delle produzioni agricole italiane, 1965, 1970, 1975.
Milano, Giuffrè, (1963). 240 p., tabl., fig. 8^o
(Centro Studi di Mercato dell'Istituto Nazionale di Economia Agraria).
(19.024) (notes bibliogr.).
-
206. - PICCHI, Antonio: Il Regolamento comunitario dell'olio d'oliva.
(Quaderni di Azione Sociale, n^o 1, gennaio 1967, p. 40-47).
-
207. - PIZZUTI, Domenico: Gli Enti di sviluppo agricolo.
(Aggiornamenti Sociali, n^o 2, febbraio 1967, p. 113-130).
-
208. - RICHNOW, H. J., MUELLER, H. J.: Produktion, Verkaufserlös und Betriebsausgaben der Landwirtschaft im Bundesgebiet.
(Agrarwirtschaft, n^o 3, März 1967, p. 73-87).
-
209. - ROSSI, Aride: Le Marché agricole dans les pays du bassin de la Méditerranée.
(Les Problèmes de l'Europe, n^o 35, 1967, p. 17-23).
-
210. - ROSSI DORIA, Manlio: Una Nuova politica del suolo.
(Nord e Sud, n^o 87, marzo 1967, p. 103-115).
-
211. - SAUWENS, A.: La Politique agricole commune, pierre d'achoppement l'élargissement de la Communauté Economique Européenne.
(Mediterranea, n^o 14, avril-juin 1967, p. 88-95).
-
212. - TOSCANO, Tullio: Obiettivo "Europa verde".
(Rivista di Politica Economica, n^o 2, febbraio 1967, p. 171-206).
-

213. - VERGES, J.R. : Nouveaux développements du financement de la politique agricole commune.
(Revue Trimestrielle de Droit Européen, n° 1, janvier-avril 1967 p. 30-61).
-
214. - VIRIEU, François-H. : Bilan de la Ve République. La fin d'une agriculture.
Paris, Calmann-Lévy, (1967). 288 p. 8°
(Questions d'actualité).
(19.455) (bibliographie)
-
215. - VOLPI, Roberto: La Meccanizzazione rurale in Italia.
(Mondo Economico, n° 7, 18 febbraio 1967, p. 21-23).
-
216. - VREDELING, Ir. H. : De Kennedy-ronde en de landbouw.
(Nieuw Europa, n° 2, februari 1967, p. 51-52).
-
217. - WEBER, J.H. : The Financing of the common agricultural policy.
(Common Market Law Review, n° 3, December 1966, p. 263-288).
-
218. - WEINSTOCK, U. : Die Rolle der Agrarpolitik in der europäischen Integration.
(Agrarwirtschaft, n° 1, Januar 1967, p. 18-25).
-
219. - ZIJLMANS, H.A.A. : De Financiering van het gemeenschappelijk landbouwbeleid.
(Nieuw Europa, n° 2, februari 1967, p. 48-50).
-
220. - ZIJLMANS, Hendrik: Le Financement de la politique agricole commune de la Communauté Economique Européenne.
(Revue des Sciences Economiques, n° 149, mars 1967, p. 13-22).
-

7. Transports

221. - A leur XXIIe congrès les transporteurs routiers français étudient leurs chances et leurs risques en face de l'Europe des transports. (Transports, n° 116, décembre 1966, p. 412-415).
-
222. - ACTES (Les) du Rhin et de la Moselle, Traité, conventions, lois et règlements principaux concernant la navigation sur le Rhin et les voies navigables d'Europe occidentale. Introd. par C. Bonét-Maury. (3e éd.)
Strasbourg, Ed. d. 1. Navigation du Rhin, 1966. 103 p. 4°
(4944/1)
-
223. - CONFERENCE EUROPEENNE DES MINISTRES DES TRANSPORTS. Paris: Rapport annuel
(Paris, C.E.M.T.) 1955- . 8°
13:1966. (1967). 87 p., tabl.
(622)
-
224. - COPPE, A., SCHAUS, L., POSTHUMUS, S.A. : Nederland en het Europese vervoerbeleid. Teksten van de redevoering van
uitgespr. op een conferentie, gewijd aan het Europese vervoerbeleid,
geh. te Rotterdam op 15 november 1966.
(Den Haag), Europese Beweging in Nederland, 1966. 38 p., ill., 8°
(19.033)
-
225. - DEUTSCHE Güterkraftverkehrsunternehmer schwer benachteiligt. (Verkehrsbrief, n° 6-7, 27. Februar 1967, p. 6-10).
-
226. - FUNCK, Rolf, PESCHEL, Karin: Möglichkeiten der Kraftfahrzeugbesteuerung und ihre verkehrswirtschaftlichen Konsequenzen (unter Berücksichtigung der Besteuerungssysteme in der EWG und in anderen ausgewählten Ländern). Gutachten, erstattet dem Bundesverkehrsministerium. Mit e. Vorw. von Andreas Predöhl
Bad Godesberg, Kirschbaum. (1967). 88p., tabl., fig. 8°
(Schriftenreihe des Bundesministers für Verkehr, 32).
(19.175) (bibliographie)
-
227. - GESAMTVERKEHRSPLAN bis Ende 1967 (in Deutschland), (Die Bundesbahn, n° 6, März 1967, p. 211-214).
-

228. - GLAZENBURG, S. : De Spoorwegen en het gemeenschappelijk vervoerbeleid in de E. E. G.
(Economisch-Statistische Berichten, n° 2580, 15 februari 1967, p. 194-199).
-
229. - JONCKHEERE, Baudouin: Harmonisation sociale dans les transports routiers: un avis qui ouvre de perspectives.
(Les Syndicats Libres C.I. S. L. et la Communauté Européenne, n° 8, février 1967, p. 9-12).
-
230. - JOURNEES D'ETUDES INTERNATIONALES DE LA NAVIGATION FLUVIALE, 1963.
Cologne: Die Wettbewerbsfähigkeit der Binnenschifffahrt. - La Compétitivité de la navigation fluviale. Ansprachen, Referate, Korreferate u. Diskussionsbeitr. vom "Internationaler Binnenschifffahrtstag". Köln, Juli 1963.
Duisburg-Ruhrort, Binnenschifffahrts-Verl., 1964. 189 p., ill. 8°
(Schriftenreihe d. Zentral-Vereins für Deutsche Binnenschifffahrt, 97) (18. 886)
-
231. - JUERGENSEN, Harald: Aufgaben einer rationalen europäischen Verkehrspolitik.
(Wirtschaftsdienst, n° 2, Februar 1967, p. 83-86).
-
232. - KLIMKE, Ulrich: Diskriminierung der deutschen Nordseehäfen?
(Wirtschaftsdienst, n° 3, März 1967, p. 134-136).
-
233. - MUELLER, J. Heinz: Die Binnenschifffahrt im gemeinsamen Markt. Unter Mitarb. von Volker Maushardt u. Michael Drude,
Baden-Baden, Nomos Verlagsges., (1967). 240 p., tabl. 8°
(Schriftenreihe zum Handbuch für europäische Wirtschaft, 28). (19. 103) (bibliographie)
-
234. - ROUSSELOT, Michel: Le Ve plan des transports.
(Transports, n° 117, janvier 1967, p. 33-41).
-
235. - SCHAUB, Pierre: Les Différents réseaux de transport par hélicoptères dans le monde,
(Transports, n° 118, février 1967, p. 64-70).
-
236. - SCHAUS, Lambert: Europäische Verkehrspolitik: von der Kooperation zur Integration.
(European Transport Law - Droit Européen des Transports-, n° 1, 1967, p. 2-23).
-

237. - SCHAUS, Lambert: Nouveau départ en politique commune des transports?
Conférence Anvers, 10 mars 1967
(European Transport Law. - Droit Européen des Transports. -
Europäisches Transportrecht. -, 2, 1967, p. 157-179).
-
238. - SCHROIFF, Franz J.: Der Preiswettbewerb zwischen Eisenbahn und
Binnenschifffahrt bei zunehmender Liberalisierung des Verkehrsmark-
tes.
(Zeitschrift für Politik, n° 1, März 1967, p. 94-110).
-
239. - SOCIÉTÉ DU PORT FLUVIAL DE MERTERT. Luxembourg: Le Port
de Mertert et la navigation de la Moselle. (Ed. à l'occasion de
l'inauguration du Port de Mertert, le 1er septembre 1966).
(Luxembourg, Bourg-Bourger), 1966. 215 p., tabl., fig., ill., ct.,
dpl. 8°
(18.939)
-
240. - SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE LA MOSELLE, Trèves: Der Ausbau
der Mosel zwischen Diedenhofen und Koblenz. - L'Aménagement de la
Moselle entre Thionville et Coblenz.
Trier, Internat. Mosel-Ges. 1966. 314 p. tabl., fig., ill., ct.,
dpl. 4°
(355)
-
241. - STUDIEN TAGUNG der EWG-Eisenbahnen in Brüssel. 1-5
(Verkehrsbrief, n° 58-60, 30 décembre 1966, p. 13-19, n° 1-2,
17. Januar 1967, p. 2-9; n° 3, 23. Januar 1967, p. 2-10; n° 4-5,
31. Januar 1967, p. 6-13; n° 6-7, 27. Januar 1967, p. 11-17).
-
242. - SUDREAU, Pierre: La Révolution ferroviaire.
(Transports, n° 117, janvier 1967, p. 1120).
-
243. - WEHENKEL, Antoine: Le Trafic sur la Moselle canalisée. Conférence.
Bruxelles, Société Royale d'Economie Politique de Belgique, 1966.
30 p. tabl. 8°
(Société Royale d'Economie Politique de Belgique, n° 317, juin 1966).
-
244. - ZENTRAL-VEREIN FUER DEUTSCHE BINNENSCHIFFFAHRT. Beuel:
Wasserstrassenausbau unter europäischem Aspekt. Aus der Vortrags-
veranstaltung ..
Duisburg-Ruhrort, Binnenschiffahrts-Verl, 1966. 21 p. 8°
(Schriftenreihe d. Zentral-Vereins für Deutsche Binnenschifffahrt, 103),
(18.881)
-

8. Energie

245. - BARTOLI, Gianni: Il Problema energetico nazionale e lo sviluppo degli impianti nucleari. Documentazione sul problema della nazionalizzazione dell'energia elettrica. Trieste, Ed. Libreria, 1964. 40.p. 8^o (19.023)
-
246. - BERNARD, M.: Perspectives actuelles du gaz naturel en Europe. (Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion, n° 224, janvier-février 1967, p. 78-83).
-
247. - BETTE, Augusto: EURATOM: Difficultés transitoires? (Revue du Marché Commun, n° 98, janvier 1967, p. 19-23).
-
248. - BURCHARD, Hans Joachim: Der Wettlauf der Pipelines nach Mitteleuropa. (Aussenpolitik, n° 4, April 1967, p. 207-215).
-
249. - CE gaz singulier qu'on appelle hollandais. (Gaz de France. Information, n° 218, 1er mai 1967, p. 1-22).
-
250. - COLLOQUE EUROPEEN DE DROIT NUCLEAIRE. 1966. Paris: Examen de certains problèmes posés par le dommage nucléaire. Rapports Paris, 1966- . 4^o
4: BELSER, W. E.: Examen des solutions apportées par les lois nationales et les conventions internationales sur la responsabilité dans le domaine de l'énergie nucléaire aux problèmes posés aux assureurs par la couverture de cette responsabilité. 1966. (diff. pag., tabl. fig.).
(Centre Universitaire d'Etudes des Communautés Européennes. Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris).
(18.522)
-
251. - CONGRESSO INTERNAZIONALE SULLE SORGENTI DELL'ENERGIA ELETTRICA. 1965. Naples: Atti del Congresso promosso dall'E.A. Mostra d'Oltremare Napoli, 27-29 giugno 1965. In app.: Il Testamento scientifico di Le Corbusier. (Napoli, Tip. Laurenziana, s.d.) 222p., tabl., fig. 8^o
-

252. - DEUTSCHES Atomgesetz und Strahlenschutzrecht, Kommentar unter Berücks. des internationalen Rechts von Hans Fischerhof unter Mitarbeit von T. 1-2.
Baden-Baden, (1: Lutzeyer, 2: Nomos Verlagsges.), 1962-1966. 8^o
(1) Unter Mitarb. von Walter Schaible (e. a.) 1962. 864 p.
(2) Unter Mitarb. d. Instituts für Völkerrecht der Universität Göttingen u. von Walter Schaible (e. a.) 1966. 347 p.
(316)
-
253. - EICH, Günter F.: Rohölversorgung der Länder der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft: Basisdaten. - L'approvisionnement en pétrole brut des pays de la Communauté Economique Européenne; données de base
(S. I., S. P. C. E.), 1966. 119 p., tabl. 4^o
(Office Statistique des Communautés Européennes: Statistische Informationen. - Informations statistiques ..., n^o 3bis, 1966).
-
254. - EKLUND, Sigvard: L'Energie nucléaire dans sa phase de démarrage. (Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion, n^o 223, novembre-décembre 1966, p. 887-893).
-
255. - ERKLAERUNG (Die) des Unternehmensverbandes Ruhrbergbau zur Lage des Steinkohlenbergbaus.
(Glückauf, n^o 3, Februar 1967, p. 147-150).
-
256. - EVALENKO, René: Problèmes européens de politique charbonnière. (Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion, n^o 223, novembre-décembre 1966, p. 856-860).
-
257. - FRANKEL, P. H.: Mattei: Oil and power politics.
(London, Faber and Faber, (1966). 190 p. 8^o
(18.815)
-
258. - GIORDANO, Giuseppe: Il Mezzogiorno ed il metano.
(Nord e Sud, n^o 87, marzo 1967, p. 58-61).
-
259. - KANNO, Hansgeorg: Gefährdungshaftung und rechtliche Kanalisierung im Atomrecht. Ein Beitrag zur Dogmatik der Schadenhaftung. Mit Bericht vom 31. Kolloquium d. Inst. f. Energierecht an d. Univ. zu Köln über Fragen des Energierechts vom 1. Dezember 1966: "Die Pariser Atomhaftungskonvention u. das Problem der ausschliesslichen Haftung des Inhabers von Kernanlagen".
Düsseldorf, Verl. Handelsblatt, (1967). 175 p. 8^o
(Veröffentlichungen d. Instituts f. Energierecht an d. Univ. zu Köln, 14/15).
(19.128) (bibliographie)
-

260. - KERNENERGIE in Italien.
(Atomwirtschaft - Atomtechnik, n° 2, Februar 1967, p. 70-104).

261. - MANDEL, H.: Die langfristige Energieversorgung der Bundesrepublik Deutschland und die Rolle der Kernenergie.
(Atomwirtschaft - Atomtechnik, n° 1, Januar 1967, p. 44-52).

262. - MUELLER-MICHAELIS, Wolfgang: Struktur und Entwicklung des Energieverbrauchs in Westeuropa.
(Wirtschaftsdienst, n° 3, März 1967, p. 144-148).

263. - OLIVIER, Gérard: Aspects juridiques de l'adaptation du Traité CECA à la crise charbonnière. 1-2
(Cahiers de Droit Européen, n° 1, 1967, p. 3-19, n° 2, 1967, p. 163-179).

264. - PIENS, Heinz: Der Britische Kohlenbergbau in der Krise.
(Glückauf, n° 2, 19. Januar 1967, p. 105-111).

265. - ROBIN, A., LABAYE, G.: L'Avenir de l'énergie électrique.
(Analyse & Prévision, n° 1, janvier 1967, p. 1-8).

266. - SACCO, Giuseppe: L'Avvenire dell'Euratom.
(Nord e Sud, n° 87, marzo 1967, p. 29-45).

267. - SALVETTI, Carlo: Panorama des programmes nucléaires italiens.
(Euratom, n° 2, juin 1967, p. 34-40).

268. - SZASZ, Paul C.: The Law of International Atomic Energy Agency safeguards.
(Revue Belge de Droit International, n° 1, 1967, p. 196-240).

9. Recherche et culture

-
269. - ADAM, Robert: Die Abwanderung hochwertiger Arbeitskräfte nach den U. S. A.
(Internationale Wirtschafts-Briefe, n° 14, 25. Juli 1967, Gruppe 2, Umschau und Vorschau, p. 191-194).
-
270. - ALBONETTI, Achille: Divario tecnologico e produttività in Europa e in U. S. A. 1-3.
(Civitas, n° 1, gennaio 1967, p. 25-39; n° 2-3, febbraio-marzo 1967, p. 29-48; n° 4, aprile 1967, p. 67-86).
-
271. - ARNAUDI, Carlo: La Politica italiana della ricerca scientifica.
(Nord e Sud, n° 86, febbraio 1967, p. 70-75).
-
272. - COMESSATTI, Guido: L'Europa resta indietro.
(Udine, Arti graf. Friulane, 1966). 8 p. 8°
(Quaderni di Rassegna Europea, 1966).
(19.080).
-
273. - CHITI-BATELLI, Andrea: L'Università Europea di Firenze: speranze e realtà.
(S. l., 1967) 24 p. (multigr.) 4°
(19.320)
-
274. - CRAYENCOUR, Jean-Pierre de: La Reconnaissance mutuelle des diplômes dans le Traité de Rome.
(Revue du Marché Commun, n° 98, janvier 1967, p. 24-37).
-
275. - GERARD, Francis: L'Europe et la recherche scientifique.
(L'Europe en Formation, n° 83, février 1967, p. 7-11).
-
276. - GRANZOW, Hermann: Das Schulwesen der EWG-Länder.
(Europäische Erziehung, n° 1, März 1967, p. 12-15).
-
277. - MOLINE, Edwin G.: Das Problem der "technologischen Lücke" zwischen den Vereinigten Staaten und Europa.
(Europa-Archiv, n° 12, 25. Juni 1967, p. 427-434).
-

278. - POIGNANT, Raymond: Das Bildungswesen in den Ländern der EWG. (L'Enseignement dans les pays du marché commun, Paris, 1965). Eine Studie zum Vergleich mit den Vereinigten Staaten, Grossbritannien und der Sowjetunion. Frankfurt a.M., Diesterweg, (1966) XVI, 319 p. 8° (18.949) (notes bibliogr.).
-
279. - RITARDO tecnologico dell'Europa. Roma: La Documentazione Italiana, 1967. 12 p. 4° (La Documentazione Italiana, n° 5, 13 gennaio 1967).
-
280. - UNION DES ELEVES-INGENIEURS DE L'ECOLE CENTRALE DES ARTS ET MANUFACTURES. Paris: Recherche, développement, brevets. Colloque de la semaine européenne org. à Paris par l'Union ... 24-25 février 1966. (Paris, Impre. de l'Etoile), 1966. 101 p., tabl., fig., ill. 4° (Bourdonnements, n° spéc. 1966). (18.684)
-
281. - UNIVERSITE. Lyon. Institut des Etudes Economiques: La Propriété industrielle et le marché commun. Aspects économiques. Colloque Université-Industrie, 19-20 novembre 1965, Lyon, (org. s.l'égide de l'Institut des Etudes Economiques de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Lyon et du Centre d'Etudes Internationales de la Propriété Industrielle de Strasbourg). Par Jacques Austruy (e. a.). Paris, Dunod, 1966. VI, 192 p., tabl., fig. 8° (Bibliothèque d'administration des entreprises). (19.052).
-
282. - ZAGARI, Mario: Il Divario tecnologico U.S.A. -Europa: problemi e prospettive. (Mondo Economico, n°1, 7 gennaio 1967, p. 37-39).
-

10. Pays et territoires associés

283. - AGARWAL, Jamuna Prasad: Die Assoziierung der überseeischen Staaten und Gebiete mit der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft und die Auswirkung dieser Assoziierung auf die Ausfuhr der nicht-assoziierten Entwicklungsländer in diese Gemeinschaft. Tübingen, Mohr, 1966, V, 133 p., tabl. 8^o (Kieler Studien, 77) (19.005) (bibliographie)
-
284. - ANDREADIS, Stratis G. : Problèmes économiques de la Grèce contemporaine. (Revue des Travaux de l'Académie des Sciences Morales & Politiques et Comptes Rendus de ses Séances, 1er semestre 1966, p. 245-258).
-
285. - FORNACCESI, Filippo: Principi e direttrici della cooperazione con i Paesi in via di sviluppo. (Iniziativa Europea, n^o 89, 1966, p. 15-18).
-
286. - HAMANI, Diiori: La C.E.E. et les Etats Africains Associés. (La Documentation Française. Articles et Documents, n^o 0.1838, 10 février 1967, p. 7-11).
-
287. - HANDTKE, Werner: Privatinvestitionen in Entwicklungsländern. (Aussenpolitik, n^o 2, Februar 1967, p. 85-91).
-
288. - HENDUS, H. : UNCTAD, EWG und afrikanische EWG-Assoziierungen. (Aussenwirtschaft, n^o 4, Dezember 1966, p. 52-69).
-
289. - LUCRON, Claude: Les Accords d'association successifs avec les Etats Africains et Malgache Associés et leur fonctionnement. Bruxelles, Institut Royal des Relations Internationales, 1966. 614 p., 8^o (Chronique de Politique Etrangère, n^o 5, septembre 1966).
-
290. - NERRETER, W. : Kapitalhilfeabkommen der Bundesrepublik Deutschland mit Entwicklungsländern. Stand: 1. Januar 1967. (Internationale Wirtschafts-Briefe, Fach 4, Deutschland, Gruppe 3, p. 261-270).
-

291. - SAMO, Wolfgang: Niger als Wirtschaftspartner.
Köln, Bundesstelle für Aussenhandelsinformation, 1967, 87 p.,
tabl., 1 ct. 8°
(Wirtschaftlicher Aufbau in Afrika).
(18.931)
-
292. - ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECO-
NOMIQUES, Paris: Les Moyens financiers mis à la disposition des
pays moins développés(Paris), O.C.D.E., 1962 - . 8°
1961-1965. (1967). 269 p., tabl. fig.
(12.722)
-
293. - SCHAUS, Lambert: Associazione C. E. E. -S. A. M. A. e problemi della
navigazione marittima.
(Comuni d'Europa, n° 12, dicembre 1966, p. 3-6).
-
294. - ZAMPAGLIONE, Gerardo: L'Associazione tra il mercato comune e
gli Stati Africani e Malgascio.
(La Comunità Internazionale, n° 1, gennaio 1967, p. 36-59).
-

11. Relations extérieures

-
295. - ALTING VON GEUSAU, Frans A.M.: The External representation of plural interests: The European Community and its members in the conduct of external relations.
(Journal of Common Market Studies, n° 4, June 1967, p. 426-453).
-
296. - APEL, Hans: Europa kann auf Spanien nicht verzichten.
(Europäische Gemeinschaft, n° 2, Februar 1967, p. 5).
-
297. - APEL, Hans: Wehen und Wunder der Zonenwirtschaft.
Köln, Verl. Wissenschaft und Politik, (1966), 286 p., tabl. 8°
(18,985) (bibliographie)
-
298. - ASSOCIATION EUROPEENNE DE LIBRE ECHANGE, Genève: Building EFTA, a free trade area in Europe.
Geneva, E.F.T.A., 1966. 147 p. 8°
(18,868)
-
299. - AUTRICHE (L') pays industriel ne voit son avenir que dans un arrangement économique avec le marché commun.
(L'Usine Nouvelle, Janvier 1967, Ed. suppl., p. 153-160).
-
300. - BAJBAKOV, N.K.: Il Piano economico del 1967.
(Documentazione sui Paesi dell'Est, n° 1, 15 gennaio 1967, 60-93).
-
301. - BARRON, Fernando: L'Espagne et la C.E.E.: une liaison dangereuse (Agenor, n° 2, 1967, p. 54-59).
-
302. - BLUMENFELD, Erik von: Wege zu einer europäischen Friedensordnung: Probleme und Möglichkeiten einer Annäherung zwischen Ost- und Westeuropa.
(Europa-Archiv, n° 3, 10. Februar 1967, p. 95-104).
-
303. - CANDIDATURE (La) du Royaume-Uni aux Communautés Européennes. Paris, La Documentation Française, 1967. 27 p. 4°
(La Documentation Française, Chroniques Etrangères, Grande-Bretagne et Commonwealth, n° 6, juin 1967).
-
304. - CARLSON, Sune: L'Expérience scandinave de la coopération économique (Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion, n° 223, novembre-décembre 1966, p. 843-855).
-

305. - CONRAD, Heinz, NEMSCHAK, Franz: Die Assoziierung Oesterreichs an die EWG. (Interview).
Wien, Deutsche Handelskammer in Oesterreich, 1966. 16 p. (n. pag.)
40
(18.928)
-
306. - DELL, Sidney: A latin American common market ?
London (etc.), Oxford U. P., 1966. IX, 336 p., tabl. 8°
(18.819) (notes bibliogr.)
-
307. - EHRHARDT, Carl A.: Die Aussenbeziehungen der Europäischen Gemeinschaft,
(Aussenpolitik, n° 6, Juni 1967, p. 339-349).
-
308. - ESPAGNE (L') et l'intégration européenne.
(Les Problèmes de l'Europe, n° 35, 1967, p. 36-47).
-
309. - GLADWYN (Lord): Plädoyer für Europa. (The European idea, London, 1966, Uebers. von Irmgard Kutscher).
Köln, Europa Union Verl., (1967). 148 p. 8°
(Europäische Schriften des Bildungswerks Europäische Politik, 12)
(18.305/1)
-
310. - GRAN (La) Bretagne e la C. E. E.: verso l'adesione, Documento di lavoro C-2.
Bologna, Il Mulino, 1966, pp. 46-66 8°
(Extr. de: Lo Spettatore Internazionale, n° 4-5, luglio-ottobre 1966).
(19.295) (bibliographie)
-
311. - GRANDE-BRETAGNE (La) et le marché commun.
(La Documentation Française, Chronique Etrangère. Grande-Bretagne et Commonwealth, n° 2, 1967, p. 6-10).
-
312. - HANDELSPOLITISCHEN (Die) Forderungen der Entwicklungsländer an die Industriestaaten, UNCTAD 1964/1967.
St. Gallen, Schweizerisches Institut für Aussenwirtschafts- und Markt-forschung, 1966. 114 p. 8°
(Aussenwirtschaft, n° 4, Dezember 1966).
-
313. - HOLMES, F. W.: New Zealand and the European Economic Community.
(Progress, n° 290, 1966, p. 239-244).
-
314. - INSTITUT ATLANTIQUE. Boulogne sur Seine: La Coopération Atlantique et la croissance économique. (Rapp. sur une Conférence à Fontainebleau, 5-6 novembre 1965). Sous le patronage de l'Institut Européen d'Administration des Affaires (et) l'Institut Atlantique.
(Paris, Imp. Hofer, s. d.) 10 p. (n. pag.) 8°
(19.114)
-

315. - JAROSZEWICZ, Piotr : La Pologne; un partenaire commercial sérieux et valable.
(Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion, n° 223, novembre-décembre 1966, p. 819-826).
-
316. - KAISER, Karl: The U. S. and the EEC in the Atlantic system. The problem of theory.
(Journal of Common Market Studies, n° 4, June 1967, p. 388-425).
-
317. - KEMLER, Michèle: Le COMECON, organisme de développement économique des pays de l'Est.
(Soavi, Michel, Kemler, Michèle: Problèmes d'organisation économique européenne, Paris, 1966 p. 83-128).
-
318. - KOHLHASE, Norbert: Die Kennedy-Runde als Präzedenzfall: erste Erfahrungen der Europäischen Gemeinschaft als einheitlicher Partner in internationalen Verhandlungen.
(Europa-Archiv, n° 13, 10. Juli 1967, p. 449-454).
-
319. - KRUSE, Hansheinrich: Zwischen zwei Welthandelskonferenzen.
(Europa-Archiv, n° 4, 25. Februar 1967, p. 145-152).
-
320. - KULISIC, Josip: Belgrade, le marché commun et la zone de libre-échange. (Revue de la Politique Internationale, 5 décembre 1966).
(La Documentation Française. Articles et Documents, n° 0. 1837, 3 février 1967, p. 24-26).
-
321. - LATIN American economic integration. Experiences and prospects. Ed. by Miguel S. Wionczek.
New York (etc.), Praeger, (1966). XIV. 310 p., tabl., fig. 8°
(The Praeger series on international economics and development). (18.842) (notes bibliogr.)
-
322. - MOLHO, J. : Le Problème du commerce extérieur entre la Communauté Economique Européenne et l'Amérique Latine. Préf. de Jean-Jacques Jouvin.
Paris, 1965. 91 p., tabl. (multigr.) 4°
(Université de Paris, Institut des Hautes Etudes de l'Amérique Latine. Centre d'Etudes Politiques, Economiques et Sociales de l'Amérique Latine, 8). (18.836) (bibliographie)
-
323. - PEDINI, Mario: La C. E. E. e la sua politica commerciale.
(Rivista di Politica Economica, n° 4, aprile 1967, p. 601-613).
-

324. - POULANTZAS, Dionyssios M.: Aspects juridiques de l'Association prévue par l'article 238 du Traité de la Communauté Economique Européenne.
Paris, 1959, 22 p. 8°
(19.009)
(photocopie)
-
325. - PREDOEHL, Andreas: Probleme und Phasen der Kennedy-Runde. Unter Mitarbeit von Hermann Johann und Heinz Durgeloh.
Hamburg, (Hoffmann u. Campe), 1966, 44 p. 8°
(Deutsches Uebersee-Institut: Aktuelle Fragen der Weltwirtschaft).
(19.000) (notes bibliogr.)
-
326. - RAUX, Jean: Les Relations extérieures de la Communauté Economique Européenne. Av.-pr. de Georges Dupuis.
Paris, Cujas, (1966). IV, 557 p. 8°
(19.059) (bibliographie)
-
327. - SCAMBI (Gli) est-ovest. 1-2
Roma, La Documentazione Italiana, 1967, 2 fasc. 8°
(La Documentazione Italiana, n° 49, 10 giugno 1967, n° 50, 14 giugno 1967).
-
328. - SETHE, Paul: Oeffnung nach Osten. Weltpolitische Realitäten zwischen Bonn, Paris und Moskau.
Frankfurt a.M., Scheffler, (1966). 203 p. 8°
(19.013)
-
329. - SONNENHOL, G.A.: Die Maghreb-Staaten, Deutschland und Europa. (Aussenpolitik, n° 2, Februar 1967, p. 78-84).
-
330. - SVILUPPI DEL Comecon
Roma, La Documentazione Italiana, 1967, 12 p., tabl. 4°
(La Documentazione Italiana, n° 1, 1 gennaio 1967).
-
331. - TOWARDS one Europe. A Financial Times survey.
(London, The Financial Times, 1966). IV, 64 p., tabl., fig., ill.
2°
(18.770)
-
332. - TRAUTMANN, Walter: Pfund Sterling: Ohne Krücken in die EWG. Der britische Beitritt wird zur Vertrauensfrage.
(Der Volkswirt, n° 9, 3, März 1967, p. 312-314).
-
333. - URI, Pierre: Europe et Amérique: relations économiques, problèmes politiques.
Nancy, (Idoux, 1966). 28 p. 8°
(Université de Nancy, Publications du Centre Européen Universitaire Collection des conférences européennes, 2).
(19.047).
-

334. - WARNER, Geoffrey: France, Britain, and the E.E.C.
(The World Today, n° 3, March 1967, p. 115-122).
-
335. - WIESER, Theodor: Spaniens Aussenpolitik in Bewegung.
(Europa-Archiv, n° 11, 10. Juni 1967, p. 401-408).
-
336. - ZAGARI, Mario: Gran Bretagna ed Europa: problemi e prospettive.
(Mondo Operaio, n° 1-2, gennaio-febbraio 1967, p. 4-6).
-
337. - ZUTTER, Philippe: La Cooperazione internazionale e la Svizzera.
(Relazioni Internazionali, n° 1, 7 gennaio 1967, p. 9-12).
-

12. Défense

-
338. - DELMAS, Claude: Conditions et exigences de la défense de l'Europe.
(L'Europe en Formation, n° 84, mars 1967, p. 3-4; 6).
-
339. - DOCUMENTATION zur Abrüstung und Sicherheit. Zsgest. von Heinrich Siegler. T. (1-)
Bonn, (etc.), Siegler, (1960-). 8°
3. 1964-1965. (s.d.) XXX, 410 p.
(Dokumentationen der Deutschen Gesellschaft für Auswärtige Politik, 4, 5).
(11.629)
-
340. - FORZA (La) militare nel mondo: 1-3
1: I Paesi del patto di Varsavia.
2: Sistema difensivo occidentale.
3: Le Armi dei paesi non impegnati.
Roma, La Documentazione Italiana, 1967. 3 fasc. 4°
(La Documentazione Italiana, n° 18, 23 febbraio 1967; n° 19, 25 febbraio 1967; n° 20, 28 febbraio 1967).
-
341. - MALLY, Gerhard: La Conférence de Parlamentaires de l'O. T. A. N. de 1960 à 1964. Introd. par A. Béthouart.
(Neuilly-sur-Seine), Secrétariat Internat. d. l. Conférence, (s. d.)
56 p. 8°
(18.991)
-
342. - QUARONI, Pietro: Il Patto Atlantico: sicurezza nella libertà.
Roma, Volpe, (1966). 157 p. 8°
(19 026)
-
343. - SIMONITSCH, Pierre: Europas Sicherheit.
(Gewerkschaftliche Monatshefte, n° 2, Februar 1967, p. 88-96).
-
344. - STRAUSSZ-HUPE, Robert: Der Status der westlichen Allianz.
(Aussenpolitik, n° 2, Februar 1967, p. 69-77).
-
345. - VINCINEAU, Michel: La Crise de l'alliance atlantique.
(Revue de l'Institut de Sociologie, n° 4, 1966, p. 699-742).
-

13. Questions juridiques

-
346. - ANDRE, Achim: Zur Rechtskraft und Gestaltungswirkung der Urteile des Europäischen Gerichtshofs im Anfechtungsprozess.
(Europarecht, n^o 2, 1967, p. 97-115).
-
347. - BOISSON, Antoine: Jurisprudence de la Cour de Justice des Communautés Européennes en matière de fonctionnaires et agents.
(Annuaire français de droit international. T. 12, 1966. Paris, 1967. p. 183-210).
(R. 7887)
-
348. - CAHIER, Philippe: Le Recours en constatation de manquements des Etats Membres devant la Cour des Communautés Européennes.
(Cahiers de Droit Européen, n^o 2, 1967, p. 123-162).
-
349. - CARTOU, Louis: Organisations européennes. 2e éd.
(Paris). Dalloz, 1967, LI, 476 p. 8^o
(Précis Dalloz).
(17.737/1) (bibliographie)
-
350. - CHARPENTIER, J.: Institutions internationales.
Paris, Dalloz, 1966. 89 p. 8^o
(Mémentos Dalloz).
(19.051)
-
351. - COLLIARD, Claude-Albert: Cours de droit administratif européen.
Paris, Les Cours de Droit, (1966). 319 p. (multigr.) 8^o
(Les Cours de Droit, lic. 4me année).
(18.998)
-
352. - CONSTANTINESCO, L.: Zur Vorlage nationaler Instanzgerichte an den Europäischen Gerichtshof (Art. 177 Abs. 2 EWGV).
(Aussenwirtschaftsdienst des Betriebs-Beraters, n^o 4, 15. April 1967, p. 125-130).
-
353. - DEHOUSSE, Fernand: Les Organisations économiques internationales.
Syllabus....
Liège, Université, 1967. 127 p. 4^o
(19.011) (notes bibliogr.)
-

354. - DERINGER, Arved: Die Entwicklung des Gemeinschaftsrechts im Jahre 1966.
(Neue Juristische Wochenschrift, n° 11, 16. März 1967, p. 483-486).
-
355. - DONNER, André: Les Rapports entre la compétence de la Cour de Justice des Communautés Européennes et les tribunaux internes. Académie de Droit International. La Haye: Recueil des cours. 1965, II. T.115. Leyde, 1965. p. 1-60).
(6976)
-
356. - EUROPÄISCHE Rechtsprechung. Nachschlage- und Sammelwerk der Rechtssprechung zu den Verträgen über die Gründung der Europäischen Gemeinschaften... Bearb. von H. J. Eversen (u.) H. Sperl. Köln (etc.), Heymann, 1965- . 8°
1965. (1966). VIII, 231 p.
(Kölner Schriften zum Europarecht, 2; 2a; 2b; 2c).
(17.227/1)
-
357. - EVERLING, Ulrich: Europäisches Gemeinschaftsrecht und nationales Recht in der praktischen Rechtsanwendung.
(Neue Juristische Wochenschrift, n° 11, 16. März 1967, p. 465-473).
-
358. - FREY, Emil: Zwei Probleme der Rechtsangleichung aus dem Niederlassungsrecht der Versicherungswirtschaft in der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft.
(Probleme des europäischen Rechts. Festschrift für Walter Hallstein ... Frankfurt a. M., 1966. p. 162-201).
(19.088)
-
359. - GANSHOF VAN DER MEERSCH, W. J.: Vues comparatives sur l'ordre juridique communautaire et l'ordre juridique national dans les droits belge, néerlandais et luxembourgeois.
(Revue Internationale de Droit Comparé, n° 4, octobre-décembre 1966, p. 797-829).
-
360. - ILARDI, Alfredo: La Posizione dei regolamenti comunitari nell'ordinamento giuridico italiano.
(Stato-Sociale, n° 2, febbraio 1967, p. 148-156).
-
361. - KOVAR, Robert: Le Droit des personnes privées à obtenir devant la Cour des Communautés le respect du droit communautaire par les Etats membres.
(Annuaire français de droit international. T. 12, 1966. Paris, 1967. p. 509-543).
(R. 7887)
-

362. - MOSLER, Hermann: Die Entstehung des Modells supranationaler und gewaltenteilender Staatenverbindungen in den Verhandlungen über den Schuman-Plan.
(Probleme des europäischen Rechts, Festschrift für Walter Hallstein Frankfurt a. M., 1966. p. 355-386).
(19.088)
-
363. - PROBLEME des europäischen Rechts, Festschrift für Walter Hallstein zu seinem 65. Geburtstag. Hrsg. von Ernst von Caemmerer, Hans-Jürgen Schlochauer, Ernst Steindorff.
Frankfurt a. M., Klostermann, 1966, XI, 580 p. 8°
(19.088) (notes bibliogr.)
-
364. - REPERTOIRE de la jurisprudence relative aux traités instituant les Communautés Européennes.... Publ. p. H. J. Eversen (et) H. Sperl, Köln (etc.), Heymann, 1965- . 8°
1965. (1966). X, 228 p.
(Kölner Schriften zum Europarecht, 3; 3a; 3b).
(17.227)
-
365. - SACERDOTI, Giorgio: L'Efficacia del diritto delle Comunità Europee nell'ordinamento giuridico italiano.
Milano, Giuffré, 1966. IX, 176 p. 4°
(19.043)
-
366. - SAINT-ESTERBEN, Robert: Droit communautaire et droits nationaux. Préf. de Berthold Goldman.
Paris. P. U. F., 1967. VIII, 94 p. 8°
(Travaux et recherches de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris. Série Europe, 4).
(19.056) (bibliographie)
-
367. - SCHROEDER, Hubert: Die Europäische Wirtschaftsgemeinschaft und die Länder der Bundesrepublik Deutschland. Zu verfassungsrechtlichen Fragen des Vertrages vom 25.3.1957, BGBl. II, S. 766. Inaugural-Dissertation
München, Schön, (s. d.) VII, 109 p. 8°
(Thèse. Univ. des Saariandes. Saarbrücken, 1964).
(18.948) (bibliographie)
-
368. - SLUSNY, Marcel: Les Mesures provisoires dans la jurisprudence de la Cour de Justice des Communautés Européennes.
(Revue Belge de Droit International, n° 1, 1967, p. 127-153).
-

369. - TIZZANO, Antonio: La Corte di Giustizia delle Comunità Europee.
1- Napoli, Jovene, 1967. 8^o
1. 1967. XXIII, 480 p.
(Pubblicazioni della Facoltà Giuridica dell'Università di Napoli, 78)
(17.928) (notes bibliogr.)
-
370. - ULE, C.H.: Der Europäische Gerichtshof und die deutsche Verwaltungsgerichtsbarkeit.
(Deutsches Verwaltungsblatt, n^o 1, 1. Januar 1967, p. 1-11).
-
371. - WALL, Edward H.: The Court of Justice of the European Communities. Jurisdiction and procedure. With forewords by Charles-Léon Hammes and Lord Wilberforce.
London, Butterworth, 1966. XXXI, 321 p. 8^o
(771)
-
372. - WIEBRINGHAUS, Hans: Gerichtshof für Europa? Voraussetzungen und Möglichkeiten der Gründung eines obersten europäischen Gerichtshofs mit allgemeiner Kompetenz, 2. Aufl.
Leiden, Sijthoff, 1967. 129 p. 8^o
(Europäische Aspekte. Reihe E.: Recht, 6).
(18.958).
-